

UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG

UFR DES SCIENCES SOCIALES, PRATIQUES SOCIALES ET DEVELOPPEMENT

LABORATOIRE DE RECHERCHES APS ET SCIENCES SOCIALES

**LE RECOURS A LA JEUNESSE
DANS L'ESPACE POLITIQUE LOCAL
LES CONSEILS DE JEUNES EN ALSACE**

TOME 3 - ANNEXES

Thèse pour l'obtention du
Doctorat en sciences sociales

préparée par

Michel KOEBEL

sous la direction de

Bernard MICHON

Juin 1997

INTRODUCTION

AUX

« TABLEAUX DES CONSEILS »

Les « tableaux des conseils » correspondent aux données rassemblées par le chercheur et qui concernent le rapport qu'entretiennent les 17 communes de l'échantillon avec les conseils de jeunes. Il peut s'agir du refus de mettre en place une telle structure comme de la description de la structure existante ou ayant existé par le passé. Pour deux communes, le choix a été fait de faire deux tableaux différents pour la même commune, du fait de l'existence d'une première tentative de conseil de jeunes (il s'agissait d'une « commission des jeunes » à Ohlkirch et d'un « conseil municipal des enfants » à Melsbourg) dans la période de 89 à 95, qui a été suivie par un changement de Maire et d'un renouveau du projet de conseil sous une autre forme. Dans deux autres cas, un « conseil municipal d'enfants » existant a été complété par une structure pour les adolescents ou les jeunes adultes ; ces deux cas n'ont volontairement pas été explorés.

Les tableaux comportent trois parties, conformément au tableau d'indicateurs constitué lors de la phase d'opérationnalisation des hypothèses : des données sur la commune ; une description du conseil de jeunes (quand il existe ou a existé) ; la présentation des discours et du traitement politique qui accompagne le conseil (dans le cas des communes n'ayant jamais eu de conseil : les représentations à propos des conseils de jeunes). Le premier tableau page suivante explicite chaque indicateur et ses références.

UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG

UFR DES SCIENCES SOCIALES, PRATIQUES SOCIALES ET DEVELOPPEMENT
LABORATOIRE DE RECHERCHES APS ET SCIENCES SOCIALES

**LE RECOURS A LA JEUNESSE
DANS L'ESPACE POLITIQUE LOCAL
LES CONSEILS DE JEUNES EN ALSACE**

TOME 3 - ANNEXES

Thèse pour l'obtention du
Doctorat en sciences sociales
préparée par
Michel KOEBEL
sous la direction de
Bernard MICHON
Juin 1997

Que soient ici remerciés

Bernard MICHON, Professeur des Universités (sociologie) à l'Université de Strasbourg II

pour avoir accepté de diriger cette thèse
mais également pour avoir toujours respecté les choix de l'auteur
en lui donnant les moyens théoriques d'aboutir
et en lui ayant donné depuis plus de quinze ans
le goût de la recherche et l'exemple du don de soi

Claude REGNIER

Professeur des Universités (démographie) à l'Université de Strasbourg II
Président du jury

Patrick CHAMPAGNE

Chargé de recherche HDR - INRA, Centre de Sociologie de l'Education et de la Culture de
l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris (sociologie)

Erik NEVEU

Professeur des Universités (science politique) à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Alain VULBEAU

Maître de Conférences (sociologie) à l'Université de Paris X - Nanterre

pour avoir accepté d'évaluer en experts les apports et les limites de ce travail

SOMMAIRE DU TOME 1

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	13
CHAPITRE 1 : APPROCHE CONTEXTUELLE.....	19
A. LA PRISE EN COMPTE DE LA JEUNESSE	20
1. Les origines de l'enfance et de la jeunesse	20
2. La prise en compte politique de la jeunesse	21
B. EMERGENCE ET DEVELOPPEMENT DES CONSEILS DE JEUNES.....	26
1. Il y a plus de cinquante ans : une idée	26
2. Les premiers conseils de jeunes en France.....	31
3. Les conseils consultatifs des années 70.....	52
4. L'évolution du nombre de conseils entre 1960 et 1995.....	57
5. Les autres tentatives de fédération des conseils de jeunes.....	64
6. La pluralité des définitions des conseils de jeunes	68
C. LES CONSEILS DE JEUNES AUJOURD'HUI.....	76
1. La taille des communes.....	76
2. La répartition géographique des conseils.....	81
3. L'appartenance politique des communes.....	85
4. Une logique d'opposition ?	92
D. LES CARACTERISTIQUES CONSTITUTIVES DES CONSEILS DE JEUNES	93
1. La volonté initiale.....	93
2. La dénomination des conseils de jeunes	95
3. La définition de la tranche d'âge.....	98
4. Le nombre de membres	100
5. Le mode de désignation des membres	100
6. Le symbole de la dotation	102
7. Le cadre juridique.....	103
8. Les solutions adoptées pour l'organisation interne	105
9. Les domaines d'action attribués aux conseils de jeunes	107
E. LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE JEUNES	109
1. L'encadrement du conseil et de ses membres.....	109
2. Les partenaires associés aux conseils de jeunes	110
3. L'organisation de la désignation des membres.....	111
4. Les modalités de fonctionnement.....	117
5. La production des conseils de jeunes	121
6. Quelle évaluation des conseils ?.....	126
7. L'origine sociale des membres des conseils.....	128
F. LES DISCOURS SUR LES CONSEILS	132
1. Exemple d'analyse des discours des différents agents impliqués dans les conseils de jeunes	132
2. Les autres types de discours	147
G. CONCLUSION.....	156
1. Les conseils de jeunes : un fait social sans consensus	156
2. Le conseil de jeunes : enjeu de pouvoir.....	158

CHAPITRE 2 : OBJET DE L'ETUDE.....	162
A. PROBLEMATIQUE	163
B. OBJET.....	167
C. HYPOTHESES.....	182
1. HYPOTHESE PRINCIPALE.....	182
2. HYPOTHESES SECONDAIRES.....	183
D. OPERATIONNALISATION DES HYPOTHESES.....	188
1. Rendre compte du pluralisme des conseils de jeunes.....	188
2. Rendre compte de la position politique des promoteurs.....	190
3. Rendre compte des caractéristiques sociales de l'agent et des expériences vécues.....	199
E. CHOIX METHODOLOGIQUES.....	202
1. La construction de l'échantillon.....	202
2. La méthode de recueil des données.....	211
3. La méthode d'analyse des données.....	220

SOMMAIRE DU TOME 2

CHAPITRE 3 : LE CADRE COMMUNAL	222
A. L'ALSACE : SES CONSEILS DE JEUNES, SES COMMUNES.....	223
1. Quelques particularités alsaciennes.....	223
2. Les conseils de jeunes en Alsace.....	223
B. L'ECHANTILLON DE COMMUNES CHOISI.....	231
1. Généralités.....	231
2. Les caractéristiques des communes choisies.....	233
3. La représentativité de l'échantillon.....	255
C. CONCLUSION.....	261
CHAPITRE 4 : CONSEILS DE JEUNES ET POLITIQUE	263
A. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON.....	264
1. Difficultés rencontrées dans le recueil de données.....	264
2. Positions occupées dans les communes.....	271
3. Capital politique.....	278
B. LE CONSEIL DE JEUNES, UNE STRATEGIE POLITIQUE ?.....	288
1. L'image positive des conseils de jeunes.....	289
2. Saison électorale, printemps des conseils de jeunes.....	297
3. Rendre le conseil crédible.....	318
4. Un suivi en cercle très fermé.....	354
5. Quelques profits annexes.....	358
6. Un bilan politique plutôt mitigé.....	360
C. LA DENEGATION DU POLITIQUE.....	364
1. Choisir ceux qui sont hors-jeu politique.....	364
2. Le pédagogique et le scolaire pour masquer le politique.....	373
3. Le choix du coordonnateur.....	379
4. Les enfants, un sujet politiquement tabou.....	383
5. Se défendre de la notion de gadget.....	386

D. DES STRATEGIES PLUS CONSERVATRICES QUE SUBVERSIVES	395
1. La politique « au sens noble »	395
2. Revaloriser la politique	405
3. Accroître le champ du politique ?	423
E. POSITION POLITIQUE ET CONSEILS DE JEUNES	437
1. Poids dans la hiérarchie politique, poids dans la hiérarchie communale	437
2. Des modèles de discours politiques sur les conseils de jeunes	444
3. La dénégation comme illusion ?	450
F. CONCLUSION	452
CHAPITRE 5 : PROPRIETES SOCIALES ET HISTOIRE PERSONNELLE	456
A. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON	457
1. Difficultés rencontrées dans le recueil de données	457
2. Les caractéristiques sociales des enquêtés	458
B. LA POSITION SOCIALE ET QUELQUES AUTRES APPARTENANCES	466
C. LE RAPPORT DE PROXIMITE A L'ENFANCE ET/OU A LA JEUNESSE	472
1. Les effets de l'âge et du nombre d'enfants	472
2. Le rapport aux enfants et/ou au jeunes dans le parcours des agents	483
3. Quelques correspondances	505
D. QUELQUES EFFETS DE LA TRAJECTOIRE POLITIQUE	511
E. CONCLUSION	526
CHAPITRE 6 : ESPACE ET ENJEUX	529
A. UNE LOGIQUE D'ESPACE	531
1. Resituer le phénomène des conseils de jeunes	531
2. L'influence des caractéristiques de l'espace	537
3. Le poids des acteurs	547
B. LES ENJEUX DU RECOURS A LA JEUNESSE	560
1. Le recours à la jeunesse	560
2. Une réaction à une perte de légitimité	564
3. Les jeunes : des hors-jeu temporaires	576
4. Une initiation au jeu politique	577
5. Une place pour les jeunes au sein du champ politique ?	580
C. DISCUSSION, LIMITES, ENJEUX	585
1. Quelques interrogations en suspens	585
2. Exploitation et limites des données recueillies	587
3. La fonction d'une théorie	590
4. Implication et ruptures	595
CONCLUSION	598
BIBLIOGRAPHIE	607
INDEX DES TABLEAUX	616
INDEX DES FIGURES	620
INDEX DES NOMS CITES	622

SOMMAIRE DU TOME 3 (ANNEXES)

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
ANNEXE 1 : Extrait du journal <i>Le Monde</i> du 10 janvier 1967	10
ANNEXE 2 : Extrait du journal <i>L'Alsace</i> du 10 janvier 1967	11
ANNEXE 3 : Extrait du <i>Journal Officiel de la République Française</i>	12
ANNEXE 4 : Extraits du journal <i>France-Jeunes</i>	15
ANNEXE 5 : Extrait de délibération du conseil municipal de May sur Orne	16
ANNEXE 6 : Extrait de délibération du conseil municipal de Cholet	17
ANNEXE 7 : <i>Le journal de Cholet</i>	18
ANNEXE 8 : <i>Ouest-France</i> - Cholet	19
ANNEXE 9 : Extraits du journal <i>France-Jeunes</i>	20
ANNEXE 10 : <i>Pontivy-Journal</i>	21
ANNEXE 11 : <i>Le Progrès de l'Oise</i> - Compiègne	22
ANNEXE 12 : <i>Le Progrès de l'Oise</i> - Compiègne	23
ANNEXE 13 : Première page du journal <i>L'Epigone</i>	24
ANNEXE 14 : Extraits du journal <i>France-Jeunes</i>	25
ANNEXE 15 : Documents réalisés par le Maire de Vandoncourt	26
ANNEXE 16 : Extrait du journal <i>Vie publique</i> - Vandoncourt	28
ANNEXE 17 : <i>Les Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Schiltigheim	31
ANNEXE 18 : <i>L'Enfant</i> , acteur de sa commune	32
ANNEXE 19 : Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 29.11.88	34
ANNEXE 20 : <i>L'Enfant</i> , acteur de sa commune	37
ANNEXE 21 : Liste des conseils de jeunes - France 1995	39
ANNEXE 22 : <i>Charte des conseils</i>	60
ANNEXE 23 : <i>L'Enfant</i> , acteur de sa commune	64
ANNEXE 24 : Extrait du document de présentation des « contrats LASER »	66
ANNEXE 25 : Projet de loi - Délibération du Conseil d'Etat	70
ANNEXE 26 : L'appartenance politique selon les régions	72
ANNEXE 27 : L'appartenance politique selon les départements	73
ANNEXE 28 : Carte de France des conseils de jeunes	75
ANNEXE 29 : Tendance politique des Maires (carte)	76
ANNEXE 30 : Extrait du <i>Guide pratique de l'élu</i>	77
ANNEXE 31 : GUIDE D'ENTRETIEN	78
ANNEXE 32 : TABLEAU DES INDICATEURS (entretiens)	82
ANNEXE 33 : TABLEAU DES INDICATEURS (conseils)	83
ANNEXE 34 : Communes, communes à conseil, échantillon	84
ANNEXE 35 : Moins de 20 ans selon la taille de la commune	85
ANNEXE 36 : Introduction aux tableaux des conseils	86
ANNEXE 37 : TABLEAUX DES CONSEILS DE JEUNES	88
ANNEXE 38 : Tract électoral à Climbourg	107
ANNEXE 39 : Document de présentation du CME de Climbourg	109
ANNEXE 40 : Compte-rendu de commission à Daulwiller	114
ANNEXE 41 : <i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Daulwiller	117
ANNEXE 42 : Compte-rendu de CME d'Eckwiller	118
ANNEXE 43 : Extrait du bulletin municipal d'Eckwiller	121
ANNEXE 44 : Lettre envoyée par la mairie de Frischbach à tous les jeunes	122
ANNEXE 45 : Extrait de délibération du conseil municipal de Frischbach	124
ANNEXE 46 : Lettre aux partenaires - Frischbach	125
ANNEXE 47 : Extrait du journal municipal de Grossthal	126
ANNEXE 48 : Compte-rendu de CME de Hellwihr	127
ANNEXE 49 : Elections au conseil municipal des enfants - Illfelden	129
ANNEXE 50 : Extrait du bulletin municipal d'Illfelden	131
ANNEXE 51 : Règlement du conseil municipal des jeunes - Illfelden	132
ANNEXE 52 : Compte-rendu de commission - Koltzhoffen	137
ANNEXE 53 : Compte-rendu de groupe de travail - Koltzhoffen	140
ANNEXE 54 : Lettre envoyée par le Député-Maire de Landwihr	143
ANNEXE 55 : Projet de la secrétaire parlementaire du Député-Maire de Landwihr	144
ANNEXE 56 : Document de présentation du CCJ de Landwihr	147

ANNEXE 57 : Extrait du journal municipal de Landwihr	151
ANNEXE 58 : Lettre aux jeunes de Landwihr.....	152
ANNEXE 59 : Lettre de l'IDEN - Melsbourg	153
ANNEXE 60 : Compte-rendu de commission - Melsbourg	154
ANNEXE 61 : Délibération du conseil municipal - Melsbourg	156
ANNEXE 62 : Bulletin municipal de Melsbourg	158
ANNEXE 63 : Extrait du <i>Contrat d'action municipale</i> de Melsbourg	160
ANNEXE 64 : <i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Melsbourg	161
ANNEXE 65 : <i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Melsbourg	162
ANNEXE 66 : <i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Nordwiller.....	163
ANNEXE 67 : Extrait du bulletin municipal de Nordwiller.....	164
ANNEXE 68 : Extrait du bulletin municipal de Nordwiller.....	165
ANNEXE 69 : Dossier de présentation du conseil des jeunes de Nordwiller.....	166
ANNEXE 70 : Extrait du journal municipal d'Ohlkirch.....	174
ANNEXE 71 : Extrait de : Le projet de Preschwiller	176
ANNEXE 72 : Extrait du mensuel municipal de Preschwiller	177
ANNEXE 73 : Extrait du mensuel municipal de Preschwiller	178
ANNEXE 74 : Extrait du magazine municipal de Querbruck	179
ANNEXE 75 : Extrait du magazine municipal de Querbruck	180
ANNEXE 76 : Plaquette de présentation du conseil des jeunes de Querbruck	181
ANNEXE 77 : Extrait du magazine municipal de Querbruck.....	183
ANNEXE 78 : Données budgétaires sur les 17 communes de l'échantillon.....	184
ANNEXE 79 : Catégories socioprofessionnelles des 17 communes étudiées.....	190
ANNEXE 80 : Nombre de conseillers municipaux selon la taille de la commune	192
ANNEXE 81 : Elections municipales de 1995	193
ANNEXE 82 : Age moyen des conseillers municipaux en 89 et 95.....	194
ANNEXE 83 : Les conseils de jeunes en Alsace	195
ANNEXE 84 : Fonctions et tendance politique des 75 agents étudiés.....	198
ANNEXE 85 : TABLEAUX DES 75 INTERVIEWS	201
ANNEXE 86 : Extrait de <i>Vie publique</i>	276
ANNEXE 87 : Extrait de <i>L'Echo Républicain</i> - Nordwiller.....	278
ANNEXE 88 : Extrait de <i>La République du Centre</i> - Nordwiller	279
ANNEXE 89 : Extrait du bulletin du CME de Hellwihr	280
ANNEXE 90 : Extrait du journal municipal d'Ohlkirch.....	281
ANNEXE 91 : Extrait du programme électoral - Ohlkirch	282
ANNEXE 92 : <i>L'Alsace</i> - Preschwiller.....	283
ANNEXE 93 : <i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Climbourg	284
ANNEXE 94 : <i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i> - Schiltigheim	285
ANNEXE 95 : <i>L'Alsace</i> - Hellwihr	286
ANNEXE 96 : <i>Le Monde</i> - sondage sur le Front National	287
ANNEXE 97 : Tri à plat de 67 variables issues des entretiens	288
ANNEXE 98 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°1	304
ANNEXE 99 : Scores des individus sur les deux premiers axes factoriels (AFC N°1).....	308
ANNEXE 100 : Analyse factorielle des correspondances N°2	309
ANNEXE 101 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°2	310
ANNEXE 102 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°3	313
ANNEXE 103 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°4	315
ANNEXE 104 : Scores des individus sur les deux premiers axes factoriels (AFC N°3).....	317
ANNEXE 105 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°5	318
ANNEXE 106 : Scores des individus sur les deux premiers axes factoriels (AFC N°5).....	320
ANNEXE 107 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°6	321
ANNEXE 108 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°7	323
ANNEXE 109 : Analyse factorielle des correspondances N°8	326
ANNEXE 110 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°8	327
ANNEXE 111 : Résultats chiffrés de l'analyse factorielle des correspondances N°9	331
ANNEXE 112 : Scores des individus sur les deux premiers axes factoriels (AFC N°1).....	333
ANNEXE 113 : Composition des instances dirigeantes de l'ANACEJ au 17 juin 1995.....	334

SOMMAIRE DU TOME 4 (ENTRETIENS)

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
A. DICTIONNAIRE A L'ATTENTION DES LECTEURS D'EXTRAITS D'INTERVIEWS	10
1. Remarque préalable	10
2. Points de suspension	10
3. Onomatopées	11
4. Texte entre crochets	11
5. Texte en italiques	12
6. Codage des noms propres	13
7. Règles d'écriture spécifiques	15
B. EXTRAITS D'ENTRETIENS	16
1. ENTRETIEN avec «A-M», Maire d'Arolsheim	16
2. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «A-CM», conseiller municipal à Arolsheim	32
3. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «A-CMO», conseiller municipal à Arolsheim	34
4. ENTRETIEN avec «B-M», Maire de Bertschbach	37
5. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «B-A», Adjoint au Maire à Bertschbach	61
6. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «B-CMO», conseiller municipal à Bertschbach	61
7. ENTRETIEN avec «C-M», Sénateur-Maire de Climbouurg	63
8. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «C-CM», conseillère municipale à Climbouurg	73
9. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «C-O», conseiller municipal à Climbouurg	76
10. ENTRETIEN avec «D-M», Maire de Daulwiller	78
11. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «D-O», ancien conseiller municipal à Daulwiller	97
12. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «D-CMO1», conseiller municipal à Daulwiller	103
13. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «D-CMO2», conseiller municipal à Daulwiller	105
14. ENTRETIEN avec «E-M», Sénateur-Maire de Exkwiller	108
15. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «E-A», Adjoint à Exkwiller	124
16. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «E-CMO», conseiller municipal à Exkwiller	128
17. ENTRETIEN avec «F-M», Maire de Frischbach	129
18. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «F-A», Adjoint au Maire à Frischbach	150
19. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «F-O», ancien conseiller municipal à Frischbach	152
20. ENTRETIEN avec «G-M», Maire de Grossthal	156
21. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «G-A», Adjoint à Grossthal	170
22. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «G-CMO», conseiller municipal à Grossthal	173
23. ENTRETIEN avec «H-M», Maire de Hellwihir	175
24. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «H-A1», Adjointe à Hellwihir	193
25. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «H-A2», Adjointe à Hellwihir	195
26. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «H-CMO», conseiller municipal à Hellwihir	198
27. ENTRETIEN avec «I-M», Maire de Illfelden	200
28. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «I-A», Adjointe à Illfelden	221
29. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «I-CMO1», conseiller municipal à Illfelden	224
30. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «I-CMO2», conseiller municipal à Illfelden	225
31. ENTRETIEN avec «J-M», Sénateur-Maire de Jungwiller	227
32. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «J-A», Adjoint à Jungwiller	238
33. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «J-ADM», Secrétaire générale à Jungwiller	241
34. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec «J-CMO», conseiller municipal à Jungwiller	242
35. ENTRETIEN avec «K-M», Maire de Koltzhoffen	243
36. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «K-A», Adjointe à Koltzhoffen	257
37. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «K-ADM», animatrice service jeunesse à Koltzhoffen	260
38. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «K-CMO1», conseiller municipal à Koltzhoffen	261
39. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «K-CMO2», conseiller municipal à Koltzhoffen	262
40. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «K-O1», ancien adjoint au Maire à Koltzhoffen	265
41. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «K-O2», ancien adjoint au Maire à Koltzhoffen	269
42. ENTRETIEN avec «L-M», Député-Maire de Landwihir	270
43. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «L-A», Adjoint au Maire à Landwihir	285
44. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «L-ADM», chargée de mission à Landwihir	286
45. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «L-O», ancien conseiller municipal à Landwihir	287

46. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «L-CMO», conseiller municipal à Landwahr	289
47. ENTRETIEN avec «M-M», Maire de Melsbourg	290
48. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «M-A», Adjoint au Maire à Melsbourg	303
49. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «M-O», ancien Adjoint au Maire à Melsbourg	303
50. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «M-CMO1», conseiller municipal à Melsbourg	304
51. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «M-CMO2», conseiller municipal à Melsbourg	305
52. ENTRETIEN avec «N-M», Député-Maire de Melsbourg	306
53. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «N-A», Adjoint au Maire à Melsbourg	321
54. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «N-ADM1», Attachée service culturel de Melsbourg	324
55. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «N-CMO», conseiller municipal à Melsbourg	325
56. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «N-ADM2», Secrétaire Général à Melsbourg	326
57. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Mademoiselle «N-CM», conseillère municipale à Melsbourg	327
58. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «N-O», ancien conseiller municipal à Melsbourg	329
59. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «O-A1», Adjoint au Maire à Ohlkirch	331
60. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «O-CM», conseiller municipal à Ohlkirch	333
61. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «O-A2», Adjoint au Maire à Ohlkirch	333
62. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «O-ADM», Chef du service information à Ohlkirch	335
63. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «O-CMO1», conseiller municipal à Ohlkirch	336
64. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «O-CMO2», conseiller municipal à Ohlkirch	337
65. ENTRETIEN avec «P-M», Maire de Preschwiller	341
66. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «P-A1», Adjointe au Maire à Preschwiller	355
67. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «P-A2», Adjoint au Maire à Preschwiller	355
68. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «P-ADM», animatrice à Preschwiller	356
69. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «P-CMO1», conseiller municipal à Preschwiller	358
70. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «P-CMO2», conseiller municipal à Preschwiller	360
71. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «Q-A1», Adjoint à Querbruck	360
72. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «Q-A2», Adjointe au Maire à Querbruck	361
73. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Madame «Q-ADM», coordinatrice du conseil à Querbruck	363
74. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «Q-CM», conseiller municipal à Querbruck	365
75. EXTRAITS DE L'ENTRETIEN avec Monsieur «Q-CMO», conseiller municipal à Querbruck	366

TRADITIONNEL
CE GENEVIEVE
roche à Notre-
pontificale a
7r Brot, doyen
présidence de
légué de Paris,
Conseil muni-

un style sportif et une orientation internationale. lui depuis de longues années.
N. M.-S.

LA VIE UNIVERSITAIRE

UN LYCÉE NEUF A CHAMPIGNY

Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) possède maintenant son lycée. L'Association des parents d'élèves de Champigny, qui depuis 1962 avait organisé manifestation sur manifestation (grève de la fréquentation scolaire, livre blanc, pétitions, motions, conférences de presse, délégations au rectorat et au ministère) pour en accélérer la construction promise depuis huit ans, a célébré samedi, par un vin d'honneur, son ouverture au retour des vacances de Noël. Le nouveau lycée classique et moderne accueille maintenant les mille cinq cents élèves de l'enseignement du second degré qui, jusqu'à présent, allaient en classe soit au lycée technique voisin, soit, pour les élèves du premier cycle, dans des baraquements installés près de la voie ferrée. Le président de l'Association, M. Delavennat, a cependant souligné que le lycée n'est pas encore tout à fait terminé, puisqu'il manque encore un équipement sportif.

QUINZE ANS APRÈS...
LA MAISON DES SCIENCES
DE L'HOMME

Depuis plus de quinze ans le ministère de l'éducation nationale annonce de temps à autre, la construction imminente à Paris d'une maison des sciences de l'homme (voir notamment le Monde du 7 novembre 1955 et du 8 janvier 1960). Cette fois, répondant à une question écrite de M. Pierre Baz, député U.N.R. de Paris, le ministre annonce dans le journal officiel du 5 janvier que la construction a commencé et au début de ce mois de telle manière qu'une livraison du nouvel immeuble dans la première moitié de 1969 peut être envisagée.

L'emplacement définitivement retenu, à près d'innombrables péripéties, est celui de la prison de Ocherche-Midi (où ségeait autrefois le tribunal militaire), située boulevard Raspail. La démolition en est, maintenant achevée.

C'est M. Gaston Berger, alors directeur général de l'enseignement supérieur, qui avait voulu offrir enfin aux chercheurs en sciences humaines qui travaillaient dans des appartements exigus, aux quatre coins de Paris et de banlieue, des locaux et de moyens de travail modernes. Ce projet avait d'ailleurs séduit la Fondation Ford, qui fit un don de 1 million de dollars en 1960, ne se doutant pas que son argent dormirait aussi longtemps.

Le nouvel immeuble de neuf étages plus trois sous-sols — notamment pour les équipements mécanographiques — comprendra surtout des bureaux, mais aussi une importante bibliothèque. L'architecte en est M. Marcel Lods. — B.G.A.

OFFRES DE LEÇONS PARTICULIÈRES. — L'association corporative des étudiants en sciences de Paris recherche pour ses adhérents des offres de travaux à temps complet ou partiel et des leçons particulières. S'adresser au service social de l'as-

JEUNESSE

LES CONSEILS MUNICIPAUX
DE JEUNES ONT TENU
LEUR PREMIER CONGRÈS

Le premier congrès des conseils municipaux de jeunes s'est tenu dimanche à Paris, en présence d'une trentaine de délégués représentant les dix conseils déjà élus et plusieurs bureaux provinciaux, dont celui de Paris, où dans le quinzième arrondissement des élections de jeunes sont prévues en février. Le mouvement lancé au plan national, il y a un peu plus d'un an (1), a connu en 1966 un certain nombre de difficultés : échec du journal France-Jeunes, qui n'a pu être diffusé qu'à quelques centaines d'exemplaires ; crise dans deux conseils dont la presse avait beaucoup parlé (Cholet et Compiègne) en raison de conflits à caractère politique avec la municipalité ; insuffisance de moyens financiers du Conseil national, dont les ressources essentielles étaient constituées par une subvention de 5 000 F accordée par le ministère de la jeunesse et des sports.

Malgré ces difficultés, l'idée de faire être par des jeunes de quinze à vingt-cinq ans des conseils municipaux parallèles aux conseils adultes continue de susciter un certain intérêt. Dans près d'une centaine de communes, des jeunes souvent inorganisés ont manifesté l'intention de créer de tels conseils. Si dans certaines villes, comme Roubaix ou Saint-Lô, ils ont obtenu l'appui des adultes, dans beaucoup d'autres endroits ils se sont heurtés tant aux résistances des mouvements et institutions de jeunesse que des municipalités. Des élections sont néanmoins prévues en 1967 dans un certain nombre de grandes villes de France et des expériences similaires sont actuellement tentées en Belgique et en Italie.

(1), Conseil national des jeunes, 80, rue de Château-Landon, Paris-10^e.

Hippisme

« SEIGNEUR » ET « TOSCAN »
BONS VAINQUEURS

Les meilleurs trotteurs de quatre et cinq ans se sont trouvés aux prises, dimanche à Vincennes, dans les prix Croix et Charles Tiercelin, qui se disputaient attelés. Vedettes de la génération des S, celle des cinq ans, Seddouk et Sans Attout II n'ont pu rendre 25 mètres à Beigneur, qui a renouvelé son succès du prix Hémard. Sonore, second, précédait Sole Mio longtemps retardé. Notre meilleur quatre ans à l'attelage, Toscan n'a pas déçu ses admirateurs dans le prix Ch. Tiercelin, qui ne fut pour lui qu'une simple formalité. C'est ralenti qu'il a passé le poteau devant Tahiti-tienne J que suivait Tornado T. Quatrième, Tea Grex a bien fini. Quasipyl a affirmé une fois de plus sa grande qualité en rendant jusqu'à 62 mètres à ses vingt-trois adversaires du prix de Lille, la course du tiercé. A l'entrée de la ligne droite Ramsès II, toujours bien placé dans le parcours, s'assurait l'avantage sur Quarina revenu de loin ; mais Quasipyl parvenait à progresser à la corde pour venir l'emporter. Après cette victoire le sept ans de Georges Moreau sera un outsider sérieux pour le prix d'Amérique de la fin du mois. Ro-

M. Lionel Stoleru, chargé de mission au Commissariat général du Plan,

ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré à Paris le 8 janvier 1967.

18, rue de Clivry, Paris (16^e).

— M. André Millet et Mme, née Mounier,

Le docteur Michel Duhamel et Mme, née Bosquet,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Marie-Claude et Jean-François, externes des hôpitaux de Paris, qui sera célébré le jeudi 12 janvier 1967, à 11 h. 30, en l'église Saint-Etienne-du-Mont,

9, rue Picot, Paris (16^e), 84, rue Ledru-Rollin, 94 - Le Perreux.

Nécrologie

ANDRÉ JOIN-LAMBERT

Mme André Join-Lambert, M. et Mme Pierre Join-Lambert, leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme Marcel Join-Lambert et leurs enfants,

M. et Mme Maxime Vandier et leurs enfants,

nous prient de rappeler la mort de M. André JOIN-LAMBERT,

ancien conseiller général, député et sénateur de l'Eure,

président honoraire de la commission supérieure et de la conférence générale des Caisses d'épargne,

président honoraire de la Caisse d'épargne de Paris,

président d'honneur de la compagnie d'assurances « La Métropole »,

chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre,

décédé le 2 janvier, dans sa quatre-vingt-douzième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 5 janvier à Livet-sur-Authou.

Un service religieux sera célébré le vendredi 13 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau.

La famille remercie ceux qui auront une pieuse pensée pour lui ou feront dire des messes.

50, avenue Victor-Hugo, Paris-16^e.

[André Join-Lambert avait été avant la guerre secrétaire général de la Ligue pour le repos du dimanche et un des animateurs de la Ligue sociale d'acheteurs.

Président, pendant une trentaine d'années, de la Caisse d'épargne de Paris, il fut un des principaux artisans du développement du rôle social des caisses d'épargne, notamment dans le domaine du logement et dans l'appui apporté aux œuvres poursuivant des buts d'intérêt général. La situation des jeunes, la fondation de leurs foyers, le sort des personnes âgées le préoccupaient particulièrement.

Son attitude pendant l'occupation l'avait fait relever, après la libération, des incapacités dont avaient été frappés les parlementaires ayant voté pour le maréchal Pétain.]

SOLDES d'hiver
Démарques 25 à 45 %
**MARDI 10, MERC. 11,
JEUDI 12 JANVIER**
chez
HalphenFils
3, rue de la Pompe (La Muette)
Mabillem. MESSIEURS, JEUNES GENS
MIR. 66-71



— M. Michel Faré, Mlle Faré, M. Fabrice Faré, M. Lenolr, M. et Mme Marc leuils enfants, M. et Mme Dupont et leurs enfants

Mme Vincent Bô, M. et Mlle Faré et leurs enfants, M. Faré et son fils, M. et Mme Houzé et leurs enfants, M. Faré, ont le grand plaisir de faire part du décès de

Mme Michel FARE, née Gislaïne Yver,

survenu le 6 janvier 1967.

La cérémonie religieuse célébrée en l'église réformée de la rue de la Harpe (19, rue Co Paris-10^e) le jeudi 12 janvier 1967, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

Remerciements

— Mme Arnaud Lauga, de nombreuses personnes qui ont manifesté des marques d'amour et de sympathie au moment du décès de

M. Arnaud LAUGA, les prient de trouver l'assurance de ses plus vifs remerciements.

— Mme Casimir Michel, M. Jacques Bensimon et leur famille, et Mme Victor M. toute la famille, très touchés par la sympathie qui leur a été témoignée à l'occasion du décès de

M. Casimir MICHEL, prient ceux qui se sont associés à leur grand deuil de trouver l'assurance de leurs profonds remerciements.

Offices religieux

— Cérémonie du souvenir dixième anniversaire de la chanoine Jean Viollet, jeudi 12 janvier, 17 heures, rue Raymond Bernard, 105, et, à 18 h. 15, en Notre-Dame-du-Travail, 59, rue d'Alsace-Lorraine, Paris-14^e.

Anniversaires

— A ceux qui l'ont connu Hamon et ses enfants de leur dévouer le souvenir de Suzanne MONGREVILLE-HAMON décédée il y a un an.

Conférences

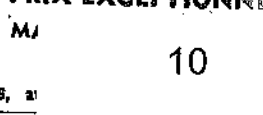
— Dîner-conférence de l'Association française pour la connaissance de la culture atlantique, sous la présidence du professeur Georges Portman, M. Paul-Henri Spaak, qui parlera de l'avenir de l'alliance atlantique, jeudi 19 janvier à 20 h. 15, Dauphine, avenue Foch.

— Dîner-conférence du Cercle du Faubourg au Cercle d'outre-mer, avenue des Champs-Élysées, jeudi 19 janvier à 19 h. 30, avec M. Curtis : « L'homme et la femme quarante à cinquante ans », conférences à 227-73-17.

Schweppes « Indtan Tonic »
The Authentic Tonic

céramen

VENTE ANNUELLE
DE LINGE DE MAISON
PRIX EXCEPTIONNELS



La multiplication des conseils municipaux de jeunes: un pas vers la formation d'un «parlement» de la jeunesse

Paris, 9 janvier

Le premier Congrès des conseils municipaux de jeunes s'est réuni hier à Paris. Il a rassemblé les délégués des 9 conseils municipaux de jeunes déjà formés en France par la voie d'élections et ceux de plusieurs bureaux provisoires. La décision la plus immédiate adoptée par le congrès vise à une structuration nationale et régionale de ce dernier-né des mouvements de jeunesse qui possède déjà un «Conseil national des jeunes».

Agé de quatre ans seulement, le mouvement des conseils municipaux de jeunes connaît un développement que Jean-Pierre Maillard, secrétaire général du «Conseil national des jeunes» qualifie de «stupéfiants». «C'est là, estime-t-il, un nouveau moyen d'expression mis à la disposition de la jeunesse».

Jean-Pierre Maillard, 20 ans, a été l'artisan en 1963 de la formation à Sedan du premier conseil municipal de jeunes. L'exemple a été repris ensuite rapidement à Cholet, Longwy, Pontivy, Saint-Dizier, Ajaccio, Hyères, Compiègne, etc. Dans les prochains mois, des conseils municipaux de jeunes doivent être élus pour la première fois dans les grandes villes, notam-

ment à Reims, Saint-Quentin, Monaco, Roubaix, Saint-Lô.

Si le mouvement continue de se développer à ce rythme, en même temps qu'il se dotera de structures nationales, il pourrait conduire rapidement, selon Jean-Pierre Maillard, à la formation d'une sorte de parlement de la jeunesse exprimant les besoins de cette partie de la population comprenant les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Une arme: l'opinion publique

Jusqu'à présent les lycéens ont constitué le fer de lance du mouvement, mais ils se sont toujours imposé d'en élargir le recrutement aux jeunes travailleurs pour une part au moins égale, à tel point que

certaines ne sont pas sans redouter de voir le mouvement se dresser un jour comme une nouvelle « UNEF », rajeunie et dépolitisée, fondée sur une base élargie aux jeunes ouvriers.

L'installation des conseils municipaux de jeunes ne se fait pas sans difficulté: les organisations traditionnelles s'inquiètent de voir leurs cadres les quitter pour s'enrôler dans le nouveau mouvement, tandis que les conseils municipaux d'adultes supportent mal de voir leur action contestée publiquement par leurs jeunes «collègues». Ceux-ci ne vont-ils pas jusqu'à réclamer une part importante dans la direction des maisons de jeunes et de la culture? Aussi n'est-ce souvent pas sans réticence que les communes consentent à prêter le matériel nécessaire (isoloirs, urnes), à l'organisation des élections de conseils municipaux de jeunes qui, comme toutes les élections, sont préparées par voie d'affiches.

Mais les jeunes conseillers disposent d'une arme formidable: l'opinion publique locale qui partout, reconnaissent-ils, leur est favorable et qu'ils atteignent par des journaux. Cette opinion publique est prompt à reconnaître la valeur formative de cette propédeutique de la vie civile que constitue l'expérience de jeunes conseillers et certains d'entre eux ont déjà été élus dans des conseils municipaux d'adultes sitôt parvenus à l'âge d'éligibilité.

L'Alsace 10/1/1967

Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 42 — mesures nouvelles — au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 1.219.339.488 francs.

(Ces crédits, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

JEUNESSE ET SPORTS

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 11.436.847 francs ;
« Titre IV : + 29.800.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 105 millions de francs ;
« Crédits de paiement, 15 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 322 millions de francs ;
« Crédits de paiement, 40 millions de francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement : 40 minutes ;

Commissions : 25 minutes ;

Groupe de l'union démocratique pour la V^e République : 2 heures ;

Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste : 20 minutes ;

Groupe communiste : 15 minutes ;

Groupe des républicains indépendants : 10 minutes ;

Groupe Progrès et démocratie moderne : 10 minutes ;

Isolés : 5 minutes.

La parole est à M. Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse et les sports. *(Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)*

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, on a dit et répété, à la suite d'un grand écrivain, que le ministre de la jeunesse est le ministre de l'espérance. Être désigné pour rapporter son budget est dès lors un honneur qu'on ne ressent pas sans un grand enthousiasme. Cela incite d'ailleurs plus à promouvoir qu'à contrôler. Fort heureusement, il s'agit là d'un domaine suffisamment neuf et vaste pour que toutes les idées et toutes les bonnes volontés soient accueillies avec intérêt.

Je vais donc vous faire part de celles de la commission des finances et de son rapporteur en la matière, en vous demandant pour ces dernières la plus grande indulgence.

Vous disposez, monsieur le ministre, de deux outils pour mettre en œuvre une politique de la jeunesse : les idées et l'argent. Cela semble une évidence digne de M. de La Palice. Ce n'en n'est pas une dans ce domaine particulièrement délicat. Voici pourquoi.

Avec l'argent, c'est-à-dire avec les crédits inscrits chaque année dans le budget, vous instruisez, vous encadrez et vous bâtissez. En outre, vous apportez votre aide à des organismes qui poursuivent le même but. Cela est nécessaire. Cela est bien et cela revient évidemment à mettre en œuvre des idées.

Mais cela ne suffit pas. Il devient évident que les mutations de notre société rendent impérieuse la découverte de nouveaux mécanismes d'accueil et d'intégration des jeunes générations. Il faut trouver des formules nouvelles, élaborer des structures différentes et faire face à ce problème avec des idées totalement

neuves. Certaines entraîneront inéluctablement des dépenses supplémentaires. Je pense, notamment, aux actions à entreprendre avec les autres ministères intéressés dans le domaine de l'emploi, de l'agriculture, du logement, etc.

Mais il en est d'autres qui, sans bourse délier, doivent vous permettre d'agir sur la psychologie, l'adaptation et la formation de ces jeunes, dont il s'agit de faire des hommes.

Examinons ces différents aspects. En tant que rapporteur de la commission des finances, je me dois d'aborder en premier lieu les problèmes financiers.

Le budget du ministère de la jeunesse et des sports que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir dépasse, pour la première fois, le milliard de francs, et cela pour 1968 qui est la grande année olympique avec les jeux d'hiver à Grenoble et les jeux d'été, ou plutôt d'automne, à Mexico.

Notre pays s'est-il bien préparé à ces compétitions ? Le budget qui vous est proposé est-il le reflet de cette préparation ? C'est ce que nous verrons tout à l'heure.

L'ensemble des dépenses prévues représente 965 millions de francs, soit une augmentation de 6,44 p. 100 par rapport à l'année 1967, mais si on l'étudie sous l'angle des dépenses à engager et non plus seulement sous celui des crédits de paiement, le milliard de francs est dépassé.

Les dépenses de fonctionnement représentent 61 p. 100 du budget du ministère pour un montant de 590 millions. Elles se répartissent entre les moyens des services, qui totalisent 422 millions, et les interventions publiques pour environ 168 millions.

Les dépenses des services augmentent de 11 p. 100 et comportent essentiellement la création de 1.180 postes d'enseignant d'éducation physique et sportive. Cet effort plus important que celui de l'an passé devra être beaucoup plus grand pour 1969 afin d'essayer de se rapprocher du chiffre de 150 élèves par enseignant : il est actuellement de 197.

Il faut dire que dans ce domaine particulier, les crédits, en mesures nouvelles et en mesures acquises, sont en augmentation de 12,3 p. 100.

Les crédits figurant au titre des interventions publiques voient leur masse globale passer de 163 millions à près de 168 millions. Ils concernent essentiellement une allocation complémentaire de 24 millions pour les jeux olympiques d'hiver, ce qui prouve que le Gouvernement a fait droit aux demandes du comité d'organisation et d'accueil pour permettre la réussite du sport et des jeux.

En outre, 800.000 francs supplémentaires sont prévus pour la formation des animateurs.

Les dépenses en capital s'élèvent à 427 millions de francs en autorisations de programme et à 375 millions en crédits de paiement.

Ces sommes en augmentation sur celles de l'année dernière permettent d'assurer normalement la poursuite de la loi de programme, bien que 53 p. 100 seulement des prévisions aient été réalisées en trois ans.

La poursuite de cette loi de programme sera d'ailleurs facilitée par le maintien des crédits octroyés par l'ordonnance du 29 novembre 1960 sur les sommes excédentaires du fonds qui indemnise certains propriétaires de débits de boissons fermés. Ces sommes — mon collègue M. Chapalain partage mon avis et c'est également celui de la commission des finances — doivent rester à votre disposition, monsieur le ministre, et il faudra insister auprès de M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, pour rétablir ce qui vous était acquis dans les précédents collectifs en dehors de l'enveloppe budgétaire prévue par la loi de programme.

Il est nécessaire que leur affectation soit maintenue, comme le veut l'ordonnance de 1960, à la réalisation de types d'équipements appropriés à la lutte contre l'alcoolisme.

Pour une somme de 24 millions de francs, le projet de budget pour 1968 prévoit également la mise en chantier de 333 établissements sur les 1.000 clubs dont la réalisation doit s'échelonner sur trois ans. L'intérêt psychologique et pédagogique de ce jeu de construction géant pour adolescents est évident. Il complète également, à bien meilleur compte, les grandes maisons de jeunes qui leur serviront de centres-relais d'animation et d'information.

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur ce budget, mais, d'une part, l'analyse des différentes actions du ministère de la jeunesse et des sports incombe plutôt au rapporteur pour avis — et je ne voudrais pas empiéter sur le domaine de M. Bertrand Flornoy dont j'admire la grande compétence — et, d'autre part, leur aspect financier figure dans le rapport écrit qui vous a été

distribué il y a quelques jours et dont vous avez certainement déjà pris connaissance. Par conséquent, je vous engage à vous y reporter.

Telles sont, pour l'essentiel, les quelques réflexions que je voulais présenter sur les réalisations prévues pour 1968 grâce aux crédits inscrits dans ce budget.

C'est alors qu'intervient l'outil-idée.

André Malraux parle dans ses *Antimémoires* du sentiment de servitude ressenti par l'homme devant le caractère inéluctable de la mort. Le seul moyen d'y échapper quelque peu que nous ayons trouvé est de nous sentir prolongés par nos descendants.

Mais comment le pourrions-nous, alors que trop de jeunes parviennent à l'âge adulte en pleine révolte contre une société qu'ils ne comprennent pas, dont ils se sentent complètement étrangers et à l'égard de laquelle ils n'éprouvent qu'une extrême méfiance et parfois même un certain mépris.

Lorsqu'ils ont reçu une instruction très poussée et lorsqu'ils sont doués d'une remarquable intelligence, ils deviennent des Régis Debray et vont chercher ailleurs, dans la lutte et dans la révolution, la satisfaction de leurs aspirations et l'accomplissement de leur idéal.

Lorsqu'ils sont moins doués et plus faibles, ils se réfugient dans la délinquance.

Déjà, en 1938, Saint-Exupéry s'écriait : « On a cru que pour nous grandir, il suffisait de nous vêtir, de nous nourrir, de répondre à tous nos besoins. Et l'on a peu à peu fondé en nous le petit bourgeois de Courteline ».

Les aspirations les plus confuses et imprécises de nos adolescents sont en lutte contre cet état de fait.

Il faut les faire participer de l'intérieur, les confronter aux problèmes et leur donner le goût de les résoudre eux-mêmes.

La commission des finances a bien voulu examiner avec intérêt une suggestion que je lui ai soumise et qui figure dans mon rapport. Je la livre à votre réflexion.

J'avais été frappé par la justesse et la gravité des réflexions de M. Vivien qui fut rapporteur de ce budget. Partageant son souci de développer le civisme de nos adolescents, il m'est venu à l'idée de proposer la création, auprès des municipalités, de commissions locales de jeunes, associant nos édiles et nos jeunes les plus dynamiques.

Je m'aperçois, en fait, que ces commissions atteindraient également un autre but puisqu'elles nous permettraient d'obtenir la participation des jeunes.

Pourquoi ces commissions locales ? Comment fonctionneraient-elles ?

Je voudrais rapidement répondre à ces deux questions en résumant le problème de la jeunesse tel qu'on le définit après la lecture du Livre blanc.

Quatre constatations s'imposent :

Premièrement, les jeunes demandent à participer à la vie de tous. Ce dont ils souffrent, c'est d'être considérés comme jeunes, d'être l'objet d'une ségrégation de l'âge, de ne pas être admis par les adultes.

Deuxièmement, les jeunes manquent d'information, ils ignorent totalement les possibilités qui leur sont offertes, principalement en aides sportives ou socio-éducatives.

Troisièmement, 80 p. 100 des jeunes sont inorganisés et n'appartiennent pas aux associations actuelles. C'est donc qu'il faut trouver autre chose, les groupements d'aujourd'hui n'intéressant qu'une minorité.

Quatrièmement, les jeunes manquent totalement d'initiation civique, mais s'intéressent considérablement à la politique. Les sondages effectués à l'occasion des élections présidentielles et législatives le prouvent amplement. Ce phénomène est peut-être dû à la télévision, qui est l'organe d'information le plus facile, celui demandant le moins d'effort pour les jeunes et même pour les moins jeunes, et aussi au fait que la politique a un véritable côté sportif. N'est-ce pas une vraie compétition ?

De ces quatre constatations, désir de participation des jeunes, manque d'information, défaut d'intérêt pour les organisations actuelles, on peut imaginer, non pas une nouvelle structure — car, à mon avis, la création de municipalités de jeunes est une erreur, puisqu'elle augmente encore cette impression de ségrégation de l'âge et d'isolement des jeunes dans les groupes où ils sont isolés — mais au sein des structures actuelles, un organisme semi-administratif et officiel où travailleraient ensemble jeunes et moins jeunes, ceux-ci évidemment en nombre restreint. Le succès des expériences de cogestion montre l'intérêt de cette formule.

D'où l'idée de commissions locales de jeunesse. Leur composition serait différente en milieu rural et en milieu urbain. En milieu rural, dans les communes de moins de 10.000 habitants, la commission locale devrait siéger à la mairie du chef-lieu de canton; elle serait composée des deux conseillers municipaux les plus jeunes de ce chef-lieu et d'un représentant des jeunes par commune au minimum, et au maximum d'un représentant par 500 habitants.

En milieu urbain, pour les communes de plus de 10.000 habitants, le nombre des représentants de la municipalité pourrait être porté à quatre et celui des représentants des jeunes serait égal à la moitié du nombre des conseillers municipaux.

Comment les jeunes seraient-ils désignés? Pour éviter les conflits électoraux, les candidats se manifesteraient à la mairie et seraient tirés au sort, ce qui supprimerait toute politisation du choix. Leur âge devrait se situer entre 16 et 21 ans, âge critique auquel il faut donner des responsabilités aux jeunes et non pas les laisser s'adonner à n'importe quelle activité.

Ces commissions s'occuperaient essentiellement des activités locales et municipales de jeunesse, de l'organisation des loisirs, des sports, des équipements. Elles devraient être un centre d'information sur les autres activités municipales et prendraient connaissance des circulaires adressées par le ministère de la jeunesse et des sports sur l'évolution des mesures propres à ce ministère. A ce sujet, nous pourrions vous suggérer, monsieur le ministre, d'adresser régulièrement à nos communes le bulletin de votre ministère, dans lequel vous feriez le point des différents problèmes et des différentes possibilités offertes aux jeunes.

Ce bulletin pourrait ressembler à la revue *Problèmes municipaux* que le ministère de l'intérieur adresse au 30.000 maires de France et que ceux d'entre vous qui assument des responsabilités locales connaissent bien.

Ainsi, en utilisant des structures déjà existantes, ces commissions locales de jeunesse, véritables commissions extra-municipales, résoudre les quatre problèmes qui intéressent certainement les jeunes: le problème de leur participation, celui de leur information, celui de leur initiation civique et, en partie, celui de la délinquance juvénile, qui dépend essentiellement de la solution des trois premiers.

De cette manière, les comptes rendus de ces commissions complèteraient constamment, régulièrement et sans frais, le Livre blanc sur la jeunesse, dont l'enquête s'est effectuée par l'intermédiaire d'adultes. Pour le rédiger, ceux-ci ont été amenés à interpréter les réponses, leur faisant perdre ainsi de leur spontanéité et de leur véracité.

Ainsi les jeunes, qui vont bientôt former 40 p. 100 de la nation française, ne seront plus les grands muets de notre pays et disposeront d'un organe d'expression qui leur permettra de se faire entendre et de préparer leur avenir en infléchissant, en modulant ou en suscitant les décisions de leurs aînés.

Ces derniers, à leur tour, seront très heureux de connaître l'opinion des jeunes et de les avoir à leurs côtés pour participer à de nombreuses activités communales qu'ils connaissent encore très mal.

Vous m'avez fait l'amitié, monsieur le ministre, de me confier que cette suggestion relèverait votre intérêt; je souhaite que nous puissions faire aboutir cette création dans un avenir très proche.

En terminant, je voudrais vous rappeler, mesdames, messieurs, que ce budget ne représente qu'une partie des dépenses de la jeunesse, dont le montant total est incontestablement le plus important de France!

Il est en effet d'autres secteurs où l'action du ministre de la jeunesse et des sports ne s'exerce directement que dans la conception des idées, les crédits les plus substantiels étant fournis par les autres ministères.

Vous êtes alors, monsieur le ministre, le promoteur dont les réalisations sont confiées à d'autres. Vous avez créé cette année des commissions interministérielles chargées de définir des mesures répondant aux besoins des jeunes dans chacun des départements ministériels intéressés.

En tant que rapporteur, je souhaite vivement que le Parlement soit informé chaque année du résultat de ces travaux avant que le budget ne vienne en discussion.

Après ces quelques observations, je vous demande, mesdames, messieurs, au nom de la commission des finances, d'adopter le budget.

Un dernier mot cependant.

Les premières dépêches relatant les performances accomplies par nos athlètes nous parviennent maintenant de Mexico. Compte tenu des conditions atmosphériques, les résultats semblent très encourageants. Adressons-leur nos vœux bien sincères et soyons

fiers de la formation, digne de la France, qui leur a été dispensée. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, si vous me le permettez, j'adresserai d'abord mes remerciements à M. Inchauspé pour les paroles bienveillantes qu'il a bien voulu prononcer à l'égard du rapporteur que je suis encore et des rapporteurs qui l'ont précédé.

Monsieur le ministre, on ne peut juger votre budget sans avoir présent à l'esprit ou relu très attentivement votre discours du 23 mai dernier.

Tous ceux qui l'ont entendu ou en ont lu le compte rendu estiment qu'il constituait un acte fondamental car il indiquait très clairement votre intention de promouvoir une nouvelle politique de la jeunesse.

J'ai écrit dans mon rapport qu'il s'agissait là d'une déclaration « d'ambition » dont nous ne pouvons que vous féliciter.

Mais nous savons bien que votre tâche n'est pas facile: vous voulez être le mobilisateur des problèmes de jeunesse au sein du Gouvernement. Or, cette mission ne vous est pas encore expressément reconnue face à d'autres ministères et à d'autres administrations qui traitent des affaires de la jeunesse depuis de nombreuses années.

Nous comprenons donc fort bien qu'il ne suffisait pas de quelques mois pour harmoniser les différentes initiatives, coordonner les efforts et faire écouter les suggestions ou les directives du ministre de la jeunesse.

Donc nous n'attendions pas, de ce budget 1968, qu'il nous apporte des mesures financières complètement satisfaisantes. Toutefois, si nous n'espérons pas que l'année 1968 voie le lancement d'une grande action due à votre nouvelle politique de la jeunesse, nous aurions aimé que les actions actuelles soient davantage soutenues. A cet égard, nous avons éprouvé une déception.

En effet, depuis neuf ans, les parlementaires qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse et des sports n'ont pu que se réjouir du grand nombre de mesures favorables intervenues: quintuplement des dépenses ordinaires; création de l'office franco-allemand de la jeunesse; votre initiative aboutissant à la publication du Livre blanc sur la jeunesse; les lois de programme qui ont permis d'équiper la France, etc... Nous avions pris l'habitude d'attendre de chaque budget de la jeunesse du neuf et du dynamique.

Dans votre budget de 1968 — M. le rapporteur de la commission des finances ayant donné les chiffres des crédits, je ne les reprendrai pas — on constate une augmentation de 6,4 p. 100 par rapport à 1967. Certes, des choix ont été faits, mais des lacunes nous inquiètent.

Les choix? L'année dernière, nous en avons déjà une idée bien précise: c'est tout ce qui concerne l'éducation physique et sportive et que nous retrouvons aussi bien au titre III et au titre IV que pour les dépenses en capital.

C'est du reste logique. Nous vivons une année olympique. Mais nous sommes constamment en année olympique, ou pré-olympique, ou post-olympique, si bien que le budget est constamment chargé de dépenses intéressant les Jeux.

Cette année, les crédits du titre IV ont été augmentés presque uniquement dans le chapitre relatif aux activités physiques et sportives, de 29 millions de francs: nous en verrons le détail. Ce fait est d'autant plus important que lorsque nous ouvrons la page des activités de jeunesse ou d'éducation populaire, nous constatons que les crédits ont été simplement reconduits de l'année 1967 à l'année 1968.

Toujours à propos du choix de l'éducation physique et sportive, nous notons avec satisfaction une augmentation de 11 p. 100 des crédits de personnel destinés aux enseignants de l'éducation physique et sportive. Si je ne me trompe, leur effectif total, à la fin de 1968, s'élèvera à 15.617, en augmentation de 1.180 sur l'an dernier.

C'est un nombre très honorable, mais vous savez mieux que personne, monsieur le ministre, qu'il est encore insuffisant: il ne permettra pas le rattrapage évoqué dans les prévisions de la commission Le Gorgeu. Ce n'est pas en 1970, ni en 1971, ni même en 1972 que nous atteindrons un niveau satisfaisant. Mais, il faut le reconnaître, l'effort est constant, continu.

En revanche, j'avoue ne pas avoir accueilli avec joie l'augmentation de 29 millions de francs des crédits affectés aux sports et aux activités physiques et de plein air. Pourquoi?

LE PARI

par Jean-Pierre MAILLARD

Secrétaire Général du C. N. J.

Les Conseils Municipaux de Jeunes s'imposent dans la France entière avec une rapidité qui stupéfait tous les observateurs. Nul doute que ce moyen d'expression absolument neuf et fécond ne fournisse une réponse très élaborée aux aspirations profondes de la nouvelle génération. Que de chemin parcouru depuis le jour où, à Sedan, nous décidâmes à quelques amis d'appeler les jeunes à voter, à élire leur Conseil, afin qu'ils organisent eux-mêmes et fassent entendre leur voix auprès des « adultes ». Ce fut un succès qui dépassa notre espérance, pourtant grande. Ce furent des lettres de jeunes voulant imiter dans toute la France, ce furent Cholet, Pontivy, Longwy, des bureaux provisoires mis en place un peu partout ; ce fut la nécessité impérieuse de créer un secrétariat national ; c'est maintenant ce mensuel « France-Jeunes ».

« France-Jeunes » est l'aboutissement logique de toute notre action et de notre réflexion sur la foule de problèmes engendrés par le développement des Conseils. Poser ces problèmes, ouvrir un dialogue en vue d'élaborer des solutions comme pourra en entériner un congrès des C.M.J., dénoncer et combattre toutes les tentatives qui ne manqueront pas de naître pour réfréner l'enthousiasme des jeunes, parce qu'il fait peur, ou pour le faire servir à des fins mauvaises, telle sera une des tâches primordiales de « France-Jeunes ». Faire état des réalisations et des projets des différents Conseils, faire bénéficier l'ensemble des idées de chacun, éviter à tous les erreurs dues à l'inexpérience dans ce domaine très nouveau pour la plupart des jeunes — dans la mesure où c'est pour beaucoup la première occasion de s'intéresser à la vie civique —, voilà aussi le rôle de ce mensuel, puisqu'est dévolue au Conseil National la mission d'établir la liaison entre les Conseils et leur information réciproque.

Cette mission est essentielle, car les C.M.J. ont besoin d'être soutenus par un organisme national qui leur donne dans un esprit de parfaite indépendance les informations et appuis nécessaires à leur vocation de Conseils responsables, sérieux et efficaces. Sans cela, et sans le sentiment de n'être pas seuls à soutenir les mêmes luttes et à se heurter aux mêmes problèmes, les Conseils, livrés à eux-mêmes, perdraient progressivement leur originalité et deviendraient de simples sociétés ou mouvements, voués qu'ils seraient, soit à graviter dans l'orbite de la municipalité officielle, soit à ne jamais faire entendre la voix des jeunes que par des moyens détournés : dans les deux cas il s'agit d'un demi-échec. Mais ce rôle du C.N.J. ne se traduit par aucune mesure rigoureuse, qui porterait atteinte à l'indépendance des Conseils, et dont on ne voit pas d'ailleurs comment elle pourrait être respectée, vu qu'aucun Conseil n'est obligé de participer au C.N.J. Le secrétariat national intervient simplement pour aider chaque Conseil, et c'est dans cette mesure que ceux-ci participent au C.N.J.

Tous les Conseils sont venus d'initiatives purement locales, spontanément, ou en réaction à la présentation des réalisations précédentes dans d'autres villes. Il est absolument indispensable que demeure cette priorité à l'initiative et à l'action locale ; de même qu'il est tout à fait essentiel que la création d'un C.M.J. soit décidée par les jeunes eux-mêmes. La collaboration avec la municipalité officielle doit certes être la plus grande possible, mais pas jusqu'à aliéner l'indépendance du C.M.J. (Cholet...), et en aucun cas il ne faut que ce soit le maire qui officiellement fasse élire son Conseil des Jeunes, organisant lui-même les inscriptions, le recueil des candidatures, etc. ; l'expérience a montré à Compiègne que les jeunes ne considèrent pas cela comme leur affaire.

Priorité donc à l'action locale, et c'est pourquoi bientôt ce mensuel sera diffusé avec des éditions régionales. Il en existe déjà trois, et « Reims-Jeunes » voit aussi le jour. Cependant, il y aurait quelque naïveté à prétendre qu'à s'intéresser aux affaires publiques on ne doive pas dépasser le stade de la commune, surtout que souvent celle-ci éclate. De plus, il n'y a aucune raison pour que les jeunes ne fassent pas entendre leur voix au niveau national. C'est là le véritable but de « France-Jeunes » : publication indépendante de tout parti politique, de toute influence idéologique, de tout groupe financier, il n'a d'autre ambition que de devenir le journal des jeunes et de permettre leur expression à tous sur tous les problèmes les concernant et concernant la nation. Ce journal sera exclusivement rédigé par des jeunes. De grandes enquêtes seront réalisées sur les problèmes d'actualité ou d'avenir. Sans cesse il sera fait appel aux jeunes, aux lecteurs, afin que « France-Jeunes » reflète vraiment l'opinion générale, les désaccords aussi, qu'il faut essayer de dépasser. Des plus de vingt-cinq ans pourront également participer au journal pour l'information des jeunes, mais toujours dans le cadre de tribunes spéciales ou d'interviews, car il est bon de savoir qu'il s'agit alors d'« adultes », non pas que nous voulions creuser le fossé qui séparerait soi-disant deux générations — toute notre action montre, et « France-Jeunes » montrera également qu'au contraire notre effort tend à l'intégration harmonieuse des jeunes dans la vie de la Cité et de la Nation —, mais nous voulons que « France-Jeunes » soit avant tout le journal des jeunes. (suite page 4)

LE PARI (suite de la page 1)

De cela il ressort évidemment que la parution de « France-Jeunes » sur quatre pages est tout à fait provisoire. Mais c'est déjà le premier terme de notre grand pari, qui est celui de toute la jeunesse, et qui est le même qui pousse les jeunes dans chaque commune à vouloir leur propre organisation, leur Conseil. Trop souvent la jeunesse est considérée comme un enjeu, enjeu politique dû au formidable rajeunissement démographique et à la nécessité pour les partis de trouver une clientèle nouvelle, marché commercial, etc. Pour une fois, les jeunes sont les tenants de leur pari. Voilà qui est nouveau. Certes, leur avenir à eux est en jeu, et celui de la Nation, mais c'est à eux qu'appartiennent maintenant certains leviers de commande. Ils ne feront plus désormais les frats d'expériences tentées sans leur consentement.

N'est-ce pas un pari bien téméraire que le lancement de ce mensuel sans aucun moyen financier. Où trouver de l'argent quand on veut rester indépendant. — sans équipe de rédaction constituée — puisque nous comptons sur les jeunes eux-mêmes, lecteurs, membres de Conseils, de mouvements de jeunesse, de partis politiques, de rien, étudiants, travailleurs, ruraux, étrangers —, avec un secrétariat qui n'est que provisoire ? Mais si la jeunesse est téméraire, parfois insolente, elle finit toujours par avoir raison. C'est pourquoi notre pari est gagné d'avance. Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ce que sont manquer en effet de s'abonner, et alors nous pourrions paraître sur plusieurs pages.

Jeunes, nous sommes sérieux, et nos aînés ont besoin de nous. A nous notre pari.

Seance du 13 Janvier 1966

Etait present :

Monsieur Louis main, Monsieur Le Maire et Madame Brest ainsi
Madame Girault, Messieurs Fubigni, Penighi, Gaudiche, Vasseur
Fébrin, Rouffau, Girva, Culot, conseillers.

Monsieur Main, excuse.

A neuf heures, Monsieur Couvel déclare la séance ouverte
Tout d'abord il présente le conseil des jeunes, avec sa pre

Mademoiselle Alia Stieradzki, au conseil municipal et propose de
former une commission parmi les membres du Conseil
municipal pour assurer la liaison avec ce nouveau
groupement.

Après son vote, aux bulletins secrets sont élus

M^r Gaudiche M^r Ganighi M^r Culot suppléant.

Invitée à exprimer ses desirs par Monsieur le Maire, mademoi
selle Stieradzki demande que lui soit alloué :

1) du matériel (chaises tables) pour meubler le foyer des jeunes
2) elle exprime le désir de pouvoir utiliser la salle des fêtes pour
les répétitions théâtrales et autres manifestations artistiques
organisés par les jeunes (M^r Jean La lui propose, deux fois la
semaine lorsqu'il y aura tal, toute la semaine lorsqu'il n'y
aura pas tal.

3) obtenir une subvention afin de régler diverses dépenses (une
subvention de 300 francs est accordée par le conseil.)

Ensuite M^r le Maire remercie les différents groupements qui
ont participé à la réussite de la fédération des Anciens, partici
pation financière de l'Union, loisirs et culture, repas don
nés par les dames des heures d'amitiés, petite scène théâtre
donnée par les jeunes de May.

- Ville de CHOLET -

63

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juin 1965

L'An mil neuf cent soixante-cinq, le onze Juin, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cholet s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation de Monsieur Ligot, Maire.

Etaient présents : M.M. Ligot, Maire, Président - R. Manceau, Ronsin, Benoiton, Mme Delumeau, Jacob, Labatut, adjoints - Bochereau, Bomet, Bonnet, Bossard, Charbonnier, Chemineau, Cousseau, Mme Dubois, Férez, Goislot, Mme Hérault, Langlois, Laurent, Lemonnier, Libeau, J. Manceau, Mercier, Morille, Nicolas, Mme Routeau, Russon, Tisseau, Tremblet.

Excusé : M. Tranchant

M. le Docteur Bomet est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE -

Le procès-verbal de la séance du 23 Avril 1965 est adopté, sans observation.

MUNICIPALITE DE JEUNES -

La Commission "Jeunesse et Sports" a étudié le projet de création d'une municipalité de Jeunes.

Cette Municipalité qui réunirait 30 Jeunes de 15 à 21 ans donnerait son avis de plein droit sur les problèmes de jeunes et, à la demande du Conseil Municipal, sur tout autre problème.

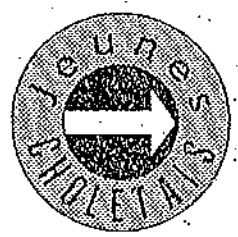
La Commission demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer cette municipalité de Jeunes.

Elle demande également la possibilité de réunir une commission extra-municipale, qui avec elle et la Commission des affaires culturelles, dans le but - d'obtenir la meilleure représentation de la Jeunesse Choletaise - de parfaire les structures et de terminer les statuts de cette organisation, ferait la dernière mise au point, pour donner naissance à cette Municipalité de Jeunes dès le mois de Septembre et la voir fonctionner avec la rentrée scolaire.

Le Conseil, unanime, donne son accord à cette intéressante proposition.

QUEST - FRANCE - 16/17 OCTOBRE 1965

LE JOURNAL DE CHOLET



AUJOURD'HUI DEMAIN

PRENEZ VOS RESPONSABILITÉS

AUJOURD'HUI et demain les jeunes Choletais vont se donner une municipalité : leur municipalité. Mesurent-ils l'importance de l'événement qui, pour la seconde fois en France, verra les jeunes d'une cité désigner par vote secret trente et un d'entre eux qui recevront mission de faire connaître les aspirations de la jeunesse et d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire.

Nan pas commission extra-municipale du conseil des adultes, la municipalité des jeunes constituée en association régie par la loi de 1901 aura une personne morale et une autonomie que nous souhaitons la plus large possible, seul le maire ou son représentant siégeant à la présidence.

On ne peut déjà savoir tout ce qu'apportera aux jeunes leur municipalité, quels seront ses moyens, mais il est certain que la

voix des jeunes pourra officiellement se faire entendre et qu'en particulier dans la gestion des réalisations municipales qui leur sont destinées, ils auront la plus large part des responsabilités.

Cholet, ville la plus jeune de France, est sans cesse confrontée avec les problèmes de la jeunesse, son emploi, ses loisirs ; sa chance, comme celle des jeunes qui l'habitent, serait que les jeunes eux-mêmes prennent en main leur destinée et disent aux adultes qui ont les moyens de réaliser : voilà ce qu'il nous faut !

Ces jeunes seront élus aujourd'hui et demain. Choletais de 15 à 23 ans, c'est votre affaire. C'est aussi votre chance ! Ne la laissez pas passer.

**POUR QUI VOTER ?
C'EST TON AFFAIRE !**

Electeur qui es-tu ?

- = Tu es ou moins 15 ans, ou plus 23 ans.
- = Tu résides à Cholet.
- = Tu peux être blanc, noir, jeune ou rouge, Turc, Patagon ou Popou.
- = Tu peux être pensionnaire dans un établissement de la Ville, tes parents n'habitent pas Cholet.
- = Tu possèdes une carte d'électeur ou tu vas ou plus vite la retirer au bureau de vote ; sois annexé de la mairie, boulevard Gustave-Richard (face à notre rédaction), aujourd'hui de 10 h. à 12 h. 30, de 15 h. à 19 h. 30 ou demain, de 9 h. à 12 h. 30. Ainsi, en allant voter, tu t'inscris ou préalable comme électeur.

Ce soir, tu danseras !

Cette première journée d'élection se terminera dans la joie. Tu pourras danser à partir de 21 h., salle de La Tuilerie. L'Attoomido Jazz Quartet et les « Rocking Stars » conduiront le bal jusqu'à l'aube. La location des tables peut être faite aujourd'hui, au Grand-Café, boulevard Gustave-Richard. Si tu es déjà apparu, tu bénéficieras d'une importante réduction sur l'entrée.



OUVRIERS

- BANCHEREAU Robby, 17 ans.
- CHAMBRAGNE J.-Pierre, 17 ans.
- ROBIN André (Bamboula), 18 ans.
- BOSSARD Alain, 21 ans.
- TEMPLERAUD J.-Paul, 21 ans.
- SORIN J.-Marie, 20 ans.
- CHAUVEAU Daniel, 17 ans.
- GUITET J.-Louis, 20 ans.
- VANDEVOORD Henri, 18 ans.
- COIFFARD Marcel, 19 ans.
- MERCIER Claudine, 17 ans.
- BOSSY Gilles, 18 ans.
- LEBAETARD Claude, 17 ans.

AGRICULTEURS

- BOUDAUD Robert, 16 ans.
- BREJAN André, 16 ans.
- DENIS J.-Pierre, 16 ans.
- PAVAGEAU Josiane, 17 ans.
- CODET M.-Thérèse, 17 ans.
- DEVANNE Gérard, 17 ans.
- CHAUVEAU M.-France, 20 ans.
- DURAND M.-Joseph, 17 ans.
- DIXNEUF M.-Joseph, 18 ans.
- CHARBONNIER Paul, 21 ans.

EMPLOYES

- POIRIER Christian, 21 ans.
- HUYELIN Michel, 19 ans.
- CHUPIN Claudine, 18 ans.
- GUIBERT J.-Yves, 18 ans.
- DESIRMAUX Edith, 21 ans.
- MENANTEAU J.-Pierre, 18 ans.
- GIOLET Bernard, 18 ans.
- GILBERT Michèle, 22 ans.
- BOUCHET J.-Pierre, 21 ans.
- RABILLER Hélène, 19 ans.
- BOUCHET M.-Odile, 19 ans.
- TREMBLET Yvon, 20 ans.

- BAUMARD Yves, 16 ans.
- MAUDET Michèle, 19 ans.
- JAUNET Dominique, 20 ans.
- SOUCRET Hélène, 17 ans.
- BOUILLE J.-Pierre, 18 ans.
- JEANNOT Laurent, 17 ans.
- DEMONT Madeleine, 21 ans.
- PAVÉ Arnette, 19 ans.
- SERRIERE Georges, 22 ans.
- POIRIER Patrick, 18 ans.

ETUDIANTS

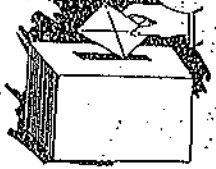
- JOBARD J.-Paul, 17 ans.
- HUE J.-François, 17 ans.
- LEOBON Yves, 17 ans.
- BLOUIN Josiane, 16 ans.
- DANIEL Lucien, 17 ans.
- JACOB Alain, 17 ans.
- MONGER Alain, 19 ans.
- GROUIGNEAU François, 17 ans.
- FAILLARD Jacques, 18 ans.
- DEU Christian, 18 ans.
- CHESNARD Claude, 18 ans.
- CHARBONNEAU Bernard, 20 ans.
- BERNARD J.-Philippe, 17 ans.
- RENOULT Martine, 17 ans.
- ROUSSEAU Claude, 16 ans.
- CARDIN Geneviève, 18 ans.
- FORCINAL Nelly, 18 ans.
- UCHER André, 21 ans.
- HOSTEIN Françoise, 17 ans.
- GUESDON Daniel, 16 ans.
- CHAMBELLAND Bruno, 17 ans.
- GARNIER Joël, 18 ans.
- ROTUREAU Christian, 17 ans.
- VERFAILLIE Serge, 19 ans.
- GUY André, 19 ans.
- GAY M.-Thérèse, 18 ans.
- JAMES Paulette, 18 ans.
- QUERRY Geneviève, 17 ans.
- POUDRE Jean, 18 ans.

**SUR CETTE LISTE DES CANDIDATS
TU COCHERAS (par un petit x) dix noms**

Jeune Choletais,
retiens bien ceci :
TU YEUX... TU VOTES !

Comment voter ?

- = Tu te présentes au bureau de vote, muni de ta carte, de ton carte d'électeur (ou tu le retireras à ce moment-là) ; Si ta carte ne porte pas ta photo, tu dois alors présenter une pièce d'identité.
- = Dans l'isoloir, tu coches dix noms de ton choix sur le bulletin que l'on t'aura remis ; ne raye aucun nom ; n'écrit aucune mention sur ton bulletin.



Où et quand voter ?

A la suite annexé de la mairie, boulevard Gustave-Richard (face à la Rédaction d'Ouest-France).
= Aujourd'hui : de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30.
= Demain : de 9 h. à 12 h.

Pourquoi dix noms et trente et un élus ?

Pour assurer une représentation réelle de toute la Jeunesse Choletaise, pour que les minorités aient aussi leur place ou sein de la municipalité, il a été établi un pourcentage d'édifiées tendances qui, pour un conseil de 31 membres, se présente comme suit : 6 agriculteurs, 8 ouvriers, 8 employés, 9 étudiants. Seront élus les candidats qui, dans leur

catégorie, seront les 6, 8 ou 9 à obtenir le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité, le plus âgé sera élu.

Pourquoi 10 noms seulement ? Parce que tu peux ne pas connaître 31 des candidats et ton vote serait alors en partie le fruit du hasard.

OUEST-FRANCE - 12 JANVIER 1967

Un office municipal de la Jeunesse viendra-t-il prendre la relève du Conseil des jeunes ?

Depuis longtemps, exactement depuis l'exposition réussie « Loisirs des jeunes », le conseil des jeunes de Cholet n'a pas fait parler de lui. Aujourd'hui, il fait surface mais c'est un peu comme un noyé qui remonte une dernière fois avant de disparaître. On lira ci-dessous la lettre que nous ont adressée deux jeunes conseillers : Joël Garnier et Serge Verfaillie, et qu'ils intitulent eux-mêmes « Testament ».

Est-ce le conseil des jeunes qui s'exprime par leurs voix ? En droit non puisque le conseil, sans quodum, sans bureau, sans réélection statutaire, n'a plus d'existence

véritable. En fait, cependant, on doit constater que seul un dernier carré a permis au conseil de survivre jusqu'ici et que sa disparition sera celle du conseil lui-même.

En même temps que les « survivants » rédigeaient cette lettre, Joël Garnier adressait à M. Benoiton, adjoint au maire de Cholet, et qui a plus particulièrement suivi l'évolution du conseil des jeunes, un rapport dans lequel il développait les idées qui se trouvent exprimées dans la lettre que nous avons reçue.

M. Benoiton, que nous avons

contacté pour connaître la position de la municipalité, a jugé plus simple de nous donner le texte de la réponse qu'il a faite à Joël Garnier. On la lira également ci-dessous.

Les deux positions ne s'accordent que sur un seul point : l'éventualité d'un nouveau départ pour une organisation municipale des jeunes. Sera-ce un office municipal de la jeunesse, regroupant, entre autres les représentants des associations existantes ? Il en a été question. Il semble de toute façon difficile que reparte un conseil semblable à celui qui vient d'échouer.

a pas paru très saine et aussi les quelques rescapés que vous êtes, étant pratiquement absents de Cholet toute la semaine, cela ne nous permet pas de préparer efficacement de nouvelles élections.

Tout ceci engage le conseil municipal à ne pas apporter sa caution à une prolongation de l'expérience dans sa forme actuelle.

Il nous apparaît à aider les jeunes, à leur procurer des loisirs sains et les préparer à la vie, d'œuvrer une autre formule, en liaison directe avec les associations, voulant grouper, dans un nouveau conseil, des jeunes ayant acquis une certaine expérience et ainsi trouvant leurs soucis d'autrui par leurs engagements antérieurs.

Dès que notre projet sera mis en forme, nous vous contacterons pour vous en faire part.

Soyez assuré...

La lettre de MM. Joël Garnier et Serge Verfaillie

Dans une lettre ouverte, non dénuée d'humour, Joël Garnier et Serge Verfaillie déclarent notamment :

« L'envie de certains serait sans doute d'étouffer lentement l'idée de conseil des jeunes à Cholet sans soubresauts et sans heurts : les gens n'y pensent d'ailleurs déjà plus ; laissez faire le temps... C'est une attitude prudente, après une année d'expérience qui ne fut certes pas une réussite intégrale, pour une entreprise qui n'a sans doute pas bénéficié des suffrages de tout le monde, il s'en faut ! et qui a provoqué une polémique bien au-delà du plan local... »

Rappelant la naissance de ce conseil « dont la naissance a été annoncée à toute la France » et pour lequel ils déclarent « un enterrement de première classe », les auteurs de la lettre poursuivent :

« En ce qui nous concerne, nous croyons volontiers à la bonne volonté de la municipalité lorsqu'elle mit sur pied ce projet. Mais pourquoi alors n'avoir pas mis au service de cette bonne volonté une étude vraiment réaliste de la situation ? »

« En effet, ce conseil des jeunes qui fut lancé en octobre 65 comme une bombe, n'était à l'époque

qu'un titre, qu'une façade. Il était loin de correspondre à un besoin spontané des jeunes. Il n'avait même pas l'excuse de s'être attaché à une étude objective de la réalité pour aboutir à une quelconque représentativité des jeunes et de leurs problèmes. Au contact n'a pu être pris pour donner une quelconque assise réelle au futur conseil. »

« Après un comité provisoire de quatre mois (dont trois de vacances) qui n'eut que le temps de préparer en vitesse des élections, on a donc lancé un titre et on a demandé à des jeunes de se présenter, c'est-à-dire de s'intégrer à une organisation dont les buts et les modalités de fonctionnement n'avaient pas été définis. Les interviews accordées à la presse écrite ou parlée par des jeunes qui avaient accepté de cautionner l'entreprise étaient assez significatives de ce vide. »

En bref, Joël Garnier et Serge Verfaillie reconstituent la précipitation et le manque d'étude qui ont présidé à cette installation. « Faute de matériel, faute d'intérêt, disent-ils en substance, les jeunes venus là avec espoir sont partis faute de trouver une utilité dans une association qui avait bien du mal à s'en trouver également. »

musiclens actuels les plus populaires : Memphis Slim.

« — Un hir-parade radiophonique en mal qui a bénéficié d'un beau succès d'affluence. »

« — Une exposition sur les loisirs sportifs et culturels en octobre qui a bénéficié de la participation de la presque totalité des associations de jeunes. »

« — Deux voyages à Angers, etc. »

« Nous ne pensons pas qu'une extension de l'O.M.S. satisfasse ces différents besoins, tout particulièrement en ce qui concerne le dynamisme d'ensemble des jeunes. C'est pourquoi nous opposons toujours les notions de conseil des jeunes et de commission extra-municipale. Nous croyons d'ailleurs que l'idée d'un conseil des jeunes n'est pas morte au bout d'un an sous prétexte d'un déficit financier et de la non-acquisition de résultats suffisants. Tel est d'ailleurs le sentiment dont nous ont fait part la plupart des associations à notre égard : nous n'avons pas de conséquences négatives, mais repensons plutôt le problème sérieusement. Pour elles le conseil des jeunes a certainement une utilité. »

La réponse de M. Benoiton à M. Joël Garnier

Voici la position de M. F. X. Benoiton, président de la commission de la Jeunesse et des Sports qui répond à M. Joël Garnier.

Mon cher ami,
Au mois de septembre, au cours de la préparation de l'exposition, que d'ailleurs vous avez remarquablement organisée, il avait été émis l'idée de faire les élections du Conseil des jeunes le dernier dimanche de novembre et de les faire en collaboration avec les différentes associations qui avaient travaillé avec vous à cette exposition, les modifications de statuts n'intervenant qu'ensuite avec le plein accord du conseil élu.

Il n'en a pas été ainsi et vous nous présentez une modification de statuts trop compliquée, d'ailleurs accompagnée d'un long rapport qui nous fait perdre beaucoup de temps. Plusieurs fois nous avons souligné qu'il n'était pas possible d'avoir un Conseil des jeunes en place par des élections de 11 ans, cela ne peut être sérieux. La gestion des derniers mois ne nous

« Nous ne sommes plus que cinq ou six »

La lettre poursuit :

« Ce qui fait actuellement, si nous comptons bien, cinq ou six membres qui continuent à s'intéresser à l'entreprise. Fin octobre, en raison du désintérêt général, nous étions tranquilles pour faire ce qu'il restait à faire : organiser l'exposition des loisirs aux théâtres, modifier également les structures du conseil, enfin organiser des élections sérieuses. »

« Pour être bref, les modifications apportées aux statuts portaient sur :

— Au titre organisation : la création d'un conseil d'associations devant regrouper deux représentants par association et faisant partie intégrante du conseil des jeunes.

— Au titre élections : la suppression du système des rubriques socio-professionnelles et la mise en place d'un système de listes de candidats présentant un programme commun.

— Au titre fonctionnement : la suppression du bureau d'adjoints et du travail en commissions abstraites remplacées par

des « organismes d'application » attachés à l'étude d'une activité donnée. »

« Ces modifications ayant été faites en vue d'une plus grande efficacité et d'une plus grande représentativité du conseil. »

« La municipalité, écrivent-ils, freine maintenant notre action. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'il est actuellement question d'une extension de l'office municipal des sports à des fins de conseil des jeunes. »

« En ce qui nous concerne, nous croyons toujours à l'idée de conseil des jeunes autonome. Et nous avons pour cela de bonnes raisons. »

« En effet, en une année on a tout de même fait pas mal de choses : »

— Un bulletin en mars qui s'est poursuivi par un journal de six pages en juin, premier numéro de ce qui pourrait devenir l'organe d'information et d'expression de toute la jeunesse de Cholet.

« — Un festival de jazz en avril qui a permis aux amateurs d'entendre pour la première fois dans notre ville l'un des cinq

PONTIVY

LE MEETING DU 5 FEVRIER

Samedi 5 février. Animation peu coutumière aux rues de Pontivy, petite ville de onze mille habitants ancrée au cœur de la Bretagne. Ce samedi soir a lieu un grand meeting, préludant au vote de quelque 700 jeunes qui vont demain élire leur conseil municipal. Télévision, radio, presse donnent à l'événement un caractère qui se révélera quelque peu folklorique.

Depuis quinze jours fleurissent dans la ville les affiches de propagande, car à Pontivy, les jeunes, pour s'unir, ont paradoxalement décidé de voter au scrutin de liste. Deux listes sont donc en présence: une qui a procédé à une campagne inten-

sive: la Liste Ouvrière et Universitaire, et l'autre, le Rassemblement des candidatures individuelles préparant dans le plus grand calme ses projets et ses objectifs. A 18 heures, jeunes et moins jeunes se pressent aux abords de la salle des Fêtes où un débat prometteur va s'engager.

La présentation des trente-six candidats se déroule dans une ambiance chaleureuse et les allocutions des orateurs déclenchent les premières grandes rumeurs.

« Cela rappelle le bon vieux temps », murmure quelques anciens. Quelques jeunes bien informés trouvent que ce temps n'est pas si éloigné... Applaudissant, criant, gesticulant, une

foule avide semble vouloir engloutir le premier « tribun » de la L.O.U.P. que le sort a désigné pour parler en premier. Celui-ci, Michel Rio, passe le témoin à un partenaire, Olivier Le Guennic, qui traite des affaires sociales. Un calme relatif accompagne le discours de clôture de cette liste, il est vrai que Marie-France Hamonou entame le sujet « loisirs ».

A leur tour, les « individuels » se jettent à l'eau. Une chorale bien orchestrée, accueillie de ses voix leur premier avocat, Claude Juchet, qui a choisi d'évoquer le problème ouvrier. Quant à cela ne tienne, Yves Le Hellec se couvre de gloire en reprenant le thème des loisirs et en faisant apprécier son sens de l'humour et de la répartie. Enfin, le dernier orateur, Michel Bihan, traite des grandes options des jeunes de Pontivy dans les domaines du travail, des loisirs et de la culture.

Après les questions d'usage de quelques participants, le flot des spectateurs repus de clameurs et d'applaudissements quitte la salle.

Il reste aux électeurs le devoir de choisir.

L'ELECTION DU 6 FEVRIER

Le meeting fut la nuit des élections, le vote en fut le jour. La fièvre qui montait la veille avait disparu au petit matin, comme par enchantement.

La municipalité avait obligeamment mis les salons de l'hôtel de ville à la disposition des jeunes électeurs. Est-ce l'austérité des lieux ou la portée du geste de la main glissant l'enveloppe dans l'urne? Tous se présentaient la mine grave prouvant ainsi que le chahut de la veille n'était qu'une parade et qu'ils savaient faire preuve de sérieux sans perdre cette fantaisie qui fait le charme de leur âge.

Sur plus de sept cents inscrits environ cinq cents se présentèrent aux urnes et tard dans la soirée, le dépouillement rendait son verdict.

Les dix-huit membres étaient élus dans la « fourchette » 346 v.-240 voix et 9 de la L.O.U.P. complétaient le Conseil dans la « fourchette » 195 voix-168 voix.

ETUDES.

Aux dernières statistiques, Pontivy comptait 1.450 jeunes de quinze à vingt-cinq ans. Pour obtenir le nombre virtuel de votants, il faut retirer la majorité des étudiants fixés hors de la ville, les militaires, mais aussi tous les jeunes hommes et surtout les jeunes femmes déjà mariés qui, accaparés par leurs propres soucis, ne peuvent consacrer leur temps à l'étude de problèmes généraux qui pourtant les intéressent au premier chef.

On évalue donc le nombre de jeunes à 1.000. Sur ce nombre, 715 se sont inscrits, soit 71,5 %, 509 ont voté, soit 71 % des inscrits et 50,9 % de la totalité.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants que l'idée d'une municipalité de jeunes n'a été émise qu'à la mi-décembre, soit depuis sept semaines.

Le travail ingrat de la préparation des élections terminé, les élus vont pouvoir se consacrer à des tâches plus exaltantes.

Samedi 12 février: ELECTION DU PRESIDENT ET DE SES ADJOINTS

Les vingt-sept conseillers élus au soir du 6 février ont procédé à l'élection de leur président, le 12 février.

Sont élus:
Président: Michel BIHAN, 18 v., 9 abstentions.
Premier Adjoint: Yves Le HELLEY, 17 voix, 10 abstentions.
Deuxième Adjoint: Claude JUCHET, 17 voix, 10 abstentions.
Troisième Adjoint: Philippe Le SOLLEC, 23 v., 4 abstentions.
Secrétaire Général: Roland JEGADO, 25 v., 2 abstentions.

Sitôt élu, le président soumettait au Conseil la décision d'adhérer au Conseil National. Cette proposition était acceptée par 21 voix, 4 conseillers se déclarant contre et 2 s'abstenant.

Le Conseil adoptait une seconde décision par 25 voix, 1 contre, 1 abstention, celle d'abandonner le scrutin de liste pour les prochaines élections et de revenir

◆ Le challenge du nombre s'est disputé, jeudi 16 décembre, sur le stade municipal.

C'est finalement le C.E.T. qui emporta la Coupe au classement inter-établissements.

◆ A l'approche de Noël, les commerçants pontivyens ont décoré très artistement les vitrines de leurs magasins.

Dans l'électricité, mercerie, bijouterie, librairie, pâtisserie, parfumerie, comme dans l'ameublement, l'alimentation et les magasins de jouets, on remarque de très beaux étalages.

◆ Un bureau des Jeunes s'est constitué ayant comme président Michel Bihan, vice-présidents Pierre Foache et Daniel Kergaravat, secrétaire Mlle Jacqueline Corbel.

Le bureau a annoncé la constitution prochaine d'une commission extra-municipale de jeunes.

◆ Une manifestation de sympathie à laquelle assistaient grades et gendarmes, s'est déroulée au quartier Clisson à l'occasion du départ pour Marignanne, de M. Armand Ruytor, très estimé de ses camarades.

public, une épreuve d'une formule nouvelle qui groupera les professionnels de 2^e catégorie et les amateurs. Cette épreuve aura lieu vraisemblablement dans le courant d'avril.

M. Taldit annonça à l'assemblée qu'il avait un agréable devoir à remplir, la remise de la Médaille de bronze de la Fédération Française de cyclisme à M. Jo Picot qu'il lui épingla aux applaudissements de l'assistance.

Le bureau entier fut ensuite reconduit dans ses fonctions.

Basse manœuvre

Au cours de récentes élections partielles, un candidat, M. Tony Fudand, fit couper le courant pour

fixée au dimanche 20 mars 1966. Une date à retenir.

REMUNGOL

AVIS.— Les prêteurs et emprunteurs à la Caisse rurale de Remungol peuvent dès à présent passer chez Joseph Le Cornec, secrétaire-comptable pour le règlement des intérêts de l'année en cours.

Tous les comptes doivent être réglés pour le 31 décembre.

NEULLIAO

INCENDIE.— Un incendie qui pu heureusement être maîtrisé grâce à la prompt intervention des pompiers de Pontivy, s'est déclaré dans un hangar couvert en chaume, situé à proximité de la ferme de M. Denis Nicolas.

Les dégâts sont évalués à 8.500 francs environ.

Sans la présence d'esprit de M. Jean Valy, cultivateur à Penhoët, qui, ayant aperçu les premières flammes, alerta le propriétaire et téléphona aux pompiers, l'incendie se serait vite étendu à un grand hangar contenant la récolte de l'année.

L'enquête a permis d'arrêter un vagabond septuagénaire qui s'était endormi dans l'abri, tout en fumant. N'ayant pas réussi à éteindre le début d'incendie, il s'en était allé sans donner l'alarme. Il avait également provoqué un incendie chez M. Hamoni, l'an dernier.

KERGRIST

ARASEMENT DE TALUS.— Il est possible d'envisager une nouvelle tranche d'arasement de talus inutiles. Plusieurs se sont déjà fait inscrire. Les personnes intéressées par cette opération sont priées de se faire connaître à la mairie avant le 1^{er} février, dernier délai.

Résultats des élections Présidentielles

Canton de Pontivy

PONTIVY, le 26 décembre 1965

Les Jeunes de Compiègne ont choisi leurs élus



Voici les élus du Conseil Municipal des Jeunes. Ils ne figurent pas tous sur la photo, car certains d'entre eux étaient partis avant la proclamation des résultats.

La réunion d'installation du C.M.J. sera publique et se fera samedi 5 mars à 21 h., à la salle du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- 1) Proclamation des élus par le maire de Compiègne ;
- 2) Installation du Président provisoire : M. Laurent Barraud qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- 3) Election du Président ;
- 4) Election des Vice-Présidents ;
- 5) Formation des Commissions.

Le Progrès de l'Oise . 5 Mars 1966

Injures et menaces n'ont pu anéantir le C.M.J.

La semaine dernière, on apprit avec stupeur, que 19 membres du C.M.J. avaient démissionné.

Cette nouvelle donna à penser que le C.M.J. était à l'agonie et ne se relèverait pas de cette trahison multiple.

La majorité a repris en main une situation pourtant difficile et c'est un Conseil des Jeunes incomplet mais décidé et confiant qui s'est réuni dernièrement pour élire son nouveau président.

La séance fut houleuse, troublée par quelques perturbateurs mais donna néanmoins naissance à une assemblée neuve et qui se montrera, nous l'espérons, moins puérile que l'ancienne.

Voici la constitution du C.M.J. :

Président : Patrick Egret.

Vice-Président (chargé de la 1^{re} commission (Information et relations extérieures) : Julien

pai des Jeunes, malgré les injures et les menaces adressées à ses membres, s'efforce de poursuivre son œuvre. Il commence son action en proposant un projet de la 5^e commission élaboré par Robert Egret et dont l'objet serait un camp d'adolescents.

Voici le but de ce projet soumis au Conseil municipal des adultes et dont nous donnerons les détails dans les délibérations du Conseil.

« La ville de Compiègne organise chaque année une colonie de vacances, mais comme grand nombre d'organisations, ces colonies ne sont ouvertes qu'aux jeunes qui ont au maximum 14 ans. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de créer quelque chose pour ceux qui sont âgés de plus de 14 ans. En effet pour les jeunes de 14 à 18 ans, il n'existe que de rares organi-

très regrettable d'autant plus que ces jeunes sont à l'âge difficile de l'adolescence. C'est pourquoi nous estimons nécessaire de pallier à cette carence.

« Nous proposons donc de créer deux camps municipaux d'adolescents : le premier sera un camp fixe et sera divisé en deux sous-camps, le second sera itinérant, s'adressera uniquement aux jeunes de 16 à 18 ans et fera l'objet d'une étude détaillée, ce projet ne concernant que les camps fixes.

« Dans un premier temps, nous proposons la création d'un camp fixe de jeunes de 14 à 16 ans, dans un second, la création d'un camp fixe de jeunes de 16 à 18 ans, et enfin la création d'un camp itinérant de 16-18 ans, pour ces derniers reste la possibilité de faire un choix ».

— Le Président du C.M.J.



Varin.

2^e commission (culturelle) : Denis Salleron.

3^e commission (Urbanisme et questions générales) : Agnès Donon.

4^e commission (Affaires professionnelles, sociales et scolaires) : Françoise Legros.

5^e commission (Loisirs et Fêtes) : Robert Egret.

6^e commission (Sports) : Bernard Induni.

Le nouveau Conseil municipal

sations capables de leur offrir des vacances collectives, et vous savez d'autre part que beaucoup d'entre eux ne peuvent partir en vacances. Encore faut-il remarquer que la plupart des organismes sont confessionnels ou appartiennent à de grandes administrations ou à de grandes entreprises. Toujours est-il que la majorité des jeunes ne peut profiter de vacances dans des conditions normales. Ceci est

fait savoir à tous les jeunes qu'il tiendra une permanence chaque samedi à l'ancienne salle de la Justice de Paix, rue des Pâtisseries, de 14 h. à 17 h.

Tous les jeunes électeurs sont avisés que le questionnaire figurant sur la dernière page du bulletin de liaison du C.M.J. doit être rempli et adressé à Patrick Egret, président du C.M.J., à la mairie de Compiègne.

Le numéro :
50 centimes

Abonnement de soutien
donnant droit à l'envoi à domicile
du journal : 1 an. 10 francs

L'ÉPIGONE

Journal des Jeunes de Longwy-Bassin

CONSEIL DES JEUNES

LONGWY-BASSIN

Diffusion gratuite - Tirage 10.000 exemplaires

ANNEXE 13
Première page du journal
L'Épigone, N°4, nov. 66

EDITORIAL

Pour le conseil des jeunes la rentrée est accomplie. Il a fallu réorganiser les commissions en fonction des départements et des nouvelles activités de chaque membre et reprendre contact avec les diverses associations jeunes du bassin.

Je rappelle que nous nous efforçons, tout en sauvegardant et garantissant leur autonomie, d'aider toutes les sociétés qui sont appelées à nos services ; que nous augmentons leurs effectifs en leur adossant les adolescents qui se confient à nous ; que nous centralisons tous les programmes de manifestations et bals pour leur bonne coordination dans le temps et le lieu et assurer ainsi leur succès.

Connais-tu le plaisir de participer à l'édification de la maison des jeunes et celui de voir ton article lu par 10 000 copains ? C'est pour ces raisons que je m'étonne du peu d'entrain que vous mettez à animer les commissions de C. J. L. B. dont je vous remets les titres en mémoire études et réalisations, enquêtes, relations jeunes et adultes, coordination et information.

Notre prochaine réunion plénière aura lieu le jeudi 24 novembre à 19 heures dans un salon de l'hôtel de ville de Longwy-Bas.

Que chacun de vous, cher lecteur, se sente invité tel est mon vœu en écrivant ces lignes.

Le vice-président.

CULTURE ET CIVILISATION

1. — La Volonté de culture

La culture représente, traditionnellement, un luxe réservé à une élite intellectuelle, perdue dans les hauteurs et souvent plus savante que cultivée. Ce mythe solennellement entretenu de l'homme cultivé, l'honnête homme du XVII^e siècle, échoué au XX^e, semble perdre sa face aplandie et sans toucher au vulgaire, descendre à un stade plus populaire et plus social.

Si, à l'opposé, le sentiment de frustration de la masse vis-à-vis de l'élite persiste parmi les couches de population moins favorisées et plus âgées, les jeunes générations semblent moins soumise à ces conceptions surannées. L'implantation des lycées d'éducation populaire, en milieu rural, les lycées de jeunes travailleurs, les maisons de jeunes et de la culture dans les milieux urbains, marquent leur souci et leurs besoins de se cultiver, mieux leur désir de promotion sociale.

Il appartient, cependant, d'esquisser une définition de la culture, adaptée à notre époque.

La culture, c'est d'abord la connaissance.

A la base de toute culture, se trouve l'instruction, acquise à l'école. L'instituteur de village qui enseigne à la fois le calcul, l'orthographe, l'analyse, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, est le premier pionnier de la culture. Mais celle-ci, s'élargissant dans les études secondaires et supérieures, on ne peut que se réjouir de cette démographie galopante qui caractérise la population scolaire.

En 1935, le secondaire comptait 300 000 élèves ;

En 1965, 2 000 000 se pressent dans ses lycées et collèges.

En 1935, 70 000 étudiants fréquentaient les Facultés et les Grandes Ecoles ; En 1965, ce chiffre est passé à 300 000, et il aura doublé pour 1972.

Pour 1 000 000 de bacheliers en 1965,

il en existera 20 000 000 en 1985. Cette démocratisation de l'enseignement est la condition primordiale de la diffusion intensive de la culture. Due à l'extension de la scolarité jusqu'à seize ans, qui devait, à mon avis, s'étendre jusqu'à dix-huit ans, elle est facilitée par un système de bourses satisfaisant dans le secondaire, mais peu convaincant dans le supérieur. L'étudiant, producteur de travail et consommateur, devrait être salarié (1).

Il existe, cependant, une disparité grave entre les niveaux des jeunes étudiants et celui des jeunes travailleurs. Après seize ans, 25 % des jeunes poursuivent leurs études et chez les apprentis, par exemple, 45 % avouent un niveau inférieur au Certificat d'études primaires. Apparaît alors la nécessité de les faire bénéficier de stages gratuits, assortis d'un manque à gagner, dans les collèges techniques où ils pourraient, à la fois, diriger leur domaine intellectuel et parfaire leur formation professionnelle.

Culture et connaissance, les deux vont de pair, mais le savoir suffit-il à la culture, l'homme cultivé, est-ce le parfait érudit ? Sa démarche est plutôt dans la recherche, dans la soif de connaissance que dans la complaisance de son érudition.

La culture, c'est surtout la conquête du savoir.

Englobant le savoir, la culture le dépasse. Elle est génératrice de curiosité intellectuelle et sensorielle et stimulatrice de recherche. La culture, c'est la conquête permanente de la connaissance, au coin de la rue ; c'est la chanson populaire, le pop-art, la conversation de tous les jours, le dialogue avec les autres. La culture, c'est l'ouverture au monde, qui se traduit par l'enrichissement des contacts humains, dans l'échange et la mise en commun d'idées et d'aspirations.

L'esprit, libre de réfutier tout conformisme et tout préjugé, ne se contente plus de contribuer à un épanouissement de la

personnalité, souhaitable et heureux, mais s'engage sur la voie de l'humanisme moderne, car l'homme, réalisant pleinement sa condition, peut désormais s'intéresser aux autres.

La culture, c'est l'action

Epanoui, heureux, responsable, l'homme doit alors, irrémédiablement s'engager vis-à-vis des autres. Il assumera ses responsabilités en faisant profiter les autres des richesses qu'il a pu acquérir.

Savoir et conquête du savoir par l'action, la culture se confond souvent, dans l'esprit des gens, avec le loisir. Ce terme de « loisirs », depuis que Léon Blum créa en 1935 un sous-Secrétariat d'Etat aux Loisirs, avec pour titulaire Léon Lagrange, est devenu le centre d'intérêt de la majorité des citoyens. Si le travail garde son aspect de servitude et d'enchaînement, le loisir est, au contraire, synonyme d'évasion de libération. C'est le changement de rythme dans une vie, qu'il n'appartient pas toujours à l'homme de guider. Paris rêve à la Côte d'Azur ; la province rêve à Paris. La réalité ne correspond guère aux désirs formulés.

L'autoroute, les plages encombrées, ou alors les conditions de vie déprimantes, ramènent les espoirs dorés à un sombre réalisme. Il faut laisser sa pari au rêve, la civilisation des loisirs, lent annoncée, risque de n'être que l'industrie des loisirs et elle l'est déjà, en certains domaines. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus naïf et de plus candide qu'un touriste se prêtant aux élucubrations calculées de quelques habiles commerçants. Mentionnons, pour mémoire, Saint-Tropez, Capri...

Il faut donner sa dimension au loisir, y reconnaître la condition de la culture,

(1) M.D.L.R. — Nous vous promettons de revenir sur le problème du salaire étudiant dans le cadre d'un vaste débat sur le régime de l'enseignement.

Suite page 4

Qui dit RIDEAUX
dit

POSE PRIVÉE
POSE INDUSTRIELLE

PREVOT

3, rue de Lorraine
LONGWY-HAUT
Téléphone : 23.22.99

Magasin officiel des Jeunes

CAMPING - SPORTS - VÊTEMENTS

La Hutte

A. REMY - 34, rue Labro, LONGWY - Téléph. 23.22.59

Toujours à l'avant-garde grâce à son équipe de conseillers techniques

Pour vos achats en confection
Hommes, Dames, Enfants
Rayon Fourrures

Adressez vous

“à la Rose”

102, Grand-Rue ATHUS — Tél. 28.211

Le plus élégant, le meilleur...

le moins cher

Pour tous renseignements
sur les activités du

C. J. L. B.

10, Avenue de Saintignon
LONGWY-BAS (face à la poste)



Au Palais du Corset

PLACE LECLERC — LONGWY-BAS

GRAND CHOIX :

GAINES — S. G. — COMBINES FEMME FORTE ETC.

Nous sommes Fournisseuses
appareils : FAUTEUIL-ROUL
pour Inff

HYÈRES

Le Conseil des Jeunes de Hyères sera élu le 17 avril par 4.000 jeunes Hyérois grâce à l'initiative de Pierre Juhan, André Piquet, et Jean Ambrogiani. Les limites de dix-sept et vingt-quatre ans ont été retenues. Le Conseil comprendra vingt et un membres, six sièges étant réservés aux étudiants ou lycéens, les autres aux différentes professions: ouvriers, paysans, employés, etc.

Deux listes seront en présence: « Il ne s'agit nullement de listes rivales. Cependant, il apparaît nécessaire de présenter aux électeurs deux listes différentes qui, en fait, seront des équipes complètes. Il n'y aura pas de panachage », a déclaré Jean Ambrogiani.

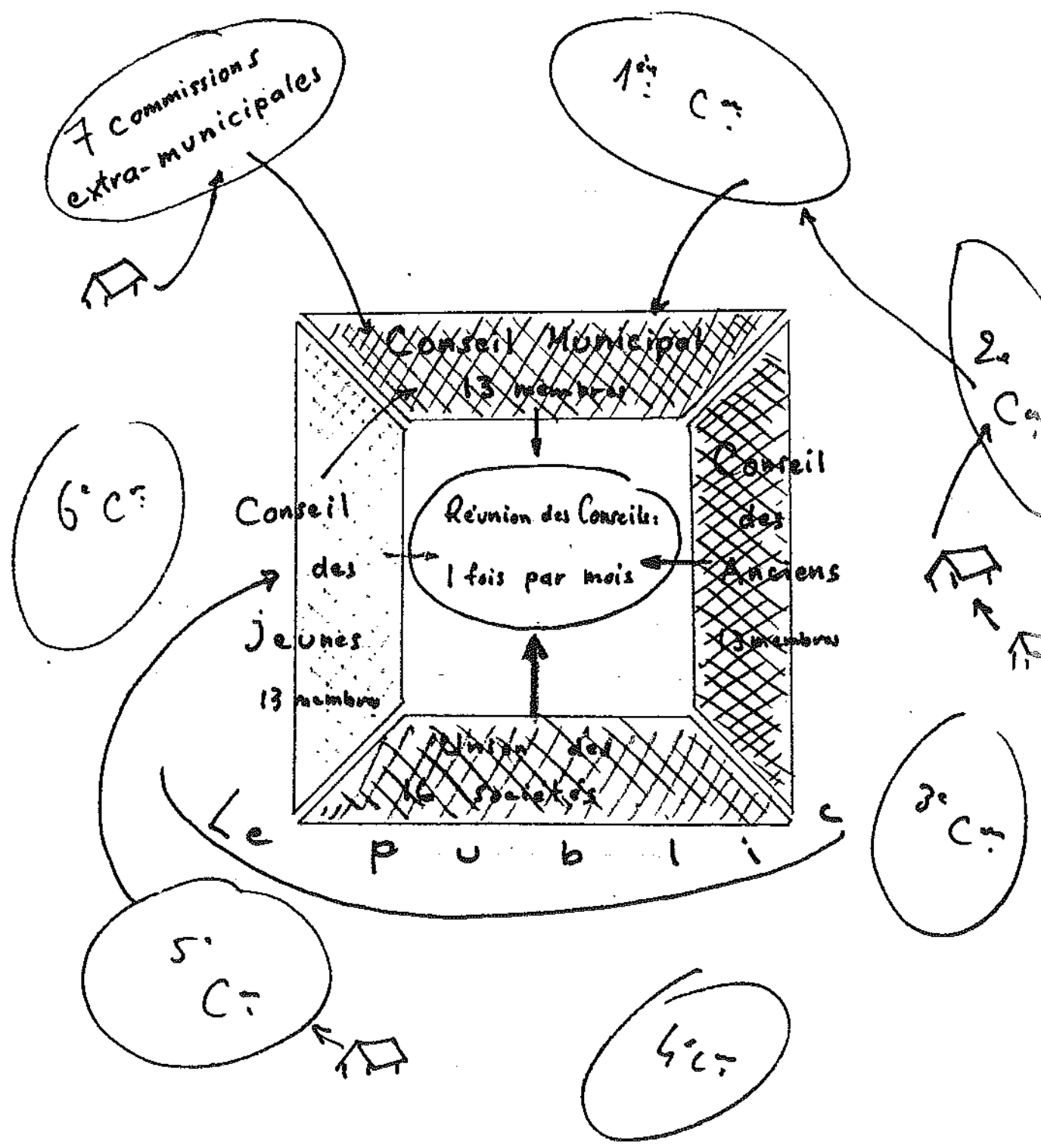
Sept commissions ont déjà été prévues (affaires sociales, économiques, loisirs, culture, sport, tourisme et relations extérieures), et il semble que la compréhension des adultes ne fasse aucun doute: M. Harlaut, maire de Hyères et Conseiller général du Var, vient de donner son accord; le Conseil des Jeunes pourra, dès son installation, entamer le dialogue avec les édiles municipaux. Son rôle sera consultatif au départ. Ensuite, la gestion de certaines affaires pourra lui être confiée.

Tout est donc parfait. Pourquoi cependant avoir prévu un mandat de deux ans pour les jeunes conseillers? L'expérience montre que le renouvellement annuel est nécessaire, n'empêchant d'ailleurs pas une aussi nécessaire continuité, puisque la réélection des membres n'est pas exclue, comme l'ont prévu les Jeunes de Hyères, pourvu que la limite d'âge soit respectée.

Pourquoi, surtout, deux listes? Etant donné que le panachage n'est pas permis, on risque à tout le moins de voir une liste de Jeunes « bouder » le Conseil. En tout cas, l'unanimité qui fait la force des Jeunes en souffrira. Il n'est pas convenable en effet que deux listes soient absolument d'accord sur tous les points; leur existence ne se justifierait pas. Nous traiterons de cette question plus en détail dans l'un des prochains numéros de « France-Jeunes ».

VANDONCOURT

Une organisation démocratique



Structures

Nous avons imaginé un "GRAND CONSEIL" du village
composé de 4 conseils:

LE CONSEIL DES ANCIENS: composé de 13 membres, élus par les habitants
hommes et femmes, Français et Etrangers, de plus de 55 ans
Ce Conseil anime le Club du 3^e age.

LE CONSEIL DES JEUNES: 13 membres également, élus par les Jeunes de
15 à 25 ans, Français et Etrangers, garçons et filles.
Ce Conseil anime le Foyer des Jeunes et de la Culture.

LE CONSEIL DE L'UNION DES SOCIETES: qui comprend les dirigeants des 17
associations volontaires du Village.
Ce Conseil prend en charge l'animation générale du Village.

LE CONSEIL MUNICIPAL : officiel, élu au suffrage universel,
composé de 13 membres.

Ce grand conseil se réunit une fois par
mois- Entre temps, 7 commissions extra
municipales instruisent les affaires du
village pour les présenter aux Conseils
Pour les affaires importantes:POS-pro-
tection du site-Imôts.....présentation
de ces projets à une assemblée générale
du village, et consultation populaire au
SUFFRAGE UNIVERSEL ETENDU A TOUS LES HA-
BITANTS A PARTIR DE 15 ANS.Français et
Etrangers.



Le « génie du contact » de Jean-Pierre Maillard Salin.

Les administrés au pouvoir

Comment l'esprit communal vient-il aux habitants ? « Par la participation à l'action municipale », a répondu le maire de Vandoncourt qui a su redonner ainsi à ce village dortoir une vie et un visage très personnels.

« **A**u village, il n'y a pas un maire, mais 640 ! » Autant que d'habitants. Cette boutade du maire, Jean-Pierre Maillard Salin, traduit à merveille ce qu'il essaie de faire depuis 1971.

Vandoncourt est une commune des confins du Doubs. Une « commune-dortoir ». Comment pourrait-il en être autrement ? Il ne reste que cinq agriculteurs. D'un côté la Suisse (à 6 km), de l'autre Montbéliard, Sochaux et leurs complexes industriels. Or, Jean-Pierre (ici on s'appelle par son prénom et on se tutoie, c'est la règle) veut que sa commune reste un village ayant sa vie propre, son esprit, ses traditions. La question de donner des permis de constru

travers et de laisser construire des tours de béton ! Il a d'ailleurs organisé une exposition sur ce thème. Sur un panneau, une photo du village tel qu'il est et, collé au milieu, les silhouettes de deux gigantesques immeubles défigurant le paysage. Sur l'une d'elles, une enveloppe portant une inscription du type « Jean, bât. C, esc. D, 12^e étage, bloc F, rue des marronniers, 25000 Vandoncourt ». Un coup de poing qu'aucun Damas (1) n'a oublié. La population a même été consultée par référendum sur la « pente des toits » afin que le style du pays soit conservé.

C'est par des actions spectaculaires de ce type que Jean-Pierre Maillard Salin est devenu populaire. Dès son retour de Madagascar où il était professeur, il s'est lancé avec une petite équipe, dans l'animation de son village natal.

L'opération propreté a été particulièrement remarquée. « On a retiré 45 remorques de débris raconte André Brugnon, l'un des adjoints, les gens ne se rendaient plus compte de la saleté dans laquelle ils vivaient. Depuis, on a refait l'opération, on a récupéré à peine 2 ou 3 remorques ». Ayant prouvé qu'elle pouvait « faire des choses » dans un village où il ne se passait plus rien, l'équipe de Jean-Pierre a battu celle de Lucien Roy, maire depuis 25 ans. Ce dernier constitue aujourd'hui avec son ex-adjoint, Marcel Chapuis, (ancien directeur d'école) et quelques autres, l'opposition. Une « opposition » que le maire actuel voudrait constructive, critique, participante. Or, elle reste prudemment silencieuse, rancunière peut-être. La querelle n'est apparemment pas politique, l'ancienne équipe étant comme l'actuelle, « de gauche ».

Des trucs nouveaux

Si, depuis son élection, la nouvelle équipe a fait un effort pour les équipements collectifs, c'est par l'animation, la participation des citoyens à la vie municipale qu'elle s'est surtout distinguée. Son but ? Déboucher sur un changement de mentalité. « Nous avons aboli le secret qui est, traditionnellement, le privilège du chef » explique André Brugnon, conseiller d'orientation (le penseur de l'équipe). « On a essayé des trucs nouveaux » poursuit-il « il fallait donner aux gens l'occasion de faire ce qu'ils savaient faire de mieux, les faire sortir d'eux-mêmes ». C'est pourquoi les structures municipales sont largement ouvertes à tous, de nouvelles instances ont même été créées :

— Le Conseil des anciens (13 membres) est élu par les habitants, hommes et femmes, français et étrangers, de plus de 55 ans. Ce Conseil anime le Club du 3^e âge.

— Le Conseil des jeunes (13 membres) est élu par les jeunes de 15 à 25 ans. Il anime le Club des jeunes.

— Le Conseil de l'Union des sociétés comprend les dirigeants des 17 associations volontaires du village.

Ces trois assemblées se réunissent en compagnie du Conseil municipal officiel (13 membres), une fois par mois. Entre temps, sept commissions extra-municipales ouvertes à tous ceux qui veulent en faire

partie, étudient les dossiers, (chacune dans leur domaine propre). Ce sont elles qui les présenteront au « Grand Conseil municipal ». Pour qu'un problème soit débattu il suffit que le simple besoin s'en fasse sentir. La question est renvoyée d'abord devant la Commission concernée, puis devant le Conseil. Aucun sujet épineux n'est évité. Lors de la préparation du budget, le maire explique, schémas et graphiques à l'appui (ils occupent quelquefois les quatre murs de la salle) afin que chacun puisse comprendre les mécanismes des finances communales. Pour les affaires plus importantes, le village est réuni en Assemblée générale et consulté par référendum. Tous les habitants, à partir de quinze ans, peuvent voter. Cela s'est produit notamment pour le P.O.S., pour la protection du site...

Un succès relatif

Créer des instances de participation n'est pas suffisant. Encore faut-il amener les gens à sortir de chez eux. Ce que l'on appelle à Vandoncourt le « génie du contact » de Jean-Pierre a beaucoup joué. Tout comme sa constante disponibilité (il est retraité), sa maison toujours ouverte, le couvert toujours mis pour le visiteur éventuel. « C'est Mme Maillard qui lui donne son efficacité » remarque Mme Brugnon, « elle le décharge de tous les soucis matériels ». Jean-Pierre parcourt inlassablement le village, saluant tout le monde au passage. Si par hasard quelqu'un lui dit « si on faisait ça... » il rétorque « tu t'en occupes ». Rien à redire, il fait confiance. Une façon comme une autre de mettre les gens dans le bain.

De prime abord, on est enthousiasmé, puis on devient sceptique. La démocratie directe, pleinement vécue, pratiquée existerait-elle à Vandoncourt ? Lucien Marchand, ancien pasteur, assure qu'il faut se garder de tout triomphalisme. Il remarque, désabusé

Le conseil municipal, largement ouvert, s'est réuni en présence d'une journaliste de Vie Publique.



(1) Surnom des habitants de Vandoncourt, du nom d'une petite prune à « gnole ».

UN BOY-SCOUT QUI FAIT DES B.A. - TOUTE LA JOURNÉE

« j'ai fait partie du Conseil des anciens. Il ne s'est réuni qu'une fois, à ma demande, pour protester contre une décision du maire qui après avoir autorisé la construction d'un garage voulait le faire démolir. Et, l'a fait... il faudrait, poursuit-il que ces Conseils soient doté d'un statut. Pour l'heure, on ne sait trop quelles sont leurs prérogatives, quel est leur rôle, leur pouvoir ». Le Conseil des jeunes, lui aussi, ne fonctionne qu'à demi. Il dépense l'essentiel de son énergie à animer le Foyer des jeunes qui a de nombreuses activités et constitue un pôle d'attraction. Ce Conseil semble redémarrer actuellement. Déjà, en août dernier c'est lui qui a organisé la mobilisation contre la campagne de défoliant de l'ONF.

Deux objecteurs

Deux objecteurs de conscience participent à l'effort d'animation de la municipalité. Les « deux Michel » (ils ont tous deux le même prénom), tout comme leurs prédécesseurs arrivés il y a 3-4 ans, passent moitié de leur temps en travaux de cantonnement, moitié en animation. *Ça marche surtout avec les enfants jusqu'à 12, 13 ans...* » remarque l'un deux, à regret.

Les « deux Michel » sont bien acceptés dans le village. Ils en font partie. Grâce à une initiative de Jean-Pierre Maillard. Lorsque le premier est arrivé, le problème de le nourrir s'est posé. Aussi, le maire a-t-il demandé que chaque famille lui assure deux repas par mois. Toutes n'ont pas accepté sur le coup, mais, peu à peu, presque toutes s'y sont mises. « Ce premier objecteur connaissait les gens mieux que personne ici », constate André Brugnon. Aujourd'hui, le problème a été résolu autrement, mais « les Michel » le regrettent un peu... pour les contacts, tout en reconnaissant qu'ils sont, de toutes façons, particulièrement favorisés à Vandoncourt. Officiellement, cette commune ne peut recevoir des objecteurs (elle n'a pas de contrat avec le ministère de l'Agriculture, comme Nonette — voir V.P. n° 43), contrat qui implique qu'elle reconnaisse les lois régissant les objecteurs. Vandoncourt a des arrangements avec l'ONF de Montbéliard qui les lui « prête » pour des travaux. « Ainsi, comme le remarque le maire, « on ne nous impose rien du tout ». En outre, les objecteurs peuvent continuer à militer pour les « O.C. » (comme on dit), informer les gens sur leur problème. Au début, Jean-Pierre Maillard les a encouragés à le faire, trouvant qu'ils n'allaient pas assez loin. Il faut dire que l'antimilitarisme du maire de Vandoncourt est célèbre. Il était à la tête de la campagne Anti-Pluton l'année dernière ! Ce qui ne l'empêche pas d'avoir d'excellentes relations avec l'armée ou la gendarmerie.

Un débat permanent d'idées

Toutes ces initiatives suscitent de larges discussions à Vandoncourt. Discussions encore favorisées par les « dîners-débat » qu'organise Jean-Pierre Maillard Salin. Ces dîners ont vu défiler des personnalités aussi différentes que l'ambassadeur de Madagascar, Arlette Laguiller (militante d'extrême gauche), Cabu (journaliste à « Charlie-Hebdo »), et sa femme, Isabelle



Michel, un des deux objecteurs... Ils font partie du village.

(« La Gueule Ouverte »)... René Dumont (candidat de écologistes aux Présidentielles de 74) doit venir prochainement...

Pour compléter le tout, il restait à créer un instrument qui tisse des liens intimes entre les villageois.

Un bulletin ronéoté « Echo de notre village » remplit ce rôle. C'est Jacques Redoutey, correspondant de l'« Est Républicain » au village, et mari de « Mimi », la secrétaire de mairie (« le sourire de Vandoncourt » dit le maire) qui s'en occupe. La municipalité a acheté un matériel d'imprimerie sommaire que le maire met également à la disposition de différentes associations. Ainsi, les Damas sont-ils inondés sous une masse de bulletin de toutes sortes.

Derrière tout ce qui se fait, il y a Jean-Pierre. Soit « suractivisme », certains le jugent avec une gentille ironie. Lucien Marchand par exemple « Il a l'air d'un boy scout qui fait des B.A. toute la journée ! »... Il y a de vrai dans cette remarque (Jean-Pierre Maillard Salin d'ailleurs été Commissaire du scoutisme malgache). Mais, quelles que soient les réserves que l'on puisse porter, il faut reconnaître que dans ce village-dortoir où, en 1971, les gens ne se connaissaient plus, ne se fréquentaient plus, aujourd'hui on fait de nouveau le « signe » (salut de la main ou de la tête), on se « récrie ». On s'est remis à parler. Le village vit. Les étrangers sont mieux intégrés. La population s'est mise à augmenter.

En définitive, c'est là le point capital. La renaissance des communes passe par celle de l'esprit communal. Et, c'est ce qu'il faut retenir de l'expérience de Vandoncourt, même si quelques « Damas » sont un peu essouffés par le rythme forcené que leur impose le maire. Certains conseillers municipaux n'auraient pas l'intention de se représenter « Tout ce qu'on souhaite, c'est qu'il nous foute la d'eux. Impossible ! Jean-Pierre est plus loin encore.

LES DERNIERES NOUVELLES
D'ALSACE
du 3. 2. 79

SCHILTIGHEIM

Au Centre social et familial

Les jeunes ont établi le programme des activités

Une quarantaine de jeunes de plus de 14 ans ont participé récemment à une soirée au centre social et familial, 4, rue Victor-Hugo à Schiltigheim. Le but de cette réunion était « la prise en compte réelle de la parole des jeunes du quartier Erstein », a précisé l'un des responsables du centre.

Pendant plus de deux heures, les jeunes ont élaboré les grandes lignes des activités qu'ils souhaitent entreprendre au cours des prochaines semaines. Chaque participant a indiqué ce qu'il aimerait faire, un responsable de séance a recueilli l'ensemble des souhaits sur un tableau noir et les activités ayant recueilli le plus de voix seront créées.

Ainsi, un club de ping-pong et de jeux de société sera ouvert les lundis de 18 h à 19 h et les vendredis de 19 h à 21 h. Un club d'expression photographique (avec reportage) sera créé; il fonctionnera les mercredis ou samedis de 14 h à 18 h; des cours de guitare, d'après la méthode Dadi, seront maintenus les mardis et mercredis de 19 h à 21 h; des sorties « week-end » auront lieu au moins une fois par mois et une sortie ski est prévu les 17 et 18 février au Champ du Feu. Les mercredis après-midi un atelier de peinture sur soie ouvrira ses portes; il est destiné aux jeunes de plus de 14 ans.

Enfin, l'autre soir au cours de leur réunion, les jeunes ont décidé d'envoyer une lettre à l'Office public des habitations à loyer modéré, l'OPHLM, pour demander l'aménagement d'espaces verts dont un terrain de football sur le parking souterrain rue de Rosard — rue de Chateaubriand. Et ils ont adressé une missive aux maires de Schiltigheim et de Bischheim pour leur demander la création d'une piste de skate.

Les autres activités

— Une halte-garderie ouverte aux enfants de trois mois à cinq ans est ouverte au centre du lundi



Au cours de la réunion, chaque jeune a indiqué les ateliers auxquels il aimerait participer. Les activités qui ont remporté le plus de suffrages seront créées.

(—)

au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 15.

— Un ciné-club pour enfants fonctionne chaque mardi de 16 h 30 à 18 h 15 au Centre social et familial.

— Des cours d'accordéon ont lieu le mercredi matin de 7 h 30 à 11 h et le jeudi à partir de 20 h.

— Des séances à la piscine de Schiltigheim se déroulent chaque mercredi de 9 h 30 à 11 h 30.

— Un atelier pour enfants fonctionne chaque mercredi de 14 à 16 h. Les filles et les garçons ont la possibilité de faire la cuisine, de la poterie, de la menuiserie, de la sérigraphie, de voir des diapositives, de suivre des cours d'expression corporelle... Enfin lorsque l'enneigement le permet des sorties luge et ski sont organisées au Champ du Feu le mercredi de 13 h 30 à 18 h 30.

VIE DE L'ASSOCIATION

CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS

Un formidable développement

L'année 1989 confirmera certainement le renouveau des Conseils. C'est un nouveau départ pour un réseau. D'une part depuis la définition du Conseil municipal d'Enfants à vocation éducative (charte) les collectivités locales et les pouvoirs publics défendent et assurent le développement de ces structures. Ils ont obtenu des encouragements du chef de l'État lors du colloque international conduit par l'A.N.C.M.E. à Angoulême (décembre 1988).

D'autre part, le Conseil municipal d'Enfants devient un formidable outil lié au développement de l'éducation civique et de l'élargissement de la place des mineurs dans notre société.

La constitution d'un réseau éducatif de relations entre les conseils, animé par l'Association nationale est un facteur important d'élévation de chaque structure. 1989 va nous permettre de constater un réel changement dans la méthode de constitution d'un conseil :

• Presque tous les nouveaux conseils se réfèrent à la charte de l'A.N.C.M.E.

• Les groupes de pilotage se constituent et sont généralement composés d'élus, d'enseignants, de parents, d'éducateurs et d'enfants.

La création du conseil est de plus en plus prise en compte par des partenaires différents. Comme dans toutes les actions éducatives, la situation des conseils et leur progression en nombre montrent que les opérateurs locaux ont besoin d'un réseau organisé permettant relations, animations, recherche prospective. Compte tenu d'une réelle évolution des mentalités de nos concitoyens, la notion de fédération ou de structure corporatiste est mal perçue - même par les Maires des communes !

Sans ingérence dans la vie des communes, sans mot d'ordre, mais intransigeante sur l'application de la charte, l'Association nationale a su se situer comme animateur de ce réseau. L'adhésion des collectivités locales de tendances diverses et d'importances différentes (55 aujourd'hui) est perçue par chacune d'entre elles comme un soutien à un édifice commun. Ainsi, l'A.N.C.M.E. ne risque pas la sclérose ou la dérive

technique. Elle reste association d'idées au service du civisme et de l'éducation populaire.

L'Association nationale, outil du développement

Depuis la création de l'association en juin 1987, une réelle évolution du nombre des conseils :

Juin 1987	35 conseils
Janvier 1988	45 conseils
Juin 1988	70 conseils
Octobre 1988	90 conseils
Aujourd'hui	160 conseils

Après un passage à vide lié aux élections municipales, le rythme de création va reprendre. L'A.N.C.M.E. est en contact avec 200 collectivités locales qui ont un projet déjà avancé et 1 000 autres collectivités locales qui envisagent une création à terme. ■

CONSEILS ET ORIGINES

Une histoire déjà longue

Le Conseil municipal d'Enfants est une filiation directe des grandes idées de participation des enfants et des jeunes à la vie sociale. Ainsi, dans les pays fondateurs des Conseils des débuts des années 1970, on trouve des enseignants, des responsables de mouvements d'Éducation populaire (Éclaireurs de France, Scoutisme, Action catholique des Enfants, O.C.C.E., classes coopératives, mouvement de l'Éducation nouvelle, centres de loisirs des F.F.C...).

Les premières expériences des années 1970, mal comprises ou mal relayées par les médias, n'ont pas pu se structurer en réseau. Des communes de taille plus importante reprendront à leur manière l'idée Fréjus (1977), Schiltigheim (1979)...

La première filière d'Éducation populaire va rapidement être complétée par une seconde dès les années 1975-1985. La filière urbanisme notamment, dans les villes nouvelles. Les élus, constatant une proportion importante des mineurs dans la population locale des villes nouvelles, décident de multiplier les structures d'échange avec la jeunesse. Les Conseils municipaux d'Enfants apparaissent alors comme une formule tout à fait adaptée de prise en compte des jeunes dans la cité. La plupart des villes nouvelles connaissent un Conseil municipal d'Enfants - Val-de-Rueil, Savigny-le-Temple, Torcy, Roissy-en-Brie, Pontault-Combault -, à l'étude dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une troisième école provient d'un projet de M. Chevènement, alors ministre de l'Éducation nationale, sur la réintroduction de l'éducation civique à l'école en 1985. La simple écriture des programmes scolaires permet d'envisager la création de Conseils. C'est certainement cette filière qui va être la plus productive (quoiqu'elle s'enrichisse des deux autres). En 1985, il existait moins de 10 Conseils; en 1987, le recensement est de 35, dont certains intégrés dans des zones d'éducation prioritaire (Creil), d'autres fondés sur des projets d'action éducative (Migennes).

Le premier Congrès des C.M.E., les 1^{er} et 2 mai 1987 à Miger en évidence la nécessité

structure nationale et de l'écriture d'un texte de référence.

Un mois plus tard, l'A.N.C.M.E. était née (3 juin 1987).

La réunion des premières rencontres des C.M.E., organisée à Paris le 20 juin 1987, montre des différences de comportements des responsables de Conseils: certains se fondent sur un travail éducatif, d'autres sur une volonté de mettre en place une action de relation publique de la mairie. La faiblesse de la réflexion et

des écrits existants confirment l'A.N.C.M.E. dans son rôle.

En octobre 1987, le maire de Schiltigheim met en place une association de regroupement de maires intéressés par le sujet, la Convention des villes pour les conseils de jeunes.

Quoiqu'il existe une autre association, « Fédération internationale des Conseils », deux associations se sont fait connaître comme représentatives:

- la C.V.C.J., regroupement de maires des villes de + de 10 000 habitants;

- l'A.N.C.M.E., regroupant des personnes physiques et morales (individus, C.M.E. des communes de toutes tailles, un grand nombre de fédérations d'Éducation populaire).

Bien que l'adhésion à l'A.N.C.M.E. soit subordonnée à l'application de la Charte des Conseils, l'A.N.C.M.E. est l'association la plus représentative. Compte tenu de sa jeunesse, elle fait preuve d'une remarquable vitalité. ■

Jean-Claude SICHEL

Liste des communes ayant créé des Conseils municipaux d'Enfants

Liste établie au 9 mars 1989 à partir du recensement réalisé par le ministère de l'Intérieur et la liste des conseils de l'Association nationale des Conseils municipaux d'Enfants.

Liste établie par régions.

■ NORD - PAS-DE-CALAIS

Roubaix
Hellemmes/Lille
Coudekerque-Branche
Bourbourg
Béthune
Courcelles-lès-Lens

■ PICARDIE

Saint-Quentin
Le Haucourt
Soissons
Braine
Creil
Belle-Église
Mareuil

■ ÎLE-DE-FRANCE

Le Mée-sur-Seine
Pontault-Combault
Savigny-le-Temple
Massy
Draveil
Enghien-les-Bains
Villiers-le-Bel
Rosny-sous-Bois (en cours)
Neuilly-Plaisance
Bryère-le-Châtel (en cours)
Asnières
Ville-d'Avray
Chilly-Mazarin
Issy-les-Moulineaux
Roissy-en-Brie
Versailles
La Ferté-sous-Jouarre
Montgeron
Étrenchy
Sceaux

■ CENTRE

Saint-Amand-Montrond
Chartres
Orléans
Amilly
Chambray-lès-Tours

■ POITOU-CHARENTES

Angoulême
Tonnay-Charente
Matha
Poitiers
Bressuire (en cours)
Niort (en cours)
Châtelleraut (en cours)

■ PAYS-DE-LA-LOIRE

Saint-Sébastien-sur-Loire
Laval
Change
Louverne
Evron
Arnage
Mulsanne
Sablé-sur-Sarthe
La Roche-sur-Yon

■ BRETAGNE

Langueux
Quimper
Plouzane
Liffré
Lorient
Ploërmel
Pontivy (en cours)

■ HAUTE-NORMANDIE

Val-de-Rueil
Elbeuf
Petit-Couronne

■ BASSE-NORMANDIE

Moult
Saint-Germain-la-Blanche
Herbe
Coutance
Saint-Lô
Alençon

■ CHAMPAGNE-ARDENNE

Charleville-Mézières
Vouziers
Sainte-Savine
Épernay
Langres

■ LORRAINE

Briey
Pompey
Commercy
Révigny-sur-Ornain
Phalsbourg

Fameck
Florange
Rémering-lès-Puttelange
Épinal

■ ALSACE

Gumbrechtshoffen
Hoenheim
Schiltigheim
Wasseionne
Wilgothheim
Freland
Munster-Osenbach
Seppois-le-Bas
Pfastatt

■ FRANCHE-COMTÉ

Besançon
Voujaucourt
Poligny
La Vieille-Loye
Vesoul (projet)
Belfort (en cours)

■ BOURGOGNE

Montbard
Nuits-Saint-Georges
Vénarey-lès-Laumes
Chalon-sur-Saône
Châtenoy-Le Royal
Le Creusot
Tournus
Migennes

■ RHÔNE-ALPES

Bourg-en-Bresse
Valence
Montélimar
Saint-Donat-sur-L'Herbasse
Grenoble
L'Isle-d'Abeau
Pont-de-Beauvoisin
Albens
Four
Bourg-d'Oisans
Saint-Nazaire-les-Eymes
Saint-Étienne
Mably
Bron
Lyon (7^e)
Villefranche-sur-Saône
Villeurbanne
Cran-Gevrier
Tullins
Beaurepaire (en cours)

■ AUVERGNE

Aurillac
Brives-Charensac
Beaumont

■ MIDI-PYRÉNÉES

Foix
Ferrières
Saint-Girons
Castres
Albi
Montauban
Baraqueville
Saint-Laurent-d'Olt
Castelginest (en cours)
Labège

■ AQUITAINE

Annesse-et-Beaulieu
Saint-Aubin-de-Blaye
Le Haillan

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cendras
Béziers
Frontignan
Olargues
Mende
Céret
Canet-en-Roussillon

■ PROVENCE ALPES - CÔTE D'AZUR

Manosque
Thoard
Châteauneuf-de-Grasse
Antibes (1 collège)
Nice
Cavalaire
Fréjus
Les Pennes-Mirabeau
Istres
Arles
La Roque-d'Anthéron
Carnoux-en-Provence
Avignon
Caumont-sur-Durance
Le Beaucet
Bédarrides
Carros (en cours)

■ LIMOUSIN

Guéret

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

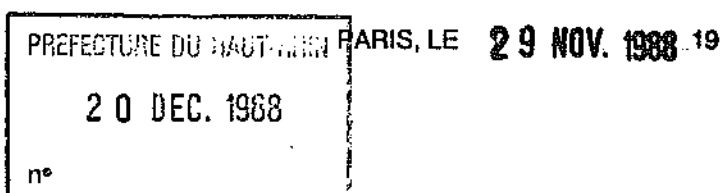
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CIRCULAIRE NOR : INT/B/88/00418/C



Le Secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'Intérieur,
chargé des collectivités territoriales

à

Madame et Messieurs les Préfets

OBJET : Conseils municipaux d'enfants.

Au cours des dernières années, se sont développées les initiatives tendant à associer les enfants et les adolescents à la vie de la commune.

Cette association a pour support des structures répondant à diverses appellations dont la plus répandue est le "conseil municipal d'enfants".

Cette démarche, qui permet aux enfants et adolescents d'être des partenaires à part entière de la vie sociale, présente un intérêt qui mérite d'être souligné à un double titre.

En premier lieu, comme toute autre commission extra-municipale ou toute association, le conseil municipal d'enfants peut traduire auprès des élus communaux les aspirations, les revendications ou les doléances d'une catégorie d'administrés, qui, en l'occurrence, ne peut être représentée, en tant que telle, au sein du conseil municipal.

Cette instance consultative est donc un moyen privilégié d'aborder et de traiter un certain nombre de questions qui intéressent directement la jeunesse.

En second lieu, le conseil municipal d'enfants peut jouer utilement un rôle éducatif et pédagogique en permettant de promouvoir l'instruction civique et d'introduire plus efficacement les enfants dans la vie sociale quotidienne.

A cet égard, il pourrait être un interlocuteur valable pour coordonner les actions de sensibilisation des enfants et des adolescents notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité. Plus particulièrement, le recours à une structure représentative des enfants pourrait être l'une des mesures à prendre afin d'assurer une meilleure prévention des problèmes de sécurité que peuvent rencontrer les enfants, dans le cadre de leurs activités scolaires ou extrascolaires.

Je vous demande donc d'appeler l'attention des maires sur cette formule qui, par ses avantages, ne peut que favoriser le développement de la démocratie locale.

Par ailleurs, vous me ferez connaître les cas de création dans votre département des diverses structures ("conseils municipaux d'enfants" ou autres) dont l'objet est la participation des enfants dans la vie de la cité.

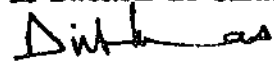
Vous voudrez bien m'indiquer, sous forme de fiches, pour chacune de ces structures :

- 1 - la commune concernée et son importance démographique ;
- 2 - la dénomination de l'organe représentatif des enfants ;
- 3 - sa nature juridique (commission extra-municipale, association de la loi de 1901...) ;
- 4 - le nombre et le mode de désignation de ses membres ;
- 5 - son organisation et son fonctionnement :
 - . réunions en assemblée
 - . constitution de commissions chargées de l'étude de dossiers particuliers ...
 - . rythme des réunions...
- 6 - Les moyens financiers qui lui sont donnés, le cas échéant, pour traiter certains problèmes.

J'attacherai du prix à recevoir ces fiches signalétiques sur les conseils municipaux d'enfants, complétées éventuellement des observations qui vous paraîtraient utiles, avant la fin de l'année 1988, sous le timbre de la Direction générale des collectivités - Sous-direction des compétences et des institutions locales - Bureau des structures territoriales.

Pour toutes précisions complémentaires sur l'application de la présente instruction, je vous invite à vous adresser, le cas échéant, à M. LE DEUN (poste 23-08) ou Mme UNGER (poste 34-51).

Pour le Secrétaire d'État
auprès du Ministre de l'Intérieur
chargé des Collectivités Territoriales
et par délégation,
Le Directeur de Cabinet



Pierre-René LEMAS



De gauche à droite : Mme Dominique ANDREANI, responsable de l'Étude nationale ; M. Roger BAMBUCK, secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports ; M. Pierre JOXE, ministre de l'Intérieur, M. Jean-Claude SICHEL, directeur des programmes de l'Association nationale et Mme Annick PERCHERON, directeur de recherche au C.N.R.S.

CONFÉRENCE DE PRESSE

du 9 mars 1989 - Ministère de l'Intérieur

Une conférence de presse s'est tenue à l'occasion de la communication des résultats du sondage national réalisé par l'I.F.O.P. et la communication de l'Association nationale sur le Développement des Conseils municipaux d'Enfants en France. Participaient à cette conférence de presse :

- M. Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur ;
- M. Roger Bambuck, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports ;
- Mme Annick Percheron, directeur de Recherche au C.N.R.S. ;
- Mme Dominique Andréani, chargée de mission et responsable de l'Étude nationale ;
- M. Jean-Claude Sichel, directeur des programmes de l'A.N.C.M.E.

Monsieur Joxe,
ministre de l'Intérieur

Après avoir fait remarquer que l'expérience des Conseils municipaux d'Enfants en France n'était pas récente puisque le premier conseil connu date de 1971 (Vandoncourt [25] en Franche-Comté), le ministre de l'Intérieur porte une attention particulière au développement des Conseils municipaux d'Enfants. Ces structures assurent une véritable dynamique de participation des jeunes et sont un outil de développement de la démocratie locale.

En novembre 1988, le ministère de l'Intérieur, qui est aussi le ministère des Collectivités locales, a réalisé une circulaire (1) auprès des préfets afin de recenser les conseils existants.

(1) Circulaire en page 6 de cette revue.

tants et montrer les intérêts éducatifs d'un C.M.E.

Pour aider les municipalités qui souhaitent mettre en place un conseil, un document sera réalisé par ses services dans la prochaine période. M. Joxe s'est enfin félicité de l'existence d'une association d'éducation populaire pluraliste, pouvant être le partenaire des municipalités dans ce domaine.

Monsieur Bambuck,
secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports

A rappelé que le développement des Conseils municipaux d'Enfants faisait partie de la politique de son ministère.

Le développement des Conseils municipaux d'Enfants passant notamment par l'initiative associative, M. Bambuck a précisé le soutien qu'il comptait apporter à l'A.N.C.M.E. :

- agrément national jeunesse éducation populaire ;
- attribution d'un poste F.O.N.-J.E.P. ;
- subventionnement d'opérations de formation et d'aide à la création ;
- étude du financement de la recherche nationale sur les C.M.E.

Monsieur Sichel,
directeur des programmes
A.N.C.M.E.

Après avoir remercié le ministre de l'Intérieur pour le soutien qu'il apporte, au travers de l'A.N.C.M.E., aux Conseils municipaux à vocation éducative, a présenté l'Association nationale et ses activités.

Il a rappelé que le sondage national était réalisé grâce au financement du ministère de l'Intérieur et au militantisme de deux personnalités Mmes Andréani et Percheron.

Il existe deux cents Conseils municipaux d'Enfants en France dont une majorité entre dans le cadre de la Charte des Conseils : laïcité, enfants réellement élus par leurs pairs, réels pouvoirs conférés aux conseils, relations élus-électeurs encouragées...

Aujourd'hui, trois cents communes vont créer un conseil ces prochains mois, le plus souvent sur la base de cette charte. Par ailleurs, de nombreuses municipalités décident de créer un Conseil Enfant à l'unanimité du Conseil municipal (adulte).

Il a rappelé enfin le rôle essentiel que doit jouer l'École lors du fonctionnement d'un Conseil municipal d'Enfants.

Enfin, la réflexion pédagogique met en évidence qu'au-delà de seize ans, il est nécessaire de proposer une autre formule aux jeunes (structure plus souple pour une tranche d'âge allant de seize à vingt-deux ans assurant un dialogue entre les élus et la jeunesse).

À ce jour, les Conseils de jeunes (+ de seize ans) sont souvent en échec ou mal perçus :

- difficulté de réunir le collège électoral (des jeunes étant déjà dans la vie active) ;
- abstentionnisme et absentéisme généralement constatés dans ces conseils ;
- mauvaise perception du grand public, le C.M.J. étant perçu comme un apprentissage « à bien voter » quelques mois avant la majorité ;

- structure figée mise à disposition de jeunes capables par ailleurs d'organiser leur vie associative.
- reproduction du conseil des grands, les clivages politiques étant souvent constatés.

L'Association nationale des C.M.E. mène donc une étude sur cette formule à trouver.

M. Sichel a rappelé que le prochain Congrès national des C.M.E. se tiendra à l'Institut national de la Jeunesse et à l'Assemblée nationale les 29-30 avril et 1^{er} mai 1989.

Circulaire aux préfets

Date 23-11-1988

Circulaire NOR : INT/B/88/00418/C

Objet :

Conseils municipaux d'Enfants

Au cours des dernières années, se sont développées les initiatives tendant à associer les enfants et les adolescents à la vie de la commune.

Cette association a pour support des structures répondant à diverses appellations dont la plus répandue est le « Conseil municipal d'Enfants ».

Cette démarche, qui permet aux enfants et adolescents d'être des partenaires à part entière de la vie sociale, présente un intérêt qui mérite d'être souligné à un double titre.

En premier lieu, comme toute autre commission extra-municipale ou toute association, le Conseil municipal d'Enfants peut traduire auprès des élus communaux les aspirations, les revendications ou les doléances d'une catégorie d'administrés, qui, en l'occurrence, ne peut être représentée, en tant que telle, au sein du Conseil municipal.

Cette instance consultative est donc un moyen privilégié d'aborder et de traiter un certain nombre de questions qui intéressent directement la jeunesse.

En second lieu, le Conseil municipal d'Enfants peut jouer utilement un rôle éducatif et pédagogique en permettant de promouvoir l'instruction civique et d'introduire plus efficacement les enfants dans la vie sociale quotidienne.

À cet égard, il pourrait être un interlocuteur valable pour coordonner les actions de sensibilisation des enfants et des adolescents notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité. Plus particulièrement, le recours à une structure représentative des enfants pourrait être l'une des mesures à prendre afin d'assurer une meilleure prévention des problèmes de sécurité que peuvent rencontrer les enfants, dans le cadre de leurs activités scolaires ou extrascolaires.

Je vous demande donc d'appeler l'attention des maires sur cette formule qui, par ses avantages, ne peut que favoriser le développement de la démocratie locale (...).

(Extrait)

CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS ÉVOQUÉS AU CONSEIL DES MINISTRES

Extraits de la communication de M. Bambuck au Conseil des ministres du 1^{er} mar 1989.

« La politique de jeunesse et d'éducation populaire que je soumetts aujourd'hui au gouvernement, vise un objectif ambitieux, celui d'une France plus solidaire dans laquelle jeunes et adultes pourront, en réalisant leurs aspirations d'épanouissement personnel et d'engagement social, participer plus activement à la vie de la cité et à la construction d'un véritable espace social européen.

Il est de notre responsabilité d'adultes d'offrir aux jeunes un environnement qui encourage la prise de responsabilités, l'initiative, l'autonomie, en un mot l'apprentissage de la citoyenneté. C'est l'affaire de tous, famille, école, mais aussi celle des associations, et de l'État au travers d'une véritable politique d'éducation populaire.

... Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont les partenaires naturels de cette action éducative ; leur capacité d'innovation, leur souplesse d'in-

tervention, leur mode de fonctionnement sont irremplaçables et doivent être valorisés. Une politique de promotion de la vie associative est indissociable d'une politique de jeunesse et d'éducation populaire...

La citoyenneté un apprentissage :

- programme information des jeunes ;
- programme vie quotidienne des jeunes ;
- programme vacances pour tous les jeunes ;
- un programme « responsabilités », incité à une participation plus active des jeunes à la vie de la cité.

• ainsi pour les plus jeunes, la création de Conseils municipaux d'Enfants sera encouragée en concertation avec le ministre de l'Intérieur.

- programme initiative et soutien à la jeune création ;
- programme solidarité.

2 - Promouvoir le développement de la vie associative.

3 - Construction de l'espace social européen... »



Le dossier Conseils municipaux d'Enfants suivi en concertation des ministères de l'Intérieur et Jeunesse et Sport.



*Liste des conseils municipaux d'enfants
et de jeunes existant en France*

Cette liste a été établie par nos soins.

*Elle ne peut pas être exhaustive, dans la mesure où
régulièrement des conseils se créent ou cessent de
fonctionner.*

*N'hésitez pas à signaler à notre secrétariat les
informations dont vous avez connaissance, afin que
cette liste soit la plus complète possible.*

Restant à votre disposition.

L'équipe de l'anacej.

Décembre 1995.

ville	cp	enfants/jeunes	adh	responsable	tél	nb hab
Ain (01)						
Bourg en Bresse	01012	enfants		Mme Flamand	74-45-71-32	43 000
Challex	01630				50-56-46-34	800
Dagneux	01120		*	M. Asensio	78-06-12-15	3 319
Gex	01170	enfants et jeunes	*	M. Sicard	50-42-63-00	7 694
Meillonas	01370		*	Mme Arpin Gennet	74-51-35-64	890
St Didier sur Chalaronne	01140	jeunes	*	Mme Deville	74-69-73-37	2 300
Saint Étienne sur Chalaronne	01140					
Saint Jean le Vieux	01640	enfants et jeunes	*	M. Sautier	74-36-84-69	1 344
Aisne (02)						
Anizy le Chateau	02320				23-80-11-98	1 902
Braine	02220	enfants			23-74-10-40	1 960
Lehaucourt	02420		*	M. Doublet	23-64-31-55	807
Saint Gobain	02410		*	M. Delory	23-52-80-01	2 300
Saint Quentin	02107				23-06-30-00	63 010
Soissons	02200	jeunes	*	Mme Merciot	23-59-90-47	32 144
Villeneuve St Germain	02200	enfants et jeunes	*	Mme Pastrana	23-53-29-93	2 589
Villers Cotterets	02600	enfants			23-96-06-25	10 000
Allier (03)						
Vallon en Sully	03190				70-06-50-10	1 800
Yzeure	03400		*	M. Maupas	70-20-57-73	13 890
Alpes de Haute Provence (04)						
Aiglun	04510	enfants	*	M. Claudet	92-34-62-37	1 016
Forcalquier	04300				92-75-00-14	4 000
Manosque	04100	enfants et jeunes	*		92-70-34-26	19 537
Seyne les Alpes	04140		*	Mlle Musso	92-35-00-42	1 229
Hautes Alpes (05)						
Gap	05000	jeunes	*	Mme Leroux	92-53-24-24	18 000
Alpes Maritime (06)						
Aiglun	06910				93-05-85-35	1 537
Carros	06510	enfants et jeunes	*	Mme Franco	92-08-44-70	10 760
Chateauneuf de Grasse	06740				93-42-57-34	2 160
Saint Étienne de Tinet	06660	enfants et jeunes		M. Micheletti	93-02-42-50	2 037
Valbonne	06560	enfants et jeunes	*	Mme Testat	93-00-34-49	9 983
Sophia Antipolis						
Ardèche (07)						
Saint Agrève	07320				75-30-11-21	2 720
Sanilhac	07110				75-39-11-78	291
Vernoux en Vivarais	07240		*	M. Mortas	75-58-11-90	2 083

Ardennes (08)					
Charleville Mézières	08000			24-33-91-24	61 580
Vouziers	08400			24-71-73-08	5 210
Ariège (09)					
Ferrières sur Arriège	09000			61-65-31-86	663
Foix	09000			61-65-00-37	10 060
Aube (10)					
Saint André les Vergers	10120	jeunes	*	M. Morizot	25-79-08-45 - 11 390
Sainte Savine	10300	enfants et jeunes		Mlle Cheneau	10 000
Aude (11)					
Narbonne	11100			68-38-31-60	42 650
Aveyron (12)					
Baraqueville	12160			65-70-17-47	2 220
Espalion	12500			65-44-05-46	4 883
Millau	12100	enfants		65-59-50-00	22 250
Saint Affrique	12400			65-49-22-22	8 322
Saint Laurent d'Olt	12560			65-47-45-26	740
Villefranche de Rouergue	12200			65-45-24-74	14 000
Bouches du Rhône (13)					
Aix en Provence	13616	enfants et jeunes		Mme Mathieu	42-25-95-95 124 550
Carnoux en Provence	13470			42-82-90-06	5 140
Chateauneuf Les Martigues	13220	enfants et jeunes	*	M. Tissier	42-79-92-62 12 000
Eyguières	13430		*	M. Grasset	90-59-88-00 4 499
Les Pennes Mirabeau	13170			42-02-24-24	18 500
Marignane	13700			42-31-11-11	33 000
Saint Martin de Crau	13558		*	M. Petitjean	90-47-17-29 11 111
Salons de Provence	13300			90-44-89-00	35 000
Vitrolles	13127		*	Mme Demeure	42-75-90-00 37 336
Calvados (14)					
Cabourg	14390	enfants et jeunes	*	Mlle Mauban	31-91-03-29 3 346
Colleville Montgomery	14880			31-97-12-61	1 910
Colombelles	14640			31-72-41-91	5 717
Deauville	14800	enfants		Mlle Dubois	31-88-20-81 4 682
Giberville	14730			31-72-36-61	4 381
Hérouvillette	14850			31-78-81-14	1 197
Le Bénv Bocage	14350		*	Mme Lechevrel	31-68-63-18 950
Louvigny	14111		*	Mlle Robert	31-75-10-61 1 717
Mondeville	14120	enfants et jeunes		M. Harivel	31-35-52-12 11 000
Moult	14370			31-23-60-24	827
Ouistreham	14150			31-97-12-25	6 310

Saint Germain la Blanche	14000				31-73-39-70	1 220
Troarn Bures	14670				31-23-31-38	3 177
Verson	14790				31-26-88-36	2 220
Vire	14502			M. Roth	31-67-61-53	14 530
Cantal	(15)					
Aurillac	15012	enfants et jeunes	*	M. Jouvenel	71-45-46-15	30 755
Cussac	15430				71-73-31-05	175
Charente	(16)					
Angoulême	16016	enfants	*	M. Courtois	45-38-70-00	46 194
Barbezieux Saint Hilaire	16300	enfants et jeunes	*	Mlle Chenudieras	45-78-20-22	5 065
Charente Maritime	(17)					
Aytré	17440	enfants et jeunes	*	Mme Renaud	46-30-19-19	7 381
Marennnes	17320				46-85-25-55	4 634
Matha	17160				46-58-50-64	2 300
Rivedoux Plage	17940			M. Vergne	46-09-39-39	1 375
Saint Denis d'Oléron	17650	enfants et jeunes	*	Mme Bithonneau	46-47-85-48	1 110
Saint Georges de Didonne	17110				46-05-07-27	4 730
Saint Jean d'Angely	17415	enfants et jeunes	*	M. Sabourin	46-59-56-56	8 687
Saint Pierre d'Oléron	17310				46-47-20-83	5 352
Tonnay Charente	17430	jeunes		M. Blois	46-88-74-12	6 470
Cher	(18)					
Argent sur Sauldre	18410				48-73-60-12	2 546
Aubigny sur Nère	18700	enfants et jeunes			48-81-50-00	5 690
Saint Amand Montrond	18200				48-96-00-32	12 800
Sancoins	18600		*	M. Hibon	48-74-50-81	3 666
Corrèze	(19)					
Argentat	19400	enfants et jeunes	*	M. Verlhac	55 28 10 91	3 000
Beaulieu sur Dordogne	19120	jeunes	*	M. Magnaudet	55-91-25-43	1 349
Beynat	19190		*	Mme Larrivée	55-85-50-25	1 074
Meysac	19500				55-25-40-20	1 241
Tulle	19000				55-20-20-01	20 642
Corse	(20)					
Levié	20170				95-78-46-34	750
Côte d'Or	(21)					
Malain	21410	enfants		Mme Cassard	80-23-60-52	660
Quétigny	21800				80-46-30-60	7 580
Selongey	21260	enfants et jeunes	*	M. Bugnon	80-75-76-06	2 400
Venarey les Laumes	21150				80-96-01-59	3 540

Côtes d'Armor (22)

Bégard	22140				96-45-20-19	4 975
Coatascorn	22140				96-47-00-55	212
Langueux	22360				96-61-40-52	6 100
Paimpol	22500	enfants		Mme Querrien	96-55-31-70	8 360
Plouer sur Rance	22490	enfants	*		96-86-91-23	2 467
Saint Julien	22330					4 747
Trélivan	22100				96-39-16-31	2 310
Trevron	22100	enfants et jeunes		M. Rehel	96-83-58-14	686
Yffiniac	22120				96-72-60-33	3 525

Creuse (23)

Faux la Montagne	23340	jeunes	*	Mme Germain	55-67-92-15	401
Guéret	23000				55-22-99-50	16 620

Dordogne (24)

Annesse et Beaulieu	24430				53-54-61-22	1 171
Bergerac	24100				53-57-60-22	27 700
Boulazac	24750				53-00-10-25	5 270
Champcevinel	24750	jeunes	*	M. Puybureau	53-04-61-72	2 220
Coulomeix Chamiers	24660				53-53-35-55	8 892
Excideuil	24160		*	Mme Sedan	53-62-40-02	1 414
Mareuil	24340				53-53-22-00	1 210
Prigonrieux	24130		*		53-58-00-77	3 732
Ribérac	24600	enfants et jeunes	*	M. Platon	53-90-19-03	4 314

Doubs (25)

Besançon	25000	enfants et jeunes			81-61-50-50	119 680
Chatillon le Duc	25870				81-58-86-55	1 330
Chenaudin	25320				81-58-54-85	700
Conseil Intercommunal de la Lanterne	25	enfants	*	M. Tailliar	81-55-05-83	2 179
Courcelles les Montbeliard	25420				81-81-18-53	1 070
Hérimoncourt	25310				81-35-70-23	3 540
Montbéliard	25025				81-91-28-13	33 360
Pierrefontaine les Varans	25510				81-56-12-72	1 600
Sainte Marie	25113				81-93-41-45	681
Saone	25660				81-55-71-31	2 200
Vandoncourt	25230				81-34-57-23	590
Voujaucourt	25420		*		81-98-11-40	3 176

Drôme (26)

Beaumont les Valence	26760		*	M. Blanchard	75-59-54-55	3 154
Crest	26400	jeunes	*	M. Lombard	75-76-61-10	7 875
Dié	26150				75-22-06-19	4 040
Les Tourrettes	26740				75-90-06-27	460
Mirabel aux Baronnies	26110	enfants	*	M. Borremans	75-27-15-09	1 282
Montélimar	26200				75-00-25-00	30 210
Mornans	26460				75-03-40-06	78

Portes les Valence	26800			75-57-14-66	7 973
Romans sur Isère	26100	enfants et jeunes	M. Peniève	75-02-13-55	33 888
Saint Donnat l'Herbasse	26260			75-45-10-32	2 695
Saint Paul Trois Chateaux	26130		* M. Bayon	75-04-70-19	6 947
Saint Rambert d'Albon	26140		*	75-31-01-92	4 214
Saint Vallier	26240			75-23-07-66	4 550
Valence	26000			75-79-20-00	68 150

Eure (27)

Le Val David	27120		* Mme Becq	32-67-03-09	686
Romilly sur Andelle	27610			32-49-98-23	2 520
Val de Reuil	27100	enfants	* Mlle Chassy Fraichard	32 09 51 51	11 765

Eure et Loire (28)

Chartres	28000	enfants et jeunes	M. Lemière	37-23-40-00	41 850
Chateaufort en Tymerais	28170			37-51-06-18	2 476
Toury	28390			37-90-50-60	2 667

Finistère (29)

Brignogan	29890			98-83-40-06	856
Camaret sur Mer	29570			98-27-86-82	3 060
Daoulas	29224			98-25-80-19	1 650
Guimaec	29620			98-67-50-76	900
L'Hopital Camfrout	29460			98-20-01-43	1 530
Landerneau	29800	enfants		98-85-43-00	15 035
Plougastel Daoulas	29470	enfants	Mme Gilbert	98-40-37-30	11 170
Plougonven	29640			98-78-64-04	3 400
Plouzané	29290	jeunes	* Mlle Thomas	98-31-95-45	11 400
Saint Martin des Champs	29205		*	98-62-06-47	5 009

Gard (30)

Alès en Cévennes	30100		* M. Sestini	66-86-02-34	42 000
La Grand Combe	30110			66-34-18-62	7 102
Le Vigan	30120			67-81-66-00	4 637
Marguerittes	30320			66-75-23-25	7 549
Montpezat	30730			66-81-10-66	3 539
Pont saint Esprit	30130			66-90-34-06	8 130
Redessan	30129		* Mme Vidal	66-20-22-08	2 200
Saint Christol les Alès	30380	enfants et jeunes	Mlle Pereira	66-60-74-04	5 013
Saint Génies de Malgoirès	30190	enfants et jeunes	* M. Baeza	66-38-87-87	1 800
Saint Julien les Rosiers	30340			66-86-00-59	2 338
Saint Mamert du Gard	30730		* M. Michalitsis	66-81-10-29	886
Sommières	30250		M. Taillefer	66-80-03-10	3 306
Vauvert	30600	jeunes	Mlle Azzouz	66-73-10-73	11 000

Haute Garonne (31)

Carbonne	31390		* Mme Bouffartigue	61-87-80-03	3 795
Castelginet	31780			61-70-07-75	6 793
Cugnaux	31270	enfants et jeunes	* Mme Manach	61 92 61 25	12 407

Fenouillet	31150		*	Mme Alhawi	61-70-00-10	3 428
Fonsorbes	31470	enfants	*	M. Lasserre	61-91-30-07	4 929
L'Union	31240		*	Mme Albrecht	61-35-23-23	11 751
Labège	31320				62-24-44-44	2 988
Muret	31600	enfants et jeunes	*	Mlle Rumiel	61-56-96-96	18 000
Gers (32)						
Condom	32100				62-28-24-88	7 830
Fleurance	32500		*		62-06-10-01	6 420
L'Isle Jourdain	32600	enfants	*	Mme Verdu	62-07-14-39	5 029
Gironde (33)						
Ambès	33810	enfants	*	M. Amat	56-77-11-35	2 578
Andernos les Bains	33510			M. Dols	56-82-10-04	7 219
Audenge	33980		*	Mme Buchmann	56-03-81-50	3 393
Avensan	33480				56-58-17-07	1 590
Bègles	33321	enfants et jeunes	*	Mme Pujol	56-49-88-88	22 621
Blaye	33390	enfants et jeunes		Mme Seveau	57-42-10-70	4 750
Castillon la Bataille	33350	enfants et jeunes	*		54-40-00-06	3 030
Castres Gironde	33640	enfants et jeunes		M. Bayol	56-67-02-10	1 376
Cissac Médoc	33250	enfants et jeunes		M. Mincoy	56-59-58-10	1 250
Hourtin	33990			M. Costes	56-09-11-26	3 590
La Teste de Buch	33260				56-54-70-12	19 030
Le Haillan	33160		*	M. Dupuy	57-93-11-11	7 500
Libourne	33500				57-51-15-00	23 310
Lormont	33310	jeunes		M. Chauvet	56-74-76-64	20 957
Macau	33460	jeunes			56-30-42-11	2 660
Parempuyre	33290				56-35-27-72	3 540
Pessac	33600			Mme Ratel	56-55-49-49	50 540
Peujard	33240				57-68-71-14	870
Podensac	33720	enfants et jeunes		M. Touery	56-27-17-54	2 261
Saint Selve	33650				56-20-25-28	960
Sainte Foy la Grande	33220		*	Mme Basque	57-46-10-84	2 900
Salles	33770				56-88-40-31	3 640
Talence	33401			Mme Tabourin		34 455
Teuillac	33710				57-64-22-50	705
Tresses	33370				57-34-13-27	3 384
Villenave d'Ornon	33140	enfants et jeunes		M. Soulié	56-75-69-00	25 000
Hérault (34)						
Agde	34300			M. Laporte	67-01-13-13	17 784
Aniane	34150	enfants			67-57-70-10	1 768
Castries	34160		*	Mme Berger	67-70-13-61	4 004
Frontignan	34110				67-46-31-00	14 960
Ganges	34190	enfants et jeunes			67-73-85-03	3 399
Le Crès	34920		*	M. Mazaudier	67-70-34-51	6 614
Montpellier	34000				67-34-70-00	210 866
Saint Martin de Londres	34380	jeunes		Mme Baloy	67-55-00-10	1 633
Sète	34200	jeunes	*	Mme Palamara	67-46-21-21	42 000

Ille et Vilaine (35)

Acigné	35690	enfants et jeunes		M. Reine	99-62-52-68	4 375
Bains sur Oust	35600	enfants et jeunes	*	M. Joubaud	99 91 70 87	2 839
Betton	35830	enfants et jeunes	*	M. Colas	99-55-81-01	7 843
Bruz	35170				99-52-61-39	8 020
Chatillon sur Seiche	35230				99-52-21-22	2 500
La Chap. des Fougeretz	35520		*		99-66-51-13	2 958
La Mézière	35520				99-69-33-36	2 142
Liffré	35340				99-68-31-45	4 206
Louvigné du Désert	35420				99-98-01-50	4 310
Monfort sur Meu	35160		*		99-09-00-17	4 772
Pacé	35740		*	M. Corbic	99-29-75-00	6 666
Romillé	35850				99-69-24-59	2 457
Saint Gilles	35590		*	M. Garnier	99-64-63-27	3 075
Saint Grégoire	35760				99-68-97-65	6 064
Saint Thurial	35310		*		99-61-32-72	1 277
Servon sur vilaine	35530				99-00-11-85	1 990
Thorigné Fouillard	35235	enfants et jeunes	*	Mme Vauléon	99-04-54-54	6 180

Indre (36)

Châteauroux	36012	enfants	*	Mme Dejoie	54 08 33 00	52 949
-------------	-------	---------	---	------------	-------------	--------

Indre et Loire (37)

Chambray les Tours	37170	jeunes			47-28-20-23	7 520
Chinon	37500				47-93-08-30	8 870
Esvres	37320				47-26-40-24	4 263
Langeais	37130		*	Mme Demorris	47-96-12-56	3 978
Louans	37320	enfants et jeunes		Mme Dubois	47-92-83-13	475
Notre Dame d'Oé	37390	enfants	*	Mlle Nivelles	47-41-30-08	2 900
Notre Dame d'Oé	37390	jeunes	*	Mlle Nivelles	47-41-30-08	2 900
Reugny	37380		*	Mme Bouillot	47-52-94-32	1 349
Saint Roch	37390				47-56-74-67	530

Isère (38)

Beaurepaire	38270		*		74-79-22-60	3 749
Bourgoin Jallieu	38317	enfants	*	Mme Méricot	74-93-00-54	22 951
Bouvesse Quirieu	38390				75-88-52-29	1 070
Chabons	38690				76-65-00-10	1 340
Corenc	38700	enfants et jeunes	*		76-90-04-54	3 456
Crolles	38190				76-08-04-54	3 530
Domène	38420				76-77-23-81	5 801
Échirolles	38130				76-40-46-46	37 500
Fontanil Cornillon	38120				76-65-00-10	1 680
Four	38080				74-92-70-80	650
Gières	38610	enfants	*	M. Thouvenin	76-89-49-12	4 385
L'Isle d'Abeau	38080	enfants		Mme Michel	74-27-02-76	6 000
La Mure	38350				76-81-03-34	5 900
La Terrasse	38660				76-08-20-14	1 291
La Tour du Pin	38351	enfants	*	M. Jurado	74 97 49 77	6 926
Le Cheylas	38570				76-71-71-90	1 310
Les Avenières	38630	enfants	*	Mme Grand	74-33-61-87	3 977

Maubec	38300	enfants et jeunes		M. Ouaglière	74-93-16-76	980
Meyrié	38300					690
Moidieu Detourbe	38440				74-58-13-01	955
Moirans	38430				76-35-44-55	7 241
Muriannette	38420				76-77-11-26	520
Poisat	38320				76-25-49-75	2 060
Renage	38140				76-91-47-33	3 150
St Georges de Commiers	38450		*		76-72-57-19	1 672
Saint Just Chaleyssin	38540				78-96-10-06	1 530
Saint Martin le Vinoux	38950		*		76-87-14-92	5 138
Saint Maurice l'Exil	38550		*	M. Cabrerizo	74-86-23-61	5 491
Saint Paul de Varces	38760				76-72-81-88	940
Saint Quentin Fallavier	38295	enfants	*	Mme Moriceau	74-94-20-45	5 400
Saint Quentin sur Isère	38210				76-93-60-08	1 100
Seyssinet Pariset	38170				76-21-14-54	12 890
Seyssins	38130	enfants et jeunes	*	M. Arnoux	76-70-39-05	7 028
Tullins	38210	enfants	*	Mme Carlin	76-07-00-05	6 368
Vienne	38200		*		74-53-60-30	29 427
Villard Bonnot	38190				76-71-56-11	6 040
Vinay	38210				76-36-70-37	3 380

Jura (39)

Poligny	39800				84-37-24-25	5 180
Ruffey sur Seille	39140				84-85-03-35	491
Salins les Bains	39110	enfants et jeunes		M. Santschi	84-73-10-12	3 828

Landes (40)

Aire sur l'Adour	40800		*	M. Bézineau	58-71-47-00	6 350
Conseil Intercommunal Gabas Laudon	40	enfants et jeunes	*	M. Lafitte	58-76-10-83	931
Labouheyre	40270		*		58-07-00-30	2 816
Mont de Marsan	40000					30 894
Morcenx	40110	enfants et jeunes	*	Mme Barbier	58-07-80-29	4 300
Saint Vincent de Tyrosse	40230	enfants et jeunes	*		58-77-00-21	5 098

Loir et Cher (41)

Blois	41000	jeunes	*	Mme Bezannier	54-43-82-47	51 549
Naveil	41100	enfants		Mlle Guérineau	54 77 85 37	1 872
Onzain	41150		*		54-20-72-59	3 189
Oucques	41290	enfants et jeunes	*	M. Caillard	54-23-20-46	1 473
Saint Dyé sur Loire	41500				54-81-60-46	900
Saint Gervais la Forêt	41350	enfants et jeunes	*	M. Morin	54-50-51-60	2 826
Vendôme	41103				54-77-25-33	18 210

Loire (42)

Bourg Argental	42220				77-39-61-34	2 878
Chazelles sur Lyon	42140				77-54-20-20	4 952
Firminy	42700		*		77-56-44-44	23 367
Le Chambon Feugerolles	42500				77-61-04-60	18 180
Mably	42300				77-44-21-90	7 950
Roche la Mollière	42230				77-90-60-01	10 122
Sail sous Couzan	42890	enfants			77-96-12-88	900

Saint Chamond	42403	jeunes		M. Chaze	77-31-05-05	39 262
Saint Étienne le Mollard	42130				77-97-57-05	634
Saint Galmier	42330	jeunes	*		77-54-00-05	4 417
Saint Genest Lerpt	42530				77-90-25-49	5 511
Saint Just Saint Rambert	42170				77-52-48-53	12 300
Saint Martin la Plaine	42800		*		77-75-07-25	3 177
Saint Priest en Jarez	42270				77-74-00-36	5 692

Haute Loire (43)

Brives Charensac	43700	enfants et jeunes		M. Magne	71-02-12-55	4 190
Le Puy en Velay	43000				71-09-01-34	21 743
Sainte Florine	43250				73-54-19-78	3 223

Loire Atlantique (44)

Chauvé	44320				40-21-12-14	1 380
Le Pouliguen	44510	jeunes	*	M. Touzalin	40-15-08-08	5 001
Nozay	44170				40-79-40-48	3 190
Pont Château	44160				40-01-63-00	7 549
Pornic	44210		*		40-82-31-11	9 908
Pornichet	44380			Mme Denechaud	40-11-55-55	7 280
Saint Herblain	44800				40-38-10-00	42 710
St Philbert de Gd Lieu	44310				40-78-88-22	4 280
Saint Sébastien sur Loire	44230	enfants et jeunes	*	Mlle Giraudet	40-80-75-75	22 763

Loiret (45)

Beaugency	45190	enfants et jeunes		Mme Goujon	38-44-50-01	7 102
Malesherbes	45330	enfants	*	Mme Maury	38-34-85-36	5 922
Orléans	45000				38-42-22-22	105 590
Saint Jean de la Ruelle	45140		*	M. Lamoureux	38-79-33-00	16 329
Saint Jean le Blanc	45650				38-66-39-61	6 550
St Pryvé Saint Mesmin	45750				38-66-34-50	5 464
Sully sur Loire	45600				38-36-20-08	5 830

Lot (46)

Cahors	46000				65-22-36-36	20 770
Figeac	46100		*		65-50-05-40	10 380
Le Vigan	46300				65-41-12-46	1 000
Luzech	46140				65-30-72-32	1 564
Prayssac	46220				65-30-61-44	2 233

Lot et Garonne (47)

Aiguillon	47190				53-79-60-12	4 220
Bon Encontre	47240	enfants	*	Mme Laveyssière	53-77-07-77	5 396
Foulayronnes	47510				53-95-61-09	4 343
Lacapelle Biron	47150		*		53-40-84-98	450
Marmande	47200		*	Mme Spiesser	53-20-80-20	18 579
Tonneins	47400				53-79-03-00	9 643

Lozère (48)

Mendé	48000				66-49-17-04	12 110
-------	-------	--	--	--	-------------	--------

Maine et Loire (49)

Avrillé	49240			41-34-66-23	10 390
Blaison Gohier	49320			41-57-17-57	800
Bouchemaine	49080		* Mme Aumjaud	41-77-17-19	5 826
Brain l'Authion	49800			41-54-34-22	2 520
Drain	49530		* M. Jousseau	40-98-20-16	1 633
Vauchrétien	49320		*	41-91-24-18	1 198
Veziins	49340		*	41-64-40-09	1 400

Manche (50)

Avranches	50300	jeunes		M. Forterre	33-58-18-11	10 420
Cherbourg	50100			M. Rémy		28 324
Coutances	50200	enfants et jeunes	*	M. Gallais	33-45-04-44	9 720
Équeurdreville Hâineville	50120				33-53-96-00	13 550
Lessay	50430			M. Laurent		938
Querqueville	50460			M. Hautrot	33-01-65-00	6 597
Saint Lo	50000	jeunes	*	M. Pointeau	33-57-33-55	22 824
Tourlaville	50110	enfants	*	Mme Planchon	33-22-43-58	17 522

Marne (51)

Chalons sur Marne	51520				26-68-54-44	48 423
Cormontreuil	51350	enfants	*	Mme Pillière	26-82-05-53	5 760
Épernay	51200	enfants			26-51-80-00	28 800
Hermonville	51220	jeunes		Mme Gignon	26-61-51-23	630
Saint Martin d'Ablois	51530	enfants	*		26-59-95-00	1 439
Sermaize les Bains	51250				26-73-20-61	2 164
Witry les Reims	51240	enfants et jeunes	*		26-97-02-25	4 571

Haute Marne (52)

Chaumont	52000				25-30-60-00	29 550
Langres	52200	enfants et jeunes	*		25-87-77-77	9 986

Mayenne (53)

Chateau Gontier Bazouges	53200			M. Michel	43-07-07-10	8 350
Craon	53400	enfants	*		43-06-13-09	5 000
Évron	53600				43-01-89-03	6 770
Laval	53000		*	M. Hubert	43-49-43-00	53 479
Montigné le Brillant	53260				43-98-38-27	820
Saint Denis d'Anjou	53290				43-70-52-19	1 280
Saint Jean sur Mayenne	53240				43-01-11-15	1 158

Meurthe et Moselle (54)

Bouxières aux Dames	54136				83-22-72-09	4 392
Briey	54150				82-46-08-82	4 540
Domèvre en Haye	54385	enfants et jeunes		M. Zuffellato	83-23-16-77	846
Essey les Nancy	54271				83-29-14-71	8 320
Herserange	54440	enfants et jeunes	*	M. Margeotte	82-24-30-77	4 275

Jarville la Malgrange	54140	enfants	*	Mlle Henry	83-15-84-00	10 392
Laxou	54520		*		83-27-72-32	16 079
Longwy	54400	jeunes	*	Mme Wrona	82-44-54-00	15 438
Maxéville	54320	enfants et jeunes		Mme Borredon	83-32-30-00	8 000
Nancy	54035	enfants	*	Mlle Jespa	83-85-30-00	102 410
Neuves Maisons	54230				83-47-00-65	6 952
Pagny sur Moselle	54530				83-81-71-18	4 227
Pompey	54300		*	M. Buzzy	83-49-23-56	5 187
Pulnoy	54420				83-29-16-64	4 031
Seichamps	54280				83-29-12-61	4 650
Trieux	54750				82-20-40-05	1 859
Vigneulles	54360				83-75-85-08	200
Villers lès Nancy	54600	enfants et jeunes	*	M. Queney	83-92-12-12	16 601
Xeuilley	54990			Mme Grandjean	83-47-27-27	781

Meuse (55)

Bar le Duc	55000		*		29-79-02-10	18 500
Belrupt en Verdunois	55100				29-86-50-27	448
Commercy	55200				29-91-02-18	7 960
Ruvilly sur Ornain	55800				29-70-50-55	4 055
Saint Mihiel	55300				29-89-15-11	5 435
Verdun	55100	enfants et jeunes	*	Mme Jacques	29-83-44-22	20 753

Morbihan (56)

Arzal	56190	enfants et jeunes		M. Pajolec	97-45-04-92	149
Carentoir	56910		*		97-08-84-07	2 533
Lanester	56600			M. Queric	97-76-81-81	23 000
Le Palais	56360		*	Mme Guillygomarc'h	97-31-80-16	2 457
Lorient	56100	enfants	*	Mme Creff	97-02-22-00	61 630
Malansac	56220	jeunes		M. Cochard	97-66-21-14	799
Muzillac	56190				97-41-66-25	4 000
Noyal-Muzillac	56190	jeunes		M. Brohan	97-41-65-47	477
Plescop	56220	jeunes			97-60-72-78	1 730
Ploërmel	56800	jeunes	*	Mme Le Lann	97-73-20-73	7 610
Pontivy	56300	enfants	*	Mme Magourou	97-25-00-33	14 512
Quéven	56530	enfants et jeunes		Mme Lorrai	97-05-03-67	9 006
Riantec	56670				97-33-53-55	4 620
Saint Avé	56890	enfants	*	M. Drieu	97-60-71-63	6 929
Saint Philibert	56470		*	M. Flohic	97-55-03-07	1 182

Moselle (57)

Fameck	57290				82-58-11-57	14 940
Faulquemont	57380	enfants et jeunes	*	Mme Bragard	87-94-18-11	5 505
Florange	57190				82-58-53-01	11 770
Fontoy	57650	jeunes	*	M. Boguet	82-85-00-07	3 282
Guenviller	57470				87-89-10-85	603
Heining les Bouzonville	57320		*		87-78-31-93	523
Marly	57157			M. Hory	87-63-23-38	9 511
Montigny les Metz	57158	jeunes	*	Mme Delanaux	87-55-74-74	22 014
Montois la Montagne	57860		*		82-45-14-84	2 777
Neufgrange	57910				87-98-52-58	1 190
Nilvange	57240				82-85-40-59	5 940
Petite Rousselle	57540			Mme Mellinger		7 139

Phalsbourg	57370			87-24-12-26	4 230
Remering les Puttelange	57510			87-09-42-60	820

Nièvre (58)

Nevers	58000	enfants	*	Mlle Bekhaled	86-68-46-24	53 333
Poil	58170				86-30-10-58	206
Saint Léger des Vignes	58300				86-25-09-76	2 180

Nord (59)

Armbouts Cappel	59380		*	M. Defoort	28-27-07-39	2 656
Bailleul	59270		*	Mme Salomé	28-49-18-11	13 933
Beaurin	59730				27-37-30-08	172
Bourbourg	59630			Mme Petit	28-65-96-40	7 341
Cambrai	59408			M. Coolzaët	27-81-20-22	33 092
Chateau l'Abbaye	59230		*	Mlle Hachem	27-48-66-04	715
Douai	59500			M. Bouriez	27-87-26-63	42 175
Dunkerque	59140	enfants et jeunes	*	Mme Bélé	28-26-25-44	71 151
Faches Thumesnil	59155		*	Mme Ducamps	20-62-61-61	15 751
Ferrière la Grande	59620		*		27-69-36-22	5 778
Halluin	59250		*	M. Baly	20-23-89-72	17 629
Hellemmes Lille	59260		*		20-49-54-00	18 122
Lambersart	59700			Mme Saraels	20-09-66-33	28 397
Maubeuge	59607		*	M. Collard	27-53-71-75	35 225
Ostricourt	59162			Mme Rizzo	27-89-80-33	6 618
Proville	59400				20-81-26-90	3 210
Ronchin	59790		*	M. Vasseur	20-53-40-00	18 054
Roubaix	59100			Mme Prouvost	20-66-46-00	98 179
Salomé	59496		*		20-29-05-05	2 958
Seclin	59113	enfants	*	M. Willems	20-62-91-11	12 325
Templemars	59175	enfants	*	Mme Bauwens	20-95-00-10	3 378
Tourcoing	59200	jeunes			20-23-37-00	93 765
Trelon	59132				27-59-75-00	2 923
Wasquehal	59290		*		20-72-49-54	18 067
Wavrin	59136	enfants	*	Mlle Théron	20-58-57-57	7 497

Oise (60)

Chelles	60350	enfants et jeunes		Mme Osselin	44-42-85-20	270
Clermont	60600	enfants		Mme Villette	44-50-03-82	9 046
Creil	60100	enfants	*	M. Lefranc	44-29-50-46	32 000
Haucourt	60112					34 322
Lormaison	60110				44-52-10-90	970
Noyon	60400				44-44-02-97	14 150
Ribecourt Dreslincourt	60170	enfants	*	M. Vincent	44-76-80-48	3 956
Roye sur Matz	60130				44-42-52-02	317
Villers Saint Paul	60870				44-71-22-18	5 384

Orne (61)

Alençon	61104				33-32-40-00	29 988
Flers	61100				33-64-66-00	17 888
Mortagne au Perche	61400	enfants et jeunes		Mme Haget	73-35-81-95	3 960

Pas de Calais (62)

Arques	62510	jeunes	*	M. Thuilliez	21-98-00-92	9 014
Béthune	62400				21-01-23-01	24 556
Bully les mines	62160				21-29-12-99	12 577
Courcelles les Lens	62970	enfants	*	M. Lançon	21-77-04-04	6 358
Etaples sur Mer	62630		*	M. Fourdrinnier	21-89-62-62	11 366
Fruges	62310		*	M. Bleuzet	21-04-40-76	2 500
Grenay	62260				21-29-18-98	6 213
Liévin	62800	enfants et jeunes	*	Mme Lemoine	21-45-50-69	34 012
Loos en Gohelle	62750				21-70-65-83	6 561
Mazingarbe	62670	enfants et jeunes	*		21-29-78-00	7 800
Noyelles Godault	62950		*	M. Monchy	21-20-23-15	5 672
Saint Léonard	62360				21-92-21-00	4 131
Wimereux	62930				21-32-43-65	7 109
Wingles	62410			M. Ficheux	21-69-52-32	8 742

Puy de Dôme (63)

Beaumont	63110				73-26-65-75	9 465
Billom	63160				73-68-40-22	3 968
Chauriat	63117				73-68-08-76	1 020
Issoire	63500				73-89-03-54	13 559
Le Mont Dore	63240		*	Mme Bodet	73-65-20-00	2 006
Lempdes	63370	enfants et jeunes		Mme Tisseyre	73-61-72-01	9 400
Les Martres de Vayres	63730				73-39-90-75	3 151
Mozac	63200				73-38-24-65	3 496
Pont du Chateau	63430				73-83-20-02	8 562
Romagnat	63590		*	Mme Ganière	73-62-79-79	8 639
Royat	63130		*	Mme Schmitt	73-35-81-95	3 995
Tourzel Ronzières	63320				73-71-43-01	164
Volvic	63530				73-33-50-38	3 930

Pyrénées Atlantiques (64)

Garlin	64330				59-64-70-09	1 204
Orthez	64300			Mme Berges Cavalou	59-69-00-83	10 159
Pau	64000				59-27-85-80	82 157
Saliès de Béarn	64270				59-38-00-40	4 974

Hautes Pyrénées (65)

Odos	65310		*	Mme Garcia	62-45-11-16	3 299
Vic en Bigorre	65500				62-96-70-03	4 893

Pyrénées Orientales (66)

Angoustrine	66760	enfants et jeunes	*		68-30-22-89	600
Bompas	66430				68-63-26-08	6 323
Canet en Roussillon	66140	enfants et jeunes	*	Mme Guiraud	68-80-34-07	8 000
Céret	66400				68-87-00-00	7 285
Collioure	66190	enfants et jeunes	*	Mme Frances	68-82-05-66	2 700

Bas Rhin (67)

Bischwiller	67240	enfants		Mme Maechling	88-53-99-56	11 000
Erstein	67150	enfants	*	Mlle Charley	88-98-29-03	8 694
Gresswiller	67190		*	M. Antzlinger	88-50-00-29	1 255
Gumbrechtshoffen	67110				88-72-91-03	3 377
Haguenau	67500	jeunes		M. Strasser	88-90-68-50	27 675
Hoenheim	67800	enfants	*	Mme Ripanti Leclère	88-19-23-60	10 571
Illkirch Graffenstaden	67400	enfants et jeunes		M. Reitel	88-66-80-00	22 192
La Wantzenau	67610				88-96-20-08	4 394
Lingolsheim	67380				88-76-16-16	16 480
Oberhausbergen	67200		*	Mme Dreval	88-56-26-00	3 316
Saverne	67703				88-71-52-71	10 278
Scharrachbergheim	67310		*		88-50-66-12	1 001
Schiltigheim	67300	enfants	*	Mme Wettervald	88-83-90-00	29 330
Schiltigheim	67300	jeunes	*	Mme Wettervald	88-83-90-00	29 330
Sélestat	67664		*	Mlle Braun	88-58-85-00	15 233
Strasbourg	67000	jeunes	*	Mme Élia	88-60-90-00	252 264
Wasselone	67310				88-87-03-28	4 916
Willgothem	67310				88-69-90-03	602
Wisches	67130	enfants et jeunes		Mme Ott Quero	88-97-41-04	1 692

Haut Rhin (68)

Altkirch	68130				89-40-00-04	5 890
Aubure	68150	enfants et jeunes			89-73-90-16	372
Dannemarie	68210				89-25-00-13	1 820
Eschentzwiller	68440				89-44-38-92	1 116
Flaxanden	68720				89-06-25-44	1 101
Habsheim	68440				89-44-03-07	3 799
Huningue	68330	jeunes			89-69-17-80	6 252
Ingersheim	68000	jeunes			89-27-05-14	4 063
Kingersheim	68260				89-52-31-55	11 258
Landser	68440				89-81-31-05	1 941
Lutterbach	68460				89-52-83-13	5 325
Masevaux	68290				89-82-40-14	3 267
Mulhouse	68200				89-32-58-58	108 357
Munster	68140				89-77-32-98	4 657
Orbey	68370	enfants et jeunes			89-71-20-07	3 282
Osenbach	68570	enfants et jeunes			89-47-00-26	811
Pfaffenheim	68250	jeunes			89-49-60-22	1 130
Pfastatt	68120		*		89-52-46-10	8 100
Richwiller	68120				89-53-54-44	3 150
Riedisheim	68400				89-44-00-50	11 868
Saint Louis	68300	enfants et jeunes		M. Schicca	89-69-52-00	19 547
Sepois le Bas	68588				89-25-60-07	836
Thann	68800		*		89-38-53-00	7 781
Turckheim	68230	enfants et jeunes			89-27-18-08	3 567
Ungersheim	68190				89-48-11-28	1 457
Village Neuf	68300				89-69-80-51	2 920
Waldighoffen	68640				89-25-80-26	1 048
Wintzenheim	68000				89-27-02-07	6 554

Rhône (69)

Amplepuis	69550	jeunes		Mme Auroux	74893024	5 000
Bessenay	69690	enfants	*	M. Subtil	74-70-80-07	1 653
Bron	69500				78-41-81-11	41 500
Caluire et Cuire	69642	enfants	*	Mme Noirard	78-98-80-05	41 503
Communay	69360	enfants	*	M. Hennion	72-24-61-54	2 926
Craponne	69290					5 536
Décines Charpieu	69150				72-24-61-54	2 936
L'Arbresle	69210					4 783
La Mulatière	69350	enfants	*	M. Barthelet	78-86-62-00	7 500
Montanay	69250	enfants		M. Fino	78-91-78-32	2 300
Saint Jean de Touslas	69700		*	Mme Jimenez	78-81-26-39	1 000
Sourcieux les Mines	69210				74-70-45-57	1 160
Villefranche sur Saône	69400				74-62-26-31	29 070
Villeurbanne	69100	jeunes		M. Fauch	78-85-55-82	115 378

Haute Saône (70)

Gray	70100				84-65-11-14	8 310
Héricourt	70400			Mme Monnet	84-46-10-88	10 080
Lure	70200	jeunes		M. Moritz	84-89-01-01	10 500
Vesoul	70014		*	M. Caillet	84-76-63-27	19 404

Saône et Loire (71)

Chatenoy le Royal	71880	jeunes	*	M. Anaïs	85-87-93-00	5 732
Digoin	71160	enfants et jeunes	*	M. Marion	85-53-13-12	10 424
La Roche Vincuse	71960	enfants	*	Mme Landré	85-37-71-94	1 408
Macon	71000	jeunes		Mme Rogic	85-39-71-00	38 508
Paray le Monial	71600	enfants et jeunes		Mme Fédérico	85-81-14-67	10 384
Saint Vallier	71230				85-57-09-31	11 310
Tournus	71700				85-51-13-15	10 160

Sarthe (72)

Arnage	72230				43-21-10-06	5 470
Coulaines	72190		*	M. Bourgoin	43-74-35-21	7 421
Courtilliers	72300				43-95-55-60	400
La Flèche	72200				43-94-00-27	16 420
Mulsanne	72230		*		43-39-13-39	5 074
Sable sur Sarthe	72300				43-95-04-17	12 720
Saint Cosme en Vairais	72110		*	Mme Gougaut	43-97-55-44	1 920
Sargé les le Mans	72190				43-81-21-00	980

Savoie (73)

Albens	73410	enfants et jeunes	*	Mme Guironnet	79-54-17-59	2 450
Bourg Saint Maurice	73700				79-07-23-33	7 060
Cognin	73160				79-69-35-07	6 370
Conseil Intercommunal Du Beaufortin	73	enfants		Mme Laurier	79 38 34 17	4 113
Curienne	73190			Mme Falco	79-84-71-60	410
Grésy sur Isère	73460	enfants et jeunes	*	M. Schouber	79-37-91-94	1 030
Pont de Beauvoisin	73330				76-37-04-62	2.660

Haute Savoie (74)

Chamonix	74402			Mme Ravanel	50-53-11-13	10 500
Cran Gevrier	74000		*	Mme Lecoindre	50-88-67-00	16 267
Douvaine	74140		*		50-94-00-37	3 407
Évian les Bains	74500	enfants et jeunes	*	M. Bordon	50-75-00-62	7 027
Faverges	74210	jeunes	*		50-44-50-10	6 500
Meythet	74000				50-22-07-25	7 610

Seine-Maritime (76)

Bois Guillaume	76232	enfants et jeunes	*	Mme Julia	35-60-07-60	10 182
Bolbec	76210				35-31-00-13	12 505
Bonsecours	76240				35-80-06-23	6 909
Bosc le Hard	76850				35-33-30-53	1 180
Canteleu	76380	enfants		M. Becquet	32-83-40-25	16 600
Conseil de L'Agglomération Rouennaise	(76)			M. Bureau	35-52-68-10	
Criquetot sur Ouville	76760		*	M. Bouvier	35-56-90-19	522
Dampierre Saint Nicolas	76510	enfants et jeunes		Mme Hénaff	35-04-02-94	512
Elbeuf	76500			Mme Lefrançois	32-96-90-13	17 000
Fécamp	76400	enfants	*	M. Blondin	35-10-60-00	21 143
Lillebonne	76170	enfants et jeunes		M. Allier	35-38-47-10	9 670
Malaunay	76770				35-74-29-29	5 873
Mont Saint Aignan	76130				35-14-30-00	20 229
Montivilliers	76290				35-20-00-71	15 040
Notre Dame de Gravenchon	76330				35-38-60-13	8 963
Petit Couronne	76650	enfants et jeunes	*	Mme Le Cor	35-68-10-06	8 122
Petit Quevilly	76140		*	Mme Petitmangin	35-63-75-00	22 609
Rouen	76140				35-08-69-00	105 472
Saint Pierre les Elbeuf	76320		*	Mme Petit	32-96-95-70	8 500
Saint Saens	76680	enfants et jeunes		M. De Santis	35-34-51-19	2 144
Sotteville les Rouen	76300	enfants et jeunes	*	Mme Morin	35-63-60-60	29 956
Toussaint	76400				35-28-29-91	740

Seine et Marne (77)

Émerainville	77184	enfants et jeunes	*	Mme Sins	60-05-40-00	6 330
Fontainebleau	77300	jeunes		Mme Tabourel	64-22-49-80	18 037
La Ferté sous Jouarre	77260				60-22-25-63	7 020
Le Mée sur Seine	77350			Mme Guillochon	64-87-55-17	20 971
Livry sur Seine	77000	enfants	*	Mme Laatar	60-68-25-83	1 861
Lognes	77185	enfants et jeunes	*	Mme Diep	60-06-88-88	13 484
Moret sur Loing	77250				60-70-50-76	3 550
Noisiel	77186	enfants et jeunes	*	Mme Simon	60-37-73-73	16 500
Pontault Combault	77340	enfants et jeunes	*	M. Lefèbvre	64-43-47-00	28 634
Roissy en Brie	77680	enfants	*	Mme Le Guillou	64-43-13-00	18 763
Saint Sauveur sur École	77930	jeunes	*	Mme Laclaverie	60-66-11-36	1 018
Savigny le Temple	77547	enfants et jeunes	*	Mme Thomas	64-10-18-00	20 563
Trilport	77470	enfants et jeunes	*	M. Mitschké	64 33 28 52	3 818
Vaux le Pénit	77000				60-28-21-51	7 000
Véneux les Sablons	77250				60-70-52-38	4 050
Vert Saint Denis	77240	enfants et jeunes	*	M. Brault	64-41-61-71	7 802

Yvelines		(78)					
Aubergenville	78410	enfants et jeunes	*	Mme Barlet	30-90-45-00		9 440
Buc	78530			M. Paris	39-56-36-66		5 485
Chateaufort	78117	enfants et jeunes	*		39-56-21-71		1 432
Chatou	78400		*	Mme Delacourt	34-80-46-00		28 077
Guyancourt	78280	enfants	*	Mme Bourdonné	30-48-33-33		21 402
Guyancourt	78280	jeunes	*	Mme Bourdonné	30-48-33-33		21 402
Houilles	78800	enfants et jeunes	*	Mme Josse	30-86-32-32		30 027
Le Chesnay	78150				39-54-91-92		27 650
Le Vésinet	78110	jeunes	*	Mme Lang	30-15-47-00		16 110
Les Essarts le Roi	78690				30-41-60-09		4 900
Maisons Lafitte	78600				39-62-68-96		22 471
Montigny le Bretonneux	78180	jeunes	*	M. Louveau	30-43-43-90		39 000
Rambouillet	78120			Mme Tabourel			21 136
Rosny sur Seine	78110	enfants	*	M. Serror	30-42-90-56		4 900
Saint Germain en Laye	78100				39-73-92-92		41 710
Saint Nom la Bretèche	78860				34-62-52-00		3 570
Verneuil sur Seine	78480	enfants	*	Mme Redaud	39-65-95-07		11 270
Verneuil sur Seine	78480	jeunes	*	M. Collado	39-65-95-07		11 270
Vernouillet	78540		*	M. Baron	39-71-56-00		8 697
Versailles	78000				30-21-20-20		16 116

Deux Sèvres		(79)					
Allonne	79130						208
Cerizay	79140				49-80-57-11		4 293
Melle	79500				49-27-00-23		4 570
Niort	79000			Mme Gauyacq	49-32-58-00		60 230
Pamproux	79800	enfants et jeunes	*	M. Pacher	49-76-30-04		1 733

Somme		(80)					
Longueau	80330	enfants	*	M. Coulon	22-46-86-46		4 945
Molliens	80540				22-90-70-75		878
Moreuil	80110				22-09-70-27		4 200
Perronne	80200				22-84-01-16		9 870
Roisel	80240		*		22-86-60-34		2 024
Roye	80700	enfants	*	M. Saborit	22-87-21-24		6 384
Villers Bretonneux	80380				22-48-03-06		3 350

Tarn		(81)					
Albi	81000	enfants et jeunes	*	Mme Villeneuve	63-49-11-76		48 707
Castres	81100	enfants et jeunes	*	Mme Marion	63-72-27-05		46 292
Saint Sulpice	81370			M. Philipon			2 630

Tarn et Garonne		(82)					
Montauban	82000			M. Marchal	63-22-12-00		53 273
Montpezat de Quercy	82270				63-02-07-04		1 410
Saint Antonin Noble Val	82140	enfants et jeunes	*	M. Pessotto	63-30-60-23		1 867

Var (83)					
Draguignan	83300	enfants et jeunes	*	Mme Firpo	94-60-31-31 32 000
Le Pradet	83220	enfants et jeunes	*	Mlle Le Gourierrec	94 75 80 51 9 750
Six Fours les Plages	83140	enfants et jeunes		M. Gernokleieff	94-07-07-49 32-000
Vaucluse (84)					
Bédarrides	84370				90-33-01-48 4 240
Caumont sur Durance	84510				90-22-51-68 2 600
Piolenc	84420		*		90-37-63-66 3 900
Vendée (85)					
La Roche sur Yon	85021	enfants	*	Mme Griaux	51-47-47-47 48 520
Luçon	85400				51-56-05-00 9 500
Montaigu	85600				51-94-02-71 4 690
Mouilleron le Captif	85000				51-38-00-02 3 268
Pouzauges	85700				51-57-01-37 4 341
Saint Hilaire de Riez	85270		*		51-59-94-00 7 461
Saint Jean de Mont	85160		*		51-59-97-00 6 044
Saint Philbert de Bouaines	85660				51-41-91-17 2 010
Vienne (86)					
Châtellerault	86106	jeunes	*	Mme Exposito	49-21-35-86 34 676
Poitiers	86000	jeunes	*	M. Pohin	49-50-73-49 80 420
Vivonne	86370				49-43-41-05 2 966
Vouillé	86190				49-51-81-24 2 499
Haute Vienne (87)					
Aixe sur Vienne	87700				55-70-77-00 5 667
Feytiat	87220	enfants et jeunes		M. Fourniaud	55-48-43-00 3 590
Oradour sur Vayres	87150				55-78-10-30 1 840
Panazol	87350		*		55-30-66-07 8 631
Vosges (88)					
Bruyères	88600				29-50-52-52 3 830
Cheniménil	88460		*		29-33-20-23 1 000
Deyvillers	88000	enfants et jeunes	*	Mme Fleury	29-34-08-70 1 400
Dinoze	88000				29-35-35-73 430
Dounoux	88220	jeunes	*	M. Ravey	29-30-84-73 812
Épinal	88000	jeunes	*	Mme Georgeon	29-31-45-45 39 480
Gérardmer	88400		*	M. Rémy	29-60-60-60 9 543
Liffol le Grand	88350		*	Mme Galland	29-06-60-25 2 861
Rupt sur Moselle	88360		*	M. Colin	29-24-34-09 3 501
Saint Dié	88100	enfants et jeunes	*	M. Kielmanovicz	29-52-66-71 23 670
Saint Étienne les Remiremont	88200	enfants et jeunes	*	M. Leriche	29-23-02-57 4 111
Vittel	88000	enfants et jeunes	*	Mme Deschanet	29-08-04-38 6 340

Yonne (89)

Auxerre	89000			86-52-69-45	41 160
Avallon	89200			86-34-13-50	9 190
Cheny	89400			86-80-16-88	2 538
Percey	89360			86-43-21-56	260
Saint Martin du Tertre	89100			86-65-08-79	1 270
Tonnerre	89700			86-55-22-55	6 180

Territoire de Belfort (90)

Bavilliers	90880			84-21-00-10	3 550	
Beaucourt	90500	enfants et jeunes	*	M. Berthelot	84-58-75-75	5 601
Chatenois les Forges	90700			84-29-40-67	2 700	
Étueffont	90170			84-54-60-40	1 420	
Giromagny	90200			84-27-14-18	3 690	
St Germain le Châtelet	90800	enfants et jeunes		84-23-71-92	350	

Essonne (91)

Athis Mons	91200	enfants	*	Mlle Gouachi	69-84-71-43	29 695
Boussy Saint Antoine	91800				69-00-81-79	5 980
Bruyère le Chatel	91680				64-90-07-18	3 100
Bures sur Yvette	91440	enfants et jeunes		M. Leguem	69-18-79-50	9 300
Chilly Mazarin	91380	enfants et jeunes	*	Mme Kuyle	69-10-37-00	17 000
Étréchy	91580	enfants et jeunes	*	M. Lailé	60-80-33-77	5 980
Évry	91010	jeunes	*	M. Filoche	60-91-63-98	47 368
Gif sur Yvette	91190	enfants et jeunes	*	Mme Blandel	69-18-69-18	19 500
Juvisy sur Orge	91260	enfants et jeunes	*	M. Murat	69-56-52-40	11 799
Longjumeau	91160	enfants et jeunes	*	Mme Barrin	64-54-19-78	20 057
Massy	91300	enfants	*	M. Bitussi	60-13-74-00	39 000
Milly La Forêt	91490	enfants	*		64-98-80-07	4 330
Morangis	91300				64-48-38-30	10 073
Ollainville	91340		*	M. Galante	69-26-19-19	4 429
Saint Aubin	91190			M. Thuvignon	69-41-09-15	750
Saint Michel sur Orge	91240	jeunes	*	Mme Lefaure	69-80-29-46	20 784
Saintry sur Seine	91250				60-75-20-90	4 929

Hauts de Seine (92)

Bois Colombes	92270			M. Mélyon	47-80-72-72	24 100
Chatenay Malabry	92290	enfants	*	Mme Ferrié Martin	46-83-46-32	29 359
Issy les Moulineaux	92130	jeunes	*	M. Tellier	40-95-65-00	46 163
Meudon	92100			Mme Chabrel	45-34-75-19	29 356
Rueil Malmaison	92500	jeunes		Mlle Cerqueira	47-51-79-98	64 540
Sceaux	92330			Mlle Cirri	41-13-33-00	18 620
Vanves	92170	enfants et jeunes	*	M. Gauducheau	46-38-32-51	26 000
Ville d'Avray	92410				47-50-43-59	11 620

Seine Saint Denis (93)

Clichy sous Bois	93390	jeunes	M. Du Boisrouvray	41-70-10-40	28 000
Épinay sur Seine	93800	enfants et jeunes	Mlle Hayat	48-21-61-21	48 851
Le Pré Saint Gervais	93310			49-42-73-00	15 644
Les Pavillons sous Bois	93320	enfants	Mme Pastor	48-02-75-75	17 359
Neuilly Plaisance	93360			43-00-96-16	16 960

Val de Marne (94)

Boissy Saint Léger	94470	enfants	*	Mme Randrianaly	45-10-61-53	15 000
Cachan	94230	enfants et jeunes	*	Mme Even	46 64 12 15	25 490
Chevilly la Rue	94550		*	M. Clairaz		15 905
Créteil	94000	enfants	*	Mme Gorand	49-81-71-18	82 392
Fresnes	94267	enfants	*	Mlle Ziegler	49-84-57-20	27 035
Thiais	94320					26 352
Villeneuve Saint Georges	94190				43-86-38-00	28 000

Val d'Oise (95)

Bernes sur Oise	95340				34-70-03-11	2 434
Enguien les Bains	95880	jeunes			34-28-45-45	10 077
Fontenay en Parisis	95190	jeunes	*	Mlle Bourdon	34-71-11-07	1 722
Gonesse	95000		*	Mme Rakotozafiarison	34-45-11-11	23 346
Groslay	95410				39-84-92-00	5 910
Menucourt	95180		*		34-46-71-00	4 608
Mours	95260				34-70-14-75	1 542
Saint Leu la Forêt	95320				39-95-92-60	14 489
Sannois	95111				39-81-11-41	25 229

Guadeloupe (971)

Saint Martin	97150				90-87-50-04	15 910
--------------	-------	--	--	--	-------------	--------

Martinique (972)

Ducos	97224				96-56-13-01	10 968
Le Marin	97290				96-74-49-02	6 111
Sainte Marie	97230				96-69-30-06	18 533

Guyane Française (973)

Matoury	97351			M. Montlouis Deva	94-35-60-86	5 393
---------	-------	--	--	-------------------	-------------	-------

Nouvelle Calédonie

Bourail		enfants et jeunes		Mme Pagès	687 441153	5 024
---------	--	-------------------	--	-----------	------------	-------

CHARTRE DES CONSEILS

« Les Conseils Municipaux Enfants et Adolescents ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité ».

La charte des Conseils Municipaux a pour objet de définir un cadre donnant les garanties d'une bonne application de l'objectif cité ci-dessus. L'appellation « Conseil Municipal Enfants » doit ainsi représenter une même image générale, les modalités d'organisation pouvant recouvrir des formes variées.

Il est facile de se donner bonne conscience en ajoutant aux réalisations municipales quelques dispositions matérielles permettant la consultation des enfants sur la vie locale. Le Conseil Municipal Enfants ne saurait se limiter à cet aspect ; il se fonde sur la participation des enfants à la conception de la vie sociale, le sens de l'intérêt général, la gestion de la vie publique.

Le Conseil Municipal Enfants est un moyen de la conquête des droits d'expression des enfants et de l'évolution de leur statut social.

Les conseillers enfants devront pouvoir définir des projets qu'ils suivront lors de la mise en oeuvre. L'exercice de la responsabilité de conseiller enfant est suffisamment difficile pour que les organisateurs s'entourent du consensus le plus large possible autour du projet (notamment auprès des parents, enseignants, élus locaux, associations, éducateurs).

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL

Le Conseil Municipal Enfants a une mission d'intérêt général. Pour qu'un enfant en charge de cette mission puisse assumer cette responsabilité, il est indispensable qu'il soit candidat à ce poste puis élu par ses pairs.

La représentativité passe par l'élection sur la base d'un scrutin nominal.

Les modalités d'élection des candidats du Conseil peuvent être sur une représentation géographique (quartier...), une représentation par tranche d'âge, par niveau scolaire. Les communes choisissent la formule représentant le plus d'efficacité.

Un principe énoncé dans les statuts ne saurait être contourné : chaque enfant ou adolescent d'une même catégorie (tranche d'âge, quartier, niveau scolaire...) est électeur sans distinction d'aucune sorte. Chaque électeur est éligible, ce principe ayant pour but de renforcer l'égalité des enfants.

Deux questions restent posées :

- devons-nous prendre en compte uniquement les enfants scolarisés dans la commune ?
- devons-nous prendre en compte uniquement les enfants habitant dans la commune ?

L'analyse des diversités locales ne permet pas de trouver une réponse applicable partout. En tout état de cause, s'il est nécessaire de tenir compte à chaque fois de la situation locale, la participation la plus large possible des enfants doit être recherchée : choix du collège électoral, forme et lieu du scrutin, implication du système éducatif...

* Il paraît souhaitable qu'un enfant ne soit élu que dans un seul Conseil.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Certains organisateurs reprennent le nombre de conseillers adultes de la commune pour définir le nombre de conseillers enfants.

Cette formule semble être une bonne référence. Elle ne doit pas cependant être intangible au risque de faire obstacle à une bonne participation des enfants, du fait du nombre trop réduit de conseillers.

La reprise du nombre de conseillers adultes, adaptée aux conditions locales semble être un bon cadre de référence.

L'AGE DES CONSEILLERS

Les conseillers enfants doivent être en capacité d'assurer leurs responsabilités. Trop jeune le conseiller ne pourrait réellement s'affirmer tout en ayant le sens de l'intérêt général.

Après 16 ans les jeunes devraient avoir d'autres formes d'expression à leur disposition. (Foyers sociaux éducatifs - Associations - Syndicats...).

Les Conseils Municipaux devraient accueillir des enfants et adolescents de 9 à 16 ans.

Pour éviter trop de disparité dans un même conseil, une différence d'âge de trois à quatre ans semble être un maximum.

FONCTIONNEMENT

L'Assemblée plénière régulière est nécessaire, elle permet au Conseil Municipal Enfants de trouver son identité et de faire le point sur ses travaux.

La forme « officielle » confirme les jeunes dans leur rôle, il convient par contre de ne pas trop utiliser un cérémonial tendant à présenter le conseil Enfants comme une imitation des adultes.

L'Assemblée plénière est le moment majeur d'expression des enfants vers l'autorité municipale ; il convient donc que le Maire participe aux travaux. La discussion directe entre les enfants et le Maire est un atout important de crédibilité du Conseil.

Le Maire-Enfant : Son utilité est souvent contestée. Le Maire-Enfant ne peut être le « Maire-Adulte en réduction ». Des difficultés risquent de s'ajouter, l'enfant ainsi désigné pouvant être perturbé. L'argument de la représentativité existe plus pour l'extérieur (presse, autorités) que pour l'intérêt même du projet. Aux organisateurs d'utiliser cette formule avec modération et vigilance.

A partir des séances plénières, il faut que le Conseil Municipal Enfants se dote de formes de travail permettant l'étude, la concertation, la mise en place des projets. Certains conseils utilisent la forme des Commissions Permanentes. La séance plénière a d'autant plus d'intérêt qu'elle fait le point et oriente le travail des Commissions.

CHAMP D'APPLICATION

Le Conseil Municipal Enfants doit-il traiter de tous les sujets ? En fonction de l'histoire du Conseil, des particularités locales, le champ d'investigation peut varier.

Le Conseil Municipal Enfants doit avoir un projet suffisamment clair qui permette d'identifier les résultats escomptés : réalisations à court terme, participation concrète des jeunes, formes de travail. Ce projet devra inclure la formation des jeunes à leur rôle de conseillers, la réflexion sur la vie locale et les formes d'expression des enfants.

Le Conseil Municipal Enfants aura à cœur de s'informer sur la vie des enfants dans la ville et d'exprimer des positions et propositions d'intérêt général.

ANIMATION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

L'animation des Commissions se fait par des éducateurs professionnels ou non. Ils auront une formation adaptée à leur mission. Il est bon que les Commissions soient menées de façon continue par deux animateurs.

Chargés de l'organisation du travail des groupes, les animateurs doivent se retrouver pour faire le point sur leurs interventions. Un document de référence, fixant les limites et obligations de l'animateur permettra une unité des interventions dans les différentes Commissions.

Il est notamment nécessaire de vérifier la pertinence de certaines demandes qui pourraient provenir de pressions d'adultes sur des membres du Conseil Enfants.

BUDGET

Il est indispensable pour chaque conseil d'avoir un budget propre. Constitué sous la forme d'une enveloppe à gérer, il doit permettre la réalisation d'opérations d'information, de formation, de concertation avec d'autres conseils ainsi que des petites réalisations.

Cette enveloppe ne couvre pas le coût de fonctionnement du conseil. Les opérations de plus grande envergure sont l'occasion de négociations, montages financiers, programmation par le Conseil Adultes après son accord.

INFORMATION

Le Conseil Municipal Enfants doit pouvoir transmettre l'information sur ses travaux sous forme de communications publiques, retransmissions des travaux (rapports, notes de synthèses, dossiers...) vers des personnalités locales, les élus, les enseignants. Il est nécessaire de bien concevoir cette information puisqu'en la matière, abondance n'est pas synonyme de qualité.

Le Conseil Municipal Enfants doit être maître de sa communication vers l'extérieur.

PARTICIPATION - RAYONNEMENT

Le Conseil Enfants doit travailler en collaboration avec le Conseil Adultes. Cette liaison doit être la plus étroite possible.

Les enfants et les animateurs se doivent d'associer le maximum de personnes concernées par l'objet de ses travaux : travailleurs sociaux, techniciens de la ville, associations, fonctionnaires de différents corps...

Le rayonnement du Conseil Municipal Enfants permet de renforcer sa crédibilité et lui donne une possibilité supplémentaire de pérennité.

ÉVALUATION

Elle est indispensable à la mesure de l'avancée du projet. Celui-ci doit comporter les modalités des évaluations -tant celle des adultes que celle des enfants-

Plus précise et plus claire sera la formulation du projet, plus fine sera l'évaluation.

ACTUALITÉS

CONGRÈS NATIONAL DES C.M.E.

Dialoguer au national

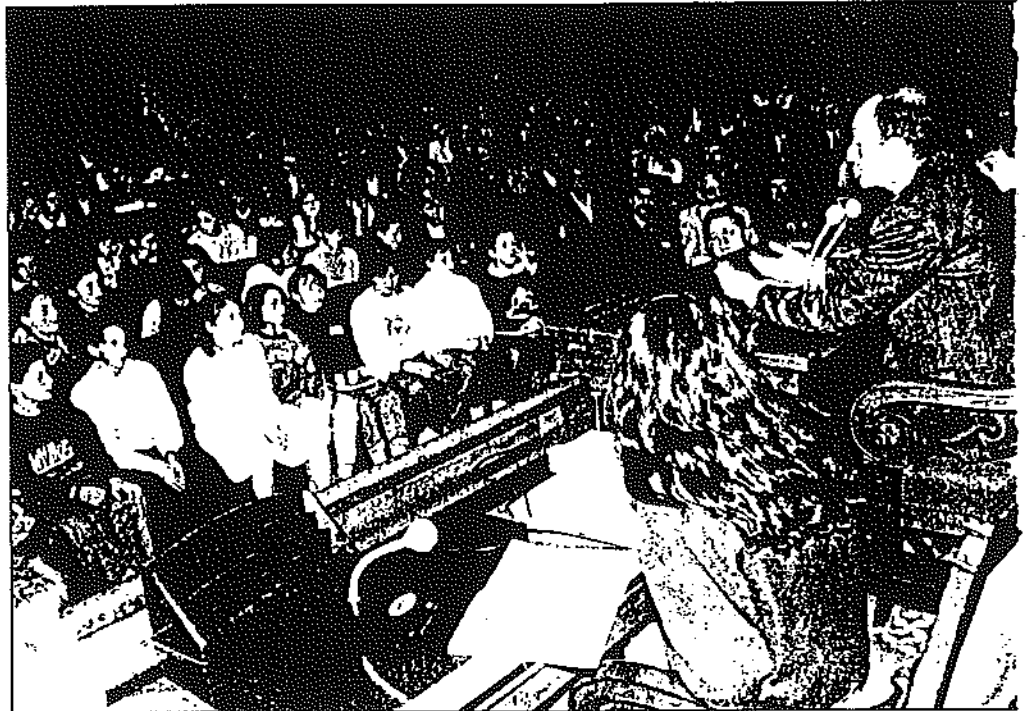


Le troisième congrès à l'Assemblée nationale.

Prévue lors du deuxième congrès national des Conseils municipaux, cette rencontre placée dans le cadre du bicentenaire devait trouver un lieu symbolique.

Mais au-delà d'une rencontre agréable et d'échanges fructueux, ce fut l'occasion pour nos jeunes élus de poser des problèmes dépassant la compétence de la commune.

Une heure de débats avec Monsieur Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale et Monsieur Jean-Michel Baylet secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales.



Les Conseils municipaux d'Enfants se sont rassemblés les 29, 30 avril et 1^{er} mai à Paris (Assemblée nationale et Institut national de la Jeunesse à Marly-le-Roi - 78).

Ce troisième congrès fait suite aux congrès nationaux de Migennes (1987) et Briey-Pompey (1988). Jeunes élus et accompagnateurs se sont mis au travail pour échanger, comparer et envisager des perspectives de relations entre les conseils.

Après le colloque international d'Angoulême, en décembre 1988, vaste rassemblement de mille personnes, au moment d'une vaste courbe ascendante de création des conseils depuis quelques mois, il aurait été facile de rassembler un grand nombre de personnes.

Les objectifs du congrès national ne pouvaient se plier à cette demande ; il était nécessaire de faire le point sur les pratiques, les demandes, les perspectives de travail en commun... et le congrès, c'est avant tout un temps de travail entre les enfants ! Alors l'association nationale a privilégié la qualité des travaux au vaste rassemblement démonstratif.

Il faut se rappeler les suites importantes des congrès :

- après le congrès de Migennes : la

création de l'Association nationale et la mise au point de la Charte des conseils ;

- après le congrès de Briey-Pompey : la création de la revue *L'Enfant acteur de sa commune*, mise en place d'un réseau Minitel, ouverture aux relations internationales...

Cette année, l'année du bicentenaire devait être un bon cru... Il fallait s'en donner les moyens.

Ce troisième congrès a été ouvert à l'Assemblée nationale par son président. Il s'agit bien là d'une reconnaissance importante des Conseils municipaux d'Enfants ; une heure de dialogue avec le président de l'Assemblée nationale sur des sujets les plus divers.

Un temps important que ce samedi 29 avril 1989. Le protocole bien minuté a voté en éclats pour laisser la

place à l'envie de s'exprimer... jusqu'au goûter qui suivait la rencontre.

Le temps de travail des lycéens et écoliers, soit 44 heures par semaine, le droit aux deux parents, l'éligibilité de tous les enfants scolarisés, la reconnaissance des C.M.E., l'enseignement des droits à l'école...

Le réalisme des questions, la qualité d'expression montre bien là l'action éducative des Conseils municipaux d'Enfants et l'apprentissage de la démocratie.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales, était également de cette rencontre. Il y a fait plusieurs interventions remarquées par les enfants.

Le but de cette rencontre était de poser aux autorités nationales des problèmes dépassant la compétence locale traitée par les C.M.E. ; la plupart des ministres étaient représentés ou excusés, ce qui a permis de mettre au point un système de questions directes auprès des départements ministériels sur des sujets très variés.

Les trois axes du Congrès : acquisition de savoir-faire, réflexion sur les droits de l'enfant, les perspectives

de travail en commun. Les commissions Enfants-Adultes ont été pensées de façon que chacune puisse utiliser ce travail commun dans son champ d'action. L'audition des conclusions des travaux et les perspectives ont permis de mesurer la qualité de l'investissement de chacun. Notamment, lors de la retransmission, très dynamique.

Atelier Les droits de l'Enfant : réalisation d'un livre, envoi d'une lettre au ministère de l'Éducation nationale pour un enseignement des droits à l'école.

Solidarité : une phrase superbe : on a encore la chance d'aider les autres.

Urbanisme : circulation et sécurité dans la ville, réalisation des fresques murales.

Les travaux adultes ont permis de situer au mieux les différents niveaux des relations avec les partenaires privilégiés dans la vie locale : qui n'a jamais rencontré de problème avec le monde paramunicipal, le monde enseignant, les services communaux ? Ce sont à présent des disfonctionnements que l'on connaît, que l'on doit maîtriser, les commissions créer un conseil, l'Europe, étude de cas, l'après-mandat collaient fondamentalement avec les préoccupations des congressistes. L'A.N.C.M.E. élabore un document complet sur le vécu de chacun de ces ateliers. Pour finir, on ne peut passer sous silence le comportement particulièrement responsable des jeunes élus, tant au niveau de leur investissement dans les travaux que dans leur vie quotidienne. ■

MENU DU CONGRÈS

- Regard sur les émissions télévisées en direction des jeunes. 70 heures de programmation jeunesse sur les six chaînes.
- Atelier Presse
Analyse d'une revue de presse
Mettre en valeur un article
- Projet Urbanisme
- Projet de Solidarité
- Création d'une émission de radio
- Récits des enfants
- Étude de cas
- L'après-mandat
- Création d'un conseil
- Les Conseils et l'environnement local
- Relation des enfants des Conseils
- Relation des adultes des Conseils
- L'Europe



Quelques ingrédients d'un congrès national : rencontre à l'Assemblée nationale, travaux de commissions, ateliers (une radio du congrès en collaboration avec Radio Récré de Montauban).

DEUX SPECTACLES MAGIQUES

vus au 3^e Congrès national

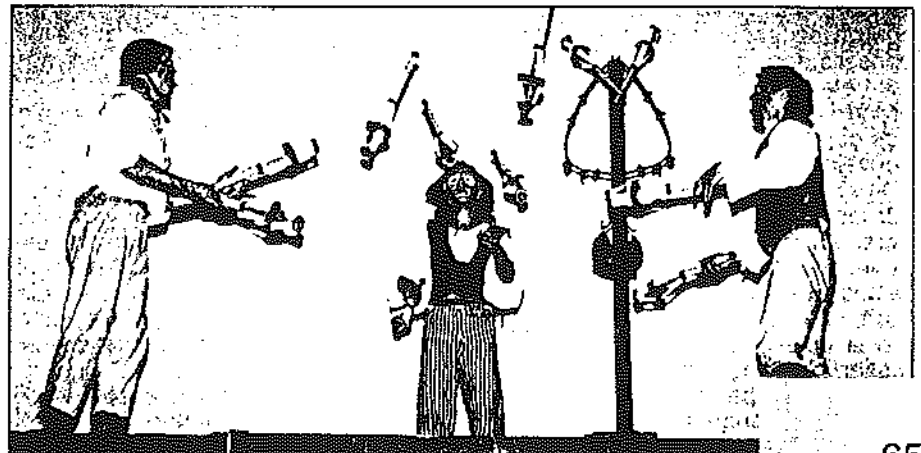
Bastion Bastille

Labellisé par la mission du Bicentenaire.

Des citoyens racontent la Révolution sur les barricades. De l'action, de l'énergie et 1789.

L'œil du Borgne

C'est la féerie des mille et une nuits. Un conteur d'enfer, des musiciens professionnels, un très beau spectacle.



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CONTRAT LASER

(CONTRAT LOCAL D'ANIMATION, DE SPORTS,
D'EXPRESSION ET DE RESPONSABILITÉ)

Présentation

- Le contrat définit les objectifs, les moyens financiers et d'encadrement mis en place par la collectivité et des partenaires locaux, avec le soutien de l'Etat, pour développer sur un territoire défini et pour une durée de trois ans, une politique locale en faveur des jeunes et avec leur participation. A partir d'un diagnostic de l'existant, cette politique s'appuie sur un projet d'animation sportive et culturelle qui prend en compte les besoins d'information des jeunes et se préoccupe de leur vie quotidienne.

- Ce contrat s'applique soit sur des communes, soit sur des bassins de vie où une politique volontariste de l'Etat permet de déclencher la création, en direction des jeunes, d'activités sportives, d'expression, ou de les développer en quantité et en qualité.

- Ce contrat prévoit la participation des associations locales et peut comprendre une mise en relation avec les organismes publics et parapublics concernés soit par le développement local, soit par le public jeune (Caisse d'Allocations Familiales - Mutualité Sociale Agricole...).

- La signature du contrat entre les parties permet le démarrage immédiat des actions.

EXEMPLE DE CONTRAT L.A.S.E.R.

Ce document est destiné à faciliter la rédaction d'un contrat LASER. Articles et alinéas seront à compléter et à moduler en fonction des négociations et des besoins locaux.

Entre la (les) collectivité(s) de
représentée(s) par

et
l'Etat représenté par le Préfet du département ou par

et (le cas échéant)
- les associations locales
- la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

La présente convention précise les objectifs communs et les engagements réciproques pour la mise en œuvre d'un contrat "LASER" qui s'appuie sur un projet d'animation en direction des jeunes, en partenariat avec les associations sportives et de jeunesse locales. Ce projet s'applique sur le territoire, ci-dessous désigné et pour une durée de 3 ans :

Article 2 - Diagnostic initial

Les objectifs de la présente convention ont été déterminés à partir d'un diagnostic initial effectué avec le soutien technique et pédagogique de la DDJS et élaboré par les signataires.

Ce diagnostic repose sur l'analyse :

- des actions menées en direction des enfants et des jeunes
- de l'offre en matière d'activités sportives et culturelles
- des conditions d'accès aux équipements sportifs ou socio-culturels (horaires, coût, encadrement, etc...).
- des attentes des jeunes
- de la place des jeunes dans la cité, et de la gestion des temps et des lieux qui leur sont réservés.

Article 3 - Objectifs du projet local (exemples)

En matière d'animation sportive en direction des jeunes

- développer l'offre d'activités sportives en prenant en compte les besoins différenciés des jeunes selon l'âge, le sexe, le niveau de pratique...

En matière d'expression des jeunes

- créer ou rendre plus accessibles des lieux dans lesquels les jeunes pourront se réunir et pratiquer les activités de leur choix avec les appuis techniques indispensables (musique, arts plastiques, théâtre, audio-visuel etc.).

En matière d'apprentissage de la responsabilité des jeunes

- organiser une meilleure participation à la vie de la cité et notamment aux décisions qui les concernent,
- permettre la mise en place d'activités et de projets conduits par les jeunes eux-mêmes (Défi Jeunes - Défi-Juniors - ateliers et chantiers de jeunes, etc.).

En matière d'information des jeunes

- offrir une information de proximité.

En matière d'aménagement du temps et des rythmes de vie des enfants et des jeunes

- articuler les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires.

Article 4 - Engagements des partenaires locaux :

Obligatoires :

Mise en place de structures de concertation et de participation des jeunes concrétisée par :

- la réunion régulière d'un conseil communal des jeunes (15-25 ans)
- la nomination d'un ou plusieurs médiateurs-jeunes
- l'organisation d'une consultation périodique des jeunes à l'initiative du conseil communal des jeunes.

Définition d'une politique d'ouverture des équipements sportifs, culturels et de loisirs, y compris des équipements scolaires :

- exemple d'un passeport local pour organiser le libre accès aux équipements publics
- mise à disposition de locaux à des groupes de jeunes.

Création d'un comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation du projet avec la participation des jeunes, sous la responsabilité conjointe de la DDJS et de la collectivité signataire. Il doit être composé par :

- les signataires de la présente convention
- les jeunes désignés par le Conseil Municipal des Jeunes
- les représentants des associations locales concernées.

Progressifs :

Adoption de mesures pour abaisser le coût des activités sportives, culturelles et d'expression et faciliter leur accès au plus grand nombre :

- licences sportives à tarif réduit la 1ère année
- cartes d'accès polyvalentes à taux réduit, etc...

Renforcement de l'information en direction des jeunes, et du soutien à leurs initiatives

- ouverture d'un Point d'information jeunes
- accueil d'un Bus Info Jeunes
- création d'un Club initiative jeunes.

Renforcement de la qualification des intervenants et particulièrement les intervenants "jeunes" en collaboration avec les services jeunesse et sports :

- formations en alternance.

Article 5 - Apports financiers

Le partenariat financier est constitué comme suit :

JEUNESSE ET SPORTS

- attribution d'un poste FONJEP
- crédits d'intervention spécifiques : PIJ, Défi-Jeunes, Défi-Juniors
- encadrement par des vacataires
- autres

AUTRES APPORTS DE L'ETAT

- subventions d'équipement (Dotation de Développement Rural, Dotation globale d'équipement 2ème part)
- autres

COLLECTIVITÉ(S)

- mise à disposition des locaux (à préciser)
- soutien aux associations désignées par le projet
- co-financement du poste FONJEP
- réduction pour l'accès aux équipements municipaux (piscines...)
- autres

AUTRES (À PRÉCISER)

- CAF : financement au titre des loisirs de proximité des enfants et des adolescents
- MSA
- offices d'HIM
- entreprises

Article 6 - Durée

Le présent contrat est signé pour une durée de trois ans.

Article 7 - Evaluation

A la fin de chaque année, le comité de pilotage procédera à une évaluation pour s'assurer de la réalisation des objectifs et les adapter aux évolutions et aux besoins constatés.

La présente convention peut être complétée par avenant annuel.

Fait à
le

Le Préfet ou son représentant

Le représentant de la collectivité

Les autres partenaires

CONSEIL D'ETAT

Section de l'Intérieur

N° 357.225

M. MARCHAND,
Rapporteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du Jeudi 9 février 1995

NOR : INTX9400171L

PROJET DE LOI

abaissant l'âge d'éligibilité à certains mandats locaux
et relatif à l'association des jeunes
à la vie de la commune

Chapitre premier

Dispositions abaissant l'âge d'éligibilité à certains mandats locaux

Article premier.

Au premier alinéa de l'article L. 194 du code électoral, les mots : "vingt et un ans" sont remplacés par les mots : "dix-huit ans".

Art. 2.

Au premier alinéa de l'article L. 339 du code électoral, les mots : "vingt et un ans" sont remplacés par les mots : "dix-huit ans".

Art. 3.

Le deuxième alinéa de l'article L. 122-4 du code des communes est abrogé.

Chapitre II Dispositions relatives à l'association des jeunes à la vie de la commune

Art. 4.

Il est inséré, au titre II du livre premier du code des communes, un chapitre VI ainsi rédigé :

"Chapitre VI Association des jeunes à la vie de la commune

Art. L. 126-1. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est créé un conseil communal de la jeunesse dont les membres sont âgés de 15 à 25 ans et sont domiciliés ou résident dans la commune. Ce conseil est installé dans les six mois de l'élection du conseil municipal. Il est renouvelé tous les trois ans ou lorsqu'il a perdu, par l'effet de vacances, plus d'un tiers de ses membres.

Le conseil municipal fixe le nombre des membres du conseil communal de la jeunesse, qui est égal au plus au nombre des conseillers municipaux et au moins à la moitié de celui-ci. Il fixe également la composition du conseil, qui doit tendre à représenter la diversité des âges et des activités des jeunes dans la commune.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités de désignation par les jeunes du conseil communal de la jeunesse dans le cadre d'organismes ou d'institutions dont l'action intéresse les habitants de la commune.

Le maire ou son représentant est le président du conseil communal de la jeunesse. Un vice-président est élu en son sein.

Le conseil municipal délibère sur les conditions d'organisation du conseil communal de la jeunesse.

Art. L. 126-2. Le conseil communal de la jeunesse émet un avis sur les questions qui lui sont soumises par les autorités municipales.

Il peut formuler des vœux et des propositions sur les affaires de la compétence de la commune. Les vœux et propositions concernant la jeunesse sont présentés par le maire à la séance du conseil municipal qui suit leur adoption.

Le conseil communal de la jeunesse établit un rapport annuel d'activité qui est débattu par le conseil municipal et fait l'objet d'une publication."

Art. 5.

Le conseil communal de la jeunesse est mis en place au plus tard un an après la promulgation de la présente loi.

Répartition, selon la région et l'appartenance politique, des communes ayant un conseil de jeunes en fonctionnement (France métropolitaine, 1994)

Nb de conseils signifie : nombre de communes ayant un conseil de jeunes en fonctionnement. "A droite" (ou à gauche) signifie : dont le Maire se situe à droite (ou à gauche) sur l'échiquier politique. NR = non réponse ou sans étiquette
 **% communes droite* (ou gauche) signifie : % de communes de plus de 2000 habitants se situant à droite (ou à gauche). *% conseils droite* (ou gauche) : idem, pour les communes ayant un conseil de jeunes en fonctionnement
 Sources : les données sur les conseils proviennent de la liste de l'ANACEL 1994 ; les données politiques de : « L'annuaire des Maires 1989 ». La gauche des communes, des départements, des régions, 3 au 15 avril 1989, pp. 3-48

REGION	Nb de conseils	dont communes + 2000 hab	conseils gauche	région gauche	% communes gauche	% conseils gauche	conseils droite	région droite	% communes droite	% conseils droite	conseils N.R.	région N.R.	% conseils N.R.	Nb comm. + 2000 hab dans région	% conseils + 2000 hab dans région
ALSACE	46	32	10	17	13,3%	31,3%	20	53	41,4%	62,5%	2	58	3,4%	128	25,0%
AUDITAINE	50	38	29	74	39,2%	76,3%	6	60	31,7%	15,8%	3	55	5,5%	189	20,1%
AUVERGNE	20	15	9	49	49,0%	60,0%	6	30	30,0%	40,0%	0	21	0,0%	100	15,0%
BOURGOGNE	20	15	14	44	41,9%	93,3%	1	23	21,9%	6,7%	0	38	0,0%	105	14,3%
BRETAGNE	48	39	22	91	29,5%	56,4%	10	119	38,6%	25,6%	7	98	7,1%	308	12,7%
CENTRE	28	24	10	55	31,8%	41,7%	12	80	46,2%	50,0%	2	38	5,3%	173	13,9%
CHAMPAGNE-ARDENNES	13	11	6	32	38,5%	54,5%	2	26	32,1%	18,2%	3	23	13,0%	81	13,6%
CORSE	1	0	0	2	10,0%		0	7	35,0%		0	11	0,0%	20	0,0%
FRANCHE-COMTE	23	15	8	30	41,7%	53,3%	5	22	50,5%	33,3%	2	20	10,0%	72	20,8%
ILE DE FRANCE	72	67	33	142	33,9%	49,3%	33	208	49,5%	49,3%	1	69	1,4%	419	16,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	27	22	13	69	46,3%	59,1%	7	48	32,2%	31,8%	2	32	6,3%	149	14,8%
LIMOUSIN	8	6	6	26	57,8%	100,0%	0	14	31,1%	0,0%	0	5	0,0%	45	13,3%
LORRAINE	49	37	18	93	44,5%	48,6%	17	89	42,6%	45,9%	2	27	7,4%	209	17,7%
MIDI-PYRENEES	32	26	19	89	61,0%	73,1%	4	23	15,8%	15,4%	3	34	8,8%	148	17,8%
NORD-PAS-DE-CALAIS	39	38	31	193	57,1%	81,6%	7	130	38,5%	18,4%	0	15	0,0%	338	11,2%
BASSE-NORMANDIE	22	17	9	25	28,1%	52,9%	6	45	50,6%	35,3%	2	19	10,5%	89	19,1%
HAUTE-NORMANDIE	21	19	14	46	50,0%	73,7%	4	30	32,6%	21,1%	1	16	6,3%	92	20,7%
PAYS DE LA LOIRE	38	27	12	53	22,2%	44,4%	13	141	59,0%	48,1%	2	45	4,4%	238	11,3%
PICARDIE	23	14	11	47	38,5%	76,6%	3	31	25,4%	21,4%	0	44	0,0%	122	11,5%
POTOU-CHARENTES	19	17	11	52	36,9%	64,7%	6	71	50,4%	35,3%	0	18	0,0%	141	12,1%
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	25	23	11	65	27,8%	47,8%	6	80	34,2%	28,1%	6	89	6,7%	234	9,8%
RHONE ALPES	92	66	36	99	25,9%	54,5%	20	162	42,4%	30,3%	10	121	8,3%	392	17,3%
TOTAL	716	568	332	1393	36,8%	59,5%	188	1492	39,5%	33,1%	48	896	5,4%	3781	15,0%

**Répartition, selon le département et l'appartenance politique des Maires,
des communes ayant un conseil de jeunes en fonctionnement
(France métropolitaine, 1994)**

Sources et explications : voir annexe 26

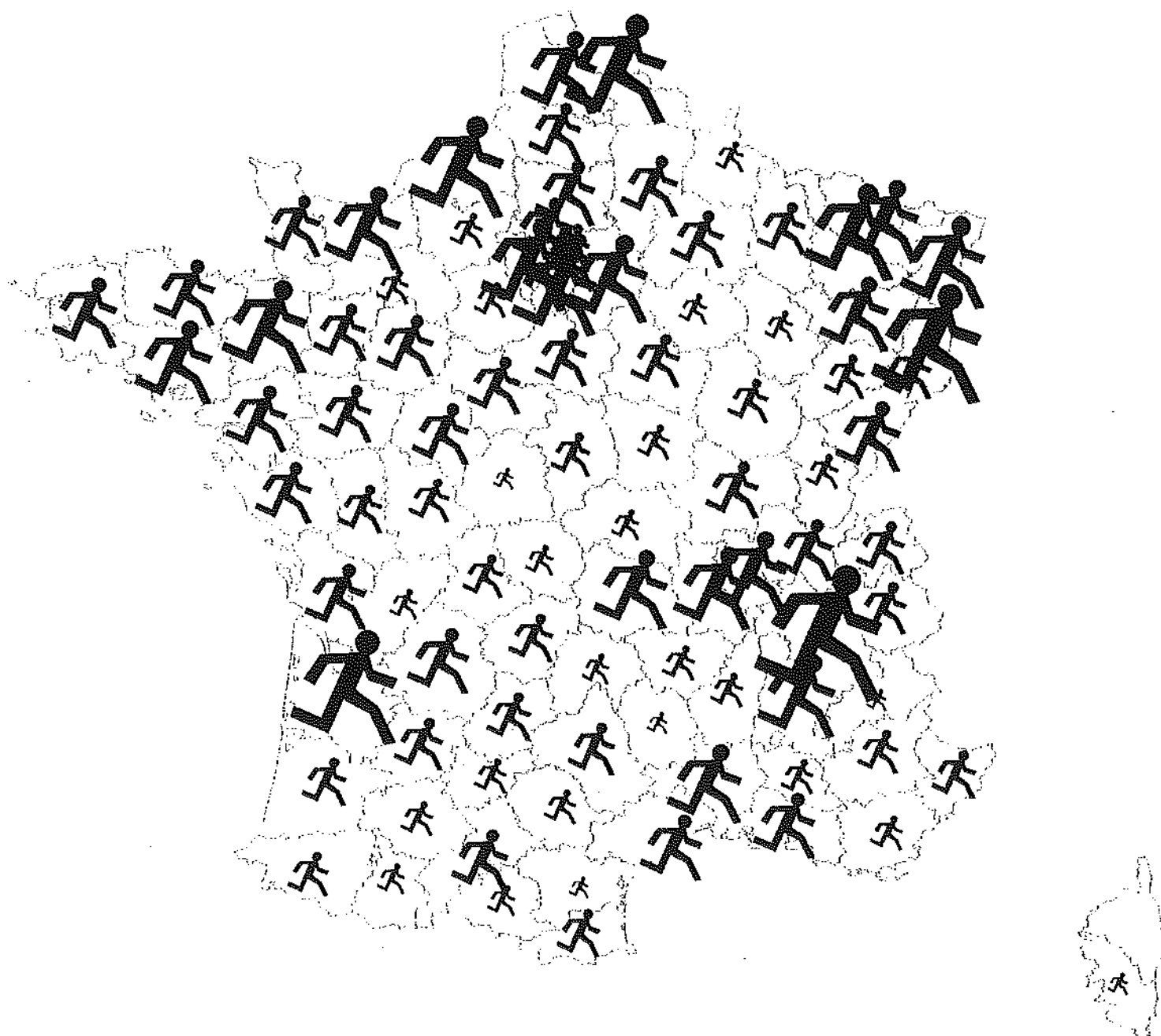
Département	Nb de conseils + 2000 hab	dont communes gauche	conseils gauche	département gauche	% communes gauche	% conseils gauche	conseils droite	département	% communes droite	% conseils droite	conseils N.R.	département	% conseils N.R.	Nb comm. +2000 hab dans dép	% conseils +2000 hab dans dép
1	5	2	1	8	24,2%	50,0%	1	16	46,5%	50,0%	0	9	0,0%	33	6,1%
2	7	4	4	18	50,0%	100,0%	0	7	19,4%	0,0%	0	11	0,0%	36	11,1%
3	3	1	1	15	60,0%	100,0%	0	6	24,0%	0,0%	0	4	0,0%	25	4,0%
4	3	2	1	8	54,5%	50,0%	1	3	27,3%	50,0%	0	2	0,0%	11	18,2%
5	1	1	0	1	14,3%	0,0%	1	1	14,3%	100,0%	0	5	0,0%	7	14,3%
6	5	4	1	5	10,6%	25,0%	0	24	51,1%	0,0%	3	18	16,7%	47	8,5%
7	3	2	0	4	16,0%	0,0%	0	7	26,0%	0,0%	2	14	14,3%	25	8,0%
8	2	2	2	14	58,3%	100,0%	0	8	33,3%	0,0%	0	2	0,0%	24	8,3%
9	2	1	2	9	81,8%	100,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	11	0,0%	11	9,1%
10	2	2	1	6	30,0%	50,0%	0	3	15,0%	0,0%	1	11	9,1%	20	10,0%
11	1	1	0	7	48,7%	0,0%	1	6	40,0%	100,0%	0	2	0,0%	15	6,7%
12	7	6	3	7	31,8%	50,0%	1	4	18,2%	16,7%	2	11	18,2%	22	27,3%
13	9	8	6	33	39,3%	66,7%	1	12	14,3%	11,1%	2	39	5,1%	84	10,7%
14	13	8	4	13	32,5%	50,0%	2	17	42,6%	28,0%	2	10	20,0%	40	8,3%
15	2	1	1	4	33,3%	100,0%	0	4	33,3%	0,0%	0	4	0,0%	12	20,0%
16	2	2	1	14	41,9%	50,0%	1	15	48,4%	50,0%	0	3	0,0%	31	6,5%
17	8	7	4	8	29,8%	57,1%	2	14	63,6%	42,9%	0	15	0,0%	47	14,9%
18	3	3	1	8	36,4%	33,3%	2	7	35,7%	66,7%	0	0	0,0%	22	13,6%
19	2	2	2	3	18,8%	100,0%	0	10	62,5%	0,0%	0	3	0,0%	16	12,5%
20	1	0	0	2	10,0%	0,0%	0	7	35,0%	0,0%	0	11	0,0%	20	0,0%
21	4	3	3	8	30,8%	100,0%	0	12	45,2%	0,0%	0	6	0,0%	26	11,5%
22	9	6	5	32	45,7%	83,3%	0	22	31,4%	0,0%	1	16	6,3%	70	8,6%
23	2	2	1	5	71,4%	100,0%	0	1	14,3%	0,0%	0	1	0,0%	7	14,3%
24	2	2	5	10	32,3%	71,4%	0	8	25,8%	0,0%	2	13	15,4%	31	22,6%
25	11	5	2	13	43,3%	40,0%	2	12	40,0%	40,0%	1	5	20,0%	30	16,7%
26	14	11	8	16	56,2%	72,7%	1	9	31,0%	18,2%	1	4	25,0%	29	37,9%
27	3	3	3	17	54,8%	100,0%	0	12	38,7%	0,0%	0	2	0,0%	31	9,7%
28	3	3	2	12	46,2%	66,7%	1	10	35,5%	33,3%	4	4	0,0%	26	11,5%
29	12	8	5	30	33,7%	62,5%	2	40	44,9%	25,0%	1	19	5,3%	89	9,0%
30	13	10	7	16	37,2%	70,0%	2	16	37,2%	20,0%	1	11	9,1%	43	23,3%
31	8	8	5	30	65,2%	62,5%	2	4	8,7%	25,0%	1	12	8,3%	46	17,4%
32	3	3	3	7	70,0%	100,0%	0	1	10,0%	0,0%	0	2	0,0%	10	30,0%
33	28	20	14	29	39,7%	70,0%	5	23	31,5%	25,0%	1	21	4,8%	73	27,4%
34	8	6	4	31	60,8%	66,7%	1	11	21,6%	16,7%	1	9	11,1%	57	11,3%
35	17	15	7	16	23,5%	46,7%	5	24	35,8%	33,3%	3	27	11,7%	67	22,4%
36	1	1	1	8	40,0%	100,0%	0	10	50,0%	0,0%	0	2	0,0%	20	5,0%
37	8	6	1	9	20,0%	16,7%	4	19	42,2%	66,7%	1	17	5,9%	45	13,3%
38	36	23	16	28	31,7%	68,6%	3	24	29,3%	13,0%	4	32	12,5%	82	28,0%
39	2	2	0	1	7,1%	0,0%	1	6	42,9%	50,0%	1	7	14,3%	14	12,0%
40	3	3	3	15	60,0%	100,0%	0	2	8,0%	0,0%	0	8	0,0%	26	12,0%
41	6	4	3	6	27,3%	75,0%	0	11	50,0%	0,0%	1	5	20,0%	22	18,2%
42	13	12	6	11	22,0%	33,3%	6	21	42,0%	50,0%	2	18	11,7%	90	24,0%
43	3	3	2	6	28,6%	66,7%	1	7	33,3%	33,3%	0	8	0,0%	21	14,3%

44	9	8	3	23	26.4%	37.5%	4	48	55.2%	50.0%	1	16	6.3%	87	9.2%
45	7	7	2	12	31.6%	28.6%	5	16	42.1%	71.4%	0	10	0.0%	38	18.4%
46	5	3	3	5	62.5%	100.0%	0	3	37.5%	0.0%	0	0	0.0%	8	37.5%
47	5	4	4	11	44.0%	100.0%	0	11	44.0%	0.0%	0	3	0.0%	25	16.0%
48	1	1	0	1	20.0%	0.0%	1	2	40.0%	100.0%	0	2	0.0%	5	20.0%
49	7	2	1	9	18.8%	50.0%	1	36	75.0%	50.0%	0	3	0.0%	48	4.2%
50	6	6	4	8	23.5%	66.7%	2	17	50.0%	33.3%	0	3	0.0%	34	17.6%
51	2	5	2	7	31.8%	40.0%	1	7	31.8%	20.0%	2	8	25.0%	22	13.3%
52	2	2	1	5	33.3%	50.0%	1	8	53.3%	50.0%	2	8	0.0%	15	22.7%
53	7	4	1	4	18.2%	25.0%	3	10	45.5%	75.0%	0	6	0.0%	22	18.7%
54	18	15	5	38	50.7%	33.3%	10	25	36.2%	66.7%	0	10	0.0%	15	23.3%
55	6	5	3	7	45.7%	60.0%	1	6	40.0%	20.0%	1	2	50.0%	7	33.3%
56	10	10	5	13	15.9%	50.0%	3	32	40.2%	30.0%	2	36	5.8%	82	12.2%
57	15	11	5	30	36.6%	45.5%	5	41	50.0%	45.5%	1	11	9.1%	82	13.4%
58	3	2	2	15	71.4%	100.0%	0	1	4.8%	0.0%	0	5	0.0%	21	9.5%
59	23	22	17	110	51.9%	77.9%	5	94	44.3%	22.7%	0	28	0.0%	212	10.4%
60	3	5	1	14	28.6%	80.0%	1	7	14.3%	20.0%	0	0	0.0%	49	10.2%
61	3	3	1	4	26.7%	33.3%	2	11	73.3%	66.7%	0	0	0.0%	15	20.0%
62	16	16	14	83	65.9%	87.5%	2	36	28.6%	12.5%	0	7	0.0%	126	12.7%
63	12	10	5	24	57.1%	50.0%	5	13	31.0%	50.0%	0	5	0.0%	35	11.4%
64	5	4	3	8	25.7%	75.0%	0	16	45.7%	25.0%	0	10	0.0%	35	23.8%
65	2	2	2	8	61.5%	100.0%	0	4	30.8%	0.0%	0	1	0.0%	13	15.4%
66	4	4	2	14	40.0%	50.0%	2	13	37.1%	50.0%	0	8	0.0%	35	11.4%
67	16	12	5	9	12.2%	41.7%	7	27	38.5%	58.3%	0	38	10.0%	74	16.7%
68	30	20	5	56	14.5%	25.0%	13	26	43.1%	66.0%	2	20	0.0%	54	37.0%
69	10	7	3	19	19.8%	42.9%	3	41	42.7%	42.9%	1	36	2.8%	96	7.3%
70	4	4	2	8	44.4%	50.0%	2	3	18.7%	50.0%	0	7	0.0%	18	23.2%
71	6	5	5	15	38.5%	83.3%	1	6	15.4%	16.7%	0	18	0.0%	39	15.7%
72	7	5	3	12	37.5%	60.0%	2	11	34.4%	40.0%	0	9	0.0%	32	18.6%
73	5	3	1	8	32.0%	33.3%	2	12	48.0%	66.7%	0	5	0.0%	25	12.0%
74	6	6	3	7	16.7%	50.0%	3	32	75.2%	50.0%	0	3	0.0%	42	14.3%
75	0	0	0	0	0.0%	68.8%	4	18	100.0%	25.0%	0	0	0.0%	1	0.0%
76	18	16	11	29	47.5%	71.4%	4	38	29.5%	28.6%	1	14	7.1%	81	26.2%
77	15	14	10	25	32.9%	71.4%	4	38	50.0%	28.6%	0	13	0.0%	76	18.4%
78	14	13	2	18	21.2%	15.4%	10	51	80.0%	76.9%	1	16	6.3%	85	15.3%
79	5	4	4	10	33.3%	100.0%	0	20	56.7%	0.0%	0	0	0.0%	30	13.5%
80	7	5	3	15	40.5%	60.0%	2	17	45.9%	40.0%	0	5	0.0%	37	13.5%
81	2	2	1	15	50.0%	50.0%	1	4	16.0%	50.0%	0	6	0.0%	25	9.1%
82	2	1	1	8	72.7%	100.0%	0	3	27.3%	0.0%	0	0	0.0%	11	8.0%
83	3	3	1	12	25.5%	33.3%	2	31	66.0%	66.7%	0	4	0.0%	47	6.4%
84	4	4	2	8	21.1%	50.0%	1	9	23.7%	25.0%	1	21	4.8%	38	10.5%
85	8	8	4	15	10.0%	50.0%	3	36	72.0%	50.0%	1	9	11.1%	50	16.0%
86	4	4	2	15	45.5%	50.0%	2	18	54.5%	50.0%	0	1	0.0%	33	12.1%
87	4	3	3	18	81.8%	83.3%	0	3	13.6%	0.0%	0	4	0.0%	22	13.6%
88	10	6	5	20	48.8%	83.3%	1	17	41.5%	16.7%	0	4	0.0%	41	14.6%
89	7	4	4	6	31.8%	100.0%	0	4	21.1%	0.0%	0	9	0.0%	19	21.1%
90	6	4	4	8	80.0%	100.0%	0	1	16.0%	0.0%	0	1	0.0%	10	40.0%
91	16	15	9	30	40.0%	60.0%	6	26	34.7%	40.0%	0	19	0.0%	75	26.0%
92	3	3	1	7	20.0%	75.0%	7	26	74.3%	87.5%	0	2	0.0%	35	23.9%
93	4	4	3	24	60.0%	100.0%	1	14	35.0%	25.0%	0	2	0.0%	40	10.0%
94	6	6	6	20	46.5%	100.0%	0	22	51.2%	0.0%	0	1	0.0%	43	14.0%
95	9	7	2	18	28.1%	28.6%	5	30	46.9%	71.4%	0	16	0.0%	64	10.9%
TOTAL	716	568	332	1393	36.8%	58.5%	188	1492	39.5%	33.1%	43	896	5.4%	3781	15.0%

Carte de France des conseils de jeunes

Répartition géographique
des conseils de jeunes par département
France métropolitaine - 1994 (source : ANACEJ)

Cette carte n'a pas pour objectif de préciser le nombre exact de conseils par département (pour cela, voir Tome 3, Annexe 27, pp. 73-74) mais, grâce à la proportionalité des figurines, de situer géographiquement les concentrations de conseils de jeunes en France.

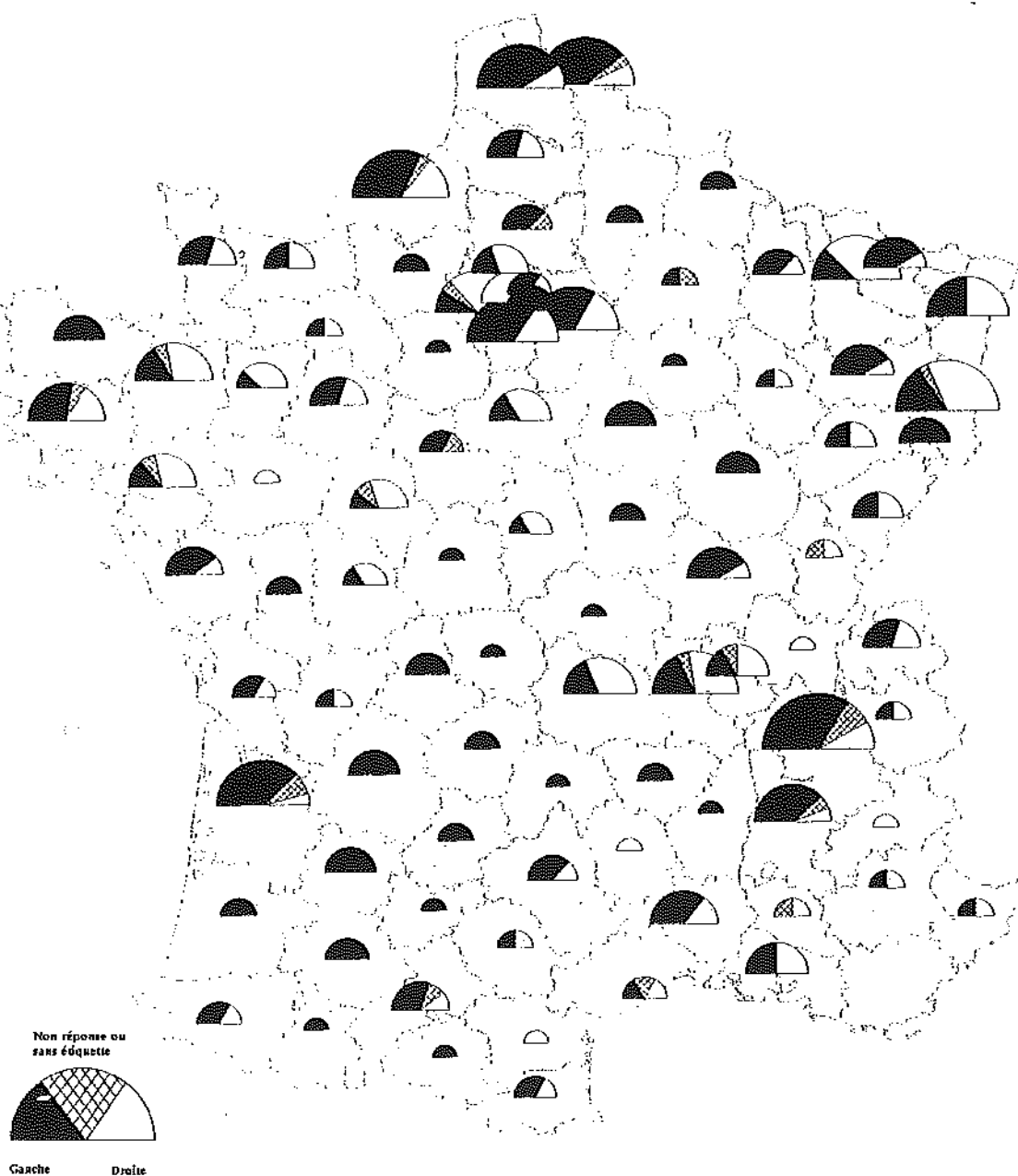


Tendance politique des Maires

Tendance politique, par département, des Maires des communes de plus de 2 000 habitants ayant un conseil de jeunes en fonctionnement en France métropolitaine en 1994

Sources : ANACEJ 1994 et *Gazette des communes* 1989

Cette carte n'a pas pour objectif de préciser le nombre exact de conseils de jeunes dont les Maires sont situés à gauche ou à droite sur l'échiquier politique (pour cela, voir Tome 3, Annexe 26, p. 72) mais de situer les tendances dans chaque département. La taille des hémicycles est proportionnelle au nombre de communes de plus de 2 000 habitants ayant un conseil de jeunes dans le département considéré.



IV. Les élections

• Le principe des élections

Un système d'élections paraît préférable à un système de désignations. En effet, la mission de conseiller municipal suppose un engagement personnel important. Il semble donc éminemment souhaitable que l'intéressé ait fait acte de candidature et qu'il jouisse de la confiance de ses pairs.

Dans la grande majorité des cas, les conseillers municipaux d'enfants ont été choisis à l'issue d'élections organisées :

- soit sur la base de la localisation géographique (hameaux dans les communes rurales et quartiers dans les communes urbaines);
- soit par tranche d'âge;
- soit par niveau scolaire.

Il appartient à chaque collectivité, compte tenu de sa spécificité, de choisir la formule susceptible d'assurer à la fois la plus grande efficacité et la plus grande représentativité possible.

• Les modalités pratiques de déroulement des élections

La liste électorale est établie sur la base d'un recensement des enfants des âges concernés, recensement qui peut être effectué en milieu scolaire ou en mairie.

Les jeunes électeurs qui, dans certains cas ont reçu à cet effet une carte d'électeur, sont appelés à déposer leur candidature. Une autorisation parentale est parfois demandée aux candidats.

À l'occasion de la « campagne électorale », le plus large débat possible doit s'instaurer entre candidats et électeurs, afin de permettre aux élus d'être porteurs des remarques, propositions et doléances de l'ensemble de la population qu'ils représentent.

Tous les jeunes de la tranche d'âge retenue, sans aucune ségrégation possible peuvent être candidats.

Les élections, qui dans certaines villes importantes sont prises en charge par le service des élections de la commune, se déroulent en mairie ou dans les établissements scolaires. Les organisateurs des élections en définissent les modalités et fixent la répartition des sièges à pourvoir (par établissement, classe...).

Une autre voie d'action est également envisageable :

L'organisation d'une réunion d'information sur le projet de création du conseil associant les enfants et les autres partenaires concernés. A l'issue de cette réunion, des candidatures sont susceptibles de se déclarer.

Introduction

L'étude que je réalise porte sur les conseils de jeunes : depuis plusieurs années je constate qu'ils ne se ressemblent pas, qu'ils fonctionnent différemment, qu'ils ont des objectifs différents. J'ai constaté aussi que les adultes, et surtout les élus, qui les mettent en place et les encadrent sont pour beaucoup dans la qualité de ces expériences. Cette étude a pour objectif de montrer la diversité des conseils et de montrer que les différences constatées reflètent les différences de trajectoires, de vécu, d'expériences de leurs promoteurs.

Concernant la méthode, plutôt que de travailler sur du quantitatif à l'aide de questionnaires qui ne rendent souvent pas compte justement des expériences vécues par les personnes enquêtées, j'ai décidé de travailler sur un nombre limité de communes, à partir d'interviews approfondis réalisés auprès de plusieurs personnes de la mairie, dont au moins le maire et la personne chargée de la coordination du conseil.

Le cadre de l'enquête : travail universitaire réalisé avec le soutien du Ministère de la Jeunesse et des Sports (congé formation)¹.

¹ Cette introduction n'a pas été scrupuleusement respectée : une bonne partie des personnes interrogées connaissant la fonction professionnelle du chercheur, le fait de travailler à Jeunesse et Sports a été énoncé d'entrée de manière plus claire, même si cela a pu modifier l'état d'esprit de certains répondants, soit dans un gain de confiance, soit dans le sens de la méfiance. De même, si, pour les premières prises de rendez-vous, le cadre institutionnel exact de l'enquête n'a pas été précisé (doctorat en sociologie à l'USHS de Strasbourg) afin d'éviter la méfiance de certains interlocuteurs, les premières expériences et échecs dans l'obtention de rendez-vous ont très vite convaincu le chercheur d'annoncer clairement la couleur : cette donnée s'est en effet révélée être plutôt un atout permettant de convaincre des Maires très occupés de consacrer un temps qu'ils n'auraient peut-être pas pris pour une étude quelconque ou un mémoire de licence par exemple : nombreux sont les Maires et adjoints ayant loué la démarche de recherche et encouragé le chercheur.

GUIDE D'ENTRETIEN

1. Description du conseil de jeunes

Description libre du conseil de jeunes : est-ce que vous pourriez me présenter l'expérience du (...dénomination du conseil de jeunes...) de (...nom de la commune...) ?	
Origine de l'initiative : qui a décidé la création et dans quel contexte ? Avez-vous vous-même participé à la définition de la structure ?	
Modèles de référence (à l'origine ; maintenant) : au départ, un conseil d'enfants ou de jeunes a-t-il servi de modèle de référence ? Avez-vous entendu parlé d'autres conseils dans la région ? Connaissez-vous l'expérience de Schiltigheim ? Qu'en pensez-vous ?	
Qui a défini les choix d'organisation ? Pourquoi avoir choisi les enfants plutôt que les jeunes ? Quelles sont les attributions des conseillers et du conseil ? Quels sont les moyens humains et financiers mis à disposition de la structure ?	
Points considérés par l'agent comme importants dans :	
- les objectifs : quels sont les objectifs du conseil ? Qu'est-ce qui vous paraît le plus important ? Election ? Productions ? ...	
Points considérés par l'agent comme devant être améliorés: quels sont les points qu'il vous paraît devoir être améliorés ?	
La structure fait-elle l'objet d'un suivi, et par qui ?	
Popularité du conseil auprès des habitants : le conseil de jeunes est-il apprécié par les habitants ? Y a-t-il des critiques ? De qui ?	

2. La politique municipale et le conseil de jeunes

Existence d'une politique municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse ; par quoi se traduit-elle ? En dehors du conseil de jeunes, y a-t-il d'autres actions en direction de l'enfance et de la jeunesse ? Avec quels moyens, quelles structures ?	
Plus globalement, quelle est votre conception de la politique (ou de votre engagement politique) ?	
Y a-t-il des liens entre la politique et le conseil de jeunes : s'agit-il de la même politique ? Quelles sont les différences ?	
Quelle est pour vous la portée politique des conseils de jeunes, quelle est leur importance pour la politique ? Sont-ils devenus aujourd'hui un outil indispensable pour un maire ?	
Rapport de l'agent aux partis politiques et au monde politique ? Quelles relations entretenez-vous avec les partis politiques et le monde politique en général ?	

3. Parcours professionnel, associatif, politique ...

Professions exercées (études poursuivies) - Profession actuelle : est-ce que vos études ou la ou les professions que vous avez exercées vous ont mis en rapport avec des enfants ou des jeunes, ou vous a rendu particulièrement sensible à leur volonté de s'exprimer ou de participer ?	
Engagements associatifs, confessionnels passés et actuels : question identique ...	
Parcours politique et/ou syndical ; capital politique, trajectoire politique	
Rapport aux enfants ou aux jeunes dans les domaines familial (nombre et âge des enfants), professionnel (professions en rapport plus ou moins direct avec l'enfance ou la jeunesse), associatif (appartenance à des mouvements de jeunes et rôle joué), ...	

4. Investissement dans le conseil de jeunes

Temps hebdomadaire consacré en tout à la municipalité et position occupée (poids des secteurs gérés) : passer-vous beaucoup de temps à exercer votre mandat électif ?	
Temps hebdomadaire consacré au conseil de jeunes et position occupée : sur ce temps, combien est consacré au conseil de jeunes ?	
Participation à des colloques, à des instances de réflexion divers liés à la question de la participation des jeunes	
Participation à la médiatisation du conseil de jeunes et de ses travaux : quelle importance accordez-vous à la médiatisation du conseil de jeunes et de ses travaux ; vous êtes-vous vous-même investi dans cette médiatisation ?	

TABLEAU DES INDICATEURS POUR LES ENTRETIENS

ASPECTS SOCIOCULTURELS	ASPECTS POLITIQUES		RAPPORT AU CONSEIL DE JEUNES
PROPRIETES et POSITION EXPERIENCES et REPRESENTATIONS	POSITION	REPRESENTATIONS, DISCOURS ET STRATEGIES DE PRESENTATION	
<p>Appartenance sociale : Sexe Age Niveau d'instruction Catégorie sociale Nombre et âge des enfants (leur présence au sein du conseil : passée, actuelle, potentielle) Ancienneté de résidence dans la commune Religion</p> <p>Parcours professionnel : Types de professions exercées Profession actuelle Rapport à l'autorité dans ces professions Parcours scolaire (et rapport à l'autorité) Parcours associatif (enfance, jeunesse) Parcours associatif et engagements passés, notamment mouvements de jeunesse Rapport à l'autorité dans ces parcours</p>	<p>Capital politique : Ancienneté dans le champ Trajectoire politique Appartenance actuelle à un parti politique Temps consacré à la fonction politique</p> <p>Position occupée dans la mairie : Poids économique des secteurs en responsabilité (en masse financière et en % du budget communal) Poids politique de ces secteurs (médiation) Ancienneté dans la position actuelle</p> <p>Positions occupées ailleurs : Appartenance et position occupée au sein d'associations, de syndicats, d'organismes divers : - avant de s'occuper du conseil de jeunes - depuis que l'agent a un rôle par rapport à ce conseil</p> <p>Pouvoir sur le conseil, ses acteurs et/ou promoteurs : Rapports entretenus avec les acteurs en relation avec l'enfance ou la jeunesse dans la commune Capacité d'influence sur le conseil de jeunes (dans le contexte initial et par la suite) : choix structurels ; projets</p>	<p>Représentations du monde politique : Rapport à l'autorité des partis et/ou dans le parti Rapport aux « affaires »</p> <p>Conception de la politique : Défense de valeurs politiques et lesquelles (en quoi se différencient-elles d'autres conceptions) Les jeunes conseillers pratiquent-ils une forme de politique et laquelle</p> <p>Rapport aux autres Maires ayant (ou non) un conseil : Rapport avec le maire de Schiltighheim et ses conseils Autres conseils de jeunes (et communes) cités en modèles positifs et en modèles négatifs</p> <p>Rapports entretenus avec les communes environnantes</p>	<p>Discours produit sur le(s) conseil(s) : Objectifs (si discours pédagogique : à creuser pour trouver les variantes) Raisons invoquées par rapport aux différents choix d'organisation du conseil Importance des élections Attributions des conseillers Moyens humains, financiers Place du conseil dans la politique municipale Problèmes rencontrés Que faudrait-il changer pour améliorer le dispositif Représentation de la popularité du conseil de jeunes auprès des habitants Place occupée par l'agent par rapport au conseil Place dans la médiation du conseil : Utilisation du journal municipal Appel volontaire aux médias Séances publiques, inaugurations, manifestations publiques</p> <p>Intérêt de l'agent pour la question des conseils : Participation de l'agent à des colloques, instances de réflexion, etc. sur la question de la participation des jeunes ; position occupée dans ces lieux ; personnalités rencontrées à ces occasions Adhésion à l'ANACEL : raisons du refus ou du choix Liens avec les autres promoteurs des conseils dans la région</p>

TABLEAU DES INDICATEURS CONCERNANT LES CONSEILS

COMMUNE	LE CONSEIL DE JEUNES	LE CONSEIL DE JEUNES
CARACTERISTIQUES	CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	FONCTIONNEMENT POLITIQUE
<p>Données socio-démographiques : Taille (en nombre d'habitants) : Situation par rapport aux communes environnantes : Rang administratif : Taux de logements sociaux : % de moins de 20 ans (% moyen dans la tranche) : % d'élèves de moins de 16 ans / pop. totale :</p> <p>Données budgétaires : Dépenses 94 (réalisées) : % taxe professionnelle : % subventions Etat : Dépenses 96 (prévues) : Rapport potentiel fiscal/hab / moyenne :</p> <p>Données politiques : Appartenance politique du Maire : Poids politique du Maire : Age moyen CM 95 : Age moyen liste majoritaire 95 : Age moyen CM 89 : Age moyen liste majoritaire 89 : Passé politique de la commune :</p> <p>Enfance jeunesse : Rattachement politique et administratif : % de surface dans les bulletins municipaux 95/96 : Importance accordée dans les éditoriaux : Existence d'une politique de la jeunesse et budget afférent :</p>	<p>Données générales : Origine de l'initiative : Dénomination : Tranche d'âge (annoncée et réelle) : Nombre de membres (statutaire et réel) : Mode(s) de désignation : Durée du mandat :</p> <p>Organisation interne et fonctionnement du conseil : Type de structuration : Relations avec les élus : Lieu de déroulement des réunions plénières : Moyens humains : Service municipal ayant la charge du conseil : Circuits de décision des projets du conseil : Moyens financiers : Encadrement :</p> <p>Attributions du conseil : Projets autonomes ou liens avec projets du conseil municipal Délimitations du champ d'investigation :</p> <p>Productions du conseil : Types de projets réalisés :</p>	<p>Type de discours produits sur le conseil : Délibération(s) du conseil municipal : Objectifs annoncés : Choix d'organisation du conseil :</p> <p>Moyens humains et financiers consacrés au conseil : Investissement du Maire : Caractéristiques du coordonnateur : Existence d'une ligne budgétaire spécifique :</p> <p>Médiation du conseil et de ses productions : Journal ou bulletin municipal : Autres media : Séances publiques et manifestations locales Traces conservées et/ou diffusées de ces éléments : Présence du conseil à des colloques, instances, etc. : Position occupée dans ces lieux :</p> <p>Relations avec les autres conseils de la région : Modèles positifs ou négatifs évoqués : Adhésion ou non à l'ANACEJ</p>

COMMUNES, COMMUNES A CONSEIL, COMMUNES DE L'ECHANTILLON
selon la taille de la commune (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Alsace) - Novembre 1996

TAILLE de la COMMUNE	BAS-RHIN						
	Communes		Comm. avec CMEJ			Comm. échantillon	
	effectif	%	effectif	%	% de communes à conseil	effectif	dont avec conseil
0 à 499 habitants	218	40,2%	0	0,0%	0,0%	0	0
500 à 999 habitants	149	27,5%	1	3,8%	0,7%	0	0
1 000 à 1 999 habitants	95	17,5%	3	11,5%	3,2%	0	0
2 000 à 3 499 habitants	36	6,6%	6	23,1%	16,7%	0	0
3 500 à 4 999 habitants	22	4,1%	4	15,4%	18,2%	1	1
5 000 à 9 999 habitants	11	2,0%	5	19,2%	45,5%	1	0
10 000 à 19 999 habitants	7	1,3%	4	15,4%	57,1%	1	0
plus de 20 000 habitants	4	0,7%	3	11,5%	75,0%	3	3
TOTAL	542	100,0%	26	100,0%	4,8%	6	4

TAILLE de la COMMUNE	HAUT-RHIN						
	Communes		Comm. avec CMEJ			Comm. échantillon	
	effectif	%	effectif	%	% de communes à conseil	effectif	dont avec conseil
0 à 499 habitants	138	36,6%	1	3,3%	0,7%	0	0
500 à 999 habitants	120	31,8%	3	10,0%	2,5%	0	0
1 000 à 1 999 habitants	64	17,0%	9	30,0%	14,1%	3	3
2 000 à 3 499 habitants	26	6,9%	2	6,7%	7,7%	0	0
3 500 à 4 999 habitants	8	2,1%	4	13,3%	50,0%	1	0
5 000 à 9 999 habitants	10	2,7%	5	16,7%	50,0%	1	0
10 000 à 19 999 habitants	9	2,4%	5	16,7%	55,6%	4	3
plus de 20 000 habitants	2	0,5%	1	3,3%	50,0%	2	1
TOTAL	377	100,0%	30	100,0%	8,0%	11	7

TAILLE de la COMMUNE	ALSACE						
	Communes		Comm. avec CMEJ			Comm. échantillon	
	effectif	%	effectif	%	% de communes à conseil	effectif	dont avec conseil
0 à 499 habitants	356	38,7%	1	1,8%	0,3%	0	0
500 à 999 habitants	269	29,3%	4	7,1%	1,5%	0	0
1 000 à 1 999 habitants	159	17,3%	12	21,4%	7,5%	3	3
2 000 à 3 499 habitants	62	6,7%	8	14,3%	12,9%	0	0
3 500 à 4 999 habitants	30	3,3%	8	14,3%	26,7%	2	1
5 000 à 9 999 habitants	21	2,3%	10	17,9%	47,6%	2	0
10 000 à 19 999 habitants	16	1,7%	9	16,1%	56,3%	5	3
plus de 20 000 habitants	6	0,7%	4	7,1%	66,7%	5	4
TOTAL	919	100,0%	56	100,0%	6,1%	17	11

Pourcentage des moins de 20 ans selon la taille de la commune

Sources : RGP 90 "Logements - Population - Emploi. Evolutions 1975 - 1982 - 1990", INSEE
pour le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et l'Alsace

	HAUT-RHIN	BAS-RHIN	ALSACE
Communes rurales de :	Moins de 20 ans (%)	Moins de 20 ans (%)	Moins de 20 ans (%)
moins de 500 habitants	28,3	26,9	27,4
500 à 999 habitants	27,7	26,6	27,1
1 000 à 1 999 habitants	27,0	27,0	27,0
2 000 habitants ou plus	26,4	26,5	26,5
Total communes rurales	27,6	26,8	27,1
Communes des unités urbaines de :	Moins de 20 ans (%)	Moins de 20 ans (%)	Moins de 20 ans (%)
moins de 5 000 habitants	26,7	26,4	26,5
5 000 à 9 999 habitants	26,1	27,0	26,7
10 000 à 19 999 habitants	24,7	26,4	26,1
20 000 habitants et plus	26,7	25,2	25,9
Total communes des unités urbaines	26,6	25,8	26,1
	HAUT-RHIN	BAS-RHIN	ALSACE
TOTAL DES COMMUNES de :	Moins de 20 ans (%)	Moins de 20 ans (%)	Moins de 20 ans (%)
moins de 500 habitants	28,1	26,9	27,4
500 à 999 habitants	27,4	26,6	27,0
1 000 à 1 999 habitants	26,4	26,8	26,6
2 000 à 4 999 habitants	26,2	26,3	26,3
5 000 à 9 999 habitants	25,5	27,5	26,6
10 000 à 19 999 habitants	28,6	26,3	27,6
20 000 à 49 999 habitants	néant	24,3	24,3
50 000 habitants et plus	26,2	25,2	25,6
TOTAL	26,8	26,1	26,4

Avec et son équipe

LISTE D'UNION - 2001

Vous faites confiance à notre Maire. Il lui faut une équipe solide où chacun a ses responsabilités. Il faut pouvoir exécuter un programme - pas seulement le prévoir - répondre au quotidien par des femmes et des hommes actifs, dévoués et d'expérience.

Nous avons promis en 1989 : - **SOUVENEZ-VOUS** -

- de réaliser le local des Sapeurs Pompiers, la construction des Ateliers Municipaux, l'extension du Cimetière, la Rénovation de l'église et des orgues.
- La réfection des voiries (Chalandon, Plein Soleil, rue du Rhin...)
- La rénovation de la Mairie.

De reprendre le schéma de circulation et les parkings à Chalandon.

- D'apporter une aide technique et des équipements aux Associations (cour de tennis, terrain de boules, atelier bois, jardins familiaux).

• De soutenir la Vie Scolaire et périscolaire - de créer un Conseil Municipal des Enfants.

- D'avoir une activité sociale forte (Commission Emploi, Aide à domicile, Aide alimentaire, lutte contre la drogue), et d'assumer les solidarités.

Nous sommes allés au-delà :

- L'Alimentation en Eau est assurée pour 50 ans. L'assainissement est en révision.
- Notre Ruissseau est programmé pour son réaménagement.
- L'Accueil en Crèche/Halle garderie est un acquis.

Avec et son équipe

UN PROGRAMME REALISTE SANS DEMAGOGIE.

- Maîtrise de l'impôt.

Contrôle des frais de fonctionnement de l'administration communale, des taux et des taxes.

- Aménagement de l'Espace central Chalandon et modernisation de l'éclairage public, réfection des Allées de Chalandon en fonction des Aides.

- Réhabilitation de la fontaine, du corps de garde, du Mont des Oliviers, du presbytère.
- Extension de la Bibliothèque,
- Soutien au développement du Corps des Sapeurs Pompiers.

- Sécurité : Elaboration d'un plan de circulation avec consultation de la Population.

- Scolarité : Organisation de la Restauration Scolaire pour les 6 - 12 ans.

- Entretien : des Bâtiments Communaux, du groupe scolaire « Petit Prince », club-house.

- Révision du Plan d'Occupation des Sols : favoriser le logement des jeunes couples.

- Intercommunalité : Le Maire de ... doit être à la tête de la vie intercommunale pour :

- Création d'équipements sportifs adaptés aux besoins.
- Mise en place d'une déchetterie.
- Création d'un chemin de découverte du patrimoine.
- Extension du Collège de ...

- Assurer le passage de l'An 2001 par une vie culturelle forte grâce aux Associations en Fête

POURSUIVONS NOS ACTIONS FORTES ENSEMBLES :

- Une information de qualité, objective, ouverte à tous.
- L'emploi pour les jeunes, pour leur insertion et la prévention.
- La solidarité en faveur des familles en difficultés.
- La lutte contre les toxicomanies.
- La sécurité de nos concitoyens
 - par un corps de Sapeurs Pompiers aidé dans ses ambitions,
 - par des relations étroites avec la Gendarmerie et les Brigades Vertes.
- Le soutien permanent de nos associations.
- A la tête de l'intercommunalité par l'élaboration de la charte de Développement et d'Aménagement du Pays de
- En faveur des retraités, des personnes âgées.

Un partenariat SERREIN avec le Conseil Général et le SIVOM que seul peut assurer pour la réalisation des projets communaux.

LES CANDIDATS SE ENGAGENT QUE POUR LA LISTE D'UNION 2001

ELECTIONS MUNICIPALES - 11 JUIN 1995

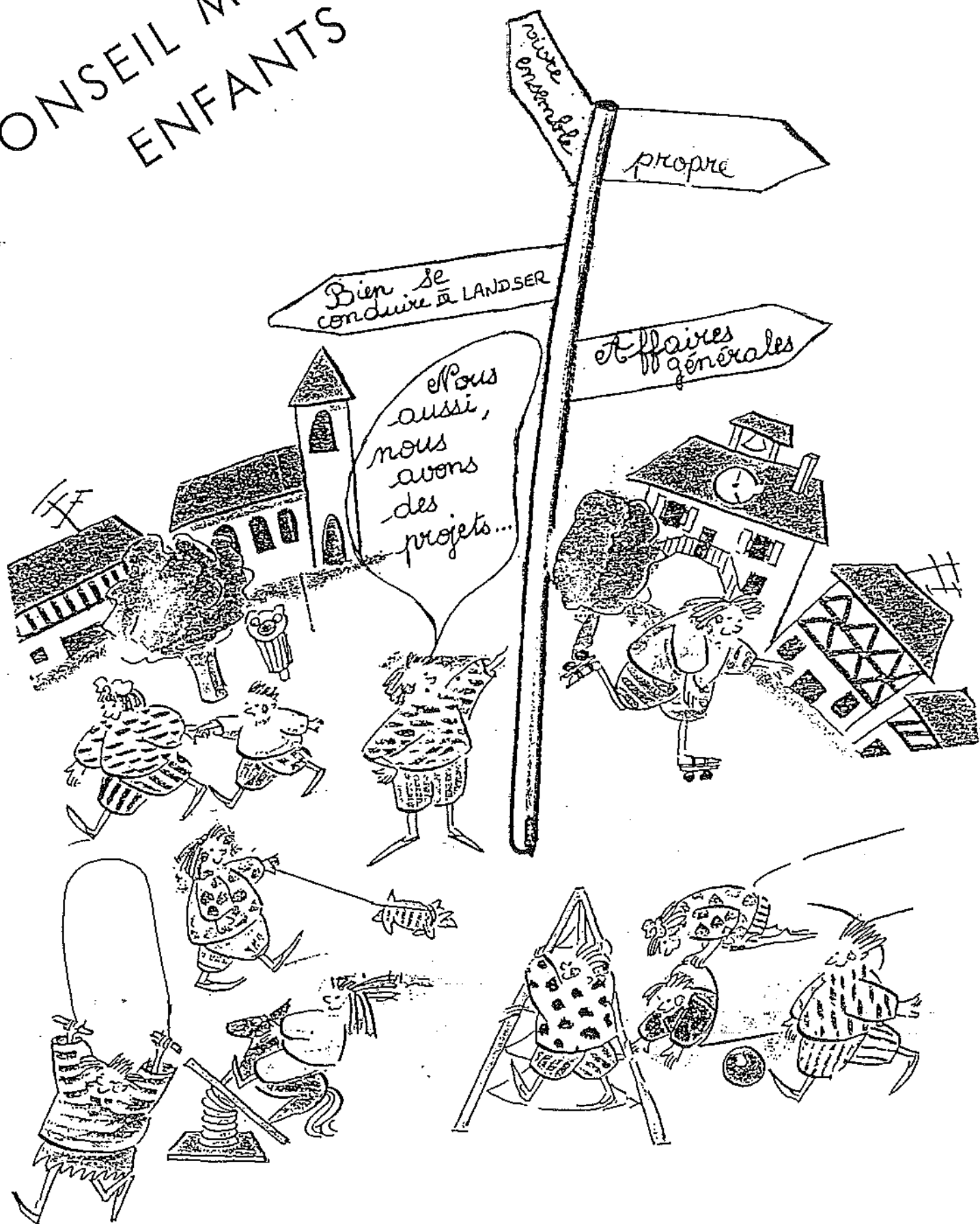
LISTE D'UNION 2001

ADRIAN Daniel	Maire sortant-Vice Président du Conseil Général
AMATO Jean Pierre	Economiste - Adjoint sortant
BAFARO Marcel	Cadre SNCF retraité - Conseiller sortant
DETTWILER Roger	Agent de maîtrise - Conseiller sortant
FRITSCH Paul	Cadre Administratif retraité - Adjoint sortant
HIRLEMANN Romain	Magasinier
ICHALLAL Yacine	Conducteur de chaudière
KUENTZ François	Mécanicien d'entretien
LOPEZ Marie	Responsable Administratif - Conseiller sortant
MERCKY Jean	Attachée de Direction - Conseillère sortante
MINARD Colette	Electronicien retraité - Ancien Conseiller
MOCCI Aline	Pharmacienne
SENN Marie Christine	Mère de Famille - Conseillère sortante
	Mère de Famille
THEUREZ Bernard	Infirmière Diplômée d'Etat - Conseillère sortante
VEILLEDENT Ginette	Chef d'Atelier - Conseiller sortant
WISSELMANN Michel	Mère de Famille - Adjointe sortante
ZWEIFEL Gilbert	Enseignant
	Responsable Production - Conseiller Sortant

DES LE PREMIER TOUR A
AVEC LA LISTE D'UNION 2001

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

ANNEXE 39
Document de présentation
du CME de Climbourg
Extraits, 1989



21 octobre 1989

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

COMPOSITION

=====

.. 13 Conseillers Municipaux enfants, dont 3 adjoints, élus pour 2 ans, renouvelables 1 fois.

.. Enfants de 9 à 12 ans, (nés entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1980), sans aucune condition de nationalité, habitant à

FONCTIONNEMENT

=====

.. 3 séances plénières par an (novembre, février, mai) séances publiques présidées par le Maire, en Mairie.

.. séances en commissions, en Mairie ; nature des commissions et rythmes définis par les enfants.

.. Financement des opérations proposées par le CME et retenues par le CMA au coup par coup, sur la base d'un budget de 4 000 F

PHILOSOPHIE DU SYSTEME

=====

.. Liée à celle du STATUT DE L'ENFANT et de l'ADO dans nos sociétés.

.. Se méfier à la fois de l'autoritarisme et de la trop grande complaisance ;

.. Responsabilisation des enfants ;

.. Prise en compte de l'originalité du regard de l'enfant sur la "cité".

1) REFERENCES PSYCHOLOGIQUES

=====

.. 11 ans, âge moyen d'accession à la pensée formelle avec encore un regard d'enfant (immédiateté, fixation, syncrétiques, difficultés de décentration, ébauche de vraie socialisation...).

FONCTIONNEMENT : ARTICULATIONS

=====

.. Assistance de la "Commission Scolaire Municipale Adulte" et intervenants compétents (enseignants, éducateurs, médecins).

.. Possibilité de prise en compte des décisions par des Associations, les Ecoles...

THEMES POSSIBLES

=====

- .. Espaces jeux
- .. Vie scolaire
- .. Temps libres ; culture
- .. Village
- .. Sécurité, circulation
- .. Rapports entre les différents "âges" (vivre ensemble)

ROLE DU MAIRE

=====

- .. Collectivisation du débat
- .. Donner une juste mesure aux promesses du CMA (ni trop peu pour ne pas décevoir le CME, ni trop...)
- .. Information CMA-CME
- .. Favoriser la "vraie expression" du "vrai regard de l'enfant".

préparation et mise en place

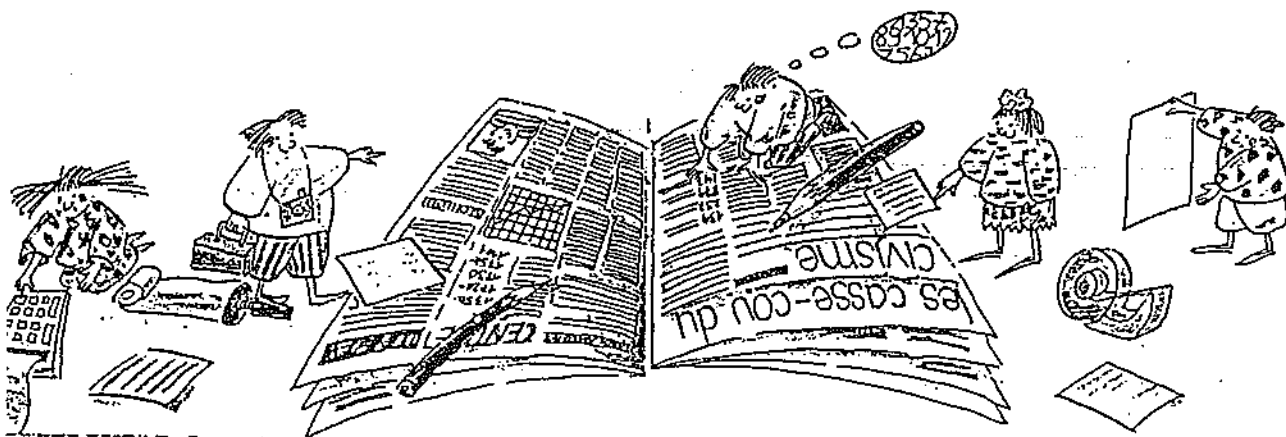
Il existe en France près de 200 Conseils Municipaux d'enfants (CME). Comme bien d'autres communes, mais en premier dans le Canton de , va aussi avoir son CME. Avec cette nouvelle initiative en faveur de la jeunesse, le Maire, Conseiller Général, et son conseil concrétisent la promesse faite dans leur programme des dernières élections communales. Un conseil qui ne sera pas bidon, puisqu'il aura un petit budget de quelque 4 000 F à gérer.

La procédure est des plus légitimes. Une liste électorale de 130 enfants de 9 à 12 ans a été scrupuleusement établie. Une carte d'électeur nominative en bonne et due forme a été envoyée à chaque enfant. Pour ce conseil, sont électeurs et éligibles tous les enfants habitant à sans aucune condition de nationalité.

Le Conseil quant à lui, sera composé de 13 membres dont 3 "adjoints", le "Maire" reste le maire du conseil adulte, pour bien sûr une bonne coordination ! Il se réunira 3 fois par an (novembre février et mai) et les séances seront publiques.

Pour mener à bien cette création, des spécialistes se sont bien sûr penchés sur la question et une commission a été créée dont font partie le Maire, M. BAFARO, Conseiller Municipal et Président de l'Association Culturelle de , M. SCHMITT, Psychologue de l'Education Nationale et Conseiller Municipal et Mme ROQUE, Institutrice. En particulier, M. SCHMITT avait suivi différentes expériences faites sur ce domaine et mis les structures en place.

"Nous nous sommes engagés à ce qu'ils aient un budget , ils l'auront" affirme M. SCHMITT. "Le Conseil des enfants de SCHILTIGHEIM en place depuis 1978, s'adresse aux jeunes de 13 ans. Nous avons privilégié les 9-12 ans, précise le psychologue, parce que c'est l'âge de l'ouverture sur le monde et les responsabilités. Et puis, c'est l'âge de l'articulation entre le primaire et le collège".



Pour sensibiliser parents et enfants, les informations n'ont pas manqué, tracts et réunions dans les classes des écoles et collèges se sont succédés.

L'élection a été fixée au samedi 21 octobre, entre 9H30 et 15H à l'école maternelle des "3 Cygnes". Comme les "grands", ils auront un bureau de vote, un comité de dépouillement.

Le rôle des CME sera en particulier de donner leur avis sur la vie scolaire, le temps libre, la culture, la vie dans le village, les espaces de jeux, la sécurité, la circulation, les rapports entre les différents âges. Mais il ne s'agit pas seulement de cela... En effet, les côtés philosophiques et psychologiques ne manquent pas, pour le premier il s'agit de responsabiliser les enfants et au second à leur apprendre à penser, réagir, concrétiser, à surmonter les difficultés ...

Une expérience à suivre !

COMMUNE D

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES SPORTS
LOISIRS ET CULTURE DU 2 JUIN 1983
à 18 hres 15

PRESENTS : Mmes GASCHE - Président
HALTER M. Th.
MM. FUCHS René

HIRSCHY Jean-Jacques
THOMANN Edmond
THOMANN Mathieu Rapporteur

ABSENTS EXCUSES : MM. THOMANN J. Barthélémy
MULLER René
SCHWINDENHAMMER Lucien

Monsieur FUCHS ouvre la séance et propose comme entrée en matière un recensement des diverses activités sportives et culturelles de la commune.

SPORTS

- Sté Sportive Saint Aloyse
. Hand Ball
. Tennis de table
. Tir
. R.S.F. (section féminine)
. Modélisme

- Association Familiale
. Judo
. Gymnastique dame/homme
. Natation
. Ski
. Sorties pédestres

- FOOTBALL

- A.A.P.A. (Association Aide Personnes âgées)
. Gymnastique

- Pompiers
. Sections sportives

CULTURE

- Société de Musique ECHO DE LA FECHT
- Association familiale (C.E.M.)
- Chorale Sainte Cécile
- S.S.S.A.I - F.C.I.

.../...

LOISIRS

- Association Pêche et Pisciculture
- Association Familiale
 - . Cercle féminin
- A.A.P.A.
 - . Bricolage 3ème âge

AUTRES

- DONNEURS DE SANG
- U.N.C.
- A.D.E.I.F.
- AMICALE SAPEURS-POMPIERS

PROJETS

- Court de Tennis
- Parcours sportif
- Création d'un C.D.I. (Centre de documentation et d'informations)
- Mise à la disposition des jeunes de terrains vagues (exemple terrain de foot en face restaurant KUEHN)
- Organisation d'une grande fête au village

Monsieur . propose une analyse globale de la situation et demande que l'on fixe des objectifs précis, à savoir :

- Réunion avec les différents responsables des Sociétés
- Intéressement des jeunes en les invitant à participer à des travaux de commission
- Etudier le plein emploi des salles de la commune
- Mise en place d'un groupe de coordination des différentes associations (sorte de comité inter-sociétés)

M. THOMANN Edmond souhaite que ce rôle de coordinateur soit tenu par les membres de la commission.

M. HIRSCHY pense qu'il y a un problème de fonds, que la commission doit effectivement être un soutien aux clubs mais qu'elle ne doit surtout pas devenir un appareil administratif en plus ; que l'on pourra créer des commissions et des offices de toutes sortes, ils ne serviront à rien si dans nos Sociétés nous n'avons pas des bénévoles qui paient de leur temps et de leur personne.

Dans l'échange d'idées qui suit l'intervention de M. HIRSCHY, tout le monde reconnaît le mérite de ces inlassables animateurs sans qui n'existerait pas de vie associative, mais reconnaît également que la municipalité a un rôle très important à jouer ne serait-ce que pour la mise en place des infrastructures.

Par l'organisation de concours ou par un simple soutien à des campagnes de fleurissement par exemple ou encore comme cela se passe dans d'autres communes, par des réceptions à la Mairie pour les sportifs, musiciens etc... particulièrement méritants.

Un souhait unanime également, une utilisation maximum de la presse pour l'information des habitants des diverses manifestations.

Monsieur THOMANN M. soulève le problème des jeunes n'adhérent à aucune association : doit-on les laisser pour compte ; ne devons-nous pas réfléchir à une autre structure pour eux... (exemple maison des jeunes, mille club, mouvements de jeunes etc...)

Problème délicat poursuit M. FUCHS, qui propose aussi "de mettre dans le bain" le nouveau curé en ce qui concerne l'animation des jeunes.

Pour les moins jeunes, Madame GASCHE aimerait organiser des après-midi causeries par des personnes du 3ème âge et parents au foyer.

Madame HALTER espère bénéficier d'un soutien (encadrement) de jeunesse et sports pour animer l'été 1984 des jeunes adolescents de la commune.

Elle nous signale en outre l'ouverture d'un C.E.M.I. (cours de présolfège pour enfants à partir de 5 ans) ainsi que des cours d'instruments pour adultes à partir du mois de Septembre 1983.

En conclusion :

Les membres de la Commission se donnent rendez-vous pour le Mercredi 6 Juillet 1983 à 18 Heures avec comme objectif :

- Elaboration d'une lettre avec questionnaire pour tous les présidents des Sociétés et Associations d

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance se termine à 19 h. 50

LE RAPPORTEUR

LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE DU 28 MAI 1989

Première réunion vendredi dernier...

Les jeunes entrent au conseil...

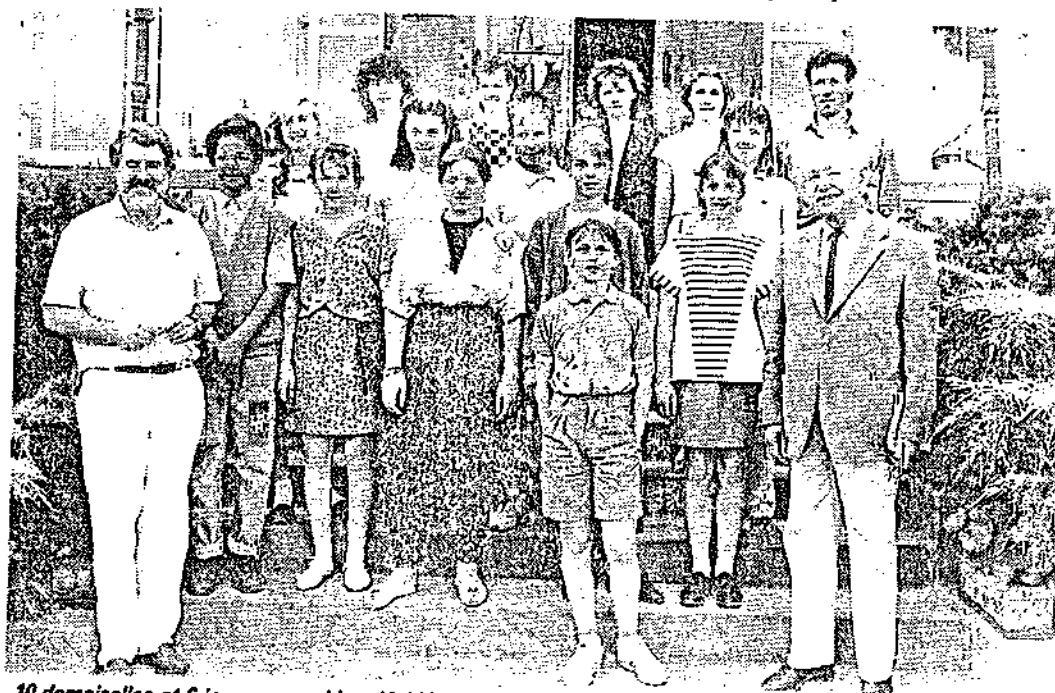
La Commission des jeunes, instituée officiellement par le conseil municipal du 18 mai, vient de tenir ce vendredi 26 mai sa 1^{re} réunion de travail à la mairie.

Ce groupe, qui comprend 16 jeunes âgés de 12 à 17 ans, a pour objectif de participer le plus active-

ment possible à la vie communale. Pour cela, les jeunes ont délégué leurs membres dans différentes commissions au sein desquelles ils comptent faire entendre leur voix et avancer leurs propres propositions.

Au cours de cette 1^{re} séance, M.

Michel Koebel, délégué départemental de Jeunesse et Sports, est venu faire part de son expérience et de ses conseils afin que l'intégration, des jeunes aux tâches de la municipalité s'effectue d'une manière positive et dynamique.



10 demoiselles et 6 jeunes gens bien décidés à faire entendre leur voix...

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

DU SAMEDI 15 JUIN 1996

Le Conseil Municipal des enfants, fonctionnant à depuis une quinzaine d'années, constitue un lieu d'éducation civique vivante complémentaire à l'action de l'école. Lieu d'expression des jeunes auprès des élus, il permet à ceux-ci d'être à l'écoute des besoins formulés par une catégorie particulière d'administrés. Il représente également une institution au service du développement des droits et des devoirs des enfants et de leur place dans la cité.

A l'initiative de l'Adjoint et en collaboration avec les enseignants, l'élection des 24 conseillers (7 garçons et 17 filles) issus des cours moyens 1ère et 2ème années, s'est concrétisée au niveau de chaque classe par un scrutin majoritaire à deux tours.

Quatre commissions de travail sont mises en place, présidées chacune par une personne adulte élue dont le rôle est d'aider les jeunes à organiser leur travail en groupe et à progresser dans leur réflexion.

* Commission "Equipement et aménagement de la Ville"
Responsable : M. Marcel STENGEL

* Commission "Affaires scolaires"
Responsable : M.

* Commission "Environnement et cadre de vie"
Responsable : M. Gilbert GALL

* Commission "Loisirs et Culture"
Responsable : Mme Margot HELLI

Le travail en commission permet aux jeunes d'approfondir leurs propositions et de prendre pleinement conscience de leur rôle d'élu.

La réunion du Conseil Municipal présidée par le Sénateur-Maire a permis d'instaurer le dialogue direct entre le maire et les enfants.

Après lecture des rapports de commissions, les différents points sont mis en discussion.

Il a été décidé :

1) Dans le cadre "Equipement et aménagement de la Ville"

* de placer une poubelle au bas de l'escalier de la rue des Glaïeuls. Le coût est estimé à 1000 Frs.

- * d'équiper par de nouveaux filets, les buts placés sur l'ancien terrain de football.

Monsieur le Maire informe les jeunes conseillers qu'une réfection du terrain est à l'étude.

- * d'aménager des espaces de jeux pour petits et grands à raison de deux aménagements par an.

2) Dans le cadre des "Affaires scolaires"

- * d'évoquer, lors du prochain Conseil d'Ecole, le problème des parents d'élèves qui ne respectent pas les places de parking - Cour du Château.

- * de faire respecter l'environnement par les enfants de l'école (papiers, fleurs, plantations), d'éviter la violence et les jeux dangereux dans la cour de l'école.

- * de faire placer des plots sur le trottoir menant à la Cour du Château pour y empêcher le stationnement des voitures.

- * d'organiser une visite de la tour carrée pour les enfants des CM1 et CM2.

- * de faire réparer les marches de l'escalier d'accès au Collège et de les balayer de temps en temps.

3) Dans le cadre "Environnement et cadre de vie"

- * d'aménager un espace réservé aux chiens. Les enfants sont informés qu'un "CANISITE" est en cours d'installation au square Saint-Laurent.

- * d'inscrire un crédit pour l'organisation de stages de prévention routière à l'école et l'installation d'une petite fontaine d'eau potable en ville.

- * d'ouvrir la nouvelle bibliothèque aux scolaires, dans le cadre d'une animation assurée par les bibliothécaires bénévoles.

- * de mettre à l'étude divers problèmes de circulation, à savoir :

- sortie de la rue du Moulin/rue du Gal de Gaulle

- stationnement rue de l'Eglise et sur les passages pour piétons.

4) Dans le cadre "Loisirs et Culture"

- * d'aménager le plateau d'évolution sis petite Cour du Château par l'installation de matériel sportif et de matérialisation sur le sol pour différents jeux de plein-air.

L'inauguration se fera le 22 juin.

- * d'organiser des sorties VTT sous l'égide du Cyclo-Club de

- * d'allouer à l'Association de Pêche et de Pisciculture de une subvention de 1000 Frs pour l'organisation d'une journée de pêche pour les enfants du CM2 et de 6ème prévue au mois d'octobre prochain.

- * de mettre en place des structures d'animations pour les jeunes, notamment des séances de cinéma pour les enfants de préférence le Mercredi à l'Espace Municipal ST LAURENT.

- * de continuer l'initiation de l'informatique à l'école. Contact sera pris avec le Club Informatique de

- * d'organiser une visite de la Tour du Château et du nouveau Parc d'Activités Economiques.

Un budget de 6000 Frs doit permettre au Conseil la mise en oeuvre de certaines décisions, étant donné que les réalisations de plus grande envergure sont prises en charge par le budget communal.

DIVERS

Un rapide sondage nous indique que :

- * la majorité des enfants font partie d'une association sportive, culturelle ou musicale.
- * 5 conseillers sur 24 parlent le dialecte alsacien.

La réunion s'est terminée par un jus de fruits d'honneur.

L'Adjoint au Maire,

EDUCATION - JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Parce que les enfants ont des idées et des projets, qu'ils ont envie d'en parler et de les réaliser, la Municipalité pensait leur donner la parole en reconduisant le Conseil Municipal des Enfants qui présente un intérêt pédagogique évident: l'éducation civique, la formation personnelle à l'expression, l'apprentissage des rouages démocratiques et de leur fonctionnement à travers une prise de responsabilité réelle.

ELECTION DES CONSEILLERS

L'élection des 24 conseillers issus des cours moyens 1ère et 2ème années se fait dans chaque classe au scrutin majoritaire à deux tours. Peuvent être candidats tous les enfants scolarisés dans la commune.

Nombre de Conseillers par classe:
(1 conseiller pour 5 élèves)

- CM1 de Mme RUFFENACH: 2
- CM1 de M. : 4
- CM1 de Mme CHAREYRE: 4
- CM1 de Mme SIEFER: 2
- CM2 de Mme SIEFER: 2
- CM2 de M. DUB: 5
- CM2 de M. BUCHY: 5

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Il s'agit de structurer l'activité du Conseil Municipal sous la forme de commissions de travail animées par les adjoints au maire et d'assemblées plénières placées sous la présidence de Monsieur le Maire. Le travail en commission revêt un intérêt tout particulier dans la mesure où il permet aux jeunes élus de prendre pleinement conscience de leur rôle.

Quatre Commissions sont mises en place :

- Commission "Environnement et Cadre de vie": Vincent SCHMIDT, Benoît RAUEL, David KREMMEL, Franck BECK, Emmanuelle RIEHM, Benoît MOUROT.
- Commission "Affaires Scolaires": Mathieu LEDERMANN, Gilles ANDRES, Jean-François FELTEN, Roseline FRITSCHMANN, Davy KESSLER, Kathy KUNTZ.
- Commission "Equipement et Aménagement de la Ville": Olivier KOHTZ, Jimmy PETILLON, David HILD, Sébastien CIENIEWSKI, Guillaume FEND, Vincent WEBER.
- Commission "Loisirs et Culture": Aurélie SCHLAF-LANG, Bruno FISCHER, Aline KURTZMANN, Caroline WEHRUNG, Aurore DE ROSSO, Vincent REGEL.

Le 20 janvier 1990

Après avoir visité la mairie pour se familiariser avec les divers services municipaux, les Conseillers ont pris connaissance des principaux chapitres qui constituent le budget municipal en recettes et en dépenses.

Le 3 février 1990

Réunion des Commissions de travail: les Conseillers formulent des propositions pour parvenir à une production de projets sous forme de compte-rendu.

Le 24 février 1990

Réunion plénière du Conseil qui prend acte du travail effectué en commissions. Le dialogue direct entre le Maire et les jeunes élus constitue un atout important de crédibilité du Conseil.

Le 27 avril 1990

Les jeunes élus assistent à la première réunion du Conseil Général dans le nouvel Hôtel du Département à

Propositions retenues par le Conseil Municipal :

- repeindre les traits dans la cour de récréation pour organiser les jeux.
- fleurir la tour carrée sise Cour du Château. - fixer les poubelles sous les préaux.
- chaque samedi matin après la récréation: ramassage des papiers par une classe différente (du CE2 au CM2). Un planning sera affiché sous le préau.
- balayer plus souvent le plateau de sport.
- mettre un article dans le bulletin municipal sur le fonctionnement du Conseil Municipal des enfants.
- rue des Primevères: mise en place d'un banc reposoir.
- mise en place d'une corbeille à papiers: sentier des Usines, Synagogue, rue du Moulin
- parcours de santé: compléter les panneaux manquants
- aménagement d'un terrain de football et d'une aire de jeu de pétanque à l'Osterfeld.

Un premier budget de 6.000.- Frs est prévu pour le fonctionnement du Conseil. Quant aux autres "grosses dépenses", elles seront soumises à l'appréciation du Maire pour être discutées devant le Conseil Municipal des Adultes.

Adjoint au Maire



Les jeunes élus au travail. La séance est présidée par le Maire en présence des adjoints Marcel Stengel, André Weissenberger, des Conseillers Municipaux et du Directeur d'Ecole Bernard Wilhelm.

Chers ami (es),

de conseil municipal de et quelques
jeunes veulent créer un conseil municipal d'ado-
lescents, c'est à dire de jeunes de 13 à 16 ans.
Nous vous proposons donc notre projet :

- Des conseillers adolescents élus avec une représentation par quartiers

- ↳ - petite Venise
- quartier Ouest
- Cherrueils
- Résidence
- Centre
- Verdi

- Nos fonctions seraient de :

- proposer, étudier des projets
- consultation par le conseil - adulte
- budget, chercher des contacts
- donner des informations
- définition de projets
- de groupes d'études.

- le fonctionnement :

la durée du mandat serait de 3 ans

le conseil serait composé de 19 membres, proportionnel-
lement au nombre de jeunes par quartiers.

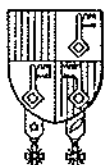
François-Xavier
ANDRES
Nathalie
Busch

Candusso
Gusiel

Hæmmer
Sandre.

Stephanie
Stephanie

Yochy
Isabelle



Mairie de

Andres
Marie

QUESTIONNAIRE

1. Es-tu intéressé(e) par le Conseil des Jeunes

OUI

NON

2. Es-tu d'accord avec la représentation par quartiers ?

OUI

NON

As-tu d'autres propositions ?

3. Es-tu d'accord avec les fonctions proposées ?

OUI

NON

As-tu d'autres propositions ?

4. Aurais-tu envie de te présenter aux élections ?

OUI

NON

5. As-tu des projets que tu aimerais voir discutés ?

Questionnaire à retourner au **CONSEIL DES JEUNES**
MAIRIE

avant le 25 **JUIN** 1989

Nous dépouillerons les questionnaires retournés le **MERCREDI 28 JUIN 1989**

à 17 heures à la Mairie

Si tu es intéressé(e), tu es invité(e) à y participer.

6. CREATION D'UN CONSEIL DE JEUNES

Monsieur ..., Conseiller, donne les explications suivantes :

Dans l'optique du Conseil des Anciens, ce ne doit être ni un gadget, ni une mode mais une volonté de donner la parole aux jeunes.

Le Conseil des Jeunes doit être un des moyens de développer la notion de citoyen-acteur définie lors de la campagne.

Il doit pouvoir traduire auprès des élus communaux les aspirations et les revendications d'une catégorie de la population : les jeunes.

Il devra avoir un rôle éducatif et pédagogique en permettant de promouvoir l'éducation civique en la vivant en grandeur nature.

La réflexion a été engagée avec quelques jeunes qui avaient fait un courrier au Maire demandant la création d'un Conseil des Jeunes.

Un courrier reprenant les résultats de ces réflexions a été envoyé aux 349 jeunes recensés de 12/16 ans, accompagné d'un questionnaire, sur les différentes propositions. Les réponses seront dépouillées le 28 juin et à la suite de l'analyse des résultats, des décisions seront prises pour la mise en route à l'automne d'un Conseil des Jeunes.

Propositions de fonctionnement :

- le Conseil s'adressera aux 12/16 ans
- l'élection des membres se fera par quartier proportionnellement au nombre de jeunes habitant le quartier
- il y aura une vingtaine d'élus
- le mandat sera de 2 ans
- le Conseil sera renouvelé par moitié chaque année pour permettre une certaine continuité
- les attributions seront les suivantes :
 - . proposer, étudier et gérer ses propres projets
 - . donner son avis quand il est consulté par le Conseil Municipal sur des projets le concernant
 - . avoir la possibilité d'inviter les Conseillers municipaux ou les adjoints concernés pour avoir des explications ou des informations sur un problème précis pour pouvoir ensuite utiliser ou retransmettre les informations reçues.

Il sera important de toujours réfléchir aux moyens à mettre en place pour que les jeunes élus restent représentatifs de leurs électeurs, qu'ils leur transmettent les informations et qu'ils soient réceptifs à leurs revendications tout au long de leurs mandats.

Les élus approuvent à l'unanimité la création d'un Conseil de Jeunes.

RW/MV/IH
Affaire suivie par :
Martine VOGL

Lutterbach, le 19 juin 1990

Monsieur, Madame,

Nous nous adressons à vous pour vous faire part d'un de nos projet qui concerne les jeunes : la création d'un Conseil des Jeunes.

Un tel Conseil a selon nous pour objectif un rôle éducatif et pédagogique qui permet de promouvoir l'éducation civique et de faire participer les jeunes à la vie sociale, locale et quotidienne. C'est une structure qui doit permettre l'expression, les expériences, la formation.

Concrètement, il s'agirait de désigner (par des élections) des jeunes pour une durée limitée (2 ans) qui auront pour tâche :

- de travailler sur des projets : réflexion, conception, montage de dossiers, réalisation.
- de donner leurs avis quand ils seront consultés par le Conseil Municipal sur des projets les concernant.
- de rester en relation avec les électeurs en les informant et en les écoutant.

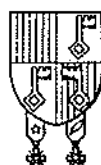
Nous nous adressons aux jeunes entre 12 et 16 ans.

Pour permettre la mise en place d'un Conseil des Jeunes qui répondra aux objectifs fixés et ceci avec le maximum de chances, nous prévoyons une rencontre d'information, d'échange et de concertation sur le sujet entre enseignants, parents, élus et animateurs. Cette rencontre devrait déboucher sur la formation d'une équipe de travail chargée de définir précisément les modalités, le fonctionnement du Conseil des Jeunes ainsi que son suivi.

Cette rencontre aura lieu début octobre au Collège et sera animée par Monsieur Michel KOEBEL, Conseiller d'Education Populaire à la Direction Départementale de Jeunesse et Sport, chargé du suivi des Conseils des Jeunes.

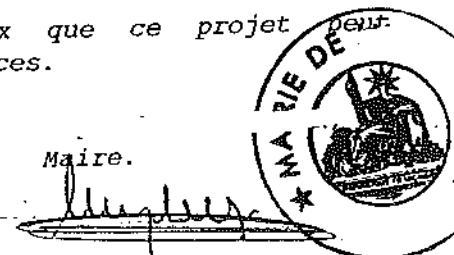
Nous tenions à vous informer de notre initiative dès maintenant et nous vous ferons parvenir une invitation courant septembre.

Dans l'attente de rencontrer tous ceux que ce projet intéresse, nous vous souhaitons de bonnes vacances.



Mairie de

Maire.



Civisme

Jumelage et citoyenneté



18 ans... Age de la majorité légale... Attendu avec impatience par de nombreux jeunes avides d'indépendance et de liberté. Mais surtout, âge de la citoyenneté, synonyme aussi de nouvelles responsabilités bien souvent ignorées.

La remise de la lettre de citoyenneté, organisée depuis quelques années pour les jeunes de la classe correspondante, est l'occasion de leur rappeler le contenu de cette notion. Le jumelage avec GENGENBACH permet de renforcer encore ce message, puisque la cérémonie se passe alternativement dans l'une des deux communes. Ainsi, les jeunes qui se rencontrent depuis la maternelle et à travers les associations auxquelles ils appartiennent, renforcent leurs liens en vivant ensemble un moment fort. Ces rapprochements, à l'heure où l'on parle beaucoup de la

construction de l'Europe, doivent permettre de prendre pleinement conscience du rôle qu'ils auront à tenir dans cette vaste entreprise. Les différences culturelles ne doivent pas éloigner l'homme de son prochain, mais au contraire l'enrichir en essayant de les comprendre et de les intégrer.

Le respect mutuel permettra la construction d'une humanité meilleure et plus vigilante. Cet exemple permet de rappeler qu'un jumelage n'est pas qu'un rapprochement festif et folklorique. Son but essentiel est le rapprochement de gens qui n'auraient pas eu l'occasion de se connaître autrement.

Cette année verra par ailleurs, les célébrations du 10ème anniversaire du jumelage avec la commune suisse de Pully. La délégation suisse se rendra en Suisse les 22 et 23 juin et accueillera ses amis Pulliérans lors de la fête des vendanges au mois d'octobre. Les personnes qui sont intéressées par ces rendez-vous peuvent se renseigner auprès de l'Office du Tourisme.



ECONOMIE

Rencontre Entreprises
Afin de mieux connaître le tissu économique local, l'écoute des représentants d'entreprises et de mieux cerner leurs attentes, les élus municipaux ont entrepris des démarches régulières d'écoute. Les sociétés ZAEGLER HELMUT, STOEFLER, ont reçu une délégation de représentants de la commune. Ces démarches ont permis de favoriser des échanges de vues intéressants et de préparer l'avenir.

Dans la poursuite de sa démarche, les élus de la commune de Pully (PMI-PME) se retrouvent le 18 avril prochain à l'initiative de la commune pour une réunion d'information et de concertation.

Activités : Implantation Extensions

Désireuse de développer son activité sur une zone plus vaste, la société de pavage AGM, qui a présent établie sa zone d'activités de transfert sur la zone d'activités de Thal après avoir obtenu l'avis de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - SEANCE D'INSTALLATION

20 DECEMBRE 1989

Ordre du jour

1. Introduction de M. _____, Maire
2. Débat
3. Mise en place de la composition des commissions
4. Divers.

I. Introduction de M. _____, Maire

"Chers enfants,

Après notre rencontre du 7 décembre, nous voilà donc réunis pour ce moment solennel et important de l'installation de votre Conseil Municipal.

Je tiens à vous féliciter à nouveau pour la confiance que vous avez inspirée à vos copains et copines qui vous ont élus.

Merci à vos parents de vous accompagner dans votre démarche.

Je veux aussi souligner le concours essentiel que vous apportent _____ et son équipe qui a pour mission de vous accompagner dans vos travaux. Vous serez entourés d'adultes qui sauront vous écouter, vous conseiller, vous aider.

Enfin, je remercie chaleureusement Patrick ITAN qui a consacré beaucoup de temps à l'installation vidéo qui permet aux parents de suivre cette séance. Des extraits de la cassette seront également diffusés lors la réception du Nouvel An.

Je ne veux pas oublier de saluer mes collègues, adjointes, adjoints et élus du Conseil Municipal.

Avant de vous proposer l'ordre du jour de cette première séance, et en ma qualité de Maire du Conseil Municipal des Enfants, je voudrais vous dire quelques mots d'introduction.

Je sais que vous prenez très à coeur votre engagement au Conseil Municipal.

Ce qui est important, ce n'est pas tant les séances publiques (moments de synthèse, de débat entre tous), mais le travail en amont, en commissions. Je vous invite à y prendre toute votre place, dans un esprit d'écoute mutuelle, de respect des autres, en un mot de tolérance. A cet égard, la composition de votre Conseil Municipal montre que les enfants ont fait fi des différences de peau, de quartier, de sexe. Je crois que les adultes gagneraient parfois à s'inspirer de votre attitude...

Je vous invite aussi à persévérer dans votre contribution et parfois à vous armer de patience face aux objectifs, aux attentes, aux réalisations...

Je connais vos préoccupations. Vous allez vous exprimer très franchement et très simplement.

Je peux d'ores et déjà vous dire que ce sont également les préoccupations du Conseil Municipal issu du scrutin de Mars 1989.

Sans doute vous inviterai-je souvent à partager aussi ma préoccupation, et celle de la municipalité, concernant le Budget : en face des dépenses, il faudra mettre les recettes. Ce sont là les grands choix de notre Conseil Municipal qui seront à l'ordre du jour :

- le 1er février pour le débat d'orientations budgétaires
- le 27 mars pour le vote du Budget.

Je voudrais vous dire aussi que j'aborde le Conseil Municipal des Enfants avec beaucoup de respect et de sérieux.

Et c'est parce que je suis convaincu, avec mon équipe, que le Conseil Municipal des Enfants, c'est quelque chose de sérieux, que je ne veux laisser planer aucune ambiguïté sur votre rôle :

Il n'a pas mandat ou mission ou vocation de prendre des décisions qui engagent directement le Budget de la commune. Nous ne sommes pas un Conseil Municipal bis.

Quel est votre rôle ? Vous êtes un lieu privilégié de réflexion et de proposition.

Je suis convaincu que vous avez votre mot à dire, que l'enfant doit avoir toute sa place dans la cité, et qu'il doit être entendu, écouté.

3 raisons à cela :

1. D'abord, l'enfant n'est pas un petit homme (un adulte en miniature), mais un petit d'homme ayant vocation de le devenir.
Quelle meilleure école de civisme, de citoyenneté que de réfléchir à toutes les choses concrètes là où elles se font, au plus près de vous, c'est-à-dire à l'échelon de la commune.
Je souhaite que votre expérience de Conseiller Municipal vous arme pour aborder la vie dans un esprit de responsabilité.
2. Vous avez votre sensibilité, votre façon de voir les choses :
 - vous les regardez du haut de vos 1m30 ou 1m50,
 - vous les regardez d'une manière plus dépouillée, plus authentique peut-être.Alors, faites nous toujours partager votre enthousiasme !
3. Et puis, vous avez vos préoccupations. Nous ne pouvons les oublier. Et surtout, vous nous invitez en permanence à partir de vos centres d'intérêt, à réfléchir en fonction de votre vécu.
Alors, dites nous vos préoccupations ; nous sommes demandeurs.

Si vous n'êtes pas des acteurs de décision, vous êtes des catalyseurs (comme les enzymes). Vous êtes celles et ceux qui pouvez le mieux maintenir cette flamme éveillée, cette passion que nous partageons pour

Merci de votre participation.

Le 13 mars 1996

FICHE DESCRIPTIVE

ÉLECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Date des élections : **Mardi le 4 juin 1996 dans l'après midi.**

Sont électeurs et éligibles tous les enfants scolarisés entre la classe de CM1 et le collège de 9 à 16 ans domiciliés à **quelle que soit leur nationalité**

1. **Si tu es intéressé par un engagement pour deux ans et que tu es candidat;**

tu trouveras en Mairie jusqu'au 3 mai 1996 :

- la fiche de candidature à remplir
- l'autorisation parentale indispensable

2. **Si tu es candidat;**

tu peux adresser à la Mairie, "**Service Démographique**" :

- les fiches précitées (candidature et autorisation parentale)
- le projet personnel que tu proposes

Date limite le 15 mai 1996

3. **Les bureaux de vote;**

Les bureaux de vote seront implantés :

- dans chaque école primaire de notre Ville
- au collège. (il y aura quatre bureaux de vote par niveau 6°, 5°, 4°, 3°)
- les candidats libres désigneront leurs représentants à la Mairie, le jour des élections.

4. Désignation des Conseillers Élus:

- chaque école primaire élit - 3 titulaires et 1 suppléant qui auront obtenu le maximum de voix.
- au collège chaque niveau élit 5 titulaires et 1 suppléant, à la majorité des voix (1 tour)
- les candidats libres désigneront 6 titulaires - 1 suppléant à la majorité des voix (1 tour).

Au total **33 Conseillers seront élus pour 2 ans** et **9 suppléants** seront désignés et appelés en cas de défections et consultés pour le travail en commission.

Les renseignements complémentaires peuvent être donnés par le Service Démographie de la Mairie.

Prise directe

Conseil Municipal des Jeunes - Résultats des élections du 4 juin 1996

Notre formule du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) accueille pour 2 ans les ... de 9 à 16 ans au moment des élections. Ils sont donc issus des classes de CM1 et CM2 des écoles primaires et des classes de 6e, 5e, 4e et 3e du collège. Ce projet a été présenté aux élèves par leurs instituteurs et professeurs que nous tenons à remercier pour leur collaboration. Ce conseil consultatif permettra aux petits et aux grands à mieux se connaître. Les jeunes apportent leur enthousiasme, leurs idées, une façon de voir et une approche très décapante des problèmes et de leurs solutions. Les adultes apportent le réalisme, un savoir-faire, une connaissance et une pratique de la gestion d'une ville. Le C.M.J. est une institution au service du développement des droits des jeunes et de leur place dans la cité. En associant des notions telles que les droits et les devoirs des enfants, cette structure peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle perception des jeunes par les adultes. Cet outil pédagogique original constitue un lieu d'éducation civique vivante complémentaire à l'action de l'école et des associations.

Ce conseil sera structuré sous forme :

- de commissions de travail : 3 commissions ont été retenues, en fonction des divers programmes des candidats : sociale, culture-animation, sécurité-environnement. Ces réunions auront lieu tous les 2-3 mois en petits groupes restreints. Chaque groupe aura son porte-parole qui assistera aux commissions adultes afin de rendre compte des idées ou réflexions de sa commission (pendant 15-20 minutes)
- de réunions plénières : 2 fois par an.

Le budget alloué à ce conseil s'élève à 10 000 Frs. Il constitue plus qu'un symbole puisqu'il permettra au conseil d'affirmer son autonomie. Les projets élaborés en commun feront l'objet de consultations, de négociations et de programmations entre le C.M.J. et le Conseil Municipal.

LES JEUNES ELUS

Ecole primaire Entremont : titulaires : Annette BALDECK, Nicolas LUX, Isabelle KHALED - suppléante : Marie BESANÇON ; **Ecole primaire Malaisé :** titulaires : Caroline FEISSEL, Marie-Céline STUDER, Adrien FISCHER - suppléant : Vincent SCHLAGENWARTH ; **Ecole primaire ... :** titulaires : Ahmed BOUAALAG, Zakaria BAROUCK, Line VEYA - suppléant : Boubakar COULIBALY ; **Ecole primaire du Centre :** titulaires : Emilie EPPINGER, Baptiste KERN, Guy-Noël IGER-SHEIM - suppléant : Lucien PAGNON ; **Collège classe de 6ème :** titulaires : Céline BLINDERMANN, Caroline STAUB, Amandine GERNET, Caroline WALTZ - suppléante : Ekaïne SCHMITT ; **Collège classe de 5ème :** titulaires : Arnaud SERAFYIN, Pierre BRENDER, Caroline JOHNER ; **Collège classe de 4ème :** titulaires : Sanaâ GHALI, Sophie TAKIS, Lionel SCHAPER, Samel GERNET - suppléant : Cyril ROBERT ; **Collège classe de 3ème :** titulaires : Isabelle GAVA, Gaëlle CLERC, Cécile ZIRONE, Benoît MUNCH ; **Candidats libres :** titulaire : Nicolas KEMPF.

Forte participation des jeunes aux élections du Conseil Municipal des Jeunes :

ECOLES	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Participation en %	Nombre de sièges élus
Primaire d'Entremont	59	53	89,83	2
Primaire du Centre	90	82	91,11	0
Primaire d'	56	53	94,64	3
Primaire Malaisé	85	79	92,94	2
Collège 6ème	136	124	91,18	6
Collège 5ème	142	132	92,96	23
Collège 4ème	161	141	87,58	5
Collège 3ème	123	105	85,37	9
Candidats libres	4	3	75,00	0
TOTAUX	856	772	90,19	50



Les jeunes élus entourés de M. le Maire (à gauche), de ... Adjointe (à droite) Chef du Service Etat-Civil / Scolarité

RÈGLEMENT
DE MISE EN PLACE ET DE
FONCTIONNEMENT DU
CONSEIL MUNICIPAL DES
JEUNES DE

(12.12.1995)

D) DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Article 1er

Le Conseil Municipal des jeunes sera composé de 33 membres élus au scrutin uninominal à un tour.

Article 2

La durée du mandat est de 2 ans.

Article 3

Sont électeurs tous les jeunes domiciliés à ... qui réunissent la double condition :

- d'être âgés de 9 à 16 ans au 1er janvier de l'année des élections ;
- d'être scolarisés à ... dans les classes de CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème et 3ème du Collège ;
- ou dans ces mêmes classes dans des établissements extérieurs ;

à condition de se faire connaître en Mairie pour permettre l'établissement de la liste électorale.

Article 4

Sont éligibles, tous les électeurs âgés de 9 à 16 ans au 1er janvier de l'année des élections, ainsi que des candidats libres, du même âge, domiciliés à ... fréquentant des établissements publics ou privés extérieurs.

.../...

II) ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Article 5

Les candidatures sont à déposer 1 mois au plus tard avant la date des élections auprès de la Mairie.

Une campagne électorale débutant 15 jours avant le jour du scrutin autorise les candidats à exposer leur programme, au moyen d'un tact (format 21 x 29,7 cm) affiché au lieu de vote.

Article 6

La répartition des sièges se fera comme suit :

ÉCOLES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Primaire Centre C.M.1 - C.M.2	3	1
Primaire Entremont C.M.1 - C.M.2	3	1
Primaire Romains C.M.1 - C.M.2	3	1
Primaire C.M.1 - C.M.2	3	1
Collège 6ème	4	1
Collège 5ème	4	1
Collège 4ème	4	1
Collège 3ème	4	1
Candidats libres (non scolarisés à)	5	1
TOTAL	33	9

Article 7

Chaque électeur votera pour le candidat de son école et de son niveau.

Article 8

Les votes se dérouleront dans les établissements scolaires.

Un bureau de vote sera ouvert à la mairie pour recueillir les suffrages des candidats libres.

Article 9

Chaque électeur devra justifier ses droits à l'aide d'une carte électorale émise par les services de la Ville de

Article 10

Le dépouillement qui suivra immédiatement les opérations de vote se déroulera au lieu de vote.

Article 11

Chaque bureau de vote est constitué :

- d'un représentant du corps enseignant,
- d'un membre du Conseil Municipal,
- de quatre assesseurs électeurs.

.../...

III) FONCTIONNEMENT

Article 12

Le Conseil Municipal siègera à la Mairie de en séance plénière au moins deux fois par an.

Article 13

Aucune hiérarchie ne sera établie en son sein.

Article 14

Différentes commissions seront créées en fonction des projets proposés et seront animées par un Président.

Article 15

Après trois absences non justifiées à une réunion de commissions, le jeune conseiller sera exclu et cédera sa place à un suppléant.

Article 16

Chaque élu devra être conscient des responsabilités qu'il accepte d'assumer.



COPIE

VILLE de

ENSEIGNEMENT ET EMPLOI

N/Réf. :
04/22/00/01/GH/SV
Objet :
Compte-rendu de la Commission
Municipale de l'Education

le 22 AVR. 1988

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le compte-rendu de la réunion de la Commission Municipale de l'Education du 29 mars dernier.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
p.d.



Adjoint au Maire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DE L'EDUCATION
DU 29 MARS 1988 A 16 H 30
A L'HOTEL DE VILLE

Ordre du jour :

1. Création de Commission d'enfants
2. Divers

Maire : Assistaient à la réunion sous la présidence de Monsieur .

- Mme Marcelle HEITZ, Conseillère Municipale
- Mlle Francine SCHULER, Conseillère Municipale
- M. Jean-Paul GSELL, Adjoint
- M. Gérard SCHMITT, Directeur de l'Ecole élémentaire Leclerc I
- M. Jean GSELL, Directeur de l'Ecole élémentaire Leclerc II
- Soeur FOEHRENBACHER, Directrice de l'Ecole élémentaire St-Laurent
- M. André SCHANDEL, Directeur de l'Ecole élémentaire République
- M. Michel SCHMITT, Directeur de l'Ecole élémentaire At-Home
- Mme Marie-Jeanne GRAUX, Directrice de l'Ecole maternelle L. Armand
- Mme Anne-Marie BEILE, Directrice de l'Ecole maternelle Leclerc
- Mme Jeanne CHAUDY, Directrice de l'Ecole maternelle Lauchacker
- Mme Danièle MAHLER, Directrice de l'Ecole maternelle St-Laurent
- Mme Michèle LIGNERES, Directrice de l'Ecole maternelle Centre
- Mme Estelle HANNACHI, Directrice de l'Ecole maternelle At-Home
- M. Jean EICHHOLTZER, Secrétaire Général
- M. Guy HEITMANN, Chef de Service
- Mlle Véronique GENG, Secrétaire

La séance est ouverte par Monsieur le Maire qui, après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, passe à l'ordre du jour.

Point 1 : Création de Commission d'enfants

Monsieur le Maire expose brièvement ce projet qui n'appelle aucune objection de la part de l'assemblée.

Monsieur le Maire souhaiterait que cette action démarre dès la prochaine rentrée (octobre 1988) sous forme de commissions de quartiers regroupant des enfants des écoles de . . . dans un créneau d'âge à déterminer.

L'assemblée propose :

- d'opter pour la tranche d'âge 8 à 14 ans
- de se doter des moyens nécessaires à la réalisation de ce projet. Moyen à déterminer en fonction de l'importance de l'opération.

Il est décidé la création d'un groupe de travail comprenant les diverses parties intéressées en vue d'affiner ce projet. Cette structure sera réunie sous peu.

Point 2 : Divers

- Représentation du GAPP au sein de la Commission Municipale de l'Education.

Le Maire demande s'il n'y aurait pas lieu d'associer un représentant de chaque GAPP à la Commission Municipale de l'Education.

Le GAPP faisant partie de l'équipe pédagogique rattaché administrativement à une école déterminée, l'assemblée estime que sa présence n'est pas nécessaire mais qu'il pourrait éventuellement être invité pour un point précis le concernant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, remercie l'assistance de sa présence. La séance est levée à 17 H 50.

U/c B 9

ENSEIGNEMENT ET EMPLOI

- 1) destinataires :
 - . Direction des écoles élémentaires

N/Réf. :
 04/22/11/08/GH/VG
 Objet :
 Création de
 Commissions d'enfants

le, 14 JUIN 1988

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, le compte rendu de la réunion du Groupe de Travail du 31 mai 1988.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
par délégation



Adjoint au Maire

- 2) Copie de 1 et du compte rendu à :
 - M. le Maire pour information
 - M. EICHHOLTZER, secrétaire général
- 3) Chrono
- 4) Aux précédents

Compte rendu de la réunion du
Groupe de Travail du
31 mai 1988 à 16 h 30 à
l'Hôtel de Ville
Salon du 1er étage

Ordre du jour :

Point unique : création de commissions d'enfants

Assistaient à la réunion :

. Pour les écoles :

- M. Gérard SCHMITT, directeur de l'école élémentaire LECLERC I
- M. Michel SCHMITT, directeur de l'école élémentaire AT-HOME
- Soeur Rose Marguerite, directrice de l'école élémentaire ST-LAURENT
- M. Jean GSELL, directeur de l'école élémentaire LECLERC II

. Pour la Ville de Bischheim :

- M. Guy HEITMANN, Service de l'Enseignement et de l'Emploi
- Mlle Véronique GENG, Service de l'Enseignement et de l'Emploi

La réunion a pour but de définir les modalités pratiques relatives à la mise en oeuvre des commissions d'enfants.

- tranche d'âge retenue :

. 10 à 13 ans, soit essentiellement les classes de CM2. En deçà se pose un problème de maturité, au delà les attentes ne sont plus les mêmes.

- mode de désignation :

- . il est laissé à l'appréciation de chaque école.
- . il est cependant demandé de ne pas dépasser un nombre maximum de 6 élèves titulaires et autant de suppléants afin de permettre à la structure un travail efficace.
- . il serait judicieux dans la mesure du possible de respecter une parité entre garçons et filles.
- . la désignation des membres pourrait intervenir dès le mois d'octobre.
- . pour les écoles qui le souhaitent, la ville présentera le projet aux instituteurs et élèves des classes concernées.
- . des moyens matériels seront à la disposition des écoles tels que urnes, isolements etc...

- durée du mandat :

Les membres de la Commission des enfants seront élus pour 1 an renouvelable 1 fois.

Fonctionnement :

- la fréquence, la durée, le lieu, la date et l'horaire des réunions des commissions seront laissés à l'initiative des membres.
- un élu ou un fonctionnaire ou les deux assisteront à chaque réunion qui pourra associer d'autres intervenants en fonction des sujets abordés.
- à envisager : 2 réunions plénières regroupant l'ensemble des commissions en début et fin d'année scolaire.

Conclusion :

- une réunion de bilan sera organisée avec les directions des écoles après quelques mois de fonctionnement afin de procéder à d'éventuels ajustements.

la séance est levée à 18 H 00



LE 19 Mars 1990

Le député-Maire de la Ville de
à

MAIRIE DE LA VILLE
DE

ANNEXE 54

TÉLÉPHONE
B.P. 90

Lettre envoyée par le Député-Maire de Landwihr à la quasi totalité
des conseillers municipaux du groupe majoritaire (y compris sa
secrétaire parlementaire qui était en position non éligible)

Serv. : Culturel

Objet : Conseil consultatif des Jeunes
AM/MH

Madame,
Monsieur,

Comme vous le savez, nous nous étions engagés au moment des élections
à donner la parole aux jeunes de

Aujourd'hui nous sommes prêts à les rencontrer et à les écouter.

Un calendrier de rendez-vous vient d'être fixé. Nous les invitons
tous, de 10 à 18 ans, à se retrouver en **Assemblées Générales**, par
classes d'âges, pour nous faire part de leurs critiques et
propositions pour

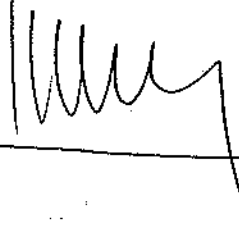
Notre ambition est celle de rassembler et d'associer le maximum de
jeunes à cette démarche qui aboutira aux **Etats Généraux de la Jeunesse**
au mois de juin prochain et à la formation du **Conseil Consultatif des
Jeunes**.

Pour garantir le succès et l'efficacité de l'opération, nous avons
besoin d'une équipe d'encadrement d'une vingtaine de personnes,
chargées d'assurer le bon déroulement des **Assemblées Générales**.

Nous attendons 200 jeunes à chacune d'elles et avons prévu de
constituer des groupes de réflexion de 12, encadrés par une personne,
de préférence issue de notre équipe, chargée d'en assurer l'animation
et la prise de notes en vue de la rédaction du compte rendu de la
réunion.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre participation à ces
rencontres et vous prions de bien vouloir nous confirmer votre
présence à l'une ou plusieurs des assemblées générales, par coupon
réponse ci-joint.

Après avoir dit A, Merci de dire B !


Député-Maire

PROJET

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES (CCJ)

Principes et objectifs

Le renouveau à ..., ligne d'actions de la nouvelle équipe municipale, c'est la volonté d'introduire une nouvelle écoute, un nouveau dialogue avec toute la population pour une meilleure prise en compte de ses véritables besoins et aspirations.

Dans cette perspective, proposer la mise en place d'un CCJ c'est reconnaître le droit de paroles aux jeunes en leur offrant la possibilité de se réunir dans le cadre d'une instance officielle pour s'exprimer librement et spontanément sur les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

Il ne s'agit pas d'induire leurs idées, au contraire.

Encourager la libre expression repose sur le principe selon lequel toutes les suggestions, réalistes, idéalistes ou exigeantes, valent la peine d'être entendues.

Il appartiendra aux jeunes, avec le soutien de leurs interlocuteurs, de construire et de rendre crédibles leurs projets en vue de réalisations possibles.

Préliminaires

Avant d'être opérationnel, le CCJ doit pouvoir disposer d'informations suffisantes sur les besoins et revendications exprimés par les jeunes dont il représente le porte parole.

Un cahier de doléances aura l'avantage de permettre l'entrée en matière et servira de base de réflexion.

La mission du CCJ sera tout d'abord celle de débattre sur l'opportunité et la crédibilité de l'ensemble des suggestions synthétisées dans le cahier de doléances.

Collecte des suggestions

A ce niveau il faut se donner les moyens de recueillir le maximum d'informations.

Moyens

* Urne -boîte à idées- *

Ce système simple et économique a l'avantage de laisser la porte ouverte à toutes les propositions - principe même de la libre expression - contrairement au questionnaire qui propose ou induit des axes de réponses.

Il n'exclut personne, tous les jeunes sont concernés.

Conception et disposition

Confectionnée à base de carton par exple - du type boîte surprise de Noël ARTICOM -, l'urne doit être facilement identifiable et accessible à tous, dans laquelle les jeunes pourront déposer sur papier libre, anonyme ou nominatif, leurs doléances.

Choix de l'implantation

- en différents points de la ville (commerces, écoles,..) ou
 - disposée en un point unique à la Mairie.
- Ce dernier choix est le moins contraignant, et évite par ailleurs les risques de détérioration.

Dépouillement

- regrouper les propositions par thèmes et orientations
- dégager les priorités.
- établir une synthèse pour la réalisation du cahier de doléances
- identifier les participants (nom, âge, situation familiale, scolaire ou prof.)
- identifier les candidats au CCJ

* Etats Généraux de la Jeunesse *

Ont l'intérêt de présenter un coup médiatique très efficace. Mais pourraient remettre en cause l'existence et l'opportunité du CCJ si ils sont destinés à la réalisation seule d'un cahier de doléances à soumettre aux élus. Ils doivent constituer le point de lancement du CCJ.

Leur tenue suppose l'organisation d'interventions préparées et ponctuelles.

Choix des participants

Considérés comme portes parole de l'ensemble de la population des jeunes, les participants devront représenter toutes les classes d'âge, scolaires ou actives.

- 8-12 ans: jeunes scolarisés en primaire
- 12-16 ans: adolescents des collèges ou jeunes préparant un apprentissage
- 16-20 ans: lycéens et jeunes débutant dans la vie professionnelle
- 20-30 ans: étudiants, jeunes actifs, jeunes parents

→ jeunes déclarés candidats et sélectionnés sur le tas *ou*

- désignation des jeunes "estimés représentatifs" après prospection auprès de différentes associations

Domaines d'interventions

Plusieurs possibilités

- définis par les organisateurs (élus)
- définis par les jeunes eux-même lors de réunions préparatoires
- définis à partir des thèmes dominants dégagés de la collecte

Le lancement et le succès de ces actions sont bien entendu liés à la publicité qui en sera faite. Il faut prévoir une campagne promotionnelle sur l'opportunité de la consultation et susciter l'intérêt à la participation.

Composition et fonctionnement du CCJ

La composition du CCJ conditionne son fonctionnement.

Pour garantir une certaine souplesse de fonctionnement, il est préférable de limiter le nombre de membres à une quinzaine de personnes, composition qui permet la constitution de petits groupes de travail de 4 ou 3 personnes.

Les candidats déclarés procéderont eux-même à l'élection des membres du conseil, (peut se faire à l'occasion des Etats Généraux) pour une durée à déterminer (en fonction de la périodicité des réunions).

Rôle du CCJ

Le CCJ aura pour mission

- de débattre sur les projets qu'il espère voir se réaliser
- de rendre crédible leurs propositions
- de les soumettre aux élus pour avis

Rôle des élus

- faciliter au mieux la communication et le fonctionnement du CCJ à l'aide d'une assistance administrative chargée du secrétariat
- faire la synthèse des suggestions émises par le CCJ
- émettre des avis et critiques motivés
- soumettre pour avis au CCJ les projets de réalisations qui le concernent

La mise en place d'un CCJ n'a de sens que dans la mesure où tous les élus sont véritablement disposés à prendre en compte les revendications des jeunes pour les associer à leurs réalisations.



CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES

Dès 1989, la nouvelle équipe municipale du Député annonce sa volonté d'introduire une nouvelle écoute, un nouveau dialogue avec toute la population pour une meilleure prise en compte de ses véritables besoins et aspirations.

Pourquoi ?

Dans cette perspective, proposer la mise en place d'un CCJ, c'est non seulement instaurer une nouvelle dynamique jeune au sein de la Ville, mais surtout reconnaître le droit de parole aux jeunes en leur offrant la possibilité de se réunir dans le cadre d'une instance officielle pour s'exprimer librement et spontanément sur les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser. Il ne s'agit pas d'induire leurs idées, au contraire !

Encourager la libre expression repose sur le principe selon lequel toutes les suggestions, réalistes, idéalistes ou exigeantes, valent la peine d'être entendues.

Il s'agit là de constituer un instrument d'écoute de la jeunesse qui doit :

- répondre et concrétiser dans un premier temps la promesse faite par l'équipe à la veille de son accession à la mairie,
- permettre à une tranche de la population, qui ne pouvait s'exprimer jusque-là, de formuler des propositions, de présenter et défendre ses idées.

De nombreux projets sont envisagés, notamment dans les domaines culturels et sportifs, l'aménagement du centre ville... La Municipalité désire associer les jeunes à tout ce qui se passe à Saint-Louis. Pour ce faire, elle considère que le dialogue et l'échange sont indispensables, d'autant que les jeunes sont les utilisateurs de demain.

Il appartiendra aux jeunes, avec le soutien de leurs interlocuteurs, de construire et de rendre crédibles leurs projets en vue de réalisations possibles.

Comment ?

Une réflexion a été menée pour définir la formule la plus efficace. Il faut surtout éviter le gadget, tels ces conseils dont la création fait plaisir aux adultes et qui, à la longue, peuvent être source de frustration de la jeunesse. Ce que veulent réellement les élus, c'est associer les jeunes aux grands projets de la cité.

La voie consultative a été choisie parce que plus apte à amener les changements proposés par les générations montantes.

Pour être opérationnel dès sa mise en place, le CCJ doit pouvoir disposer d'une base de réflexion - sous forme de recueil d'informations sur les besoins et aspirations exprimés par un nombre représentatif de jeunes dont il se fera l'écho.

Dans ce sens, l'élaboration du recueil d'informations suppose au préalable l'organisation d'une consultation générale, ouverte à tous les jeunes ludoviciens, sans exclusion.

Le moyen le plus efficace pour une participation optimale est celui de rassembler, sur invitation personnelle (document ci-contre), l'ensemble des jeunes en assemblées générales qui déboucheront sur la tenue des Etats Généraux de la Jeunesse : voilà la base de lancement du CCJ.

Mise en oeuvre

Consultation générale

Convocation de tous les jeunes à quatre assemblées générales, une par tranche d'âges.

A chaque assemblée, répartition en groupes de 10 à 14 jeunes avec un rapporteur par groupe :

- un compte rendu par groupe,
- une synthèse des idées émises,
- élection des délégués :
 - 10-11 ans, 20 représentants élus
 - 12-13 ans, 21 représentants élus
 - 14-15 ans, 22 représentants élus
 - 16-18 ans, 20 représentants élus

Etats généraux de la Jeunesse

Rassemblement des 83 délégués élus pour l'élaboration de la synthèse des travaux des assemblées générales, soit 8 commissions constituées (sports, culture, sécurité et circulation, quartiers, information et communication, écoles, embellissement de la ville, environnement)

Election des membres du Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) par vote à bulletins secrets, soit 20 membres élus dont 5 jeunes par tranche d'âges pour une durée de deux ans.

**CONSEIL
CONSULTATIF
DES JEUNES**

Hé les jeunes
j'ai un plan super!

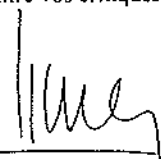


Vous ne le saviez peut-être pas, mais j'avais promis au moment des élections, l'an dernier, de donner la parole aux jeunes de .

Pas sous la forme d'un conseil municipal d'enfants qui ressemble plus à un gadget qu'à autre chose.

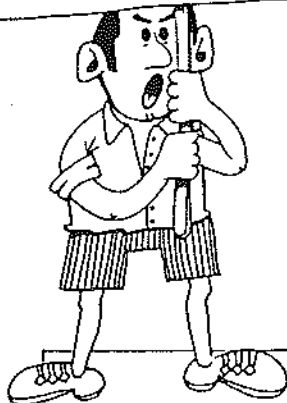
Ce que je souhaite, c'est vous rencontrer tous, vous écouter, connaître vos critiques et vos propositions pour .

Ca dépend de vous!
Lisez ce tract et à bientôt


Votre Député-Maire

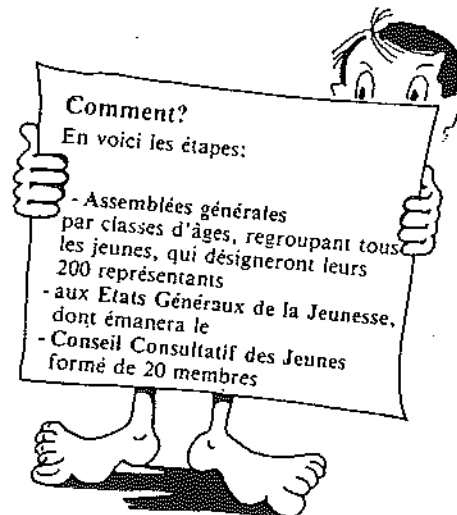
Qu'est ce que c'est?

Le but est de vous connaître et d'écouter vos critiques et propositions pour . en formant un Conseil Consultatif des Jeunes qui sera associé à tous les dossiers qui vous intéressent



Comment?
En voici les étapes:

- Assemblées générales par classes d'âges, regroupant tous les jeunes, qui désigneront leurs 200 représentants
- aux Etats Généraux de la Jeunesse, dont émanera le
- Conseil Consultatif des Jeunes formé de 20 membres



Qui? Quand? Où?

Retiens bien les dates des Assemblées Générales:

Tu es né(e) en 79/80, alors viens le samedi 31 Mars 1990 à 15H au CCL/MJC
Tu es né(e) en 77/78, alors viens le samedi 21 Avril 1990 à 15H salle Ste-Barbe
Tu es né(e) en 75/76, alors viens le samedi 28 Avril 1990 à 15H salle Ste-Barbe
Tu es né(e) en 72/73/74, alors viens le samedi 19 Mai 1990 à 15H salle Ste-Barbe

Rôle et compétences

Porte-parole de la jeunesse, le CCJ a pour mission de :

- soumettre des projets « jeunes » au Conseil Municipal qui examine les possibilités de les satisfaire
- être consulté sur tous les aspects de la vie de la cité et sur les grands projets en cours de réalisation
- oeuvrer en faveur de la jeunesse

Quelques réalisations

Aménagement d'aires de jeux

Etude des besoins, aménagement et équipement en jeux du Parc Soleil et du Parc Trimbach en collaboration étroite avec les élus, le conseil de quartier et les services techniques de la ville.

Aménagement du centre ville : La Croisée des Lys

Présentation du projet par l'architecte, renseignements et discussion avec les professionnels de la construction, visite du chantier, propositions de dénomination de l'allée centrale, suggestions de destination de la salle pluridisciplinaire...

Loisirs et solidarité

Organisation annuelle d'un caf'conc' avec la participation au spectacle de jeunes amateurs (musique, danse, chansons, sport, sketches, magie...) et des membres du CCJ. Les bénéfices sont versés au profit d'une oeuvre humanitaire ou de solidarité, soit :

- En 1992, 5'000 francs pour les "médecins aux pieds nus" au Guatemala,
- En 1993, 5'000 francs pour un séjour de 3 semaines de vacances à un enfant défavorisé,
- En 1994, 6'000 francs pour le Restaurant de la Solidarité (Prise de repas chauds),
- En 1995, 4'000 francs pour la lutte contre la Toxicomanie,
- En 1996, 7'000 francs pour la lutte contre la délinquance.

Communication

- conception du logo du CCJ
- rédaction d'articles destinés aux jeunes dans le journal Municipal

Infos Brèves

IR L'ALSID OCTOBRE

prochain, à 20h, à
de l'AL-
ocale de Soins Infir-
organise une soirée

ne : "FAX" et
E ORCHESTRA"
vous feront swinger
ées 60.
urs, inutile de rappé-
mené de mains de
DLER et "ORPHEO-
RA" par le non moins
GER de l'ancienne
vienne "Un peu fou".
l'Hôtel de Ville de
MER'S DISC.

ENTREE ISTRIBUS

illégés de l'été, c'est
striBus, qui retrouve
sière.

l, le nouvel abonne-
ésenté sous un étui
d'un fourreau pour y
mensuel.

ette que l'on perdait
Le nouveau coupon
taille qu'un ticket de
amponné dessus et
reporter son numéro
ler en règle.

NIOR ne pense pas
s emmène aussi à la
athèque, à l'école de
Il est
s vacances scolaires
ier aux quatre coins

je jusqu'à 18 ans
jes illimité
les vacances

en français et en allemand qui sont mis
à la disposition de leurs usagers.
L'échange a eu lieu le samedi 9 sep-
tembre 1995 à la médiathèque de
en présence des élus de

APPEL A CANDIDATURE DU CCJ

Le Conseil Consultatif des Jeunes sou-
hàite renouveler une partie de ses
membres et lance un appel à candida-
ture. En effet, les jeunes ayant atteint
l'âge de la majorité ont quitté le Conseil
en juin.

Tous les jeunes âgés de 12 à 14 ans;
souhaitant œuvrer pour leur ville avec
les membres en place et devenir les
porte-parole de leurs camarades

... sont cordialement invités à se
faire connaître auprès de

(bureau 144) à la mairie.

Toutes les candidatures seront ac-
cueillies avec le plus grand plaisir.

Etre membre du CCJ, c'est participer
activement aux projets intéressant la
jeunesse. C'est aussi faire des proposi-
tions, étudier leur faisabilité et les réali-
ser. La parole vous appartient !

2^e FORUM DES ENTREPRISES ET DE LA FORMATION 20 ET 21 OCTOBRE 1995 A

A , toutes les forces vives
de la Région des se
mobilisent à nouveau pour organiser le
2^e FORUM DES ENTREPRISES ET
DE LA FORMATION qui se tiendra
dans la Salle des Fêtes les 20 et 21 oc-
tobre 1995.

La Ville de , l'A.N.P.E., la
P.A.I.O. (Permanence d'Aide d'Infor-

d'emploi ou de formation qui sont invi-
tés à venir nombreux à ce grand Forum.
Rien ne remplace le dialogue avec des
gens du terrain lorsqu'il s'agit de choisir
un métier. Ce Forum sera un lieu d'in-
formation et d'orientation sur les entre-
prises et les métiers, les possibilités
d'apprentissage et d'emploi.

Les jeunes, les parents et les habitants
de la région frontalière connaissent
parfois mal les entreprises du secteur.
Ce forum se veut aussi être une vitrine
du potentiel économique de notre ré-
gion et de son savoir-faire.

Heures d'ouverture :
vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 18h
samedi de 9h à 17h journée continue.

SCIENCE EN FETE 1995

Pour la 4^e édition de "La Science en Fê-
te", le rendez-vous est fixé aux 6, 7 et 8
octobre 1995.

La recherche est au cœur de notre so-
ciété et de notre avenir.

C'est à une fête de la découverte et à
une formidable aventure qu'est convié
le public : partager les passions, les
plaisirs et les émotions des chercheurs
et des acteurs de la culture scientifique
afin de s'approprier et de mieux com-
prendre le monde de demain.

L'ISL organisera à cette occasion une
exposition ouverte au public au Forum
de l'Hôtel de Ville.

LE REPAS GASCON DU 29 OCTOBRE 95 DES "AMIS DE LECTOURE"

Pour les de tous âges, l'an-
nuel repas gascon organisé par l'As-
ciation "LES AMIS DE LECTOURE",
devenu une tradition bien ancrée da

L'ensemble
après le repas
Que voici don
léchant pour
N'hésitez pas
servations so
à l'Hôtel de V
ment adminis
délivre les ticl
sonne, 45 F r

COUR DE L'ESP

L'Association
reprise de ses
à l'Espace Lo
Les cours or
tembre 1995
de

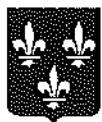
- Lundi 19h à
initiation Ro
- Lundi 20h15
initiation tou
- Mercredi 19
perfectionne
- et Cha-Cha-
- Mercredi 20
cours club.

Pour tout re
au 89 70 71 !

NO H D'C AU LA PI

16, rue dt
151

LE 23 juillet 1990

MAIRIE DE LA VILLE
DEANNEXE 58
Lettre aux jeunes de
Landwihr**CONSEIL CONSULTATIF
DES JEUNES**TÉLÉPHONE
B.P. 90

Serv. : Culturel

Vous avez été nombreux à répondre à notre message et à participer aux réunions organisées pour vous rencontrer et vous écouter.

Comme nous l'espérions tous, tout s'est très bien passé.

Toutes les rencontres se sont déroulées dans la bonne humeur et nous avons été heureux de connaître vos nombreuses critiques et propositions pour

Comme convenu, nous vous transmettons le résumé des discussions de l'assemblée générale de votre classe d'âge.

Deuxième étape de la consultation : LES ETATS GENERAUX DE LA JEUNESSE

Lors des quatre assemblées générales, vous avez élu 83 délégués.

Ces représentants vont se réunir, le Samedi 8 septembre 1990, pour développer, par commission et par sujet, vos propositions.

C'est à cette occasion aussi qu'ils éliront les 20 membres du **CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES**.

Il aura pour mission de défendre les intérêts des jeunes à la Municipalité, de construire des projets pour les soumettre à la Municipalité qui, à son tour, consultera le Conseil sur les projets qui vous concernent.

Les noms des élus vous seront communiqués par voie de presse.

L'Adjoint-délégué

ACADÉMIE DE :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSPECTION DÉPARTEMENTALE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

le 21 Octobre 1989
9, rue de la Poste
B.P. N° 157
Tél.

N°

Référence à rappeler dans la réponse

L'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

à

Monsieur l'Adjoint au Maire
chargé de l'enseignement

Monsieur l'Adjoint,

En réponse à votre courrier du 17 Novembre 1989, c'est avec beaucoup de satisfaction et de plaisir que je vous autorise à organiser, avec les Directeurs d'école, l'élection des délégués des cours moyens au futur Conseil municipal des Jeunes. Vous avez également mon accord pour la date du 5 Janvier prochain après-midi.

Je souhaiterais qu'afin de donner aux maîtres concernés tout le temps nécessaire à la sensibilisation des enfants, aux déclarations de candidatures et aux "campagnes" qui s'ensuivront, votre note explicative leur parvienne dès le début de décembre. Je suggère en outre qu'une note puisse être adressée aux familles afin d'obtenir leur appui à cette initiative, tout en leur demandant de garder la plus stricte neutralité de manière à garantir à ce Conseil des Jeunes toute la "fraîcheur" souhaitable. Il serait dommage que les enfants reproduisent à leur échelle des divisions dont le bien-fondé ne pourrait que leur échapper.

Veillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Inspecteur départemental



Dominique BELLARD

COMPTE-RENDU
de la Commission circulation
du Conseil Municipal des Enfants
du 20 juin 1990.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur _____, adjoint au Maire qui remplaçait Monsieur JUND, président de la commission empêché, les conseillers suivants :

Mesdemoiselles Céline BOUIN, Sandrine FEROLETO, Caroline MAILLARD, Magali MARTIN
Messieurs Julien DUPUY, Jean-Sébastien GRUGET, Antoine MATTER, Matthieu SONNENSCHNEIN

Monsieur _____ aborde l'ordre du jour en proposant de reprendre une à une les questions posées lors de la séance plénière du Conseil municipal des enfants du 21 février 1990 et d'y apporter les réponses élaborées par Monsieur Jund et que celui-ci lui a transmises.

1) Réaliser des pistes cyclables le long de la route de Lyon ?

L'étroitesse relative de la route de Lyon, la densité de la circulation automobile, ainsi que l'obligation d'autoriser le stationnement des voitures pour la desserte du commerce local de proximité ne favorisent pas la réalisation de pistes cyclables sur cette voie.

Un réaménagement complet et excessivement onéreux serait nécessaire pour envisager un tel équipement, sur lequel les cyclistes pourraient effectivement circuler en toute sécurité.

Dans l'état actuel des choses, il est plutôt conseillé d'emprunter les petites rues latérales ou perpendiculaires à la route de Lyon.

2) Prévoir des ralentisseurs devant les écoles ?

Les ralentisseurs ou « dos d'ânes » sont des équipements qui obligent incontestablement les voitures à rouler moins vite, leur inconvénient majeur réside dans le fait qu'ils constituent des sources de nuisances sonores importantes pour le voisinage.

Un équipement de ce genre est installé à proximité du Collège du Parc, où habitent effectivement très peu de riverains.

Il n'est pas logique d'avoir à recourir à de tels procédés dans un monde où tout le monde actuellement se veut être responsable.

Avec un peu de bon sens et de civisme, moins d'égoïsme et un peu plus de répression, on doit arriver aux mêmes résultats.

3) Présence d'agents de police municipaux aux carrefours utilisés par les enfants et aux abords des écoles

La commune dispose d'un certain nombre d'agents de police municipaux qui surveillent les entrées et les sorties des écoles.

Leur effectif est certainement insuffisant par rapport aux multiples établissements scolaires de notre ville.

4) Voie piétonne au carrefour rue des Roseaux/rue des Vignes

Le carrefour rue des Roseaux/rue des Vignes est actuellement équipé de feux tricolores et les passages piétons sont bien matérialisés.

Dans les prochaines semaines, le carrefour sera, néanmoins, complètement réaménagé et les trottoirs seront pavés à l'image de ce qui a été réalisé dans le lotissement des Vignes. L'accès direct du parking du Maxi Coop sera supprimé (dans le carrefour même).

5) Généraliser la mise en place des pistes cyclables

Le problème des pistes cyclables est comme le serpent qui se mord la queue.

C'est-à-dire que les quelques rares pistes qui existent sont tellement peu fréquentées que les instances qui détiennent les cordons de la bourse en matière de voirie en profitent pour affirmer que cela n'intéresse pas grand monde.

Les élus d'ailleurs sont persuadés du contraire et s'emploient, à chaque occasion, à augmenter le réseau existant.

Mise en place prochaine de la piste le long du canal jusqu'au nouveau pont Lixenbuhl, et sur le tronçon de la rue des Vignes entre la rue des Roseaux et la rue du docteur Albert Schweitzer.

6) Par quels moyens, améliorer la sécurité des piétons en ville, des enfants sur les routes

Il faut avoir conscience que ce ne sont pas les voitures qui sont dangereuses, mais bien ce qui les conduit.

Le code de la route préconise de nombreux dispositifs pour réglementer la circulation, et pour assurer la protection de tous les usagers, mais n'importe quel panneau n'a aucun effet par lui-même si la volonté de respecter son signal fait défaut.

Agissez auprès de vos parents et auprès de votre entourage.

Faites-leur remarquer chaque manquement à leur obligation de conducteurs, mais pour cela, apprenez vous-même à bien connaître le code de la route, vos droits mais aussi vos devoirs.

7) Mettre en place des panneaux de respect des passages pour piétons

Les passages réservés aux piétons sont en principe signalés par un marquage horizontal au sol et des panneaux de signalisation verticaux.

Ces dispositifs devraient être partout en place, mais si vous connaissez des endroits où ils feraient défaut, je vous demande de les signaler à la mairie.

Département
du
Arrondissement de

COMMUNE _____

ANNEXE 61
Melsbourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Nombre des membres
du conseil municipal
élus :

33

Séance du 19 janvier 1990

Conseillers en fonction :

33

sous la présidence de M. _____, Député-Maire

Conseillers présents :

32

Objet : CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Conseiller absent :

1

Procuration de vote :

1

Au cours des dernières années se sont développées les initiatives tendant à associer les enfants et les adolescents à la vie de la commune.

Cette association a pour support des structures répondant à diverses appellations dont les deux plus répandues sont : "Conseil Municipal d'Enfants" et "Conseil Municipal de Jeunes".

Cette démarche qui permet aux enfants et adolescents d'être des partenaires à part entière de la vie sociale présente un double intérêt.

En premier lieu, comme toute autre commission extra-municipale, le Conseil Municipal d'enfants ou de jeunes peut traduire auprès des élus les aspirations, les revendications ou les doléances d'une catégorie d'administrés qui, en l'occurrence, ne peut-être représentée en tant que telle au sein du Conseil Municipal.

Cette instance consultative est donc un moyen privilégié d'aborder et de traiter un certain nombre de questions qui intéressent directement l'enfance et la jeunesse.

En second lieu, le Conseil Municipal d'enfants ou de Jeunes peut jouer utilement un rôle éducatif et pédagogique en permettant de promouvoir l'instruction civique et d'introduire plus efficacement les enfants dans la vie sociale quotidienne.

Les premiers conseils municipaux d'enfants ou jeunes existent depuis les années 1970 et aujourd'hui ils sont une réalité de la vie locale et municipale. Dans une circulaire en date du 29 novembre 1988, le Ministère de l'Intérieur demande aux Préfets d'appeler l'attention des Maires "sur cette formule qui ne fait que favoriser la démocratie locale".

Le Conseil Municipal d'enfants ou jeunes fonctionne comme une commission extra-municipale : en tant que tel il ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique et il a toute liberté pour en définir le mode de constitution et les règles de fonctionnement.

A titre expérimental, il est proposé au Conseil Municipal de créer un Conseil Municipal d'Enfants selon les critères suivants qui, à l'usage, peuvent être amendés :

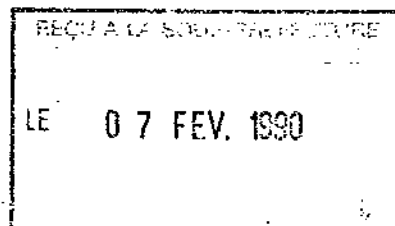
- candidats et électeurs : élèves des cours moyens I et II des écoles élémentaires
- nombre de conseillers : 27
- représentation des écoles élémentaires : chaque école a droit à un nombre de conseillers proportionnel à l'effectif global de l'établissement, à raison d'un conseiller par tranche ou fraction de tranche de 50 élèves
- durée du mandat : 2 ans. Les élus des CM2 entrant en 6èmes des collèges conservent leur mandat
- périodicité des élections : 2 ans.

En cas d'accord du Conseil Municipal, les élections pourraient se tenir le **vendredi 26 janvier 1990** et la date d'installation du nouveau Conseil Municipal d'Enfants pourrait avoir lieu le **mercredi 21 février 1990**.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve les termes de cette proposition.

Adopté par 32 voix contre 1.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire



ASSOCIER LES ENFANTS A LA VIE DE LA COMMUNE

Au cours des dernières années se sont développées les initiatives tendant à associer les enfants et les adolescents à la vie de la commune et récemment le ministre de l'intérieur demandait aux préfets d'attirer l'attention des maires sur la formule des conseils municipaux d'enfants "qui ne fait que favoriser la démocratie locale". En effet le conseil municipal des enfants peut traduire auprès des élus les aspirations, les revendications ou les doléances

LE CONSEIL



MUNICIPAL DES ENFANTS

"Faites l'apprentissage de la démocratie locale"

*a dit Monsieur le Député-Maire aux 27 nouveaux élus lors de l'installation solennelle du conseil municipal des enfants qui a eu lieu **mercredi 21 février à l'hôtel de Ville** en présence des conseillers municipaux, de l'administration municipale, des membres du corps enseignant, de parents d'élèves et des représentants de la presse.*

d'une catégorie d'administrés qui, en l'occurrence, ne peut être représentée en tant que telle au sein du conseil municipal: Cette instance consultative est donc un moyen privilégié d'aborder et de traiter un certain nombre de questions qui intéressent directement l'enfance et la jeunesse.

S'INITIER A LA VIE POLITIQUE

Faisant suite à une campagne électorale active et dynamique qui montra l'engouement de la population scolaire pour une forme de démocratie spécialement conçue pour elle, les élections au conseil municipal des enfants furent donc organisées dans les écoles élémentaires de la commune **vendredi 26 janvier**; et vingt sept élèves - un par tranche de cinquante - des cours moyens I et II, ayant eu les suffrages de leurs camarades, furent élus pour siéger dans la nouvelle assemblée.

"Vous représentez vos camarades et, comme dans toute démocratie représentative, en exerçant vos attributions en leur lieu et place vous êtes responsables de l'exécution de votre mandat devant vos électeurs".

Monsieur , en bon pédagogue, a profité de son discours d'installation pour dispenser une leçon d'instruction civique

aux vingt sept nouveaux conseillers municipaux, impressionnés par la solennité du lieu mais fiers de la nouvelle mission qui leur était dévolue.

UN CONSEIL MUNICIPAL EN MODELE REDUIT

Etablissant un parallèle avec le conseil municipal grandeur nature qu'il préside en tant que maire, Monsieur , après les principes, expliquait dans le détail quel allait être le rôle et le travail des nouveaux élus. Le conseil municipal qui règle par ses délibérations les affaires de la commune et le maire qui en est l'organe d'exécution et d'instruction sont la forme la plus poussée de la décentralisation dans la mesure où ils exercent les pouvoirs de la collectivité locale, personnalité juridique autonome, alors qu'ils sont élus par la base. En ce sens ils sont le plus près de la population dont ils émanent et au nom de laquelle ils prennent les décisions. Ainsi du conseil municipal des enfants qui, représentant la population scolaire, a toute liberté pour se saisir des affaires qu'il juge utiles et aussi pour fixer ses règles de fonctionnement.

LE FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE ASSEMBLEE

En principe elle siègera en séance plénière deux fois par an.

La première sera consacrée aux questions que les élus voudront inscrire à l'ordre du jour et dont ils voudront débattre ; elle aura lieu après les vacances de Pâques. L'autre en mai-juin sera consacrée aux réponses apportées aux problèmes abordés en séance-question.

Entre les deux séances plénières se réuniront des commissions créées autour des thèmes abordés et qui, sous la direction d'un adjoint au maire responsable, élaboreront les dossiers et les propositions qui seront examinés en séance plénière.

Pour le fonctionnement du conseil municipal des enfants est créée au budget de la commune une ligne de crédit d'un montant de F. 10 000,-.

L'assemblée délibérante pourra engager et voter des dépenses à concurrence de ce montant, sans préjudice de la conduite des actions qui pourront être prises en compte dans le budget général.

Pour faire bonne mesure, Monsieur le Député-Maire annonce encore que sera organisée pour les nouveaux élus une visite guidée du ban communal afin de les

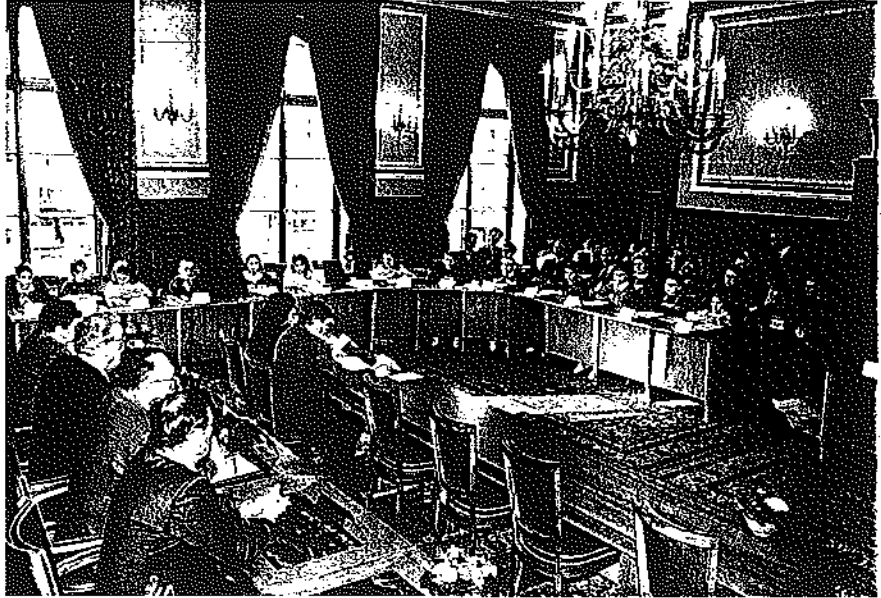
familiariser avec l'environnement et la réalité de leur commune.

LES NOUVEAUX ELUS ONT LA PAROLE

"Je déclare installé le conseil municipal des enfants" annonçait-il alors solennellement avant de demander à chaque élu en herbes de se nommer et de présenter un problème qui lui tient à cœur.

chacun à tour de rôle, d'abord intimidé puis prenant de l'assurance, d'évoquer un souci, une amélioration à apporter, une affaire à régler en un éventail des préoccupations quotidiennes de la population scolaire. Ce furent : la sécurité en ville et aux abords des écoles, la propreté des cours d'école et des rues, des installations pour le sport (piste pour patins à roulettes, terrain pour bicyclettes, un nouveau terrain de rugby).

Des revendications très concrètes aussi, telles que l'installation de distributeurs de boissons dans les écoles, moins d'eau de javel dans les piscines, du papier toilette dans les WC, des repas améliorés et une animation au restaurant scolaire. Les responsables du service municipal des affaires scolaires eurent fort à faire pour

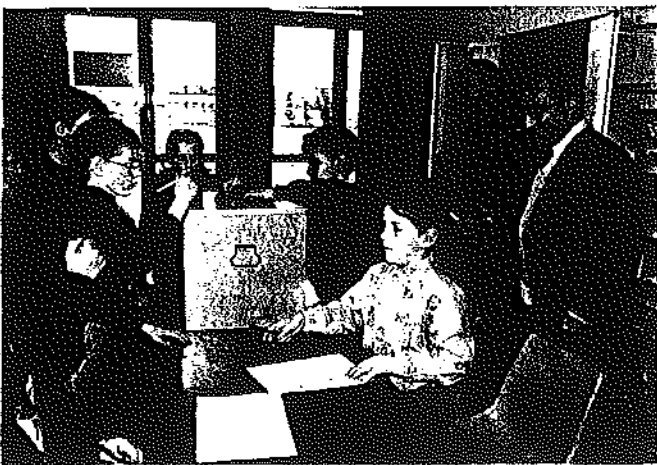


prendre en note toutes les suggestions émises afin de préparer la prochaine réunion.

Tout d'horizon aussi qui permit aux élus ainsi qu'aux parents présents dans la salle de mieux percevoir les attentes des plus jeunes qui, s'enhardissant, firent de ce tour de table une véritable assemblée de gestionnaires avisés et perspicaces.

Quand les questions furent épuisées, Monsieur [nom] invita son auditoire à le

suivre pour une photo souvenir sur le parvis de la mairie et sous l'affiche "je vis ma ville", puis au verre de l'amitié pour se remettre de ces légitimes émotions.



9 Dans la bonne humeur, séance des travaux pratiques d'instruction civique... pour des élections au Conseil Municipal des enfants.



10 Le Conseil Municipal des enfants est installé le 14 février.

La maison de l'enfant

Même si la solidarité existe, on ne peut faire l'économie d'un lieu de vie où l'enfant pourrait être accueilli à tout moment.

Dans la maison de l'enfant existant sur un même site :

- un espace de détente parents-enfants
- une restauration pour les enfants ouverte à leurs parents
- un centre de loisirs pour les mères-dis et vacances scolaires
- une garderie
- une crèche collective

A chaque étape de son développement, l'enfant trouvera une réponse adaptée à ses besoins, dans un lieu familier.

La maison de l'enfant pourra s'enrichir de pôles complémentaires comme une bibliothèque, une médiathèque, ou d'autres initiatives émanant des associations qui seront partie prenante dans ce projet.

Pour rendre possibles ces solutions successives et pour se situer à proximité des zones à forte densité de population, la maison de l'enfant verra le jour à l'est de la rue de la Ceinture, non loin de la future station du et du pont Eisenhower, près des nouveaux équipements sportifs en bordure du canal.

La nouvelle crèche pourrait se substituer à l'actuelle crèche des Vignes dont les locaux libérés pourraient accueillir

sans réaliser de modification importante, une école maternelle au cœur du quartier.

Si le projet est aussi précis pour cette tranche d'âge, c'est que les besoins sont précis. Néanmoins, on doit respecter les moyens d'investissement de la ville. Le projet devra se développer en plusieurs phases. La phase prioritaire sera l'accueil des enfants scolarisés à partir de trois ans.

Le Conseil Municipal des Enfants

Est-ce par ordre ou par hasard, par un réel besoin que de nombreuses villes organisent aujourd'hui un conseil municipal des enfants ? Créé en 1990 à

..... il n'a pas répondu à la soif de démocratie des enfants qui pourtant s'étaient mobilisés. Parce qu'ils n'avaient pas de guide éducatif, les enfants proposaient des idées, certaines peut-être utopiques, que l'on n'a jamais réalisées.

On peut se demander si un enfant est capable d'appréhender seul les problèmes d'une ville, même si ceux-ci le concernent. L'enfant a besoin d'un domaine limité où il pourrait construire sa citoyenneté en participant à la réalisation de biens collectifs pour les enfants (aires de jeux, sécurité à la sortie de l'école.....).

Les conseils d'enfants, lieux d'expressions, d'inspiration civique devront fonctionner en liaison avec les écoles,

S'ÉPANDUIR A**Une politique pour la jeunesse****Faire une place aux jeunes dans la ville**

Ce qui caractérise la jeunesse c'est son dynamisme, sa fougue mais aussi son

esprit rebelle qui s'exprime quelquefois violemment par des actions de vandalisme.

Les élus politiques comme les parents,

Vie quotidienne

se demandent parfois comment donner à la jeunesse la place qui lui revient. Afin d'atténuer le malaise qui habite la jeunesse nous proposons les solutions suivantes :

- charger un ou plusieurs animateurs chargés de construire avec les jeunes des projets adaptés. Leur mission consistera à les aider à s'orienter et à accompagner leurs projets.
- développer des lieux de rencontre et des plateaux omnisports.
- instaurer éventuellement un conseil municipal des jeunes.

Lycee

Beaucoup souhaitent un lycée à légitime pour une ville de 24000 habitants. Les lycéens fréquenteraient alors des structures de taille plus humaine et plus proches de chez eux.

Nous interpellons les pouvoirs publics dans ce sens. Toutefois il est totalement démagogique d'annoncer aujourd'hui que la municipalité choisira l'installation d'un lycée sur le ban communal car une telle décision dépend de la Région.

Les élus sortants savent que le Conseil Régional vient de réaliser des lycées à Esmehin, et à Hauteplière et qu'il y a peu d'espoir d'une autre réalisation prochaine. Par contre, nous pourrions de suite demander que soit revue la carte scolaire, pour que les lycéens dans un lycée plus facile d'accès que celui du

Favoriser leur insertion sociale et professionnelle

Personne n'ignore les difficultés que rencontrent les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, pour s'insérer tant dans la vie profession-

nelle que dans
aujourd'hui
d'accueillir,
un jeune qui
un emploi, u
ment. Il paraît primordial
place une telle structure
d'accueillir et d'aider la je

Mission locale

Régie par une ordonnance une loi de 1989, elle a été de nombreuses communes et hors de la . S'agit jeunes de 16 à 25 ans, et triple rôle en partenariat a brucses associations et le savoir

- informer, aider et accompagner les jeunes pour la recherche d'un emploi ou d'une formation
- assurer l'accueil, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- créer une dynamique de jeunes professionnels et sociaux

La mission locale s'adresse aux jeunes quelles que soient leurs origines sociales.

Mission Emploi

Partie intégrante de la mission locale, elle se caractérise par un caractère d'insertion dans le seul domaine de l'emploi. La mission emploi d'une table des jeunes et des ateliers de jeunes et de jeunes d'entreprises. Les jeunes découvrent les

contenants et les attentes des entreprises et les chefs d'entreprise pour rencontrer de leurs futurs réunions devraient d'une des contrats d'embauche

LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE

LE 11 JANVIER 1996

«Municipales 96» : la campagne bat son plein

31 JAN. 96

● ● ● On saura demain soir quels sont ceux qui occuperont les 35 sièges du conseil municipal des enfants, dont l'installation est fixée au 31 janvier. En attendant, les candidats font campagne...

* Vos problèmes sont les miens. * Si vous votez pour moi, je ferai votre bien. * Votez Sylvain, vous ne voterez pas pour rien. * Votez Sophie, la vie sera plus facile. * Si vous voulez être écoutés, défendus, ... bien vivre à Ilkirch, votez pour moi. * Votez LIONEL, je vous écouterai. Loisirs, Information, Organisation, Nouveauté, Ecoute, Lien son. *

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la campagne pour les élections municipales des enfants est bel et bien lancée à ... il. Depuis lundi, les affiches préparées par les candidats et leurs comités de soutien ont fleuri dans les halls d'entrée des écoles primaires et des collèges de la commune.

Car l'équipe du maire a décidé de reconduire l'expérience du conseil municipal des enfants en la dynamisant. Début décembre, les directeurs d'écoles primaires

et les principaux des collèges de la commune ont donc été invités à préparer la tenue d'élections durant cette semaine du 8 au 13 janvier par l'adjoint au maire chargé de la vie éducative.

Sont concernés par ces élections tous les élèves de cours moyen 1 et 2, de 6ème et de 5ème, à la fois comme électeurs, candidats et élus, quelle que soit leur nationalité. Il y a, comme pour le conseil municipal des adultes, trente-cinq sièges à pourvoir, répartis par établissement proportionnellement au nombre d'élèves.

Pas de promesses inconsidérées

Aujourd'hui jeudi, c'est d'ailleurs un grand jour à l'école primaire du Sud où cinq sièges sont à pourvoir. A la veille du scrutin, chacun des dix-neuf candidats de l'école se verra accorder le même



La propagande électorale ne passe pas inaperçue : comme ici dans le hall de l'école du Sud... (Photo DW4)

de parole pour présenter son programme et ses ambitions à ses camarades.

Chacun sait d'ailleurs qu'il sera inutile de faire des promesses inconsidérées, purement électoralistes : l'augmentation de la durée des récréations ou la suppression des heures de maternelles ne

sont pas du ressort du conseil municipal des enfants ! Par contre, l'amélioration des terrains de jeux, la mise en place de signalisation sécuritaire près de écoles ou la demande d'un gymnase, sont autant de requêtes susceptibles d'être prises en compte par le conseil municipal des adultes, qui espère ainsi recueillir l'avis

des plus jeunes sur les questions qui les concernent. Des préoccupations que les futurs jeunes élus seront amenés à présenter à leurs aînés, après les avoir étudiées au sein des commissions qui seront mises en place le 31 janvier, lors de l'installation du nouveau conseil municipal des enfants. **Sylvia Bodin**

Dans le sillage des Schilikois...

●●● L'installation du 4^e conseil municipal des enfants

donne lieu de puis mercredi à une exposition qui retrace succinctement l'histoire de ces conseils inventés il a 17 ans à Schiltigheim.

Le premier conseil municipal des enfants de France est une invention schilikoise lancée en 1979 à l'initiative de l'équipe municipale du maire Alfred Muller. Depuis, cette école de la citoyenneté a fait des petits: en 1988, on dénombrait déjà 40 conseils municipaux d'enfants ou de jeunes dans l'hexagone. Depuis la circulaire ministérielle de 1988 invitant tous les maires français à en créer dans leur commune, ils se sont démultipliés un peu partout: si en dénombrait 500 en 1990 parmi lesquels celui

il en existe aujourd'hui plus d'un millier! Autant d'informations qui alimentent la petite exposition installée depuis mercredi dans le hall du premier étage du tri-



La calligraphie au service de la campagne électorale.

bunal d'insistance, à une porte de la grande salle du conseil municipal. L'occasion aussi de découvrir que les trente-cinq enfants élus cette année à

pour représenter les élèves des cours moyens, des 6e et 5e se sont livrés du 8 au 13 janvier à une véritable campagne électorale pour enlever le scrutin: toutes plus originales les unes que les autres, les affiches réalisées par les « candidats » et leurs « comités de soutien » ont été conservées et occupent

une place de choix dans l'exposition. **Les filles montrent la voie** A voir aussi un petit film vidéo qui résume les premières interventions de ces jeunes

dont on découvre également les visages sur des photos réalisées école par école: Emilie-Claire, Séverine Guillerrez et Frédéric Vogele (école du Centre), Nora El Alami, Cyrille Klein, Aurélie Saurier, Can Yilmaz, Anne-Laure et Jean-Philippe Zorn (école Liebermann), Léa Fortenbacher, Virginie Fritschmann, Noémie Koechlin et Fanny Rebmann (école des Vergers), Marion Bader, Caroline Enger, Sophie Lienhard, Sarah Ludecke et Stéphanie Wilim (école du Sud), Boris Koenig et Fabrice Lenfant (école du Nord), Dirmen Ludwig, Daniel Plunniere et Morgane Schlüchter (école Lixenbuhl), Jean-Baptiste Freymann, Loris Kuntz, Elsa Ozmen, Marc Rinckel, Driss Salhar et Vanessa Thiry (collège du Parc), Rachel Keller, Elodie Marial, Sami Souhni, Soufian Souhni, Jérôme Speck et Armelle Vogelweith (collège des Roseaux). Deux vers de Gilles Lippourcentage: Inversement proportionnel à la composition des conseils municipaux d'adultes. A. Michel, 1990

Exposition sur le conseil municipal des enfants, hall du 1^{er} étage du tribunal, du mardi au 21 février 1996

Conseil municipal des enfants

Une séance de routine...



Dieu qu'ils ont grandi, depuis la dernière séance! Il est vrai qu'à cet âge-là, ça pousse vite! Dieu qu'ils ont mûri, aussi! Les responsabilités, ça trempe le caractère! Quelques fauteuils sont restés vides: Quand on entre en 6^e, il est parfois difficile de concilier les affaires publiques et les devoirs...

Mercredi, à l'hôtel de ville de ... c'était la 4^e session du conseil municipal des enfants. La seconde de leur mandat annuel, pour les jeunes élus des écoles et centres sociaux, réunis sous la présidence d'... maire de la cité. Entre-temps, ils s'étaient regroupés dans les commissions, avaient pris part à une visite de la ville, histoire d'avoir une vue globale des choses. Bref, on n'avait pas chômé.

A l'ordre du jour de la séance figuraient donc les rapports des réunions des commissions. Celle des vacances et du temps libre,

celle des espaces de jeux, celle de la vie scolaire et celle de la sécurité et de la circulation s'étaient rencontrées chacune trois fois autour d'élus adultes, d'animateurs et de membres du personnel communal. Celle des finances n'a pas fonctionné. Le projet subsiste. D'autant plus que les jeunes ont les pieds sur terre: « Pourquoi notre conseil n'a pas de budget pour faire des jeux », s'est enquis insidieusement un conseiller. « Et toc! » n'a pu que constater.

Dans la salle du conseil, les doigts ne voulaient plus se baisser. Les enfants avaient beaucoup de doléances à formuler, beaucoup de propositions à faire. Le maire et les élus de ... n'ont pas manqué d'en prendre note. Spectaculaire leçon d'instruction civique, le conseil municipal des enfants s'est transformé en institution. Les séances sont devenues routine. Ce qu'elles ont perdu en spontanéité, elles l'ont gagné en rigueur.

UNE SEMAINE DE L'ENFANCE - A



« Comment répondre aux besoins d'épanouissement, d'autonomie et de sécurité des enfants ? ». Plusieurs associations, enseignants, élus et fonctionnaires municipaux se sont réunis autour de cette question retenue par la France comme thème dans le cadre de « l'Année Internationale de l'Enfant ». La réponse n'est pas facile; bien sûr. Mais l'enthousiasme des participants a débouché sur le principe d'une Semaine de l'Enfance dans notre ville du lundi 5 au samedi 10 novembre prochain.

• • •

De leur travail en commun, trois grands volets du programme apparaissent d'ores et déjà :

- 1) une exposition itinérante sur les problèmes de l'enfance avec projections de films, montages de diapositives et débats dans trois quartiers de la ville :
 - du 5 au 8 novembre à la salle des fêtes ;
 - du 9 au 19 novembre à l'Hôtel de Ville (r.d.c.) ;
 - du 20 au 25 novembre au Centre social (8, rue de Touraine).
 8 associations locales et la Ville de ... participent à cette opération.
- 2) une animation pour les enfants qui auront le choix entre plusieurs ateliers d'expression : théâtre d'ombres, rédaction d'un journal, confection d'une maquette sur la ville-future, stand d'échange de jouets, initiation au

jeu d'échec, tissage, poterie, etc...

- du 5 au 8 novembre à la salle des fêtes ;
- du 9 au 10 novembre à l'Hôtel de Ville.

- 3) des activités de loisirs et de sports pour les enfants : sorties en forêt, promenades sur ..., tournois de football, cross, piscine, projection d'un film au cinéma « Alpha », etc... Toutes ces activités seront gratuites.

A l'heure actuelle, les préparatifs vont bon train. Les difficultés ne manquent pas, mais les organisateurs (des associations, les travailleurs sociaux et la Municipalité qui fournira l'appui technique) mettront tout en œuvre afin de « restituer à l'enfant, l'espace d'une semaine, une liberté de manœuvre, un pouvoir de décision et de proposition qui pourraient même être testés au cours d'un Conseil municipal juniors » ...

AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

L'Association du Centre socio-culturel du ... a repris et développé dans les nouveaux locaux ouverts depuis juin 1979, 8, rue de Touraine à ..., les services et activités souhaités par les usagers.

Une halte-garderie : pour les enfants de 2 mois à 6 ans. Tous les jours de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 15 sauf le lundi matin et le samedi après-midi.

Pour les enfants : jusqu'à 12 - 13 ans

Lundi et jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 : jeu de société, lecture, ping-pong, etc...

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30 : bricolage.

de 17 à 19 h et mercredi de 10 à 12 h : ludothèque (prêt de jouets).

Mercredi de 14 h à 17 h 30 : atelier de tissage et activités diverses.

Vendredi de 17 h à 18 h 30 : piscine.

Samedi après-midi, tous les 15 jours : ciné-club.

Pour les jeunes : le centre est ouvert tous les jours de 18 à 20 h. Les mardi et vendredi jusqu'à 22 h (échecs, ping-pong, musique, etc...). Un animateur est à votre disposition pour toutes autres propositions.

Mercredi de 18 à 20 h, construction de canoés.

Pour les adultes :

de 14 h à 16 h 30 : économie familiale et sociale, conseils individuels d'achat, de budget, etc... donnés par la conseillère en économie familiale.

Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 : cuisine, hygiène alimentaire, problèmes de consommation.

Activités manuelles :

Bricolage : mardi de 14 à 16 h, ...

Tissage : lundi de 20 à 22 h et vendredi de 14 h à 16 h 30

Menuiserie : l'atelier est utilisable tous les jours pour vos travaux. Initiation et conseils, mardi et jeudi de 18 à 20 h.

Activités sportives :

Gymnastique volontaire mixte : lundi de 20 h 30 à 22 h, gymnase du collège du Marais - rue du Marais.

Gymnastique 3ème âge : jeudi de 10 h à 11 h.

Yoga : jeudi de 20 à 21 h, école Paul Bert.

Volley-Ball : vendredi de 20 à 22 h, gymnase LEP1 - rue du Marais.

Activités de détente :

Ciné-club : tous les 15 jours le vendredi de 20 h 30 à 22 h.

Tarot : le premier samedi de chaque mois

Photo : le labo photo est utilisable tous les jours pour vos travaux. Initiation, conseils, rencontres, mardi de 18 à 22 h.

Quand la ville appartient aux enfants

ANNEXE 68
Extrait du bulletin municipal
N° 11, déc. 79



Du 5 au 10 novembre dernier, les petits ont pu fêter à leur manière l'Année Internationale de l'Enfant. Près de 3 000 d'entre eux ont en effet participé aux différentes activités qui leur étaient offertes à titre gratuit : ateliers de tissage et poterie, échanges de jouets, initiation aux échecs, rédaction d'un journal, montage d'une maquette de la ville future, sorties en forêt et à la piscine, promenades en bateaux sur l'Ill, etc... Sans oublier la réunion le vendredi 9 novembre d'un Conseil municipal junior où, sous la présidence du Maire M. 30 conseillers élus dans les écoles et les centres sociaux ont débattu, sans complexes et en toute franchise, sur leur conception de la ville, des loisirs et de l'école (voir photo ci-dessus). Nous reviendrons dans une prochaine édition sur cette séance mémorable dont les conseillers municipaux adultes pourront tirer de précieux enseignements. Des concerts de chant et de musique, des spectacles de théâtre et de marionnettes et des séances de cinéma ont complété un programme certes chargé mais suffisamment souple pour permettre aux enfants de s'exprimer et



s'amuser en toute liberté. En tous cas, beaucoup de jeunes ont été amenés à découvrir leur ville et les endroits qui servent de cadre aux activités intérieures : la salle des fêtes et l'Hôtel de Ville. De plus, cette Semaine de l'Enfance aura également permis, grâce aux débats, de servir de base à une réflexion sur les besoins d'épanouissement, d'autonomie et de sécurité des enfants. Car cette Semaine ne devra être qu'un début ...

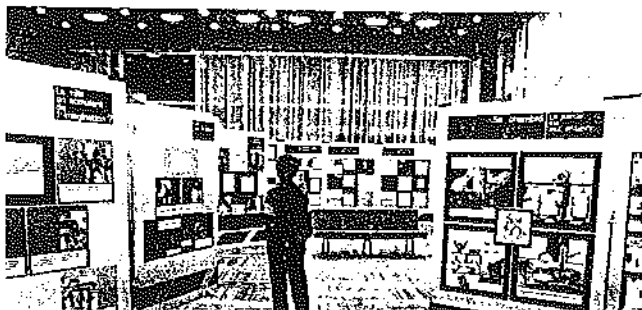
(photos Christian Motsch)



Bien des enfants ont découvert le tissage (photo ci-dessus), alors que les adultes ont pu faire connaissance avec l'exposition organisée par l'A.G.F., des associations et la Ville (ci-dessous).



Après la Salle des Fêtes, les enfants ont littéralement envahi l'Hôtel de Ville où de nombreuses activités leur ont été proposées (photo ci-dessus) ; les échecs ont également connu un grand succès (ci-dessous).



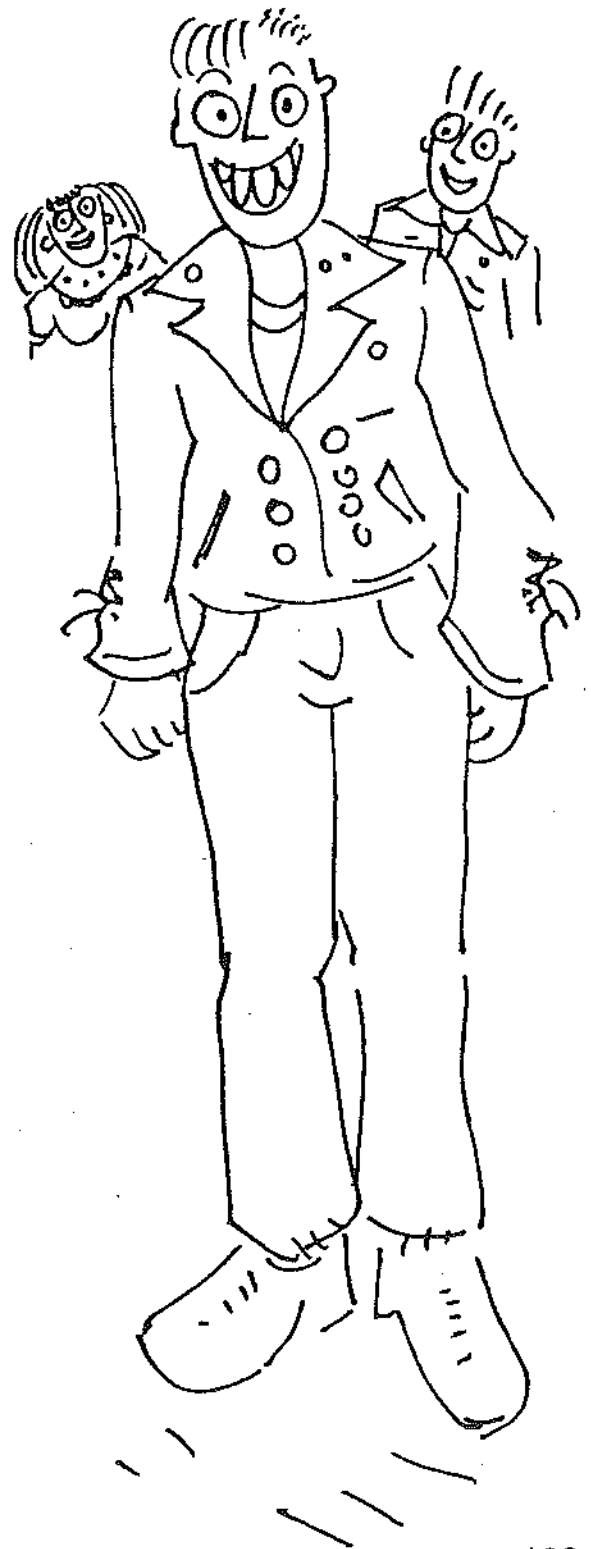
LE CONSEIL DES JEUNES

pour une meilleure prise en compte des jeunes dans la ville

Démocratie: (du gr. dêmos "peuple")
Doctrine d'après laquelle la
souveraineté doit appartenir à
l'ensemble des citoyens.(...) *Démocratie
représentative* où le peuple élit ses
représentants.

Extrait du Petit Robert

Le Conseil des Jeunes a été créé dans le but de permettre aux jeunes de participer à la vie de la commune. C'est une structure de consultation, au sein de laquelle les jeunes peuvent s'exprimer sur des sujets qui les concernent, et formuler des propositions d'actions dans la ville. Les élus adultes sont ainsi en prise directe avec les jeunes et peuvent prendre les décisions les plus adaptées les concernant. Ce dispositif existe depuis 14 ans au niveau des enfants (9-12 ans). Le Conseil des Jeunes, quant à lui, entame sa quatrième année de fonctionnement.



Qui vote? Qui est élu?

Tous les jeunes âgés entre 13 et 18 ans, résidant à _____ ou fréquentant un établissement scolaire de la ville, sont concernés par le vote. Une carte d'électeur est délivrée à chacun d'eux, par le biais du collègue ou du lycée. Seuls les _____ âgés entre 13 et 17 ans peuvent être candidats. L'information et les élections sont organisées en collaboration avec différents partenaires: les collèges, les lycées, la Mission locale et les centres socio-culturels.

Les lycéens et collégiens scolarisés à l'extérieur de _____ sont contactés par courrier. Chaque jeune ne peut voter qu'une seule fois lors d'une même élection. De même qu'il ne peut se présenter comme candidat que dans un seul lieu. 34 conseillers sont élus dans les différents quartiers de la ville pour un mandat de 2 ans. Au bout de ses deux ans de mandat, un jeune de moins de 17 ans qui souhaite continuer à siéger au sein du Conseil, peut se représenter à de nouvelles élections.

L'assemblée est présidée par le Maire. Les jeunes élus sont secondés par des suppléants, qui assurent leurs fonctions quand eux-mêmes ne peuvent le faire.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nombre d'élus	34
Lieux d'élection	Collèges, LEPI, Centres socio-culturels, mairie
Les électeurs	Tous les jeunes résidant à _____ , ou fréquentant un établissement scolaire de _____ , âgés entre 13 et 18 ans.
Les éligibles	Tous les jeunes résidant à _____ , âgés entre 13 et 17 ans.
Durée du mandat	2 ans
Organisation du travail	Groupes s'organisant autour de thèmes de réflexion, de projets. Réunions de concertation et de travail avec les élus adultes.
Fréquence des rencontres	Environ 2 fois par mois, selon les projets.
Durée des séances	1H30 à 2H00
Budget	5000 frs minimum de budget propre Les projets appelant des crédits d'investissement font l'objet de délibérations particulières du Conseil municipal adulte.

UNE STRUCTURE DE PROPOSITION ET DE CONSULTATION

Une fois élus, les jeunes conseillers vont pouvoir agir à différents niveaux. Ils sont les "haut-parleurs" de la population jeune de la commune, font part des doléances et des suggestions de leurs électeurs. Ils peuvent aussi prendre des initiatives, pour améliorer la vie quotidienne des jeunes dans la ville et pour développer des actions proches de leurs aspirations.

L'organisation

En début de mandat, un week-end de rencontre, d'information et d'échanges permet aux élus de mettre leurs idées en commun et de décider des sujets qu'ils vont aborder au cours de l'année.

Le Conseil des Jeunes se réunit en petits groupes, autour des propositions formulées individuellement ou collectivement.

Les projets choisis sont de nature et d'importance variées. Ils concernent les jeunes d'un quartier, d'un collège, de la commune toute entière ou ont une envergure plus large encore.

Leur aboutissement est pratique (réparer les buts d'un terrain de foot), ou du domaine de la réflexion (sensibiliser la population au problème du racisme). Mais ils ont toujours un intérêt général, ou du moins collectif.

L'expérience a montré que l'organisation du travail devait être la plus souple possible et tenir compte des nombreuses sollicitations auxquelles les jeunes ont à faire face. Le Conseil ne doit pas être une succession de contraintes. Cependant, s'il permet d'affirmer les **droits** des jeunes, il implique également la notion de **devoir**. Les conseillers s'engagent à se rendre disponibles, à respecter certains délais; ils apprennent à travailler en groupe et à écouter les autres. La démarche entreprise avec eux repose sur leur **responsabilisation** et leur **autonomie**.



4



Le rôle des adultes

Les jeunes conseillers peuvent être accompagnés dans leurs travaux par des techniciens (fonctionnaires ou autre), des animateurs, et des membres du Conseil municipal. Les adultes sont là pour apporter les informations et les conseils techniques nécessaires, pour recentrer les débats, et si besoin est rendre attentif aux éventuelles difficultés à prendre en compte. Ils collaborent avec les jeunes conseillers pour leur éviter de se fourvoyer dans des démarches vouées à l'échec.

Dans certains cas, ce sont les élus adultes qui sollicitent le Conseil des Jeunes pour l'associer à tel ou tel projet touchant de près ou de loin la population jeune de la ville.

Les actions des jeunes élus étant de domaines très variés, tous les services municipaux peuvent, à un moment ou à un autre, être concernés: Information, Culture, Sports, Travaux... Un service unique, le Service Enfance-Jeunesse, coordonne le Conseil et fait le lien entre lui et les autres instances de la Mairie.

Les décisions et les finances

Le Conseil des Jeunes construit ses projets. Pour les réaliser, il doit les soumettre au Maire et aux élus adultes, qui ont le pouvoir de décision. Lorsqu'il s'agit d'actions d'envergure nécessitant des crédits importants, les projets sont présentés en séance du Conseil municipal adulte, et donnent lieu à des **délibérations**.

Pour des actions simples et concrètes, le mode de décision est simplifié et accéléré. Un **budget** d'environ 5000 frs. est alloué aux jeunes en début d'année pour leur permettre d'agir rapidement.



Le retour auprès des électeurs

Les conseillers sont investis d'une mission par les camarades qui les ont élus. Même si les actions qu'ils entreprennent sont de leur propre initiative, elles sont censées servir un ensemble de jeunes. Il est donc important que le travail du Conseil se fasse en relation avec d'autres jeunes, non élus, au moins au niveau de l'**information**.

Les groupes de travail sont ouverts, et quiconque souhaite participer à un projet peut s'y associer. Les anciens élus peuvent également continuer à suivre les actions qu'ils avaient impulsées ; on les appelle les sympathisants. Il peut arriver qu'un groupe du Conseil collabore avec un groupe de quartier sur une action commune.

L'idéal serait que le Conseil fonctionne comme une "centrale" de projets jeunes, alimentée par les idées de tous, et concrétisées grâce à ce relais auprès des décideurs locaux.

L'information peut circuler par les biais des établissements scolaires et des centres socio-culturels. En outre, le Conseil s'est doté de son propre outil de communication en créant un journal: "Les Jeunes à la Une".

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, tant la notion de **représentativité** semble floue pour les jeunes. C'est là un des fondements du fonctionnement démocratique, certes difficile à mettre en place dans toutes nos institutions.

Une politique jeunesse

Le Conseil des jeunes n'est qu'un des éléments d'une politique jeunesse globale, organisée autour de 5 missions principales :

1. Participation, consultation, citoyenneté
2. Action culturelle
3. Action socio-éducative
4. Réflexion et concertation avec les partenaires, à l'échelle de la ville
5. Information

Cette politique est définie par les élus adultes et le Maire.

Elle est pilotée par un **adjoint au Maire**, soutenu par une **commission** spécifique, la commission Enfance-Jeunesse, qui se réunit tous les 15 jours. Chaque année, un budget particulier, voté par l'ensemble du Conseil municipal, est alloué à la mise en oeuvre de cette politique.

Quant à l'intervention auprès des adolescents, il est clair que le Conseil des Jeunes est un mode d'action centré sur le dialogue et la participation, qui ne peut prétendre couvrir tous les besoins ni toutes les demandes de cette partie de la population. Un dispositif plus global, incluant notamment le développement de locaux jeunes et l'aide aux projets, se déploie en relation avec le Conseil, et avec les structures socio-éducatives de la ville.



LES ACTIONS ENTREPRISES

Le Conseil des Jeunes termine sa troisième année de fonctionnement. Plusieurs groupes se sont réunis, et ont travaillé avec plus ou moins d'efficacité. Les Jeunes ont fait l'apprentissage du pragmatisme, du besoin de continuité dans l'action, et de la nécessité d'être tant soit peu assidu. Les adultes les accompagnant ont appris à doser leur degré d'intervention et à donner un peu de souplesse à une structure parfois trop formelle et trop contraignante. L'expérience a montré à chacun que des projets concrets, réalisables à court terme et impliquant une mise en oeuvre simple et rapide étaient sans doute les plus satisfaisants pour les jeunes. La réflexion et la prise en compte des problèmes de société, affectant beaucoup cette tranche de population, ne peuvent cependant être absentes des préoccupations des jeunes élus.

Sécurité, circulation, transports

Une partie des jeunes conseillers se sont intéressés aux problèmes de sécurité sur la route et aux sorties des collèges. Ils ont fait l'inventaire des dangers, des manques au niveau de la signalisation et de l'éclairage, des besoins en pistes cyclables, des abus des automobilistes quant au stationnement. Leurs relevés ont été transmis à la commission d'élus adultes traitant ces problèmes, qui les a examinés et inclus dans leur réflexion.

Un conseil communal de sécurité routière a été créé récemment. Cette structure est composée d'élus locaux et de techniciens. Très prochainement, le Conseil des Jeunes y sera associé et contribuera concrètement à son plan d'action.

Rénovation des quartiers et espaces de jeux

La ville se construit et se modifie. Les jeunes sont invités à faire des propositions quant aux lieux pouvant les concerner: terrains de sports, locaux jeunes, espaces de jeux... Leur intervention peut aller de la formulation d'idées jusqu'à la réalisation de plans et de maquettes. Ils sont accompagnés dans leurs travaux par un spécialiste.

Actuellement, un groupe de jeunes est mobilisé autour de la rénovation d'un terrain de basket dans un des quartiers de la ville.

Information

Jusqu'à présent, le travail sur l'information a porté essentiellement sur la conception et la réalisation d'outils de communication. Les jeunes intéressés par ces questions ont bénéficié d'une formation au reportage, à la mise en page d'un journal, et à l'animation d'antenne. Une émission radiophonique a été réalisée et diffusée sur une station locale. Un journal paraît régulièrement, à raison d'au moins 2 numéros par an.

Ces outils étant à présent en place, ils vont permettre aux jeunes conseillers d'améliorer l'échange d'informations et le lien entre le Conseil des Jeunes et la population jeune de la ville.

Les questions de société

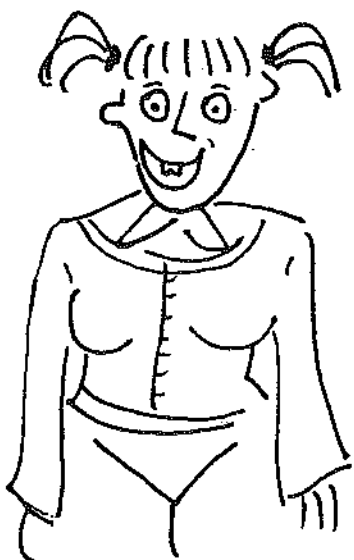
Droits des enfants et des jeunes, racisme, Europe, insécurité, drogues...

Autant de questions préoccupant les jeunes et ayant donné lieu à des débats, des projets, et des réalisations. Dans ce domaine, les concrétisations sont les plus difficiles à mettre en oeuvre, car les sujets sont vastes, posent des problèmes dépassant largement les compétences des adolescents, et supposent des moyens conséquents. Néanmoins, les jeunes élus ont fait des démarches pour s'informer (rencontre avec des fonctionnaires européens au Centre européen de la jeunesse, échanges avec des spécialistes des problèmes de drogue...) Un groupe termine actuellement un film de fiction sur le thème du racisme, destiné à sensibiliser tous les jeunes de la commune à cette question. D'autres conseillers s'associent à un groupe de quartier pour monter un projet sur le thème de la drogue.

Projets d'animation

Le Conseil est là aussi pour faire aboutir des projets d'animation concrète dans les quartiers. C'est dans ce domaine que chaque élu peut le mieux jouer le rôle de relais pour ses camarades. La réfection d'un mur et son investissement par de jeunes taggeurs ont été organisés l'été dernier grâce à l'intervention d'un jeune conseiller.

Un concert Rap se prépare pour avril prochain.



La séance fondatrice de la Commission Municipale des Jeunes s'est tenue le 18 février dernier au Rathaus. La seconde réunion, le 5 avril, a vu véritablement démarrer les travaux dans différents groupes spécialisés formés selon les demandes des 46 jeunes partici-

Commission des Jeunes, première



pants autour des thèmes "culture et loisirs", "sport et environnement", "transport et sécurité routière", et "communication". Nous restituons ici un article de Magalie Picou et Sabine Mergenthaler, toutes deux membres de la Commission des Jeunes, rédigé à la suite de la 1^{re} séance du 18 février. D'autres contributions suivront dans nos prochaines éditions.

L'inquiétude régnait du côté des jeunes, comment allait se dérouler cette première réunion de la Commission Municipale des Jeunes?

Pourtant, chacun avait son opinion à donner; chacun s'était porté volontaire pour essayer d'améliorer la vie des jeunes au sein de la commune. Au fur et à mesure, l'atmosphère se détend; chacun peut donner son avis. Bien que la Commission ait été subdivisée en plusieurs groupes afin que chacun puisse s'exprimer, ce sont constamment les mêmes idées qui reviennent.

Dans le domaine des loisirs, la municipalité pourrait fournir des salles où organiser des soirées; des lieux de rencontre permettraient aux jeunes de se connaître et de pouvoir communiquer entre eux.

Les plus jeunes ne sont pas oubliés: il faudrait créer plus d'aires de jeux.

A cela se lie la culture: pourquoi pas une salle de théâtre ouverte aux jeunes qui désireraient s'exprimer? Il manque une salle de concerts (jazz, rock...), un centre socio-culturel moins excentré. Le problème du cinéma est également souligné.

D'autres jeunes plus actifs réclament des terrains de sport mieux répartis mais, surtout, avec des facilités d'accès.

Un autre problème est alors soulevé, celui des transports en commun; certains souhaiteraient un meilleur aménagement des parcours, des lignes supplémentaires et également certaines lignes qui pourraient fonctionner au-delà de vingt heures pour permettre aux jeunes qui n'ont pas de

Communication

Tout jeune ne faisant pas partie de la Commission des Jeunes peut également faire part de ses suggestions ou de ses idées. Pour cela il suffit de s'adresser au service d'Information et de Documentation de la Mairie - Tél. ... poste 1381 (Mlle Pfleger).

(Suite page 11)



(Suite de la page 9)

Deux questions à Michèle Hoerner, Conseillère Municipale (*)

Nathalie Picou et Sabine Mergenthaler: La Commission des Jeunes n'a-t-elle pas pour but de faire de la publicité pour la Ville de ?

Michèle Hoerner: Ce n'est pas le but recherché, puisque la Commission a été créée pour répondre à une demande qui se faisait du côté de la municipalité et pour répondre aussi à un besoin de s'exprimer qui se faisait ressentir du côté des jeunes. La motivation de la municipalité va donc au-delà du domaine politique. Nous estimons

que les jeunes ont autant le droit à la parole que les adultes.

La Ville a-t-elle l'intention de concrétiser des projets soumis par les jeunes; se passera-t-il quelque chose au-delà des discussions?

Une des priorités que s'est fixée la municipalité est de faire tout son possible pour arriver à ce que les jeunes puissent réaliser quelque chose. Nous comptons vraiment sur vous pour prendre une part active dans la vie de la municipalité.

(*) Mme Michèle Hoerner partage avec Mmes Christiane Klein et Guyène Ouadi, Conseillères Municipales, la charge de la mission d'information et de participation des scolaires à la vie municipale.

moyen de locomotion d'exercer, par exemple, une activité en fin de journée.

La sécurité est un problème qui touche les jeunes, que ce soit la sécurité routière (de grands axes mieux aménagés, des pistes cyclables) ou la sécurité individuelle dans la ville (éclairage des rues).

La communication et l'information apparaissent également: certains pensent à une émission de jeunes pour les jeunes sur la TV locale par câble; d'autres souhaiteraient voir différentes campagnes d'information sur l'environnement ou des campagnes contre la drogue par exemple.

Et enfin, un sujet qui sensibilise très fortement les jeunes: le problème de l'environnement; qu'il s'agisse de la création de parcs ou de grands espaces verts, qu'il soit question de la propreté

des rues ou encore du problème des déchets.

Les jeunes demandent également de ne pas chercher à construire toujours de nouveaux bâtiments ou de nouveaux locaux, mais que, dans la limite du possible, on essaye d'adapter les bâtiments existants.

Ainsi, petit à petit, les idées se clarifient et chacun put repartir satisfait d'avoir pu s'exprimer auprès de la municipalité.

Cependant, pour l'instant, et même si chacun a pu s'exprimer, tous attendent et espèrent voir des projets se concrétiser...

Magalie Picou
Sabine Mergenthaler

Les élus écologistes et la Commission des Jeunes

Si l'on veut réellement intéresser les jeunes - et les autres aussi - à la vie de la cité, et donc redonner le sens de l'intérêt général à tous, il ne suffit pas bien sûr de créer une «énorme» commission municipale (la 34^e) placée sous la seule responsabilité du groupe majoritaire municipal. Il ne suffit pas davantage de faire du paternalisme: «proposez-nous les sages, nous avisons!».

Que fait la Ville, un des premiers employeurs de pour l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et, même, pour participer à leur formation initiale et continue (stages pour les plus de 16 ans)?

N'est-ce pas là le premier problème rencontré par des jeunes, qu'ils soient encore lycéens ou déjà à la recherche d'un emploi?

Que de problèmes municipaux criants pourraient pourtant connaître un début de solution par l'embauche de stagiaires ou de vacataires, et de contractuels, pour s'attaquer, entre autres, à la dégradation de notre environnement urbain (berges encombrées de nos rivières, chaussées déformées et caniveaux défoncés dangereux pour les deux-roues, etc.), pour récupérer à domicile les encombrants recyclables, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, des malades, des mères de familles nombreuses!

Ce ne sont pas toujours des tâches gratifiantes socialement, mais ô combien urgentes pour l'intérêt général et pour faire renaître la solidarité. Elles ne peuvent pas être assumées par les seules catégories les plus défavorisées: lycéens et étudiants devraient y participer.

Une formation continue pourrait être assurée par les services municipaux: d'où l'intérêt urgent d'un service municipal de l'environnement pour s'atteler à cette tâche qui rendrait service à des jeunes en congés ou en rupture scolaire.

Mais tout cela n'est, sans doute, guère «rentable» pour un gestionnaire avisé, tant que ce n'est pas encore imposé par la nécessité ou la loi!

Vous pouvez toujours venir en discuter avec nous, élus écologistes, à notre permanence du mercredi soir (à partir de 16 h et jusqu'à 17 h 30) au bureau des écologistes à la mairie de [A bientôt!]

Guy Waehren
Conseiller Municipal
Groupe Ecologie

3. Les infrastructures

Un plan d'équipements sportifs devra permettre la programmation de tous les équipements encore nécessaires (gymnases, centre de canoë-kayak, piste couverte d'athlétisme...).

Une véritable maison des sports sera mise en place..

Le service des sports, en liaison avec l'OMS, assurera également la publication mensuelle d'un journal des associations sportives.

**LES JEUNES:
Des besoins
spécifiques**

La force d'une ville réside dans sa jeunesse (lycéens, jeunes travailleurs, étudiants) et son dynamisme. Les jeunes comme les adultes doivent se sentir à l'aise à Comme partout, ils expriment des besoins particuliers en matière de culture et de loisirs, conformes à leur âge, auxquels il nous faut répondre.

Des équipements culturels spécifiques aux jeunes seront créés:

- construction d'un Zénith de 7.000 places pour accueillir des spectacles de grande dimension.
- mise en place d'une «Maison du Rock et de la Danse» pour permettre aux groupes musicaux locaux de répéter, d'enregistrer et de se produire.

Durant les vacances, la Carte été-jeunes donnera droit à des entrées dans les piscines, spectacles, cinéma, tennis, ainsi qu'à des tickets modérateurs.

Un conseil municipal de jeunes sera élu dès l'automne au niveau des classes de 4^e des collèges. Il se réunira régulièrement et sera consulté sur tous les problèmes spécifiques à la jeunesse ainsi que sur tous les grands problèmes

L'information des jeunes sera assurée par:

- la mise en place d'un «Point d'Information Jeunesse»
- la création d'un Journal municipal d'informations Jeunes distribué dans les lycées et équipements sociaux et culturels.

ne du Conseil municipal

onté de
nsemble

vers l'avenir
e budget primitif 1996.
ue, il répond à l'attente
ns en développant 6

ville, avec la création du
n pour la Ville (le FIV)
créant le fonds de lutte

te pour l'emploi, avec le
ploi
outenue en faveur du
abitat
a démocratie participati-
des Conseils de quartier
ments de proximité
itique de soutien écono-
alisation du Parc des
Vertzau

ient de niveau régional,
ffort de développement
profitera largement à
tion, qui témoigne de
cipale de progresser sur
munanlité.

maines qui les préoccu-
nt que les
nous des propositions
les contient.

un service public de qua-
rts et à la forte implica-
municipaux, malgré le
ancier continu de l'Etat.
ente de nos concitoyens,
ours très attentifs à leurs
améliorer la vie dans
nitiatives sont pour nous
a vitalité de notre cité et
très forte de tous ses
écoles, les associations,

st pas possible tout de
le la cohérence à toute

Mais les
ur notre détermination à
de notre cité et de ses

taire, dans sa diversité, a
parce qu'il représente
e des options que les
légalement choi-
r.

DE MAJORITAIRE

L'union
pour

"Traiter les ... en adultes"

La présentation à la presse du projet de budget municipal de pour 1996 par le Maire et ses adjoints, et les explications fournies lors de la réunion du Conseil Municipal, nécessitent dès à présent un commentaire de la part du Groupe UDF, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme d'abord, pour rappeler que nous avons défendu l'idée d'une présentation du projet de budget aux dans le cadre d'une ou plusieurs réunions publiques avant le vote par le Conseil Municipal. Cette idée n'a pas été retenue. Nous le regrettons vivement.

Sur le fond ensuite, pour nous étonner d'une présentation erronée des chiffres relatifs à la fiscalité. Qu'on en juge : dans les documents présentés par le Maire, le produit des impôts directs était de 330 millions de francs en 1995 et sera de 360 873 000 francs en 1996, ce qui correspond à une progression de 9,35 % et non de 8 % comme annoncé.

Cette forte progression est due non seulement à l'augmentation de 3,5 % des taux, mais aussi à l'évolution des bases fiscales et à l'application de la mesure de suppression des abattements pour la taxe d'habitation décidée, contre notre avis, le 11 septembre dernier par la municipalité.

Il n'en demeure pas moins que le produit des impôts directs augmentera de 9,35 % ce que les ; ont le droit de savoir.

L'effet d'annonce recherchée par la municipalité risque fort de tomber à plat. Ne vaudrait-il pas mieux à l'avenir considérer nos concitoyens en adultes et les associer à la préparation du budget au lieu de leur donner le sentiment qu'on le leur impose en essayant de leur dorer la pilule à avaler.

GROUPE UDF

"L'UNION POUR

Un nouveau
regard

Enfants...

La lecture du budget primitif est l'occasion de s'arrêter sur certains postes et de s'interroger sur leur bien-fondé.

Ainsi en est-il du Conseil Municipal des Enfants : il en coûtera aux la coquette somme de 160 000 francs (après 153 000 francs l'année précédente).

L'argent public est décidément bien facile à dépenser, et beaucoup d'associations à but social respectable aimeraient pouvoir disposer d'un tel budget de fonctionnement chaque année.

Car en fait, que recevoir ce Conseil Municipal des jeunes ?

C'est un gadget du Maire, qui a l'heur de plaire à la presse et devient un bon moyen pour la municipalité actuelle de faire diffuser dans les familles une image sympathique du premier magistrat de la ville.

Soulignons au passage que ce gadget est bien loin de remplacer, malheureusement, l'instruction civique que le pouvoir socialiste a fait disparaître de nos écoles élémentaires. Ce qui ne l'empêche pas néanmoins de nous inonder de prêches sur le civisme, la civilité, la citoyenneté, etc... Bref, suivant la technique socialiste classique, un verbiage abondant cache l'absence d'actes concrets ou la dégradation d'une situation donnée.

Il y a par ailleurs quelque chose de choquant, de faire parler des enfants si jeunes sur des sujets qu'ils ne comprennent pas ou qu'ils ne connaissent pas, en leur donnant au passage un encadrement politique et un vocabulaire mâché d'avance.

Nous aurions préféré pour notre part que le budget des centres de vacances, qui est de 183 450 Francs, soit renforcé, ou encore celui des activités surveillées, pour lequel la Ville ne débourse que 135 000 Francs. Mais il est vrai que ces activités surveillées sont bien moins médiatiques que les simulacres du Conseil Municipal, joués par des enfants.

Un Nouveau Regard - B.P. 6220 -

CEDEX

EQUIPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

passionnément

Budget 1996 : plus de 4 fois l'inflation !

Le décime "le bretzel d'or des impôts 1996" à M. pour ce budget 1996 qui verra l'augmentation record des impôts locaux, + 9,35% (en comparant les deux budgets primitifs 95 et 96).

L'augmentation de ce produit fiscal, la véritable facture payée par le contribuable correspond à 4,4 fois l'inflation... Est-ce que le pouvoir d'achat ou les résultats des entreprises ont connu pareille augmentation ? Après le mensonge électoral, voilà la vérité fiscale ! Pendant les deux années précédant les municipales, on pratique le taux 0 et on récupère et on dépasse après les municipales de juin 1995 !

Il est vrai qu'il fallait se montrer sous son meilleur jour pour se faire réélire ! On en voit le prix pour le contribuable qu'on a dupé et berné. Puisse-t-il s'en souvenir lors des prochaines élections !

L'envolée record des impôts locaux s'explique d'abord par la suppression à la base de l'abattement de la taxe d'habitation et surtout par la dérive financière de certaines institutions, ainsi que de l'attribution sans contrôle rigoureux de subventions à guichets ouverts.

D'abord le budget de la culture élitiste de gauche passe de 116 millions de F en 95 à 129 millions pour 96, soit + de 11 %, avec la dérive de qui perdure : le total des dépenses passe de 35 485 000 F en 95 à 41 029 000 F en 96, soit 21 % d'augmentation ! Je suis pour la culture mais pas dans la démesure, en cette période de chômage et marasme économique grandissant. Pendant ce temps-là, le budget des sports n'augmente que de 0,25 % en fonctionnement par exemple.

L'aide sociale a connu également une véritable implosion sur le plan des seules subventions passant de 21 090 000 F en 1990 à 34 064 000 en 1996, soit 61,51 % d'augmentation. Nous voilà ainsi aux prises avec le socialisme social et électoral désireux de se constituer un électorat captif comme le PC avec son parc ILM !

L'assistantat avec ses injections d'argent, notamment pour les centres sociaux n'est pas la panacée pour lutter contre la fracture sociale doublée aujourd'hui d'une fracture ethnique. Les derniers événements suffisent pour s'en convaincre. On veut se donner ainsi bonne conscience à grands frais pour peu de résultats. Il est clair et je précise, car certains diront le contraire, que les aides aux personnes âgées, à l'enfant, à la mère, à la famille, vont sans dire ! C'est l'augmentation aux centres sociaux (+ 9,26 % pour 96) que je déplore, car trop élevée pour de très faibles résultats, notamment devant les nombreux problèmes issus d'une immigration totalement incontrôlée. Voilà in-extenso deux points précis du budget. Avec pareille politique fiscale, on est loin du lyrisme du pacte républicain.

BP 6216

PASSIONNÉMENT

conseil. Le président présente le point de vue de la municipalité, mène le débat et recueille les avis, à l'image de ce qui s'est déjà fait à Wolf-Wagner où le conseil a débattu du projet du Nouveau Parc des Expositions, et plus récemment du budget de la Ville pour 1996. Enfin le budget 1996 de la Ville prévoit 3 millions de francs pour réaliser des projets soumis par les Conseils de quartier au Conseil Municipal.

L'apprentissage de la démocratie

Créé en 1989, le Conseil Municipal des Enfants est désormais reconnu pour son action, tant par les structures éducatives que par les autres enfants. «Nous avons le souci d'associer les enfants et de faire avec eux et non pas uniquement pour eux», note

Adjoint au Maire. Après sept ans de fonctionnement et plus de 350 jeunes qui ont été ou en sont membres, le Conseil Municipal des Enfants a fait la preuve de sa pertinence en matière d'éducation civique. «Plus de 200 jeunes sont présents dans le public à chaque séance du Conseil Municipal des Enfants et nous interpellent ».

En rassemblant des enfants d'établissements scolaires de tous les quartiers autour de réflexions et de projets communs, il participe aussi au renforcement de la cohésion sociale. Il montre aussi la capacité des enfants à aborder des sujets de «grands». La solidarité est très présente dans les préoccupations des enfants : solidarité avec les enfants défavorisés qui peuvent, grâce au CME, partir en colonie de vacances au bord de la mer. Solidarité avec les personnes âgées isolées qu'ils ont rencontrés avant Noël ; solidarité avec les enfants hospitalisés à qui ils rendent visite. Le Conseil Municipal des Enfants s'est également penché sur la sécurité routière aux abords des écoles et a mené une campagne d'information et de sensibilisation des jeunes aux problèmes de toxicomanie, «Casse pas ta vie».

L'intérêt des enfants est tel que certains d'entre eux désirent rester membres du Conseil Municipal des Enfants plus longtemps que prévu. «Nous réfléchissons à un moyen d'assurer une continuité, de combler le vide entre le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Consultatif des Jeunes».



▲ JOURNÉE DE LA COURTOISIE ET DU SOURIRE, UNE DES ACTIONS DE CONSEIL DES ANCIENS.

La jeunesse enfin reconnue

Désiré par les jeunes, le Conseil Consultatif des Jeunes existe officiellement depuis mars 1995. Il est issu de la consultation voulue par le Maire en novembre 1994 qui a rassemblé plus de 250 jeunes de 17 à 25 ans. «Il y a sur plusieurs

jeunesses fort différentes», souligne Adjoint au Maire, «d'où notre difficulté en tant qu'élus à toucher l'ensemble des jeunes, d'autant plus qu'ils montrent des réticences à participer ainsi aux structures collectives». Le CCJ se veut ainsi une structure permanente de rencontre et de débat avec les jeunes, mais c'est aussi une porte ouverte pour les impliquer dans la vie sociale de la cité. Depuis sa création le CCJ a organisé différentes manifestations pour se faire

connaître : concert, forum, carte jeune... Aujourd'hui, il doit assumer réellement son rôle de conseil auprès des élus, être une force de propositions, tant pour le Conseil Municipal que pour les jeunes travailleurs, étudiants, chômeurs ou lycéens...

Les initiatives des anciens

est la première grande ville de France à s'être dotée d'un Conseil des Anciens. Créé en octobre 1990, le Conseil des Anciens est composé de 44 membres. C'est un groupe de réflexion de proposition et d'action. «Le Conseil des Anciens répond à une attente des personnes âgées, qui souhaitent avoir encore un rôle d'utilité sociale et de citoyen à part entière. Ce sont des partenaires expérimentés qui ne veulent pas se sentir exclus de la vie active», souligne Jean-Marie Vigouret. «L'originalité étant que le Conseil des Anciens ne se confine pas aux centres d'intérêt des personnes âgées, mais qu'il s'occupe de tout le monde», insiste Monique Leborgne. Ainsi, ses initiatives qui mêlent les générations, rapprochent les jeunes et les moins jeunes : journée de la courtoisie et du sourire, permanences dans les lycées, interventions dans les écoles maternelles et élémentaires pour raconter aux enfants, almanach du Conseil des Anciens. Le travail autour de la mémoire collective est tout aussi indispensable pour que les jeunes et les nouveaux arrivants s'approprient, qu'ils aient le sentiment de partager une histoire commune.

In den «Conseils de Quartiers» kommen sich die Bürger und Stadträte näher. Sie beraten gemeinsam über die bestmöglichen Lösungen zur Verbesserung des alltäglichen Lebens in der Stadt. Somit entsteht ein effektive Verbindung zwischen den Bürgern und dem Gemeinderat. Genauso verleiht auch der «Conseil Consultatif des Jeunes» unseren jüngeren Bürgern die Anerkennung und das Mitrederecht. Im «Conseil des Anciens» beweisen unsere Senioren wie sehr ihre Erfahrungen und ihr Engagement der Gemeinschaft nützlich sind. Der «Conseil Municipal des Enfants» seinerseits ist für unsere Kinder eine Schule der Demokratie und bereitet sie auf ihre zukünftigen Pflichten und Rechte vor.

Un Conseil économique et social pour

devrait disposer dans les prochains mois d'un Conseil consultatif économique social. La Ville projette en effet de créer une structure rassemblant toutes les forces vives de, notamment dans les domaines économique et social, pour permettre un développement harmonieux de la ville.

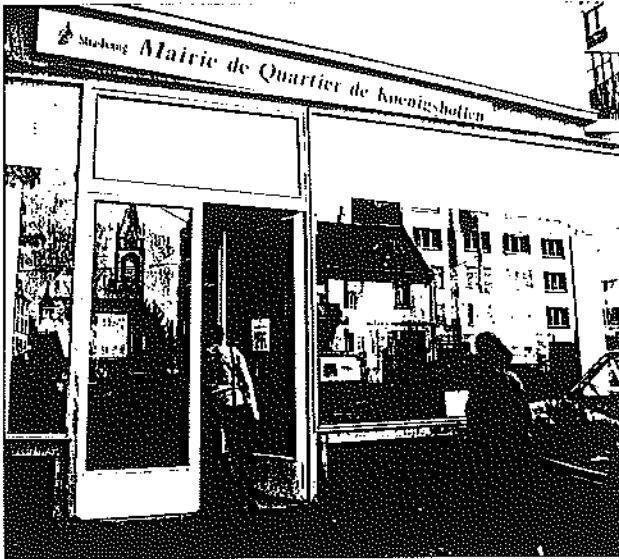
«Sa constitution, le choix des organismes membres et son fonctionnement devront être décidés par le Conseil Municipal», explique Jean-Marie Vigouret, Conseiller Municipal délégué. Parmi ses membres, il pourrait y avoir les syndicats professionnels, patronaux et de salariés, les conseils de quartier et autres conseils de la Ville, les grandes associations partenaires et les organismes consulaires et religieux ou encore les organismes intercommunaux. Il sera consulté régulièrement par le Conseil Municipal sur des thèmes tels que la cohésion sociale, l'emploi, l'économie, l'urbanisme ou l'animation culturelle.

«Il s'agit de rapprocher les intérêts particuliers de l'intérêt collectif, de trouver des perspectives d'avenir, des propositions qui respectent l'intérêt commun.»

Sur le terrain

Les réunions de concertation organisées pour les aménagements urbains, pour le lancement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou les réhabilitations de logements sociaux avec l'OPAC Habitat sont un trait d'union entre les habitants et les services municipaux. Elles viennent s'ajouter à la trentaine de médiateurs volontaires qui ont pour mission de faciliter le dialogue entre les habitants, de les aider à résoudre leurs problèmes de voisinage ou de nuisances. Ils sont également un lien entre les habitants et les services municipaux et sont en relation avec les associations de quartier. Enfin, le Maire tient des permanences en Mairie, organise des visites de quartier et des réunions publiques d'information ; des moments privilégiés pour rencontrer et discuter avec le premier magistrat de la ville.

Démocratie de proximité



▲ La création de six mairies de quartier et de six antennes de la Police Municipale et Rurale a été le premier travail engagé pour rapprocher le service public des habitants.

sentant le maire. Lieux de débats et d'échanges, ces comités seront saisis des questions qui touchent à l'action de la collectivité, à ses projets et au devenir du quartier. « Nous espérons, au travers de cette démarche nouvelle, passer d'une première étape, qui a été celle de la reconnaissance, à une nouvelle étape : celle de la participation », souligne Alain Kauff, adjoint au maire chargé de l'animation de la

politique des quartiers.

Les différents adjoints de quartier animeront cette assemblée en expliquant les orientations et les choix de la collectivité, ils relayeront les demandes et les suggestions proposées par les habitants. Lors de permanences régulières tenues par les élus, on pourra également venir évoquer des questions individuelles. Une administration spécifique, pour une meilleure efficacité, sera

créée afin qu'elle devienne l'interlocuteur privilégié des différents comités. Mais ceux-ci ne devront pas uniquement se limiter aux préoccupations d'un secteur géographique, il devront veiller à la bonne intégration du quartier dans la ville et l'inscrire dans le développement général.

Champ démocratique

Ce comité se réunira une fois par trimestre en présence d'une trentaine de participants nommés : les élus du quartier, les habitants organisés du quartier (associations de locataires, de commerçants...), ceux qui parti-

représentant du Conseil consultatif des Étrangers.

Cette nouvelle instance qui se mettra en place dans les semaines à venir et qui doit faire naître une nouvelle forme de dialogue, sera également complétée par une information de proximité par le biais de journaux de quartier.

Cette extension du champ démocratique déjà mise en œuvre par les réunions publiques et de concertation, les commissions diverses mais aussi par les enquêtes d'utilité publique, constitue un nouveau pas dans l'avancée vers la démocratie de proximité. ■

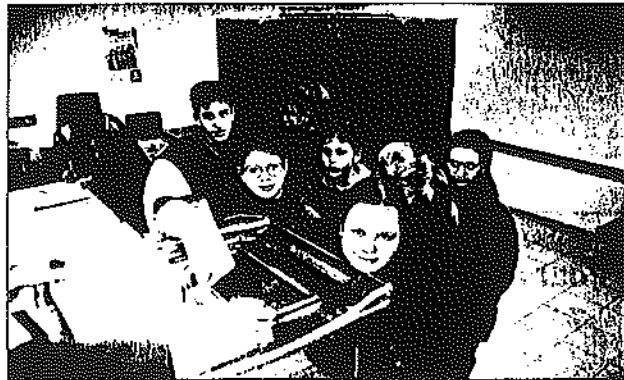
Les comités de quartier permettront d'aborder les questions du quotidien ainsi que les attentes qui s'y expriment.

cipent à l'animation du quartier (les associations éducatives et de loisirs, les centres socio-culturels...), les personnalités qualifiées du quartier (directeurs d'écoles, médecins, représentants des différents cultes, acteurs économiques...) et un

Um den erneuten Dialog mit den Einwohnern zu suchen, wollen ca. 10 Stadtviertelausschüsse, die von stellvertretenden Bürgermeistern geleitet werden, den Bürgern ein Forum zur Meinungsäußerung bieten. Diese neue Instanz, die sich unter anderem aus Vertretern der verschiedenen Vereinigungen der Stadtviertel zusammensetzt, soll vor allem zur besseren Wahrnehmung der täglichen Probleme beitragen.

Conseil des Jeunes : s'investir dans la vie de son quartier

Les Conseils des jeunes, installés de février 1993 à décembre 1994, contribuent à la reconnaissance d'une parole "jeune" ainsi qu'à l'expérimentation et la pratique d'une citoyenneté. Près de 200 adolescents âgés de 13 à 17 ans, élus par leurs pairs (au nombre de 15 000...), en siégeant dans l'un des sept conseils durant deux années, participent ainsi à la vie de leur ville et leur quartier, en débattant notamment au sein de groupes de travail. Les élections, au mois de février, auront permis de renouveler ces représentants. Un journal, élaboré par leurs soins, facilite le lien entre ces jeunes et leurs



▲ Le 16 février dernier, les jeunes de 13 à 17 ans de tous les quartiers, ont pu élire leurs 200 conseillers qui siègeront au Conseil des Jeunes.

représentants, il aborde les questions cruciales qui préoccupent les adolescents

telles la drogue, le racisme, la xénophobie...

Cet investissement des jeunes,

tout en étant variable selon les quartiers, a porté ses fruits et a permis la réalisation de trois terrains multi-sports. D'autres opérations ont pu être menées de manière satisfaisante comme la semaine européenne contre le racisme et l'intolérance organisée par le Conseil de l'Europe, l'accueil de délégations de jeunes d'autres pays, un travail de réflexion sur la toxicomanie et de recensement des problèmes de la jeunesse, et enfin l'organisation d'une grande soirée d'animation.

Dans cette structure, les jeunes ont démontré leur capacité à se mobiliser lorsque les problèmes les intéressent directement. ■

Conseil des Jeunes Un organe de consultation



Installé en janvier 1993, le premier Conseil des Jeunes a été créé par la Ville de Querbruck pour favoriser l'écoute des jeunes et leur permettre de faire évoluer leurs idées.

A la création du Conseil des Jeunes a permis l'instauration d'un véritable dialogue entre les jeunes et les élus municipaux, facilitant ainsi la réalisation de projets propres à la jeunesse.

Aujourd'hui, la ville compte sept Conseils des Jeunes de quartier, où chaque jeune peut être représenté. Les idées concrètes que les adolescents proposent aux pouvoirs publics contribuent à la formation de citoyens actifs au sein de la collectivité.

Pas de sujet tabou

Les jeunes élus bénéficient d'une formation sur le fonctionnement et les compétences des institutions régissant le pays. Cette connaissance de leur environnement leur permet de parti-

ciper aux grands débats sur l'aménagement, l'environnement, la sécurité ou les transports. Il n'y a pas de sujet tabou.

Les jeunes conseillers se réunissent en commissions restreintes qui choisissent leurs thèmes et projets. Ils sont accompagnés dans leurs travaux par des animateurs du service Jeunesse de la Ville et de l'association "les CEMEA d'Alsace", soutenus par les élus municipaux. Les projets sont ensuite soumis au Maire et aux élus qui

ont seuls le pouvoir de décision.

Les réalisations des Conseils des Jeunes sont très variées :

- Création d'un journal pour la jeunesse (*Y'a du soleil*) ;
- Recueil d'une parole jeune par l'envoi de questionnaires ;
- Installation de trois terrains de sport ;
- Participation à des colloques internationaux ;
- Actions de sensibilisation (drogue, environnement, etc.) ;
- Réflexions dans les domaines du loisir, du transport urbain,

de la santé et de la sécurité.

Les élections générales sur l'ensemble de la ville se dérouleront le 16 février dans les établissements scolaires (et au centre administratif pour les jeunes non scolarisés).

Avant cela, les Conseils des Jeunes organiseront une grande soirée dansante le samedi 10 février, salle de la Bourse. C'est la fête... ■

Renseignements ☎

Tu es jeune

Tu as entre 13 et 17 ans. Tu as de l'imagination et tu veux faire bouger les choses. Tu veux participer à la vie de ta ville et donner tes idées et peut-être les voir se réaliser.

Alors tu es la personne qu'il nous faut ! Oui, toi aussi deviens membre du Conseil des Jeunes pour deux ans.

Le conseil des Jeunes est un lieu de dialogue qui nous est destiné.

Ce conseil est un des moyens d'expression que la Ville de Querbruck a mis à notre disposition. Tu peux, si tu le souhaites, devenir l'un de ses membres et représenter ainsi les jeunes de ton quartier. ●

Christine, 17 ans, élue du Conseil du Centre-Ville

Die allgemeinen Wahlen des Jugendrates werden am 16. Februar in den Schulen stattfinden. Jugendliche, die nicht zur Schule gehen, können im Verwaltungszentrum wählen.

1. LES OBJECTIFS DES CONSEILS

1. Contribuer à la formation de citoyens actifs au sein de la collectivité au travers des réflexions et des propositions qui sont soumises aux pouvoirs publics.
2. Informer les jeunes élus sur le fonctionnement et les compétences des institutions régissant notre pays.
3. Instaurer un véritable dialogue entre la jeunesse et les élus municipaux. Les Conseils permettent ainsi aux adultes d'être en phase directe avec un public jeune.
4. Permettre aux jeunes de réaliser des projets en formant les membres des Conseils à l'analyse critique du milieu dans lequel ils évoluent et en développant leurs capacités à rechercher des solutions.

Les jeunes participent aux grands débats sur l'aménagement, l'environnement, la sécurité, les transports..., et contribuent concrètement à la vie de la cité.

2. LE FONCTIONNEMENT

Les Conseils de Jeunes se réunissent en commissions de travail où les thèmes et projets sont choisis ensemble. Les jeunes conseillers sont accompagnés dans leurs travaux par un animateur du service jeunesse de la ville soutenu par un élu, un technicien ou toute autre personne compétente. Les adultes présents apportent des informations utiles à la construction des projets et assistent les jeunes tout au long de leurs démarches.

Dans certains cas, les élus adultes sollicitent les différents Conseils afin de les associer à un projet concernant les jeunes dans la ville.

Les commissions des différents Conseils de Jeunes formulent des propositions relatives au thème qu'elles ont choisi d'aborder. Selon la nature du projet, les jeunes élus les soumettent au Maire et aux élus adultes qui ont seuls le pouvoir de décision. Ils sont ensuite mis en oeuvre par les services compétents.

3. LES REALISATIONS

- Installation de 3 terrains de sport,
- Création d'un journal pour la jeunesse,
- Participation à des colloques internationaux,
- Accueil de jeunes étrangers,
- Actions de sensibilisation pour les problèmes liés aux phénomènes de dépendance (alcool, drogue,...) et à l'environnement (propreté des quartiers),
- Recueil d'une parole jeune par l'envoi de questionnaires ciblés,
- Réflexions dans les domaines du loisir, du transport urbain, de la santé, de la sécurité,...
- Organisation d'une grande soirée récréative pour la jeunesse.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au :

SERVICE JEUNESSE SOCIO-EDUCATIF

**Bureau du Conseils des Jeunes
Centre Administratif**

Téléphone :

Télécopie :

Pour apprendre la citoyenneté, les Conseils de jeunes

Que ce soient les élections présidentielles, législatives ou municipales, nul ne peut nier qu'elles laissent rarement indifférent l'ensemble de la population. En revanche, combien savent à qu'ont eu lieu, à la mi-février, les élections des conseils de jeunes ? Pourtant leur importance est considérable.

Le nombre d'électeurs : près de 15 000 qui avaient la possibilité de

L'objectif est d'apprendre aux jeunes conseillers non pas à réclamer ou à exiger, mais bien plutôt à travailler sur un dossier qui leur tient à cœur.

choisir leurs candidats en votant dans 43 lycées et collèges ou au Centre administratif, s'ils n'étaient pas scolarisés.

Les candidats : plus de 400 pour 194 sièges à pourvoir. Leur rôle, il paraît négligeable seulement pour ceux qui ne voient pas, parmi ces adolescents de 13 à 17 ans, les hommes et les femmes de demain, avec leurs responsabilités et leurs devoirs.

L'objectif est d'abord de donner

des moyens aux jeunes conseillers : leur apprendre non pas à réclamer ou à exiger, mais bien plutôt à travailler sur un dossier qui leur tient à cœur, le monter à plusieurs, puis le présenter, bien ficelé, en usant de l'argumentation nécessaire. Ainsi c'est aussi bien l'installation d'un terrain de basket que l'aménagement des horaires d'ouverture d'un local dont ils peuvent débattre. L'on insiste bien évidemment à la fois sur les contraintes budgétaires et sur le respect de la vie quotidienne des autres générations qu'entraînent toutes les réalisations.

Autre but, parvenir à définir les besoins des jeunes dans les différents quartiers et leur fournir les activités qui leur conviennent. Ils sont les premiers concernés et il est normal qu'on les consulte. N'est-ce pas aussi plus judicieux qu'ils passent leur énergie dans des lieux dont la réalisation les aura mobilisés et qu'ainsi ils respectent plus ? N'est-ce pas plus agréable, également, de voir plusieurs adolescents taper dans un ballon de football, sur un terrain proche de chez eux plutôt que de les laisser s'ennuyer ?

Au sein de ces conseils de jeunes, il est vrai, leurs pouvoirs sont limités, puisque c'est, en fin de compte, le

Conseil Municipal qui décide. Mais il faut voir plus loin : cet apprentissage de la citoyenneté, outre son aspect de formation personnelle, a aussi des conséquences heureuses sur la vie des quartiers. Ce sont souvent les mêmes qui créent des associations ou prennent des responsabilités dans les

Le Conseil de jeunes : un apprentissage de la citoyenneté.

sociétés de gymnastique. Ces deux années à être à l'écoute de leurs camarades sont, de leur propre avis, un des moments les plus importants de leur adolescence, celui où enfin "on leur a confié de véritables responsabilités".

A nous, adultes, de savoir prendre en compte leurs attentes, à eux de ne pas nous décevoir, en devenant, dans une cité qui se construit, de véritables partenaires. ■

*pour le groupe des Élus
Socialistes et républicains
Jacques Gratecos*

ANNEXE 78
Données budgétaires
sur les 17 communes
de l'échantillon

ASPECTS FINANCIERS

	AROLSHEIM		BERTSCHBACH		CLIMBOURG		DAULWILLER		ECKWILLER		
	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	
DEPENSES											
TOTAL GENERAL (balance générale)	TOTAL	12 133 KF	12 887 KF	8 148 KF	13 914 KF	11 116 KF	7 744 KF	16 355 KF	25 747 KF	40 198 KF	36 190 KF
FONCTIONNEMENT (balance générale)	TOTAL	8 606 KF	9 472 KF	4 994 KF	3 536 KF	5 454 KF	5 974 KF	8 738 KF	9 268 KF	17 528 KF	18 789 KF
	% TOTAL	70,9%	74,6%	71,5%	25,4%	49,1%	77,1%	53,4%	36,0%	54,3%	51,9%
BASE DE CALCUL pour le % FON	TOTAL	5 871 KF	6 872 KF	3 031 KF	2 122 KF	3 493 KF	3 841 KF	5 498 KF	5 592 KF	11 181 KF	11 955 KF
INVESTISSEMENT (balance générale)	TOTAL	3 527 KF	3 225 KF	2 854 KF	10 378 KF	5 662 KF	1 770 KF	7 619 KF	16 480 KF	21 731 KF	17 401 KF
	% TOTAL	29,1%	25,4%	28,5%	74,6%	50,9%	22,9%	46,6%	64,0%	61,4%	48,1%
RECETTES											
TOTAL GENERAL (balance générale)	TOTAL	12 391 KF	12 697 KF	8 697 KF	9 818 KF	12 691 KF	7 744 KF	22 518 KF	25 747 KF	40 198 KF	36 190 KF
SUBV. ETAT (Fonctionnement, art. 74)	TOTAL	1 446 KF	1 487 KF	793 KF	859 KF	2 344 KF	2 408 KF	2 818 KF	3 248 KF	4 148 KF	4 347 KF
	% FON Total	16,8%	15,7%	18,0%	24,3%	43,0%	40,3%	32,2%	35,0%	23,7%	23,1%
SUBV. ETAT / HABITANT	en F	1 345 F	1 383 F	706 F	764 F	1 207 F	1 299 F	692 F	797 F	998 F	941 F
TAXES (Sources Préfectorales 67 et 69)	TOTAL	2 795 KF	3 095 KF	1 447 KF	1 650 KF	1 588 KF	1 718 KF	6 768 KF	7 567 KF	5 898 KF	6 356 KF
	% TOTAL	22,6%	24,4%	16,6%	18,9%	12,6%	22,2%	30,1%	29,4%	14,2%	17,5%
Formulaire 1259 MI 95 (pour 94) et 96 (pour 96)	TOTAL	295 KF	349 KF	422 KF	488 KF	670 KF	944 KF	1 147 KF	1 279 KF	1 284 KF	1 347 KF
	% TAXES	10,6%	11,3%	29,2%	29,6%	54,9%	54,9%	14,7%	16,9%	22,5%	21,2%
Taxe d'habitation	TOTAL	898 KF	970 KF	721 KF	787 KF	634 KF	684 KF	1 259 KF	1 337 KF	1 471 KF	1 570 KF
	% TAXES	31,7%	31,3%	49,8%	47,7%	39,9%	38,6%	18,6%	17,7%	25,8%	24,7%
Taxe professionnelle	TOTAL	1 614 KF	1 778 KF	304 KF	375 KF	84 KF	110 KF	4 362 KF	4 951 KF	2 943 KF	3 439 KF
	% TAXES	57,7%	57,4%	21,0%	22,7%	5,3%	6,4%	64,5%	65,4%	51,6%	54,1%
Taxe professionnelle / habitant	en F	1 501 F	1 692 F	270 F	334 F	43 F	57 F	1 071 F	1 216 F	637 F	744 F
	% TOTGEN	13,0%	14,0%	3,5%	3,8%	0,7%	1,4%	19,4%	19,2%	7,3%	9,5%

DONNEES DIVERSES

Sources : Préfectures, fiches individualisées DGF 95 (pour 94) et 96 (pour 96)

Population totale (source INSEE 1990)	4 145 F	4 324 F	2 071 F	2 190 F	8 12 F	1 942	3 907 F	4 072	4 621
Potentiel fiscal moyen dans la commune	2 009 F	2 094 F	2 009 F	2 094 F	2 009 F	2 094 F	2 627 F	2 736 F	2 519 F
Potentiel fiscal/nab / Potentiel moyen	2,1	2,1	1,0	1,0	0,4	0,4	1,5	1,5	1,0
Nb d'élèves < 16 a domiciliés dans la commune	219	219	203	203	341	341	560	560	922
% d'élèves < 16 a / pop. totale	20,4%	20,4%	18,1%	18,1%	17,6%	17,6%	13,8%	13,8%	20,0%
Nb de logements sociaux dans la commune	24	24	0	0	0	0	125	125	128
Nb de logements total (Taxe d'habitation)	551	551	433	433	584	584	1 578	1 578	1 917
Taux de logements sociaux	4,4%	4,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8,2%	8,2%	6,8%
ETAT DU PERSONNEL									
Nombre de postes pourvus	19	19	8	6	17	18	22	23	64
Observations			+ 1 CES				+ 1 CES	+ 2 CES	
AUTRES DONNEES SUR LA COMMUNE									
Nombre d'élèves du 1er degré	effectif	63	76	230	218	345	370	617	617
dont :	effectif								
écoles primaires	effectif								
écoles maternelles	effectif								
écoles privées	effectif	5	5			24	49	0	0
Nombre d'élèves du 2e degré	effectif								
Nombre d'étudiants du supérieur	effectif								
Autres	effectif								

AUTRES OBSERVATIONS

Différence entre 94 et 96 :
sauf, issues du budget
prévoit 94

343 KF (94) et 600 KF (96) pour le syndicat des 17 communes
et non, d'origine

ASPECTS FINANCIERS (suite)

REMARQUES GENERALES

Les données budgétaires ont été recueillies pour chacune des 17 communes de l'échantillon dans quatre sources différentes :

- 1) Les comptes administratifs 1994
- 2) Les budgets prévisionnels 1996
- 3) La "fiche DGF 95" (DGF = Dotation Globale de Fonctionnement) et le formulaire 1259 MI 95, tous deux valables pour l'année 94 et consultés en Préfecture
- 4) La "fiche DGF 96" et le formulaire 1259 MI 96, tous deux valables pour l'année 95, les formulaires correspondants pour 97 n'étant pas encore disponibles au moment du recueil des données, en décembre 96

Les données manquantes (pour les comptes ou les budgets) proviennent des modifications de type de classement intervenues d'une année à l'autre, ou tout simplement de l'absence des chiffres correspondants.

	AROLSHEIM		BERTSCHBACH		CLIMBOURG		DAUWILLER		ECKWILLER	
	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996
INVESTISSEMENT (DEPENSES)										
903 EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL	TOTAL 569 KF	185 KF	76 KF	6 404 KF	378 KF	222 KF	503 KF	0 KF	1 259 KF	343 KF
	% INV 16,1%	5,1%	4,3%	61,7%	6,7%	12,5%	6,9%	0,0%	5,8%	2,0%
	enfance ou jeunesse (hors scolarité)		partie du 235		133 KF		15 KF		0 KF	
	Observations		Observations		Observations		Observations		Observations	
904 EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	TOTAL 0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	71 KF	0 KF	30 KF	0 KF	non disponible	non disponible
	% INV 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,4%	0,0%	non disponible	non disponible
	enfance ou jeunesse		enfance ou jeunesse		enfance ou jeunesse		enfance ou jeunesse		enfance ou jeunesse	
	Observations		Observations		Observations		Observations		Observations	
FONCTIONNEMENT (DEPENSES)										
931 DEPENSES PERSONNEL	TOTAL 2 733 KF	2 800 KF	1 357 KF	1 414 KF	1 861 KF	2 133 KF	3 240 KF	3 676 KF	6 347 KF	6 834 KF
	% FON TOTAL 31,8%	29,8%	30,9%	40,0%	36,0%	35,7%	37,1%	39,7%	36,2%	36,4%
	dont subventions (surtout primes)		60 KF		55 KF		372 KF		300 KF	
	% 931 0,0%	0,0%	4,4%	3,9%	2,9%	2,5%	11,5%	8,2%	environ 8%	environ 8%
940 RELATIONS PUBLIQUES	TOTAL 207 KF	195 KF	88 KF	86 KF	122 KF	224 KF	184 KF	293 KF	228 KF	264 KF
	% FON 3,5%	2,9%	2,9%	4,1%	3,5%	5,8%	3,3%	5,2%	2,0%	2,2%
	dont impression et reliures		43 KF		35 KF		25 KF		41 KF	
	% FON 0,73%	0,60%	1,15%	1,18%	1,43%	1,93%	0,75%	1,07%	0,55%	1,00%
	Observations		Observations		Observations		Observations		Observations	
944 ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES	TOTAL 41 KF	37 KF	19 KF	20 KF	31 KF	37 KF	115 KF	88 KF	non disponible	non disponible
	% FON 0,7%	0,6%	0,6%	0,9%	0,9%	1,0%	2,1%	1,2%	non disponible	non disponible
945 SPORTS ET BEAUX ARTS	TOTAL 0,0%	0,0%	88 KF	103 KF	59 KF	59 KF	112 KF	88 KF	non disponible	non disponible
	% FON TOTAL 0,0%	0,0%	2,0%	2,9%	1,1%	1,1%	1,3%	0,9%	non disponible	non disponible
	Terrains de sports		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
	Encouragement aux sports		15 KF		14 KF		7 KF		13 KF	
	% FON		0,5%		0,5%		0,1%		0,2%	
	Encouragement à la culture		43 KF		31 KF		50 KF		56 KF	
	% FON		1,4%		0,9%		1,0%		0,9%	
	Jeunesse		30 KF		40 KF		13 KF		10 KF	
	% FON		1,0%		1,5%		0,4%		0,3%	
	Animation culturelle		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
	% FON		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
	Animation sportive		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
	% FON		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
	Observations		Observations		Observations		Observations		Observations	
99 SERVICES SOCIAUX	TOTAL 179 KF	210 KF	130 KF	158 KF	201 KF	229 KF	618 KF	873 KF	497 KF	520 KF
	% FON 3,0%	3,1%	4,3%	7,4%	5,8%	5,9%	11,2%	15,5%	4,4%	4,3%
	Tous les chapitres 951, 952, 953...		non de visible		non de visible		non de visible		non de visible	
	Observations		Observations		Observations		Observations		Observations	
RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS										
934 Administration générale	657								0 KF	
940 Relations publiques	657							60 KF		
943 Enseignement	657						35 KF	0 KF		
944 Œuvres sociales scolaires	657						7 KF	6 KF		
945 Sports et beaux-arts	657						88 KF	103 KF		
951 Services sociaux	657						0 KF	2 KF		
955 Aide sociale	657									
961 Interventions économiques générales	657									
Autres										
	TOTAL 657 sans 931 et 950	?	?	95 KF	111 KF	94 KF	0 KF	558 KF	425 KF	211 KF
	% du budget de fonctionnement	657	657	3,1%	5,2%	2,7%	0,0%	10,2%	7,6%	1,8%
	TOTAL 657	0 KF	0 KF	177 KF	200 KF	112 KF	0 KF	1 317 KF	723 KF	433 KF

ASPECTS FINANCIERS

	FRISCHBACH		GROSSTHAL		HELLWIHR		ILLFELDEN		JUNGWILLER		KOLZHOFFEN		
	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	
DEPENSES													
TOTAL GENERAL (balance générale)	TOTAL	34 994 KF	36 434 KF	84 535 KF	93 599 KF	51 091 KF	66 205 KF	75 194 KF	73 312 KF	141 725 KF	131 969 KF	88 559 KF	76 783 KF
FONCTIONNEMENT (balance générale)	TOTAL	22 647 KF	23 692 KF	54 543 KF	49 866 KF	39 356 KF	43 090 KF	52 153 KF	62 394 KF	77 142 KF	75 829 KF	57 569 KF	59 451 KF
	% TOTAL G	64,7%	65,0%	64,5%	53,1%	77,0%	65,1%	69,4%	85,1%	54,4%	57,5%	65,0%	77,4%
BASE DE CALCUL pour le % FON	TOTAL 931	13 887 KF	14 586 KF	35 383 KF	27 150 KF	23 177 KF	23 191 KF	35 395 KF	42 240 KF	47 212 KF	45 099 KF	28 208 KF	32 877 KF
INVESTISSEMENT (balance générale)	TOTAL	12 346 KF	12 742 KF	29 992 KF	43 932 KF	11 735 KF	23 115 KF	23 042 KF	10 919 KF	64 583 KF	56 080 KF	30 996 KF	17 332 KF
	% TOTAL G	35,3%	35,0%	35,5%	46,9%	23,0%	34,9%	30,6%	14,9%	45,6%	42,5%	35,0%	22,6%
RECETTES													
TOTAL GENERAL (balance générale)	TOTAL	35 808 KF	36 434 KF	94 540 KF	93 599 KF	54 201 KF	66 205 KF	81 181 KF	79 312 KF	125 379 KF	131 969 KF	88 842 KF	76 783 KF
SUBV. ETAT (fonctionnement, art. 74)	TOTAL	5 824 KF	6 287 KF	8 495 KF	8 988 KF	10 198 KF	10 734 KF	10 190 KF	10 474 KF	14 721 KF	17 262 KF	20 260 KF	22 190 KF
	% FON Total	25,7%	26,5%	15,5%	18,1%	25,9%	24,9%	19,5%	16,8%	18,1%	22,7%	35,2%	37,3%
	en F	1 093 F	1 180 F	893 F	934 F	906 F	954 F	873 F	897 F	951 F	1 119 F	1 241 F	1 359 F
TAXES (Sources Préfectures 67 et 69)	TOTAL	9 164 KF	9 738 KF	30 827 KF	36 178 KF	22 298 KF	26 572 KF	34 024 KF	36 793 KF	56 030 KF	59 020 KF	22 045 KF	28 588 KF
Formule 1295 III 55 (pour 69) et 96 (pour 67)	% TOTAL G	25,6%	26,7%	32,5%	38,7%	41,1%	39,8%	41,9%	52,9%	44,7%	44,7%	24,8%	34,8%
Taxe d'habitation	TOTAL	2 992 KF	3 254 KF	6 691 KF	6 229 KF	4 463 KF	4 957 KF	6 466 KF	7 088 KF	6 386 KF	6 209 KF	5 670 KF	6 281 KF
	% TAXES	32,6%	33,4%	18,4%	17,2%	20,1%	19,4%	19,0%	18,3%	11,4%	11,3%	11,3%	28,1%
Taxe foncière	TOTAL	3 698 KF	4 019 KF	5 891 KF	6 433 KF	6 182 KF	6 294 KF	7 431 KF	8 213 KF	7 716 KF	8 439 KF	5 894 KF	7 168 KF
	% TAXES	40,0%	41,5%	19,1%	17,8%	23,3%	24,6%	21,8%	21,2%	13,8%	14,3%	26,7%	27,0%
Taxe professionnelle	TOTAL	2 504 KF	2 465 KF	19 295 KF	23 516 KF	12 613 KF	14 321 KF	20 121 KF	23 482 KF	41 828 KF	43 911 KF	9 942 KF	11 938 KF
	% TAXES	27,3%	25,3%	62,5%	65,0%	56,7%	56,0%	59,2%	60,5%	74,8%	74,4%	45,1%	44,9%
Taxe professionnelle / habitant	en F	470 F	463 F	2 002 F	2 445 F	1 121 F	1 272 F	1 725 F	2 010 F	2 708 F	2 838 F	609 F	731 F
	% TOT GEN	7,0%	6,8%	20,4%	25,1%	28,3%	21,6%	24,8%	32,0%	33,4%	33,3%	11,2%	15,5%

DONNEES DIVERSES

Sources : Préfectures ; Cens Individuels Dsf 66 (pour 69) et 96 (pour 67)

Population totale (source INSEE 1990)		1 797 F	5 327	7 086 F	9 619	2 554 F	11 235	3 063 F	11 671	3 441 F	15 485	16 326
Potentiel fiscal par habitant		2 805 F	1 795 F	2 951 F	7 713 F	2 951 F	2 807 F	3 055 F	3 224 F	3 009 F	3 613 F	2 415 F
Potentiel fiscal/mab / Potentiel moyen		0,6	0,6	2,4	2,5	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	0,8
Nb de délévés < 16 domiciliés dans la commune			1 052		1 991		2 323		2 274		3 058	2 880
% d délévés < 16 a / pop. totale			19,7%		20,4%		20,8%		19,5%		19,7%	17,5%
Nb de logements sociaux dans la commune			316		844		130		146		811	2 164
Nb de logements total (Taxe d'habitation)			2 144		4 057		4 146		4 694		5 550	7 169
Taux de logements sociaux	%		14,8%		20,8%		3,1%		3,1%		14,6%	30,2%
ETAT DU PERSONNEL												
Nombre de postes pourvus	effectif	51	49	160	153		108		39		211	235
Observations												

AUTRES DONNEES SUR LA COMMUNE													
Nombre d'élévés du 1er degré	effectif	667	656	1 154	1 154			1 362					1 859
dont écoles primaires	effectif			714	714								
écoles maternelles	effectif			440	440								
écoles privées	effectif	15	43	0	0			0					
Nombre d'élévés du 2e degré	effectif												
Nombre d'étudiants du supérieur	effectif												
Autres	effectif				500								

AUTRES OBSERVATIONS

Centre d'éducation à l'emploi
ou d'accompagnement de
compétitivité

Du fait de l'absence de possibilité de se
communiquer, les données ne sont pas
prises en compte dans les calculs.

ASPECTS FINANCIERS (suite)

	FRISCHBACH		GROSSTHAL		HELLWHR		ILFELDEN		JUNGWILLER		KOLTZHOFFEN	
	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996
INVESTISSEMENT (DEPENSES)												
903 EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL	TOTAL 788 KF	463 KF	2 576 KF	?	2 839 KF	6 028 KF	5 038 KF	3 139 KF	2 500 KF	6 408 KF	1 644 KF	0 KF
	% INV 6,4%	3,6%	8,6%		24,2%	26,1%	21,9%	23,1%	3,9%	11,4%	5,3%	0,0%
enfance ou jeunesse (hors scoli/coull)	partie du 235 225 KF	148 KF	0 KF		325 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF
	Observations	* 880 KF parte bassesrie			part de pers + scoli jeunes							
904 EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	TOTAL 4 KF	38 KF	67 KF	?	56 KF	66 KF	2 943 KF	64 KF	0 KF	119 KF	23 KF	1 080 KF
	% INV 0,0%	0,3%	0,2%		0,5%	0,3%	11,5%	0,6%	0,0%	0,2%	0,1%	6,2%
enfance ou jeunesse	TOTAL 0,0%	0,0%	67 KF		51 KF					0,0%	0 KF	0 KF
	% 904 0,0%	0,0%	100,0%		91,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Observations		Crédite							billette peu sur		Surout crédits
931 DEPENSES PERSONNEL	TOTAL 8 760 KF	9 116 KF	19 150 KF	22 516 KF	16 170 KF	19 899 KF	16 758 KF	20 154 KF	29 930 KF	30 790 KF	29 355 KF	26 574 KF
	% FON Total 38,7%	38,5%	35,1%	45,3%	41,1%	46,2%	32,1%	32,3%	38,8%	40,6%	51,0%	44,7%
dont subventions (surtout primes)	857	487 KF	1 400 KF	1 400 KF	1 088 KF	1 500 KF	1 150 KF	1 200 KF	2 388 KF	2 228 KF	1 910 KF	?
	% 931 5,3%	5,4%	7,3%		6,9%	7,5%	6,9%	6,0%	8,0%	7,2%	6,5%	?
940 RELATIONS PUBLIQUES	TOTAL 305 KF	405 KF	448 KF	448 KF	518 KF	798 KF	3 108 KF	2 462 KF	1 147 KF	?	207 KF	?
	% FON 2,2%	2,8%	1,3%		2,2%	3,4%	8,8%	5,8%	2,4%	?	0,7%	?
dont impression et reliures	102 KF	124 KF	14 KF		206 KF	299 KF	614 KF	322 KF	110 KF	?	59 KF	?
	% FON 0,73%	0,85%	0,04%		0,89%	1,29%	1,73%	0,76%	0,23%	?	0,21%	?
	Observations				sans personnel				sans personnel			Chiffres non détaillés
944 OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES	TOTAL 176 KF	157 KF	0,0%	0,0%	1 155 KF	1 215 KF	0 KF	0 KF	508 KF	?	663 KF	?
	% FON 1,3%	1,1%	0,0%		5,0%	5,2%	0,0%	0,0%	1,1%	?	2,4%	?
945 SPORTS ET BEAUX ARTS	TOTAL 738 KF	894 KF	5 636 KF	4 493 KF	2 296 KF	2 537 KF	8 148 KF	17 076 KF	3 068 KF	?	820 KF	?
	% FON Total	chiffres incomplets	10,3%	9,0%	5,8%	5,9%	15,6%	17,0%	4,0%	?	1,4%	?
	% FON 0,8%	0,9%	3,2%		154 KF	132 KF	2 280 KF	1 956 KF	25 KF	?	322 KF	?
	Encouragement aux sports	116 KF	219 KF	630 KF	519 KF	6,9%	7,2%	0,1%	4,6%	?	1,5%	?
	% FON 0,2%	0,2%	1,3%		1,4%	3,1%	2,7%	0,1%	0,1%	?	0,1%	?
	Encouragement à la culture	338 KF	344 KF	0 KF	89 KF	1,8%	0,2%	3,4%	0,0%	?	0,7%	?
	% FON 2,2%	2,2%	0,0%		0,7%	0,3%	0,4%	1,9%	0,0%	?	0,1%	?
	Jeunesse	283 KF	273 KF	1 231 KF	50 KF	0,2%	0,0%	1 355 KF	3 042 KF	6,4%	0,0%	?
	% FON 2,0%	1,9%	3,3%		0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	6,4%	?	0,0%	?
	Animation culturelle	0,0%	0,0%	2 553 KF	1 307 KF	0,0%	0,0%	589 KF	0,0%	?	0,0%	?
	% FON 0,0%	0,0%	7,2%		4,8%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	?	0,3%	?
	Animation sportive	0,0%	0,0%	0 KF	0 KF	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	?	0,3%	?
	% FON 0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	?	0,3%	?
	Observations	Jeunesse : sent 542 KF MLC	Animation culturelle : y compris école de musique		400 KF							Chiffres non détaillés
95 SERVICES SOCIAUX	TOTAL 708 KF	749 KF	3 435 KF	1 860 KF	2 242 KF	1 591 KF	2 079 KF	4 338 KF	5 788 KF	5 290 KF	?	
	% FON 5,1%	5,1%	9,7%		8,0%	9,7%	4,5%	4,9%	9,2%	12,8%	18,8%	?
Tous les chapitres 951, 952, 953 ...	657	40 KF									0 KF	?
RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS												
934 Administration générale	657				65 KF	66 KF	32 KF	60 KF	13 KF	0 KF	?	
940 Relations publiques	657				216 KF	219 KF	37 KF	60 KF	0 KF	?		
943 Enseignement	657				322 KF	342 KF	3 KF	19 KF	128 KF	383 KF	?	
944 Oeuvres sociales scolaires	657				1 700 KF	135 KF	3 408 KF	4 636 KF	97 KF	749 KF	?	
945 Sports et beaux-arts	657				3 399 KF	910 KF	3 408 KF	4 636 KF	2 828 KF	3 323 KF	?	
951 Services sociaux	657				43 KF	73 KF	315 KF	389 KF	706 KF	706 KF	?	
955 Aide sociale	657						1 692 KF	1 830 KF	2 671 KF	2 126 KF	?	
961 Interventions économiques générales	657				50 KF	8 KF	12 KF	11 KF	257 KF	54 KF	?	
Autres	657				0 KF	1 620 KF	5 498 KF	6 925 KF	4 731 KF	4 031 KF	?	
TOTAL 657 sans 931 et 950	TOTAL 0,0%	0,0%	ant dépenses	non dépenses	2 095 KF	1 620 KF	5 498 KF	6 925 KF	4 731 KF	6 379 KF	4 031 KF	?
% du budget de fonctionnement	% FON 0,0%	0,0%			9,0%	7,0%	15,5%	16,4%	10,0%	14,3%	14,3%	?
TOTAL 657	TOTAL 537 KF	532 KF	5 312 KF		3 204 KF	3 120 KF	6 649 KF	8 125 KF	7 129 KF	5 941 KF	?	

ASPECTS FINANCIERS

	LANDWIHR		MELSBOURG		NORDWILLER		OHLKIRCH		PRESCHWILLER		QUERRUCK	
	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996
DEPENSES												
TOTAL GENERAL (balance générale)	TOTAL	178 894 KF	166 356 KF	126 214 KF	185 476 KF	128 624 KF	130 806 KF	732 092 KF	981 286 KF	1 307 252 KF	1 146 170 KF	1 864 143 KF
FONCTIONNEMENT (balance générale)	TOTAL	111 791 KF	123 973 KF	80 211 KF	105 803 KF	93 573 KF	100 728 KF	430 964 KF	481 585 KF	792 346 KF	948 850 KF	1 359 079 KF
% TOTAL G	% TOTAL G	62,5%	74,5%	63,6%	57,1%	72,7%	77,0%	58,9%	50,1%	59,8%	82,8%	76,2%
BASE DE CALCUL pour le % FON	TOTAL	67 617 KF	78 473 KF	46 806 KF	68 054 KF	46 659 KF	47 078 KF	214 004 KF	247 276 KF	349 728 KF	481 080 KF	671 735 KF
% TOTAL G	% TOTAL G	37,5%	28,1%	36,4%	42,9%	27,3%	23,0%	41,1%	49,9%	40,2%	17,2%	23,8%
INVESTISSEMENT (balance générale)	TOTAL	67 103 KF	43 382 KF	46 003 KF	79 573 KF	35 051 KF	30 078 KF	301 128 KF	489 701 KF	524 907 KF	197 320 KF	423 148 KF
% TOTAL G	% TOTAL G	37,5%	28,1%	36,4%	42,9%	27,3%	23,0%	41,1%	49,9%	40,2%	17,2%	23,8%
RECETTES												
TOTAL GENERAL (balance générale)	TOTAL	186 172 KF	166 356 KF	127 896 KF	185 476 KF	138 197 KF	130 806 KF	799 039 KF	981 286 KF	1 262 935 KF	1 146 170 KF	1 806 433 KF
SUBV. ETAT (Fonctionnement, art. 74)	TOTAL	23 451 KF	23 794 KF	20 408 KF	20 878 KF	29 680 KF	30 456 KF	93 098 KF	94 838 KF	186 489 KF	195 209 KF	350 082 KF
% FON Total	% FON Total	21,0%	19,2%	26,4%	19,7%	31,7%	30,2%	21,6%	19,3%	23,8%	20,8%	25,5%
SUBV. ETAT / HABITANT	en F	1 199 F	1 218 F	915 F	998 F	1 018 F	1 045 F	1 466 F	1 493 F	1 721 F	1 802 F	1 368 F
TAXES (Sources Préfectures 67 et 68)	TOTAL	64 878 KF	71 447 KF	47 016 KF	70 580 KF	53 598 KF	62 991 KF	174 738 KF	207 342 KF	322 936 KF	360 762 KF	688 720 KF
% TOTAL G	% TOTAL G	34,9%	42,9%	36,8%	38,1%	39,4%	48,2%	22,7%	21,1%	25,6%	31,5%	38,1%
Formule 1294 m 65 (pour 94) et 96 (pour 95)	TOTAL	12 751 KF	15 541 KF	8 595 KF	12 355 KF	11 079 KF	13 080 KF	35 726 KF	41 476 KF	66 760 KF	80 772 KF	187 887 KF
% TAXES	% TAXES	19,6%	21,8%	19,3%	17,5%	20,7%	20,8%	20,4%	20,0%	20,7%	22,4%	20,0%
Taxe d'habitation	TOTAL	16 673 KF	17 423 KF	7 646 KF	12 129 KF	9 755 KF	11 707 KF	43 673 KF	51 300 KF	89 099 KF	97 834 KF	142 811 KF
% TAXES	% TAXES	25,7%	24,4%	16,3%	17,2%	18,2%	18,8%	25,0%	24,7%	27,6%	27,1%	20,7%
Taxe foncière	TOTAL	36 552 KF	53 939 KF	30 775 KF	46 096 KF	32 764 KF	38 204 KF	95 386 KF	114 586 KF	167 077 KF	182 206 KF	408 022 KF
% TAXES	% TAXES	54,7%	63,9%	68,5%	65,3%	61,1%	60,6%	54,6%	55,3%	51,7%	50,5%	58,2%
Taxe professionnelle	TOTAL	1 817 F	1 987 F	1 390 F	2 068 F	1 124 F	1 311 F	1 502 F	1 804 F	1 542 F	1 682 F	1 617 F
% TAXES	% TAXES	19,1%	23,1%	24,1%	24,9%	12,4%	11,7%	13,2%	15,9%	22,9%	22,9%	25,6%

DONNEES DIVERSES

Sources : Préfectures ; fiches individuelles CIGF 85 (pour 94) et 96 (pour 95)

Population totale (source INSEE 1990)	19 562	22 307	29 152	63 513	108 358	252 274
Potentiel fiscal par habitant	3 372 F	3 608 F	4 242 F	4 562 F	3 694 F	3 866 F
Potentiel fiscal moyen dans la tranche	3 032 F	3 169 F	3 032 F	3 169 F	3 032 F	3 169 F
Potentiel fiscal/mab / Potentiel moyen	1,1	1,1	1,4	1,4	1,2	1,2
Nb d'élèves < 16 a domiciliés dans la commune	3 250	3 423	4 576	4 576	11 070	20 052
% d'élèves < 16 a / pop. totale	16,6%	15,3%	15,7%	15,7%	17,4%	18,5%
Nb de logements sociaux dans la commune	2 338	1 919	3 719	3 719	8 599	10 640
Nb de logements total (T axe d'habitation)	8 881	10 132	13 362	13 362	27 635	45 630
Taux de logements sociaux	26,9%	18,9%	27,8%	27,8%	31,1%	23,4%
ETAT DU PERSONNEL						
Nombre de postes pourvus	287	60	76	387	394	1267
Observations				4 enseignants	4 enseignants	20 CES K 157 mm
AUTRES DONNEES SUR LA COMMUNE						
Nombre d'élèves du 1er degré	2134	2281	2972	3198	6228	
écoles primaires		1366	1653	1742		
écoles maternelles		915	1253	1284		
écoles privées		56	66	66		
Nombre d'élèves du 2e degré	3021	2598	2746	5264		
Nombre d'étudiants du supérieur		0	0	2203		
Autres			105	120	2203	

AUTRES OBSERVATIONS

ASPECTS FINANCIERS (suite)

	LANDWIHR		MELSBOURG		NORDWILLER		OHLKIRCH		PRESCHWILLER		QUERBRUCK	
	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996	Comptes 1994	Budget 1996
INVESTISSEMENT (DEPENSES)												
903 EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL	TOTAL 29 211 KF	343 KF	24 051 KF	40 739 KF	16 476 KF	8 394 KF	37 507 KF	64 300 KF	66 797 KF	24 046 KF	108 419 KF	178 362 KF
	% INV 43,5%	0,8%	52,3%	51,2%	47,0%	27,9%	12,5%	13,1%	10,8%	12,2%	25,6%	51,2%
			partie du 235	500 KF	1 400 KF	400 KF			619 KF	1 410 KF	?	?
			Observations									
904 EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	TOTAL 1 894 KF	217 KF	1 020 KF	628 KF	377 KF	3 786 KF	3 185 KF	8 410 KF	3 228 KF	6 940 KF	25 514 KF	12 381 KF
	% INV 2,8%	0,5%	2,2%	0,8%	1,1%	12,6%	1,1%	1,9%	0,6%	2,5%	6,0%	3,0%
	TOTAL		630 KF	23 KF	80 KF	3 200 KF	3 200 KF	183 KF	2 500 KF	3 500 KF	?	4 206 KF
	% 904	0,0%	61,8%	3,7%	21,2%	84,5%	0,0%	1,9%	0,0%	36,0%	?	34,0%
			Observations									
FOINCTIONNEMENT (DEPENSES)												
931 DEPENSES PERSONNEL	TOTAL 44 174 KF	47 500 KF	33 308 KF	37 848 KF	46 878 KF	53 650 KF	219 960 KF	244 308 KF	432 618 KF	467 770 KF	666 343 KF	765 012 KF
	% FON Total 39,5%	38,3%	41,5%	35,7%	50,1%	53,3%	50,3%	49,7%	55,3%	49,3%	50,5%	51,9%
	657	1 947 KF	2 060 KF	3 180 KF	2 280 KF	3 630 KF	4 100 KF	15 000 KF	29 501 KF	11 015 KF	2 000 KF	4 330 KF
			dont subventions (surtout primes)									
	% 931	4,4%	4,3%	6,0%	7,7%	7,6%	6,5%	6,1%	6,8%	2,4%	0,3%	0,8%
940 RELATIONS PUBLIQUES	TOTAL 2 350 KF	2 651 KF	8 211 KF	1 527 KF	1 309 KF	1 572 KF	8 836 KF	10 662 KF	19 772 KF	19 380 KF	65 572 KF	59 676 KF
	% FON	3,5%	3,5%	17,5%	2,2%	2,8%	4,1%	4,3%	5,7%	4,0%	9,8%	8,2%
		14 KF	75 KF	384 KF	?	381 KF	464 KF	1 873 KF	2 657 KF	6 180 KF	3 366 KF	3 11 KF
			dont impression et reliures									
	% FON	0,02%	0,10%	0,78%		0,82%	0,89%	1,07%	1,47%	0,70%	0,04%	0,05%
			Observations									
944 OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES	TOTAL 275 KF	315 KF	929 KF	1 481 KF	732 KF	792 KF	4 152 KF	5 852 KF	15 912 KF	16 676 KF	35 018 KF	38 188 KF
	% FON	0,4%	0,4%	2,0%	2,1%	1,6%	1,2%	1,9%	2,2%	4,5%	5,2%	3,2%
	TOTAL	23 245 KF	31 596 KF	13 529 KF	6 505 KF	6 025 KF	78 752 KF	93 156 KF	221 256 KF	236 166 KF	361 174 KF	422 450 KF
945 SPORTS ET BEAUX ARTS	% FON Total	22,8%	25,5%	16,9%	6,4%	6,4%	18,3%	18,9%	28,3%	24,9%	26,6%	27,9%
			7	3 227 KF	1 532 KF	438 KF	18 718 KF	22 087 KF	54 358 KF	59 392 KF	46 210 KF	48 209 KF
			Terrains de sports									
	% FON	1 608 KF	1 580 KF	771 KF	2,3%	1,0%	6,9%	6,9%	15,3%	12,3%	0,0%	0,0%
			Encouragement aux sports									
	% FON	2,4%	2,1%	1,5%	1,1%	3,4%	1,3%	1,7%	4,9%	3,3%	0,0%	0,0%
			7	2 866 KF	1 000 KF	411 KF	6 334 KF	6 777 KF	20 771 KF	21 134 KF	20 486 KF	
			Jeunesse									
	% FON	1 350 KF	1 397 KF	3,4%	0,9%	0,9%	3,6%	4,0%	9,3%	4,4%	3,0%	0,0%
			Animation culturelle									
	% FON	7	7	0,0%	0,0%	non calculé	3 211 KF	4 108 KF	3 105 KF	3 945 KF	non calculé	62 555 KF
			Animation sportive									
	% FON	?	?	0,0%	0,0%	6,9%	15,5%	14,975 KF	2 383 KF	3 248 KF	9 529 KF	8,6%
			Observations									
95 SERVICES SOCIAUX	TOTAL 10 148 KF	9 638 KF	8 520 KF	6 624 KF	12 242 KF	14 020 KF	71 013 KF	81 589 KF	93 447 KF	102 000 KF	327 907 KF	364 227 KF
	% FON	16,0%	12,6%	18,2%	9,7%	26,2%	33,2%	33,0%	26,7%	21,2%	48,8%	49,3%
			Tous les chapitres 951, 952, 953 ...									
			657	0 KF	0 KF	2 024 KF	2 000 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF
RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS												
934 Administration generale	657	790 KF	304 KF	0 KF	0 KF	300 KF	0 KF	118 KF	3 KF	64 KF	534 KF	0 KF
940 Relations publiques	657	609 KF	369 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF	291 KF	5 634 KF	6 810 KF
943 Enseignement	657	425 KF	473 KF	0 KF	0 KF	0 KF	168 KF	245 KF	1 999 KF	2 363 KF	3 983 KF	2 938 KF
944 Oeuvres sociales scolaires	657		34 KF	25 KF	241 KF	206 KF	5 512 KF	0 KF	21 KF	0 KF	0 KF	0 KF
945 Sports et beaux-arts	657	5 652 KF	5 843 KF	1 525 KF	1 406 KF	2 025 KF	9 671 KF	11 111 KF	42 885 KF	40 289 KF	60 200 KF	59 650 KF
951 Services sociaux	657		2 030 KF	1 970 KF	451 KF	1 150 KF	1 484 KF	2 177 KF	478 KF	500 KF	62 000 KF	72 000 KF
955 Aide sociale	657	5 809 KF	5 947 KF	2 332 KF	290 KF	323 KF	1 590 KF	2 076 KF	30 924 KF	34 085 KF	0 KF	0 KF
961 Interventions économiques generales	657	100 KF	5 947 KF	232 KF	290 KF	350 KF	5 540 KF	5 531 KF	2 035 KF	2 227 KF	5 793 KF	5 400 KF
Autres	657	472 KF	154 KF	52 KF	16 KF	0 KF	3 579 KF	4 771 KF	6 425 KF	5 525 KF	13 503 KF	3 232 KF
	TOTAL 657 sans 931 et 950	13 857 KF	13 090 KF	3 863 KF	3 707 KF	4 275 KF	4 084 KF	22 334 KF	31 425 KF	85 101 KF	151 619 KF	150 027 KF
	% FON	20,5%	17,1%	8,2%	5,4%	9,2%	8,7%	10,4%	12,7%	24,3%	22,6%	20,5%
	TOTAL 657	15 804 KF	15 150 KF	7 053 KF	5 987 KF	9 929 KF	10 184 KF	36 372 KF	46 425 KF	114 602 KF	153 619 KF	154 357 KF

Catégories socioprofessionnelles

en effectif et pourcentage pour les 17 communes étudiées et pour l'Alsace

Sources : RGP 90 (ou 82) - Sondage au quart - Population totale

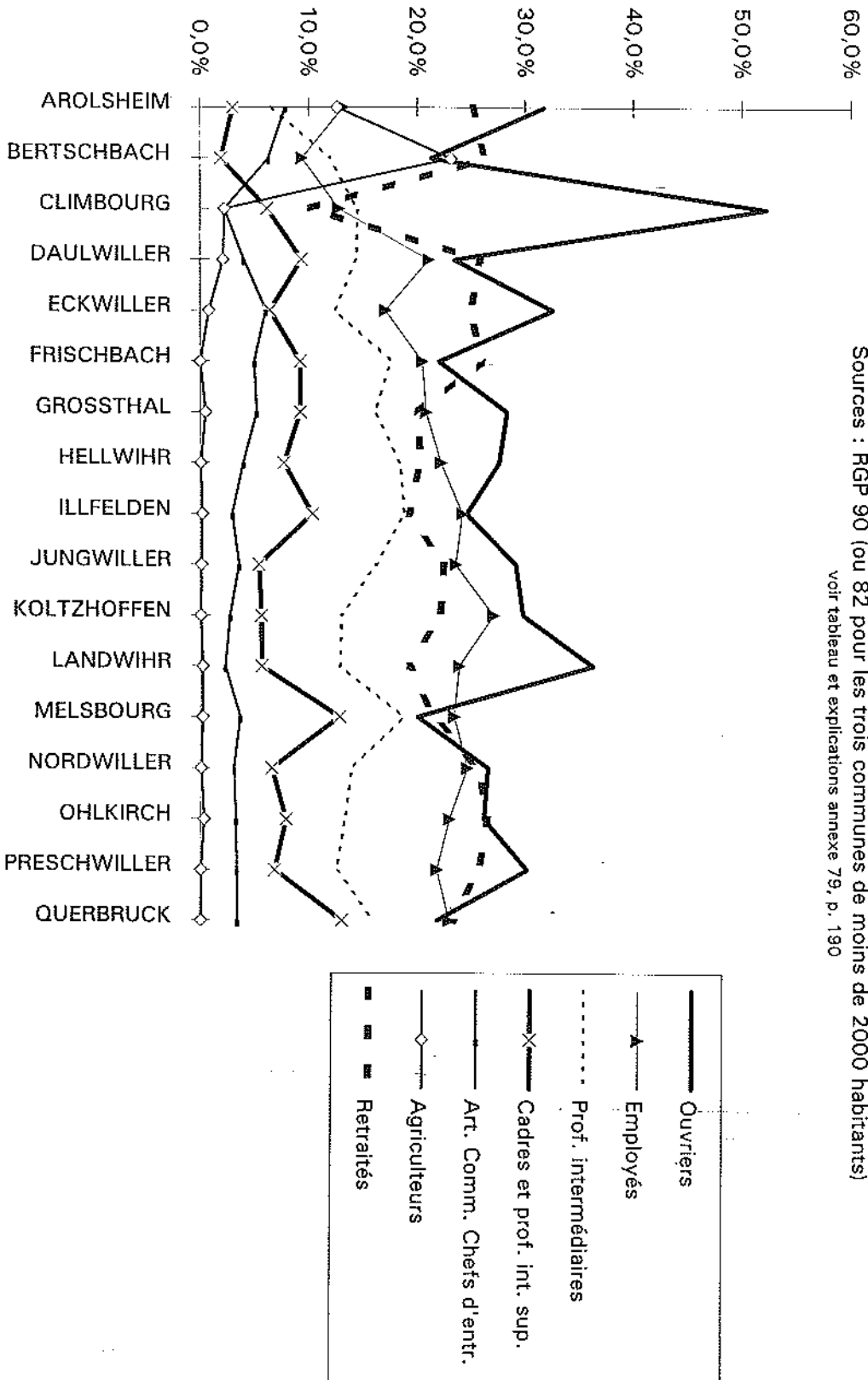
Les pourcentages ont été calculés par rapport au total sans la 8e catégorie. Les données 82 ont été utilisées pour les trois premières communes, celles de 90 n'étant pas divulguables du fait de leur petite taille (moins de 2000 habitants)

COMMUNES	Agricult.	Art/Com Chefs d'entr.	Cadres prof.intell. sup.	Prof. interm.	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans act. prof.	TOTAL
AROLSHEIM	84	52	20	44	88	212	168	392	1060
BERTSCHBACH	148	40	12	76	60	136	168	400	1040
CLIMBOURG	20	20	56	132	116	476	92	1176	2088
DAULWILLER	56	108	252	388	568	632	696	1392	4092
ECKWILLER	24	180	192	372	512	976	748	1924	4928
FRISCHBACH	0	156	292	556	648	696	820	2172	5340
GROSSTHAL	28	292	520	908	1176	1596	1132	3976	9628
HELLWIHR	4	256	500	1200	1444	1792	1320	4716	11232
ILLFELDEN	12	204	724	1320	1696	1724	1348	4672	11700
JUNGWILLER	8	316	480	1448	2108	2604	2012	6484	15460
KOLTZHOFFEN	4	272	564	1308	2724	2996	2228	6268	16364
LANDWIHR	24	272	680	1556	2884	4376	2324	7414	19530
MELSBOURG	28	516	1824	2652	3328	2845	3060	8052	22305
NORDWILLER	8	573	1232	2620	4628	4980	4810	10188	29039
OHLKIRCH	128	1304	3160	5332	9196	10472	10612	23273	63477
PRESCHWILLER	8	2188	4480	8240	14333	19794	16868	42182	108093
QUERBRUCK	48	4827	18873	23080	33185	31568	33700	106273	251554
ALSACE	14340	36217	72125	138749	196601	280259	238416	647501	1624208
17 communes	632	11576	33861	51232	78694	87875	82106	230954	576930

COMMUNES	Agricult.	Art/Com Chefs d'entr.	Cadres prof.intell. sup.	Prof. interm.	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans act. prof.	TOTAL
AROLSHEIM	12.6%	7.8%	3.0%	6.6%	13.2%	31.7%	25.1%	100.0%	37.0%
BERTSCHBACH	23.1%	6.3%	1.9%	11.9%	9.4%	21.3%	26.3%	100.0%	38.5%
CLIMBOURG	2.2%	2.2%	6.1%	14.5%	12.7%	52.2%	10.1%	100.0%	56.3%
DAULWILLER	2.1%	4.0%	9.3%	14.4%	21.0%	23.4%	25.8%	100.0%	34.0%
ECKWILLER	0.8%	6.0%	6.4%	12.4%	17.0%	32.5%	24.9%	100.0%	39.0%
FRISCHBACH	0.0%	4.9%	9.2%	17.6%	20.5%	22.0%	25.9%	100.0%	40.7%
GROSSTHAL	0.5%	5.2%	9.2%	16.1%	20.8%	28.2%	20.0%	100.0%	41.3%
HELLWIHR	0.1%	3.9%	7.7%	18.4%	22.2%	27.5%	20.3%	100.0%	42.0%
ILLFELDEN	0.2%	2.9%	10.3%	18.8%	24.1%	24.5%	19.2%	100.0%	39.9%
JUNGWILLER	0.1%	3.5%	5.3%	16.1%	23.5%	29.0%	22.4%	100.0%	41.9%
KOLTZHOFFEN	0.0%	2.7%	5.6%	13.0%	27.0%	29.7%	22.1%	100.0%	38.3%
LANDWIHR	0.2%	2.2%	5.6%	12.8%	23.8%	36.1%	19.2%	100.0%	38.0%
MELSBOURG	0.2%	3.6%	12.8%	18.6%	23.3%	20.0%	21.5%	100.0%	36.1%
NORDWILLER	0.0%	3.0%	6.5%	13.9%	24.6%	26.4%	25.5%	100.0%	35.1%
OHLKIRCH	0.3%	3.2%	7.9%	13.3%	22.9%	26.0%	26.4%	100.0%	36.7%
PRESCHWILLER	0.0%	3.3%	6.8%	12.5%	21.7%	30.0%	25.6%	100.0%	39.0%
QUERBRUCK	0.0%	3.3%	13.0%	15.9%	22.8%	21.7%	23.2%	100.0%	42.2%
ALSACE	1.5%	3.7%	7.4%	14.2%	20.1%	28.7%	24.4%	100.0%	42.2%
17 communes	0.2%	3.3%	9.8%	14.8%	22.7%	25.4%	23.7%	100.0%	42.2%

Catégories socio-professionnelles (en %) des habitants des 17 communes de l'échantillon

Sources : RGP 90 (ou 82 pour les trois communes de moins de 2000 habitants)
voir tableau et explications annexe 79, p. 190



Nombre de conseillers municipaux pour 1000 habitants selon la taille de la commune

Correction apportée à la taille des communes : retrait de 23,5% de la population (moyenne des moins de 18 ans en France en 90)
Les nombres de conseillers suivis d'un astérisque n'existent pas : il s'agit de la moyenne entre deux nombres de conseillers successifs

Nb d'habitants	Nb de conseillers	Nb de communes	Population corresp.	Population corrigée (18 ans et +)	Population moyenne par commune	Nb de conseillers pour 1000 habitants	Population moyenne corrigée par commune	Nb de conseillers pour 1000 habitants (corrigé)
0 à 99	9	4 082	262 110	200 514	64	140,2	49	183,2
100 à 499	11	17 492	4 475 140	3 423 482	256	43,0	196	56,2
500 à 1 499	15	9 237	7 781 681	5 952 986	842	17,8	644	23,3
1 500 à 2 499	19	2 251	4 323 778	3 307 690	1 921	9,9	1 469	12,9
2 500 à 3 499	23	1 014	2 984 645	2 283 283	2 943	7,8	2 252	10,2
3 500 à 4 999	27	446	1 982 159	1 516 352	4 444	6,1	3 400	7,9
5 000 à 9 999	29	898	6 168 826	4 719 152	6 870	4,2	5 255	5,5
10 000 à 19 999	33	445	6 231 927	4 767 424	14 004	2,4	10 713	3,1
20 000 à 29 999	35	161	3 957 742	3 027 673	24 582	1,4	18 805	1,9
30 000 à 49 999	41*	132	5 130 019	3 924 465	38 864	1,1	29 731	1,4
50 000 à 79 999	47*	54	3 289 189	2 516 230	60 911	0,8	48 597	1,0
80 000 à 99 999	53	13	1 153 888	882 724	88 761	0,6	67 902	0,8
100 000 à 199 999	57*	25	3 405 215	2 604 989	136 209	0,4	104 200	0,5
200 000 à 299 999	63*	6	1 337 208	1 022 964	222 868	0,3	170 494	0,4
+ de 300 000	69	5	4 116 977	3 149 487	823 395	0,1	629 897	0,1

Age moyen des conseillers municipaux en 89 et 95 pour les 17 communes de l'échantillon

CM = Conseil Municipal ; GM = Groupe Majoritaire (n'existe qu'au dessus de 3500 habitants, sauf si l'ensemble de la liste est passée)
Benjamin = le plus jeune membre. Sources : tableaux des conseils municipaux (copies obtenues par les Préfectures ou certaines mairies)

COMMUNES	Age du Maire début conseil (ou tentative)	Age moyen du CM 95	Age du Maire en 95	Age moyen du Groupe Majoritaire 95	Age du benjamin du GM 95	Age moyen du CM 89	Age moyen du Groupe Majoritaire 89	Age du promoteur principal au début conseil
AROLSHEIM	44,0	49,0	70,0	NC	32,0	50,0	NC	44,0
BERTSCHBACH	59,0	46,0	47,0	NC	24,0	46,0	NC	41,0
CLIMBOURG	41,0	47,0	47,0	47,0	35,0	42,0	NC	41,0
DAULWILLER	73,0	43,5	54,0	43,0	30,0	45,5	48,0	48,0
ECKWILLER	44,0	49,5	58,0	50,0	32,0	46,5	48,0	44,0
FRISCHBACH	51,0	46,5	57,0	46,5	18,0	45,5	45,0	NC
GROSSTHAL	NC	45,5	64,0	46,0	29,0	49,0	48,5	NC
HELLWIHR	38,0	45,5	44,0	45,0	22,0	42,5	42,5	38,0
ILLFELDEN	54,0	46,5	53,0	45,5	19,0	49,5	51,5	54,0
JUNGWILLER	NC	49,5	64,0	49,0	34,0	48,5	50,5	NC
KOLTZHOFFEN	47,0	49,0	54,0	49,5	26,0	47,0	48,5	NC
LANDWIHR	55,0	50,0	60,0	52,5	36,0	46,0	46,5	55,0
MELSBOURG 1	64,0	44,5	NC	NC	NC	47,5	48,0	64,0
MELSBOURG 2	43,0	44,5	43,0	41,5	25,0	47,5	48,0	43,0
NORDWILLER	39,0	47,5	55,0	47,5	20,0	47,0	48,0	39,0
OHLKIRCH 1	72,0	50,0	NC	NC	NC	49,0	51,0	72,0
OHLKIRCH 2	55,0	50,0	54,0	51,0	30,0	49,0	51,0	NC
PRESCHWILLER	39,0	49,0	45,0	50,0	31,0	46,0	45,0	39,0
QUERBRUCK	42,0	48,0	44,0	47,0	31,0	45,5	43,5	42,0
COMMUNES	Age du Maire début CMEJ (ou tentative)	Age moyen du CM 95	Age du Maire en 95	Age moyen du Groupe Majoritaire 95	Age du benjamin du GM 95	Age moyen du CM 89	Age moyen du Groupe Majoritaire 89	Age du promoteur principal au début CMEJ
Communes avec conseil en 95	45,3	47,5	51,5	47,3	27,9	46,2	46,6	43,6
Communes ayant eu un conseil	65,0	NC	NC	NC	NC	47,5	49,5	59,0
Communes ayant tenté	49,0	47,8	55,5	48,0	22,0	46,3	46,8	NC
Communes ayant eu ou tenté	58,6	NC	NC	NC	NC	47,0	48,1	59,0
Communes sans conseil	NC	46,5	55,0	46,0	18,5	47,5	48,3	NC
Communes d'Alsace	NC	44,0	52,0	non connu	non connu	non connu	non connu	NC
Communes de France	NC	46,9	54,8	non connu	non connu	non connu	non connu	NC

Les conseils de jeunes dans les 101 communes alsaciennes de plus de 2500 habitants en novembre 96

par département et par taille décroissante d'habitants

Les noms des communes ont été occultés pour conserver un relatif anonymat
aux 17 communes de l'échantillon

BAS-RHIN

TAILLE Réf. INSEE 90	DATE DE CREATION DU CONSEIL	DUREE en années	CREATION D'UN 2e CONSEIL	Un conseil en activité en 1996 ?	Tentative avortée ?
252 274	Fév-93	3		oui	
29 152	Nov-79	17	1989	oui	
27 672	1990	4	1997	en cours	
22 307	1990	6		oui	
16 499	Sep-90	4		non	
16 326	1988	0		non	oui
15 537	Jun-89	7		oui	
10 971	1990	6		oui	
10 571	Mai-88	8		oui	
10 278	1991	2	1997	en cours	
10 202				en cours	
9 619				non	
8 605	Mar-90	6		oui	
8 184				non	
7 974	Jan-96	1		oui	
7 447	1989	7	1995	oui	
5 592	Oct-95	1		oui	
5 549				non	
5 255	Déc-96	0		oui	
5 191				en cours	
5 099				non	évoqué
4 921	1981	15		oui	
4 836				en cours	
4 701				non	
4 639	Fév-91	5		oui	
4 549				en cours	
4 395				non	

4 371				non	
4 365				non	
4 362				non	
4 333	1989	0		non	oui
4 267				en cours	
4 016				en cours	
3 951	Nov-96	0		oui	
3 876	1989 (CoJ)	7		oui	
3 837				non	
3 831				non	
3 757				non	
3 705				en cours	
3 693				non	
3 634				non	
3 525	1989	2		non	
3 385				non	évoqué
3 308	Sep-95	1		oui	
3 306				non	
3 165				non	
3 019	Avr-96	1		oui	
3 015	1992	4		oui	
2 956	voir communauté de communes			non	
2 931				non	
2 816				non	
2 815				non	
2 779				non	
2 676	Jun-96	0		oui	
2 633	Oct-96	0		oui	
2 620				non	
2 583	début 97			en cours	
2 544	Mar-96	1	Mar-96	oui	
Communauté de communes					
5 925	Nov-96	0		oui	

HAUT-RHIN

TAILLE Réf. INSEE 90	DATE DE CREATION DU CMEJ	DUREE en années	CREATION D'UN 2e CMEJ	Un CMEJ en activité en 1996 ?	Tentative avortée ?
108 358	Jul-89	7	Jan-95	oui	
63 513	Fév-91	2	/96?	en cours	
19 562	Sep-90	5		oui	
15 485				non	
14 326	Début 97 ?	0		en cours	
11 863	Jan-90	6		oui	
11 671	Mai-96	0		oui	
11 255	Nov-89	7		oui	
10 911	début 97 ?	0		en cours	
10 451				non	
10 314	Déc-95	0		oui	
8 060	Sep-88	8		oui	
7 756	Fév-90	6	/97?	oui	
6 554	Oct-89	5	Jun-96	oui	
6 253	Fév-90	1	/96	en cours	
6 145	Sep-95	0		non	OUI
5 869	Fév-93	3		oui	
5 755				non	
5 327	Jun-89	0		non	OUI
5 168				non	
5 090	Oct-90	4		non	
4 785				non	
4 761				non	
4 657	87?(avor)	0	Fév-96	oui	
4 519	Mar-96	0		oui	
4 301	Jan-93	3		oui	
4 072	Avr-89	2		non	
3 799	Déc-90	5		non	
3 569	Jan-90	6		oui	
3 332				non	
3 283	Sep-89	3		non	
3 267	Oct-89	1	Oct-95	oui	
3 194				non	
3 151	Déc-89	3		non	
3 087				non	
3 017				non	évoqué
2 920	Nov-90	6		oui	
2 863				non	
2 836				non	
2 764	Mar-96	0		oui	
2 755	Début 97 ?	0		en cours	
2 698				en cours	
2 655				non	

LISTE DES 75 PERSONNES INTERVIEWEES : FONCTIONS ET TENDANCE POLITIQUE

COMMUNE	FONCTION MUNICIPALE (et autres mandats politiques)	APPARTENANCE affirmée	TENDANCE probable	CODE	N°
AROLSHEIM	Maire	SE	Centre droit	M. « A-M »	1
	Conseiller municipal (liste différente)	SE	proche PS/Ecolo	M. « A-CM »	2
	Conseiller municipal (liste différente)	SE		M. « A-CMO »	3
BERTSCHBACH	Maire	SE	Entre extr. G et PS	M. « B-M »	4
	Adjoint (chargé du CMJ)	SE		M. « B-A »	5
CLIMBOURG	Conseiller municipal (opposition)	RPR		M. « B-CMO »	6
	Sénateur-Maire, vice-président du conseil général, Président du SIVOM	Union Centriste (Sénat)	FD	M. « C-M »	7
	Conseillère municipale (chargée du CME)	SE	Centre Droit	Mme « C-CM »	8
	Liste d'opposition en 95. aucun élu	SE	proche PS	M. « C-O »	9
	Maire	SE (ex-PS)	PS	M. « D-M »	10
DAULWILLER	Ancien conseiller municipal (opposition)	RPR		M. « D-O »	11
	Conseiller municipal (opposition)	SE	Plutôt gauche	M. « D-CMO1 »	12
ECKWILLER	Conseiller municipal (opposition)	SE	liste UDF-RPR	M. « E-CMO2 »	13
	Sénateur-Maire, président du SIVOM, vice-président du conseil général	RPR		M. « E-M »	14
	Adjoint (chargé du CME)	SE	Droite	M. « E-A »	15
	Conseiller municipal (opposition)	SE	Verts	M. « E-CMO »	16
FRISCHBACH	Maire, conseiller régional	AREV		M. « F-M »	17
	Adjoint	AREV		M. « F-A »	18
GROSSSTHAL	Conseiller municipal (opposition)	Ex-RPR	RPR	M. « F-O »	19
	Maire, conseiller général, président du SIVOM	SE	ex-PR (a 70)	M. « G-M »	20
	Adjoint	SE		M. « G-A »	21
	Conseiller municipal (opposition)	SE	proche FD	M. « G-CMO »	22

HELLWIHR	Maire, conseiller général, conseiller régional, président d'une communauté de communes	PS		M. « H-M »	23
	Adjointe (chargée du CME)	SE	Gauche	Mme « H-A1 »	24
	Adjointe	SE	Gauche	Mme « H-A2 »	25
ILLFELDEN	Conseiller municipal (opposition)	RPR		M. « H-CMO »	26
	Maire, suppléant du Député-Maire de Landwihir	RPR (ex-PS)		M. « L-M »	27
	Adjointe (chargée du CMJ)	SE		Mme « L-A »	28
	Conseiller municipal (opposition)	SE (ex-Vert)	Vert	M. « L-CMO1 »	29
	Conseiller municipal (opposition)	FD		M. « L-CMO2 »	30
JUNGWILLER	Sénateur-Maire, président du SIVOM	App. RPR (Sénat)		M. « J-M »	31
	Adjoint	SE		M. « J-A »	32
	Secrétaire du Maire	SE		Mme « J-ADM »	33
KOLTZHOFFEN	Conseiller municipal (opposition)	PS		M. « J-CMO »	34
	Maire, vice-président du conseil général, suppléant du Sénateur-Maire d'Eckwiller	FD		M. « K-M »	35
	Adjointe	SE	Centre Droite	Mme « K-A »	36
	Responsable du service jeunesse	SE	refus	Mme « K-ADM »	37
	Conseiller municipal (opposition)	PS		M. « K-CMO1 »	38
	Conseiller municipal (opposition)	FN		M. « K-CMO2 »	39
	Ancien Adjoint, ancien CM (opposition)	PC (refondateur)		M. « K-O1 »	40
	Ancien Adjoint	PC (refondateur)		M. « K-O2 »	41
LANDWIHR	Député-Maire	RPR		M. « L-M »	42
	Adjoint	RPR		M. « L-A »	43
	Chargée de mission service culturel (et animatrice du conseil consultatif des jeunes)	RPR		Mme « L-ADM »	44
MELSBOURG	Ancien conseiller municipal (opposition)	ex-CDS		M. « L-O »	45
	Conseiller municipal (opposition)	FN		M. « L-CMO »	46
	Maire, vice-président de la communauté urbaine	PS		M. « M-M »	47
	Adjoint (chargé du CME)	SE	Gauche	M. « M-A »	48
	Ancien CM (opposition), ancien adjoint	refus	ex-RPR	M. « M-O »	49
	Conseiller municipal (opposition)	RPR		M. « M-CMO1 »	50
	Conseiller municipal (opposition)	FN		M. « M-CMO2 »	51

NORDWILLER	Député-Maire, vice-président de la communauté urbaine	MDA (Ex-PS)	Centre gauche	M. « N-M »	52
	Adjoint (chargé du CME et du CMJ)	PS		M. « N-A »	53
	Ancienne chef de service enfance jeunesse	SE	Gauche	Mme « N-ADM1 »	54
	Conseiller municipal (opposition)	PS		M. « N-CMO »	55
	Secrétaire Général	MDA	Centre gauche	M. « N-ADM2 »	56
	Conseillère municipale, ancienne conseillère enfant, ancienne conseillère jeune	SE	Gauche	Mlle « N-CM »	57
	Ancien conseiller municipal (exclu)	FN		M. « N-O »	58
	Adjoint, ancien conseiller régional	RPR		M. « O-A1 »	59
	Conseiller municipal (chargé du CME)	RPR		M. « O-CM »	60
	Adjoint (chargé du CME)	UDF (Radical)		M. « O-A2 »	61
PRESCHWILLER	Chef du service communication	SE		M. « O-ADM »	62
	Conseiller municipal (opposition)	PS		M. « O-CMO1 »	63
	Conseiller municipal (opposition)	FN		M. « O-CMO2 »	64
	Maire, conseiller général, ancien Député et ancien Secrétaire d'Etat	PS		M. « P-M »	65
	Adjointe (chargée du CME)	PS		Mme « P-A1 »	66
QUERBRUCK	Adjoint, conseiller général	PS		M. « P-A2 »	67
	Animatrice du conseil municipal des enfants	SE		Mme « P-ADM »	68
	Conseiller municipal (opposition)	SE	proche du MPF	M. « P-CMO1 »	69
	Conseiller municipal (opposition)	FN		M. « P-CMO2 »	70
	Adjoint (chargé du conseil de jeunes)	SE	EX-EXG	M. « Q-A1 »	71
NORDWILLER	Adjointe (anciennement chargée de ce conseil)	SE	Proche PS	Mme « Q-A2 »	72
	Responsable du conseil des jeunes de quartiers (conseillère municipale à Schiltigheim, ancienne animatrice du CME de Schiltigheim)	PS	PS	Mme « Q-ADM »	73
	Conseiller municipal	PC		M. « Q-CM »	74
	Conseiller municipal (opposition)	RPR		M. « Q-CMO »	75

<p>Profession actuelle ; « chargé d'mission (...) du service administratif (...) au service des routes » au conseil général, tout en étant resté contractuel</p> <p>Rapport à l'autorité : a une fonction de chef de service, mais ne la met pas spontanément en avant ; n'a jamais été syndiqué</p> <p>Rapport au monde scolaire : en parlant de sa fonction d'arbitre de football, il dit bien connaître le responsable des arbitres du département : « Ouais ouais ... Il est bien lui ! ... C'est un instituteur ! »</p> <p>Parcours associatif (enfance, jeunesse) :</p> <p>Parcours associatif et engagements passés :</p> <p>N'a jamais été animateur</p> <p>Durant ses études, il ne s'est pas syndiqué mais a participé au club de football de la FNSU (« Dans la vie ... étudiante, proprement dite, non ! Euh ... bon, j'ai ... évidemment participé (...) au niveau sportif »</p> <p>« Je suis dans la vie associative depuis ... 1974 hein ! Donc plus de vingt ans ! (...) Surtout euh ... dans l'domaine sportif, hein, puisque ... euh ... ma grande euh passion, c'était le football » :</p> <p>« J'étais dix ans président euh huit ans secrétaire » de l'association sportive du village ; a été arbitre, mais jamais entraîneur</p> <p>A fait partie « du conseil presbytéral »</p> <p>Renseignement obtenu par le conseiller municipal : « Je crois qu'il a une approche de la vie qui fait que ... il ... attache beaucoup d'importance aux enfants ! Il a ... entre autres un (...) enfant qui est handicapé et qui lui a fait voir la vie autrement (...) Pour lui, ça que être humain est important ! »</p>	<p>Appartenance actuelle à un parti politique : non :</p> <p>« J'voudrais pas trop m'engager là-d'dans ... parce qu'on n'sait jamais de quoi l'av'nir s'ra fait ! »</p> <p>Temps consacré à la fonction politique : « C'est au moins un mi-temps ou ! »</p> <p>Position occupée dans la mairie :</p> <p>Maire (décès du Maire élu en 95)</p> <p>Poids économique des secteurs en responsabilité : 12 000 KF (100%)</p> <p>Poids politique : position la plus forte</p> <p>Ancienneté dans la position actuelle : Maire depuis deux mois, premier adjoint pendant un an et conseiller municipal depuis 13 ans</p> <p>Positions occupées ailleurs :</p> <p>Appartenance et position occupée au sein d'associations :</p> <p>non abordé</p> <p>Pouvoir sur le conseil, ses acteurs et/ou promoteurs :</p> <p>Rapports entretenus avec les acteurs en relation avec l'enfance ou la jeunesse dans la commune : « J'avais en charge aussi les écoles ! ... Donc toujours ce milieu de jeunes hein ! » ainsi que les relations à l'ensemble des associations locales</p> <p>Capacité d'influence sur le conseil de jeunes : déterminante</p>	<p>J'ai toujours les mêmes en tant que Maire ! »</p> <p>Les jeunes conseillers pratiquent-ils une forme de politique ; grandes hésitations ; admet finalement que son engagement et ce qu'il propose aux jeunes, c'est la même chose : « faire bouger les choses » ; « il y a pas d'différence ! »</p> <p>Rapport aux autres Maires ayant (ou non) un conseil :</p> <p>Connait l'expérience de Schiltigheim : « ah oui oui oui ! Non mais ça c'est très connu hein ! On sait bien qu'c'est le premier conseil municipal des jeunes, que c'est ... que c'est le Maire qui a lancé ça »</p> <p>Deux conseils de jeunes ont fait l'objet d'un déplacement de la commission, choisis « dans le secteur (...) à cause des déplacements (...) des communes à peu près avec le même poids d'population (...) avec le même environnement un peu qu'Aolsheim ! » :</p> <p>« Bertschbach euh ... qui est citée euh ... et effectivement ils ont quelque chose d'original ! (...) Mais là je dirais tout d'suite que ... pour chaque commune c'est toujours un peu particulier ! » ; et une commune de 5000 habitants : « on a tout d'suite vu qu'c'était aut'chose ! »</p> <p>« Une de nos conclusions c'est que ... il faut se garder de vouloir transposer c'qui s'fait ... dans une commune ... dans une autre ! ... Du moins totalement ! »</p>	<p>jeunes ! (...) C'est pour ça je l'appelle conseil communal ! (...) Je n'suis pas favorable non plus à c'qu'il y ait l'élection d'un Maire ! Par contre il y aura euh ... l'élection d'un responsable ! ... mais je souhaite pas qu'on l'appelle, par exemple, le Maire ! (...) Je trouve que c'est un peu ambigu euh ... dans une commune il y a un Maire ... il y a un conseil municipal euh ... Pour se faire entendre, je crois ... je suis pas sûr (...) qu'il soit utile ... qu'ils se calquent exactement euh sur c'qu'ils passe pour les adultes ! (...) Tout le fond derrière est beaucoup plus important ... c'qu'on fait euh ... comment on le fait, est-ce, comment c'est accepté ... »</p> <p>Est contre le « cours magistral » et les grandes déclarations ; « moi je laisserai d'abord parler les jeunes ! ... Moi j'ai rien à leur imposer ! »</p> <p>Importance des élections : l'objectif « c'est de faire les élections ! Puisque bon ... euh ... ça semble quand même pas mauvais comme système ! »</p> <p>Moyens humains, financiers : d'autres conseillers municipaux s'investiront : « le but, c'est quand même pas qu'ce soit suivi par une seule personne ! »</p> <p>Place du conseil dans la politique municipale : le conseil est la principale action municipale en direction de la jeunesse ; « c'qu'on aimerait bien c'est que ... que les jeunes s'investissent euh ... ils s'investissent assez fortement dans les associations ! ... Parce que je suis quand même relativement inquiet euh ... euh ... inquiet de l'avenir des associations euh locales ! » ; pense mettre en place une « commission spéciale ! » qui s'occuperait de la jeunesse (et surtout du conseil)</p> <p>Représentation de la popularité du conseil de jeunes auprès des habitants : peu d'échos encore</p> <p>L'idée d'un CMJ « traitait dans la tête de pas mal de nouveaux élus ! » ; une liste de « jeunes » entre 30 et 40 ans l'avait même proposée dans leur programme</p> <p>Place occupée par l'agent par rapport au conseil : centrale en tant qu'adjoint ; il a volontairement conservé ce dossier en tant que Maire</p> <p>Place dans la médiatisation du conseil :</p> <p>En tant qu'adjoint de « la commission d'information municipale ! » il s'occupait « spécialement du bulletin municipal ! ... Et de l'information en général hein au niveau d'la presse ! »</p> <p>Utilisera les media, mais quand des choses se réaliseront : « j'pense pas qu'il ... qu'il faille faire ... euh ... trop d'pub euh ... à l'avance ! ... Euh ... en fait la ... la pub, elle devra v'nir après ! »</p> <p>Intérêt de l'agent pour la question des conseils :</p> <p>« Les jeunes c'est ... une frange de la population euh ... qui, bon, qui est jeune, qui a pas d'expérience, hein ! Mais ... qui a certainement ... autant d'idées que ... que les autres franges de la population et donc je ... je crois qu'il faut effectivement les prendre en compte ! » ; le CMJ est un outil « nécessaire », pas indispensable</p> <p>« J'ai participé moi-même à ... un colloque à Preschwiller ! »</p> <p>Rapport à l'ANACEJ : « avait fait une demande de renseignements, hein, bien entendu ! » ; pense adhérer bientôt</p> <p>Liens avec les autres promoteurs des conseils dans la région : estime que chaque commune a ses particularités qui ne feront pas ressembler deux conseils</p> <p>A une conception très politique du conseil : « ça peut être un challenge ! » ; « je pense que ... que politiquement c'est ... ça doit certainement avoir un impact euh ... très fort ! (...) c'est comme toute action politique hein euh ... si ... si c'est bien ... si c'est bien ... géré, bien vécu euh ... ça s'ra certainement un ... un plus ... politique pour celui qui a lancé ça ! (...) Si effectivement ça foire ou si ça n'débouche sur rien ... ou s'il y a beaucoup d'déception euh à c'moment-là ça ... ça ça s'retourne p'têt' contre lui ! »</p>
--	--	---	---

EDUCATION

Les conseils municipaux d'enfants sont-ils démagogiques ?

Vingt-cinq villes ont déjà élu leurs conseils municipaux d'enfants. Démagogie pour les uns, apprentissage du civisme pour les autres, ils sont le plus souvent l'occasion de singer le conseil municipal des adultes.

« *Mettre sur pied un conseil municipal d'enfants (CME) est une expérience délicate qui engage bien plus qu'on ne le croit. Elle exige un long travail préparatoire dans le cadre d'une vie locale très active. Ceux qui pensent qu'il s'agit d'un simple gadget se trompent.* » Cette mise en garde de Jean-Pierre Rosenczweig, directeur de l'IDEF (Institut de l'enfance et de la famille) s'adresse-t-elle aux détracteurs de cette nouvelle forme de participation à la gestion municipale ?

Vingt-cinq communes en France ont déjà tenté l'expérience. Les premières rencontres nationales ont été organisées au Centre Pompidou en juin dernier. Quatre cents personnes venues de tous les coins de France (et même de Belgique) participaient à cette journée de réflexion : des élus, des juristes, des sociologues, des éducateurs, des enseignants. Egalement des conseillers-enfants venus témoigner en direct. En attendant, le secrétaire d'Etat au Droits de l'homme, Claude Malhuret qui parrainait la manifestation, les plus jeunes tentaient de remonter les escaliers mécaniques à contre-courant... D'autres, plus âgés, harnachés d'une écharpe tricolore, partaient sagement, blocs et crayons sous le bras. Avancée spectaculaire des droits des enfants ? Première ébauche d'un apprentissage de la citoyenneté ?

Pour Guy Vattier, maire de Briey (Meurthe-et-Moselle), un conseil municipal de jeunes est une nécessité. Il s'agit « d'un apport précieux, irremplaçable... Il est important de savoir ce que pensent et souhaitent ceux qui seront les adultes de l'an 2000. » Pour Yves Laurent, maire

de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), près de Nantes, « une telle expérience nous permet à nous adultes, d'apprendre et de savoir rester à l'écoute des enfants ». Alfred Muller, maire de Schiltigheim (Bas-Rhin), grand initiateur et promoteur des CME n'hésite pas à affirmer qu'une politique municipale « ne se conçoit pas sans la participation effective des habitants, quel que soit leur âge ou leur catégorie professionnelle. Il faut que tous puissent s'exprimer, s'affirmer, trouver un interlocuteur attentif ». Jean-Pierre Rosenczweig se défend de vouloir « vendre » du conseil municipal d'enfants. Mais il constate que « les enfants ont une vision de la société, ils ont des projets et ces projets enrichissent la vie sociale ». Dont acte. Tout le problème est de savoir si le CME est le lieu adéquat.

Des enfants décevants...

Les modalités de désignation et de fonctionnement des conseils municipaux pour enfants varient d'une ville à l'autre. C'est ainsi qu'à Schiltigheim, des élections sont organisées dans les établissements scolaires au niveau des cours moyens 2^e année, ainsi que dans les centres socio-culturels, par souci de représentativité. Tranches d'âge concernées : les 10-12 ans, avec un nombre d'élus identique à celui du conseil municipal adulte. Durée du mandat 2 ans. En revanche, à Orléans, ce sont les 14-16 ans qui ont été sollicités (classes de 4^e et 3^e). Le mandat dure un an et le conseil d'enfants élit son propre « maire ». A Besançon (Doubs), 2 500 élèves de 5^e sont représentés

par 55 élus. Durée du mandat : 1 an. Les uns se réunissent en assemblée plénière deux fois par an, d'autres trois fois, sous la présidence du maire (adulte). L'essentiel du travail se fait dans les commissions dont la périodicité, elle aussi, est variable. A Schiltigheim, elles se tiennent une fois par mois, au moins. Cinq commissions fonctionnent sur les thèmes suivants : espaces de jeux, temps libre-culture, vie scolaire, ville, vivre ensemble. Y participent les enfants encadrés par un adulte. A Briey, il n'y a que trois commissions : loisirs, sécurité, environnement.

Pour réaliser leurs projets, les CME disposent d'un budget compris entre 8 000 et 10 000 francs, avec, dans certains cas, la possibilité d'intégrer les projets les plus importants dans le budget de la municipalité.

Concrètement, les souhaits et réalisations des jeunes élus concernent prioritairement les espaces de jeux et les terrains de sports. Très prisées également : la lutte contre la drogue, le vandalisme, la sécurité des piétons, l'aide au Tiers-monde et aux personnes âgées. Des projets bien raisonnables en somme.

Rien d'étonnant si l'on en croit Marie-José Chombart de Lauwe, psychosociologue : « Donner la parole aux enfants est parfois décevant, car les enfants ne connaissent que ce qu'on leur apprend ou ce qu'on veut bien leur montrer. » Donner la parole aux enfants ? Pas si simple, en dépit des exhortations de Claude Malhuret. Il faut, insiste-t-il, « parler de l'enfance et de la jeunesse, parler à l'enfance et à la jeunesse, faire parler l'enfance et la jeunesse ».

Le plus souvent, ils participent de bonne grâce au jeu de rôle qui leur est proposé. A Orléans, à l'occasion de l'élection du jeune « maire », l'impétrant récite solennellement les articles du Code des communes

... Des adultes interventionnistes

En fait, il existe deux sortes de CME : ceux où toutes les questions peuvent être abordées, y compris celles qui dérangent (par exemple le racisme à l'école, les relations parents-enfants, les relations avec les enseignants) et les autres, où il n'est question finalement que d'instruction civique appliquée. Ceux-ci sont, semble-t-il, les plus nombreux.

O., 11 ans, élu depuis un an, et qui demande expressément à garder l'anonymat, déclare tout de go que l'instituteur-animateur est toujours sur « le dos » des conseillers : « quand notre projet ne lui plaît pas, il trouve tous les prétextes pour nous faire abandonner notre idée. Entre nous, on en parle, mais on n'ose pas lui dire ».

L'interventionnisme des adultes n'est que la contre-partie du caractère ambigu de ce nouveau droit octroyé. « Les seuls droits qui existent dans l'histoire de l'humanité sont des droits conquis au bout du fusil, rappelle un peu brutalement le psychiatre Stanislas Tomiekiewicz, au cours d'une table ronde sur les droits de l'enfant ! Et, démagogique, le conseil qui leur a été donné au Centre Pompidou, de créer un conseil municipal « sauvage », si d'aventure, cette possibilité leur est refusée ! Cette dérive n'a plus rien à voir avec les préoccupations initiales de Schiltigheim.

« En 1979, nous voulions écouter les enfants, améliorer leur vie dans la ville. Ensuite, nous nous sommes aperçus que certains s'attachaient trop à cet aspect formel du « conseil municipal. Nous avons pensé abandonner cette forme, mais il était trop tard, l'idée était lancée » affirme Claire Jodry qui a suivi et animé l'expérience de Schiltigheim.

VIE PUBLIQUE

SEPTEMBRE 1987

Les conseillers municipaux d'enfants ? De vrais-faux élus qui reconnaissent avoir appris à parler en public, à travailler ensemble, à mieux comprendre les réalités, à mieux connaître les circuits administratifs. Voilà qui promet un avenir radieux et sans surprise ! Claire Jodry n'est pas dupe : « La création d'un conseil municipal enfant n'est pas significative en soi. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse. »

Denise Cabelli

PLUTÔT DES SÉANCES DE « BRAIN STORMING »

Michel Baroin était non seulement Pdg de la Fnac et de la Gmf, mais aussi maire de Nogent-sur-Seine. Dans son livre, *La force de l'amour* (éd. Odile Jacob) publié peu après son décès, il analyse son « métier » d'édile. Et dénonce les conseils municipaux pour enfants.

« Ce qui est important, c'est de prendre en compte la capacité de générosité, le besoin de responsabilité de la jeunesse, à un âge beaucoup plus précoce qu'il y a quatre ou cinq ans. A 14-15 ans, maintenant, ils veulent manifester. Il faut donc « faire avec eux ». Pour moi, cela revient à les considérer comme des adultes. Jamais pour autant je ne créerai à Nogent un conseil municipal de jeunes. C'est une pratique démagogique et de surcroît illégale — je préfère des séances de brainstorming, au théâtre de Nogent, avec l'animateur culturel que j'ai auprès de moi, pour discuter avec eux et voir comment ils se considèrent dans la cité, en tirer des enseignements et prendre des décisions dont je sais ainsi qu'elles vont rencontrer leurs aspirations. »

L'école de la démocratie existe : Elle fonctionne à

A une période où elle était encore parlementaire européen, Mme Françoise Gasczic avait noué des contacts avec les élus municipaux de cette commune de la région de Dreux au sein de sa section, et l'une des 27 ras communes du moins de cette importance, a été créée par un municipal socialiste.

Mme Françoise Gasczic, une déléguée de la section de Dreux, a été élue au conseil municipal de Dreux, avec M. Lucien Garter, avec elle une conseillère régionale, Mme Françoise Gasczic, a été élue au conseil municipal de Dreux, avec M. Lucien Garter, avec elle une conseillère régionale, Mme Françoise Gasczic, a été élue au conseil municipal de Dreux, avec M. Lucien Garter, avec elle une conseillère régionale.

Les visiteurs assis ont eu un échange de vues à la mairie et sur le terrain (en déjeunant les équipements communaux avec leurs collègues élus de Dreux (Michel Ichim, Mme Syva Danzin, M. Maurice Baran) et plusieurs animateurs de la ville. Problèmes communs et solutions ont été évoqués et ont été évoqués à Dreux. Les élus de Dreux ont été élus de Dreux. Les élus de Dreux ont été élus de Dreux. Les élus de Dreux ont été élus de Dreux.

tant réfection chez les 6-12 ans, de catégories représentatives des quartiers et de chaque école de la ville. Le conseil municipal des enfants de Dreux est ainsi constitué et leur sous l'égide du maire il s'est mis au travail avec un dossier sur la ville "premier en compte les desiderata des enfants. Les élus ont été élus de Dreux. Les élus de Dreux ont été élus de Dreux. Les élus de Dreux ont été élus de Dreux.

Il faut, pour que les écoles soient enfin "grandes, gales, belles et où l'on puisse jouer au foot", enfin pour que le fonctionnement d'ateliers de travaux manuels soit rendu possible. Les besoins ainsi examinés, d'autres réunions du conseil municipal des enfants de Dreux ont permis de dégager des priorités dans les projets. Les élus adultes (auxquels les enfants se plus souvent rapprochaient) ont tenu compte et ont établi un plan des aménagements souhaités, qui a conduit à plusieurs réalisations.

Aujourd'hui, les élus de Dreux ont ce l'enseignement acquis, s'intéressent sur l'opportunité d'attribuer au conseil des enfants un budget (factuel) à gérer. Sous la pression de la demande la municipalité envisage aussi d'organiser une consultation identique avec les adolescents.

Sur place certains jugent l'initiative comme purement technique. D'autres, plus nombreux et en bas âge, entendent, disent, qu'il s'agit là plus simplement de l'opportunité d'un (charge de travaux) de la démocratie.

A Dreux avant qu'on est pu en juger, mardi soir avec les invités, les élus sur la création d'un éventuel conseil municipal d'enfants sont partagés et les animateurs semblent sur ce point moins réticents que les élus.



L'écho - République

mercredi 9 décembre 1981

EN VISITE A DREUX

Cinq élus socialistes alsaciens de

Une expérience : leur conseil municipal des enfants



M. Lucien Ganter, adjoint au maire de Dreux, chargé des affaires socio-culturelles, entouré de deux conseillères municipales et d'une animatrice, Claire Jaudry.

Cinq élus socialistes et une animatrice de Dreux, une ville de 30.500 habitants limitrophe de Nordwiller, ont passé une journée et demie à Dreux. Nous l'annonçons dans notre précédente édition.

M. Lucien Ganter, adjoint au maire, chargé des affaires socio-culturelles, Mmes Winterhalter, conseillère régionale et conseillère municipale; Annie Hohwald, Suzanne Lickel, Strobel, conseillères municipales, membres de la commission sociale, et Claire Jaudry, animatrice chargée du secteur « jeunes et adolescents » de Dreux ont visité les équipements socio-éducatifs de notre ville, ainsi que les logements H.L.M. du Lièvre-d'Or, actuellement en cours de réhabilitation.

Mardi après-midi a été consacré à un échange de vues avec les élus drouais, Sylvie Lemaître-Dauphin, Maurice Revanne et Michel Irthum, adjoints, et les animateurs professionnels de la ville : Alain Flourac, Angeline Renou, Jean-Louis Fourmy, Jack Maignan, Jean-Pierre Husson.

Pour M. Ganter, le point positif de cette visite est que ses amis et lui ont pu voir de belles réalisations, mais aussi des problèmes encore non résolus. « Nous pourrions nous aider mutuellement », a-t-il dit. Son impression partagée par ses collègues est que notre ville fait beaucoup pour les jeunes et les enfants et que la ville a de la place pour envi-

sager des réalisations, ce qui n'est pas le cas de Dreux.

L'animation et l'université du troisième âge les intéressent. De même, la réhabilitation des logements H.L.M. Le dialogue entre les associations et la municipalité, la centralisation et la réflexion commune des animateurs socioculturels voulus par les élus ont paru fort intéressants aux Alsaciens.

Le conseil municipal des enfants alsaciens

L'échange s'est fait dans les deux sens, puisque les élus de Dreux ont informé leurs collègues drouais de leur expérience de conseil municipal d'enfants.

A l'occasion de l'année de l'enfance, la municipalité a organisé une semaine sur l'enfance avec les associations s'intéressant et travaillant avec des enfants. De là a émergé l'idée de donner la parole aux intéressés : les enfants. Et pourquoi ne pas faire procéder à des élections pour que chaque quartier et chaque école soient représentés ? L'élection eut lieu à main levée. Les enfants concernés étaient ceux du primaire âgés de 6 à 12 ans.

La première réunion de ce conseil municipal placé sous la présidence du « vrai » maire et des adjoints eut beaucoup de succès... auprès de la presse et des adultes venus nombreux. « Trop nombreux », dira Claire Jaudry,

de façon très pertinente, sans prendre de gants avec le maire, les conseillers-enfants ont dit comment ils voyaient leur quartier. Et la ville, l'habitat, la proximité de l'habitat et du travail, l'école et le temps non scolaire furent autant de sujets de travail pour ces jeunes. Des dossiers techniques furent préparés.

Il ressort de ce qu'ont dit les élus alsaciens mardi que les enfants leur ont appris des choses. « Nous cherchions un terrain d'aventure à leur offrir et nous les avons privés de celui qui existait, un terrain où nous avons fait passer le bulldozer pour le nettoyer et nous ignorions qu'ils y jouaient. »

A la deuxième séance, les enfants sont venus avec des demandes très techniques, très concrètes, rue par rue. Au bout d'un an, les enfants se sont montrés très impatients. Tout n'avait pas été réalisé.

Les élus qui ont mené cette expérience en sont à se demander s'il ne faut pas leur donner à présent un budget pour aller jusqu'au bout de la démarche.

Du côté des Drouais, on ne semblait pas vraiment emballé de tenter l'expérience. Pour Sylvie Lemaître-Dauphin, la différence est qu'à Dreux, il existe des comités de quartier ; à Nordwiller, les réunions du conseil municipal dans les différents quartiers n'ont pas remporté un réel succès auprès de la population.

F. G.

ILS Y ETAIENT !!

Congrès National des Conseils de Jeunes et d'Enfants,
Laval 4 et 5 mai 1991

Les 4 et 5 mai dernier se déroulait à Laval, chef lieu de la Mayenne le Congrès National des Conseils de Jeunes. Plus de 220 délégations venues de toutes les régions françaises se retrouvaient ainsi réunies afin de partager expériences et projets.



La ville de Hellwih avait dépêché une équipe de jeunes composée de Yohann Pouget, Robert Macuba, Jérôme Matysiak, et Jean-François Kappler encadrés par Raymond Schmitt, conseiller municipal.

Après une nuit en voitures couchettes et la découverte du T.G.V. Atlantique, nos jeunes découvrirent les lieux du congrès avec un appétit qui n'eut d'égal que celui dont ils firent preuve à table. Les élus enfants purent ainsi confronter leurs pratiques locales en rencontrant des conseillers breton, gascons, provençaux ou encore... mulhousiens.

Les commissions plus restreintes leur permirent de prendre la parole, de s'exprimer en public, d'expliquer leurs actions à

leurs collègues. Ils purent également et surtout s'enrichir du travail des autres.

Mais il n'est pas d'ouvrage excellent qui ne s'accompagne de moments de détente fort appréciés. Il en fut ainsi pour les goûters ou encore le spectacle offert, même si celui-ci se termina fort tard, fatigue quand tu nous tiens...

Les adultes accompagnateurs purent échanger leurs expériences de "grands" au cours de débats de haute tenue. Sont intervenus, sociologues, pédagogues, représentants de divers ministères ou encore du Conseil de l'Europe.

Le congrès a été rehaussé par la présence de Madame Hélène Dorlhac, secrétaire d'état à la solidarité et de Monsieur Claude Evin Ministre de la Santé. Ce dernier se livra à un jeu de questions réponses directs avec les jeunes. Exercice périlleux s'il en est qui permet à la spontanéité et à la franchise des enfants de s'exprimer pleinement. Le ministre s'en sortit à son avantage, les jeunes sont sensibles aux contacts directs.

Etre "Acteurs et Citoyens", thème du congrès fut le mot d'ordre de 1200 jeunes délégués, plus riches d'une formidable rencontre et bien décidés à en faire profiter leurs copains élus. Vive le prochain congrès !

L'équipe participante

Le mot du Maire

Une ville pour ses enfants.

Une ville avec les enfants.

..... joue cette carte.

Avec d'autant plus de détermination que ce faisant, elle prend en compte à la fois les grands défis de son avenir et les grandes préoccupations de ses habitants.

Toutes vos préoccupations sont, d'une manière ou d'une autre, relayées et exprimées par les jeunes citoyens du Conseil Municipal des Enfants. Avec beaucoup d'authenticité et de générosité. Avec un sens de la collectivité et de l'intérêt général exemplaire à bien des égards.

Ainsi, c'est avec conviction et pertinence que les jeunes élus d'aujourd'hui et d'hier ont apporté leur contribution, leur regard et leur imagination à la conception du "Village des Enfants" et à la réalisation du Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation.

Ce sont les jeunes élus aussi qui nous interpellent sur l'environnement, avec la définition de l'"alphabet propreté".

Ce sont les mêmes élus qui poussent à l'aménagement de la sécurité routière, etc.

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est tout cela : beaucoup de conviction, beaucoup de travail, et parfois des moments de lassitude... c'est aussi cela la vie et l'apprentissage de la vie.

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est aussi et surtout une exigence pour le maire et son équipe : celle d'être en permanence à l'écoute, de rester attentif aux problèmes, de renouveler sans cesse la réflexion. Cette exigence aussi qui invite à ne pas relâcher l'effort : travailler et travailler encore pour une ville vivante et conviviale, une ville belle et solidaire, une ville respectueuse de son passé et fière de son avenir.

Merci à vous toutes et à vous tous parents, grands-parents de participer avec vos élus du Conseil Municipal des Enfants et leurs animateurs à cet enthousiasme de la ville et de la vie.

L'année 1997 est déjà bien entamée. A chaque époque, nous avons le sentiment que les événements s'accélèrent. Celle que nous vivons actuellement, fertile en mutations tous azimuts, rapides et foisonnantes, semble battre des records.

Nos regards se tournent alors vers les indicateurs économiques et sociaux. A ce titre, je voudrais vous faire partager ma confiance en l'avenir.

Confiance raisonnable, confiance lucide, mais confiance quand même, malgré les aléas auxquels notre économie est soumise.

Cette confiance repose, pour ce qui concerne notre Ville, sur la conjugaison de deux éléments :

1. La Ville va promouvoir, au courant de l'année 1997, les projets souhaités par les habitants. Le travail de proximité sera renforcé. Les réunions de quartiers organisées livrent, à ce titre, des enseignements qui devront impérativement trouver une application sur le terrain. Les engagements pris, avec mon équipe municipale, seront respectés. Malgré le coût de ces engagements, la fiscalité locale sera gérée dans une progression proche du taux de l'inflation.

La Ville, poursuit en effet ses objectifs avec une maîtrise rigoureuse de ses charges de fonctionnement. Elle continuera également une politique de gros investissements pour maintenir le niveau et la qualité des services rendus à la population. Dans cet esprit, l'action de réhabilitation du patrimoine scolaire sera poursuivie.

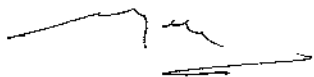
2. La Ville va bénéficier d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.). Les actions de lutte pour l'emploi et contre l'exclusion pourront être renforcées, grâce aux aides financières obtenues de l'Etat et de l'Union Européenne. La réussite de cette action est basée sur la qualité du partenariat avec tous ceux qui travaillent à "produire de l'emploi" : en premier lieu la Ville bien sûr, en tant que garante des solidarités de proximité, mais aussi l'Education Nationale, les institutions de formation et d'insertion, les entreprises, et tous les autres.

1997 verra aussi, pour les jeunes, la réalisation de la salle de musiques nouvelles sur le site du Grillenbreit.

Un investissement qui, conjugué avec le développement du campus universitaire, témoigne de la volonté de mon équipe municipale de faire de

une Ville "ouverte" aux jeunes générations et pleine d'avenir. Oui, Ville ouverte et d'avenir pour les jeunes, avec une qualité de vie pour tous.

"1997, en forme", ... Oui, nous croyons à la force convaincante de ce message.



Député-Maire



JACQUES CHIRAC - [REDACTED] UNE PROFONDE AMITIÉ - UNE GRANDE CONFIANCE

le candidat de l'UNION, fédère les forces vives de la Majorité présidentielle et gouvernementale. Elles sont unies et ensemble, sur la liste "UNE AMBITION POUR [REDACTED]".

le fédérateur,

est aussi l'animateur du changement, de l'expérience et de la compétence. La liste "[REDACTED]" associe la dynamique de la jeunesse à la sagesse des anciens.

L'équipe "UNE AMBITION POUR [REDACTED]" présente ainsi pour deux-tiers de sa composition, des figures nouvelles. Elle maintient pourtant en son sein des personnes expérimentées de la gestion communale, rompues à la pratique d'une administration municipale. La liste conduite par [REDACTED]

traduit également la compétence et la rigueur, associées à l'imagination de nouvelles méthodes de travail, de réflexion et de concertation.

Une profonde amitié

et une grande confiance : [REDACTED] homme de terrain, d'écoute et de dialogue, ne cesse de surprendre. Par son travail exemplaire et sa grande détermination, il est arrivé à s'imposer, aussi à PARIS. Il a toute mon amitié et ma confiance". C'est en ces termes que Jacques CHIRAC, aujourd'hui Président de la République, a parlé de [REDACTED] à [REDACTED], le 23 septembre 1994, sur France 3 Alsace.

Avec le Président de la République et le Gouvernement, notre ambition est de :

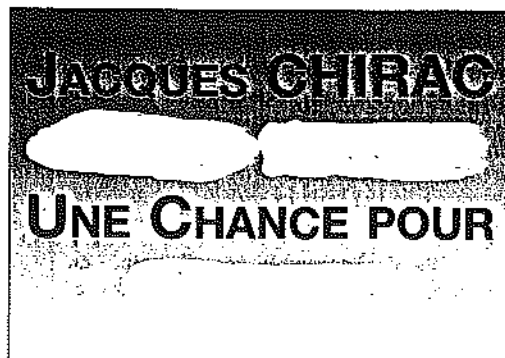
- Nous battre pour la France et pour [REDACTED] : écouter, comprendre, dialoguer, construire ensemble ;
- Faire une approche nouvelle, en rejetant l'archaïsme socialiste et le conformisme ;
- Vaincre le chômage, redonner un sens aux valeurs essentielles.

Une chance pour

est cette identité de vue entre le Président de la République, les Ministres du Gouvernement et l'équipe "[REDACTED]". C'est également une chance supplémentaire pour faire aboutir les grands projets de notre Ville et de la région - une chance pour le rayonnement de [REDACTED] et le bien-être de ses habitants.

Accompagnons cette chance - participons à la dynamique - soyons volontaires, enthousiastes - choisissons la réussite et l'avenir.

Soyez le [REDACTED] qui gagne, en accordant votre confiance à la liste "UNE AMBITION POUR [REDACTED]", conduite par [REDACTED].



mardi 7 novembre 1989

Conseil municipal des enfants

La 1^{re} séance, comme chez les «grands»

Après l'élection, samedi 21 octobre dernier, des membres du conseil municipal des enfants, la séance inaugurale ne pouvait pas tarder. Et, mardi 7 octobre à 18h, les jeunes «édiles» se sont retrouvés autour de la table ovale de la salle du conseil de la mairie, très dignes et très conscients de leur rôle.

La séance était présidée par le maire qui, comme on sait, est d'office maire de ce conseil des enfants; étaient également présents à cette séance historique les trois adjoints MM. Freyter, Adrian et Dettwiller, les personnes qui ont pris une part prépondérante dans la création de ce conseil, MM. Baffaro et l'inspecteur départemental M. et de nombreux parents et curieux.

Avec le même cérémonial que pour leurs aînés, les 13 conseillers (aucun ne manquait) ont été installés dans leurs fonctions: le maire a fait l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au PV des élections et a déclaré «installé» un après l'autre dans ses fonctions de conseiller municipal; même la secrétaire de séance n'a pas manqué, M^{lle} Julie Stüll.

Dans la foulée ont été élus les trois adjoints: le 1^{er} Florian Haby par 12 voix, 1 blanc; 2^e adjoint, M^{lle} Céline Sammaciocia par 10 voix et 3 blancs; 3^e Michael Remy 9 voix; Jérôme Sohy a obtenu 2 voix. La remise des écharpes n'a pas manqué d'être saluée par une large ovation de la salle.

La constitution des commissions ne posa pas de problème non plus, des commissions qui ont pris des noms qui à eux seuls sont un programme. Ainsi celle de l'environnement s'appellera «propre», celle de la sécurité «Bien se



conduire à » et celle de la communication «Vivre ensemble». Après l'élection des responsables des commissions, chacun de ces derniers a tiré de sa poche (ils s'étaient déjà portés candidat à l'avance) son «programme». Ainsi celui de l'environnement voudrait plus de fleurs dans le village, des arbustes sur la piste de bi-cross; celui de la sécurité, plus de poubelles, limiter la vitesse de circulation dans la cité; celui de la communication, plus d'aide aux personnes âgées, aux handicapés. Le grand argentier, quant à lui, comme il se doit: assurer une bonne gestion et répartir les fonds équitablement entre les différentes commissions. Ainsi constitué, la «première» du conseil aura lieu très prochainement.

Le mot de la fin resta au maire. Il se félicita de cette expérience et

remercia les enfants et tous ceux qui se sont dévoués pour la réalisation. Pour les «conseillers», il souligna «qu'ils ne sont pas plus que les autres enfants, mais qu'ils doivent être à leur écoute pour répercuter leurs problèmes». Et il remit à tous des cadeaux: une brochure historique de , un T-shirt et un puzzle de l'Alsace, celui-ci don du conseil général. Au sujet de ce dernier, le maire qui est également un des vice-présidents du conseil général, a invité les jeunes conseillers à une de ses séances. Une proposition qui a été acceptée avec enthousiasme également par ses «grands» adjoints.

Et comme il se doit, la séance se termina par un jus de fruit d'honneur pour petits et grands.

Ci-dessous la composition des commissions:

Commission de l'environnement

«Propre»: responsable, Pascal Adrian; membres, Danielle Guidemann, Angélique Préau, Séverine Nutterer, Florian Haby, Michael Remy, Frédéric Rémy.

Commission sécurité «Bien se conduire à » responsable, Frédéric Rémy; membres, Julie Stüll, Florian Haby, Jérôme Sohy.

Commission des finances «Affaires générales»: responsable, Sébastien Maieron; membres, Jérôme Sohy, Marie Brech, Angélique Préau.

Commission de la communication «Vivre ensemble»: responsable, Séverine Nutterer; membres, Céline Sammaciocia, Sébastien Maieron, Julie Stüll, Hugo Martin, Danielle Guidemann.

Notre photo: Le maire entouré de ses adjoints (dument ceints de leur écharpe) et de ses conseillers.

(Photo DNA)

DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE - 11 novembre 1979

SCHILTIGHEIMA la mairie

Quand les enfants sont au pouvoir...



Sous la présidence de M. Alfred Muller, trente enfants ont débattu des problèmes de la ville. (PHOTO DN)

Trente enfants élus dans les écoles et les centres sociaux de Schiltigheim se sont carrés, vendredi, à l'hôtel de ville, dans les fauteuils des adjoints et conseillers municipaux de la commune. Le « conseil municipal junior » était destiné à être l'un des événements marquants de la « Semaine de l'enfance ». La manifestation n'a pas déçu.

A l'ordre du jour de la séance, présidée par M. Alfred Muller, maire de Schiltigheim : à quoi sert une ville ? quelle maison pour notre ville ? souhaitez-vous habiter près de votre lieu de travail ? comment organiser la cité pour rendre la vie quotidienne plus agréable ? comment occuper les vacances ? quelle école ? Pendant près de deux heures ce fut un cocktail de spontanéité, d'idées inculquées, de bon sens, de rêves et d'illusions. Certains jeunes conseillers furent laconiques, d'autres se sont lancés dans de longues explications. Certains ont fait des projets modestes, d'autres ont vu grand. D'autres encore, plutôt que de débattre des choses en général ont profité de l'aubaine pour exposer leurs problèmes concrets. Citer le nom de ceux qui les grondent à l'école ou qui les

empêchent de jouer au ballon. Demander les nouvelles d'une lettre de doléances adressée à la municipalité. Proposer un « exomen anti-raciste » pour les professeurs.

Le public, dans lequel se trouvaient les élus de la commune, les responsables des écoles et des associations, a pris un bain de fraîcheur. L'imagination battait la campagne. Les auditeurs étaient pris entre le rire et l'émotion quand les enfants ont proposé dans leur langage des moyens pour recueillir les « cacas des chiens », quand ils ont décrit la maison de leurs rêves — « ni trop grande ni trop petite », ou « spéciale famille nombreuse » — Quand les jeunes élus se traitaient de « collègue ».

Des votes ont eu lieu : Vingt-quatre enfants se sont prononcés pour la maison individuelle, six pour la maison collective. Douze étaient pour les repas à la cantine, dix-huit contre.

Au delà du contenu des débats et de tout ce qui a été dit, l'essentiel reste peut-être que les enfants ont eu l'occasion de s'exprimer et qu'une telle manifestation ait eu lieu.

Alsace 13. 11. 90

Le conseil municipal des enfants s'est réuni Un bon débat - beaucoup d'idées



Le conseil municipal des enfants, une assemblée municipale qui ne manque pas d'idées.

(Photo « L'ALSACE » - L.S.)

L'autre mercredi après-midi, le conseil municipal des enfants de ... s'est réuni autour du maire

et de M^{me} l'adjointe

... adjointe tutrice de cette assemblée municipale juvénile. Il s'agissait de la séance de rentrée, après le renouvellement d'une partie des élus. Chacun s'est présenté et chacun a succinctement précisé pourquoi il s'est engagé dans la vie publique; les uns et les autres se sont acquittés de cette tâche initiale avec plus ou moins de trac, voire de maladresse, mais bien souvent également avec beaucoup de talent.

M. félicita ensuite tous

ces jeunes pour « votre acte de candidature et parce que vous avez été choisis par vos copains de classe ». Le maire précisa ensuite : « nous accordons une grande importance à vos idées, vos regards, vos sensibilités, car nos objectifs pour la commune sont fortement empreints par une saine politique de l'enfance... » pour calmer d'entrée quelques ardeurs, le maire expliqua à ses jeunes émules « qu'il faut toujours un certain temps entre les décisions et les réalisations ».

Les porte-parole des quatre commissions, « environnement », « loisirs-récré », « sécurité », et « solidarité-commu-

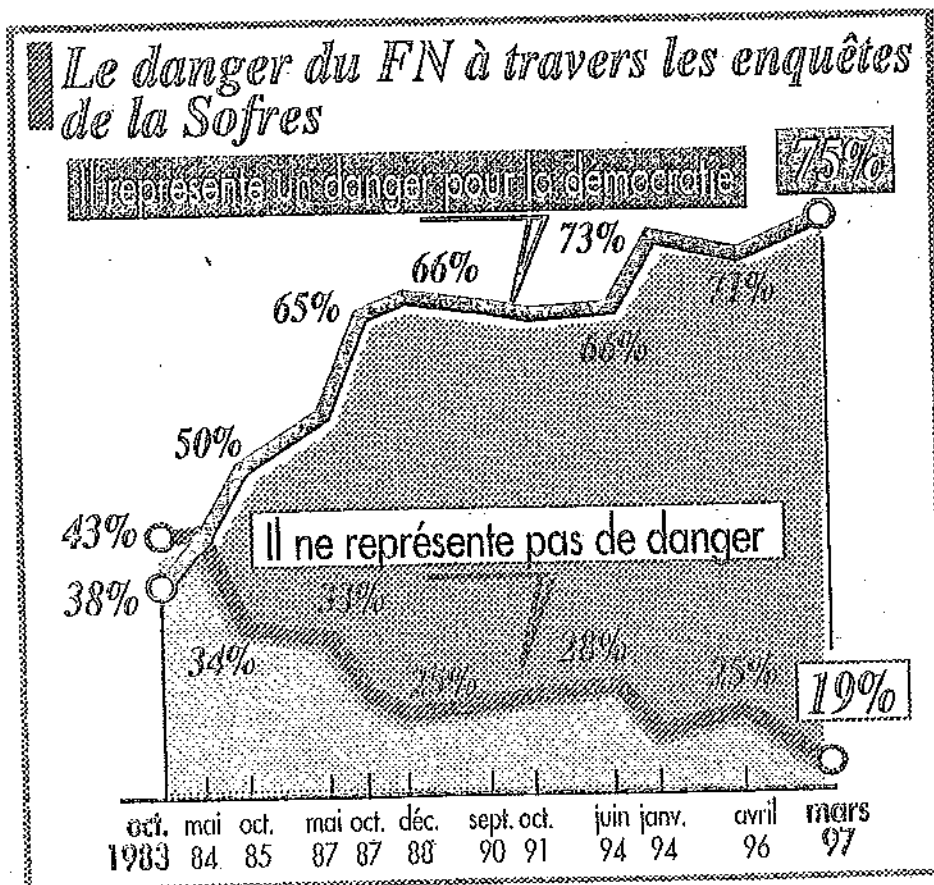
nication » présentèrent ensuite les programmes d'action des quatre groupes. Il fut ainsi question de sensibiliser les kingersheimois, par voie d'affiches et bandes dessinées, au problème très préoccupant de la sécurité, des aires et espaces de jeux dans les divers quartiers de la commune, des droits de l'enfant, de la pollution... Le débat était lancé, les questions et les idées fusèrent alors de tous les côtés.

Le maire bien souvent eut des réponses à donner, des explications, des précisions à fournir. C'est ainsi qu'il parla de la déchetterie, de la journée de l'environnement de la semaine sécurité programmée

en janvier 91, de la sécurité routière dans sa commune.

A noter qu'au fur et à mesure de l'avancement du débat, ce sont les questions de sécurité qui ont préoccupé essentiellement les enfants. On évoqua notamment les tracasseries rencontrées sur le trajet de l'école ou du CES; des voitures qui stationnent sur les passages pour piétons, des voitures qui passent sur les trottoirs pour éviter les ralentisseurs et aussi de la cohue de bicyclettes indisciplinées à la sortie du CES.

On s'est, pour terminer, engagé à bien travailler au sein des commissions.



TRI A PLAT GENERAL DES VARIABLES TIREES DES ENTRETIENS

QUESTIONS CONCERNANT LES DONNEES POLITIQUES

QP1 Appartenance affirmée à un parti politique

Non Réponses	0	
membre actuel	40	53.3%
non membre	27	36.0%
ancien membre	8	10.7%
Total des répondants	75	100.0%

QP2 Niveau de participation aux instances de décision du parti

Non Réponses	0	
aucun	35	46.7%
base	5	6.7%
section	8	10.7%
canton	3	4.0%
circonscription	7	9.3%
département	13	17.4%
région	0	0.0%
national	4	5.3%
Total des répondants	75	100.0%

QP3 Plus haut niveau de participation atteint

Non Réponses	0	
aucun	26	34.7%
base	7	9.3%
section	4	5.3%
canton	4	5.3%
circonscription	7	9.3%
département	19	25.4%
région	0	0.0%
national	8	10.6%
Total des répondants	75	100.0%

QP4 Nb de mandats nationaux ou européens entamés

Non Réponses	0	
un	3	4.0%
deux	2	2.7%
trois	1	1.3%
quatre	1	1.3%
aucun	68	90.7%
Total des répondants	75	100.0%

QP5 Nb de mandats dép ou rég entamés

Non Réponses	0	
un	2	2.7%
deux	3	4.0%
trois	3	4.0%
quatre	3	4.0%
aucun	64	85.3%
Total des répondants	75	100.0%

QP6 Nb de mandats municipaux entamés

Non Réponses	0	
un	19	25.3%
deux	15	20.0%
trois	15	20.0%
quatre	11	14.7%
cinq	5	6.7%
six	2	2.7%
aucun	8	10.7%
Total des répondants	75	100.0%

QP11 Indemnités totales perçues (classification)

Non Réponses	0	
aucune	37	49.3%
1 000 à 1 999 F	5	6.7%
3 000 à 5 999 F	11	14.7%
6 000 à 10 999 F	6	8.0%
11 000 à 19 999 F	3	4.0%
20 000 à 39 999 F	7	9.3%
40 000 à 59 999 F	3	4.0%
60 000 F et plus	3	4.0%
Total des répondants	75	100.0%

QP12 Poids sur le conseil actuel

Non Réponses	0	
Suivi politique (Maire)	11	14.7%
Coordination politique (Adjoint ou CM)	12	16.0%
Suivi politique (Adjoint ou CM)	8	10.7%
Coordination administrative	5	6.7%
Animation	1	1.3%
Autre élu majorité	2	2.7%
Elu de l'opposition	17	22.7%
Opposition non élu	2	2.7%
Pas de conseil	17	22.7%
Total des répondants	75	100.0%

QP13 Type de capital politique dominant

Non Réponses	0	
notable	31	41.3%
investiture	9	12.0%
héroïque	0	0.0%
notable+investiture	7	9.3%
notable+héroïque	2	2.7%
sollicité par un notable	12	16.0%
notable dans son parti	6	8.0%
Non concerné	8	10.7%
Total des répondants	75	100.0%

QP14 Trajectoire politique récente

Non Réponses	0	
Nouvellement élu Maire	6	8.0%
Nouvellement nommé adjoint	8	10.7%
Nouvellement élu majoritaire	3	4.0%
Réélu Maire	10	13.3%
Réélu adjoint ou CM majoritaire	11	14.7%
Ancien CM majoritaire devenu opposition	2	2.7%
Réélu dans l'opposition	10	13.3%
Non réélu, non élu	6	8.0%
Non concerné	8	10.7%
Nouvellement élu opposition	8	10.7%
Ancien adjoint devenu CM opposition	3	4.0%
Total des répondants	75	100.0%

QP15 Résultats dernier scrutin de 95

Non Réponses	0	
opp non élus	2	2.7%
opp 0-25%	11	14.7%
opp 26-40%	10	13.3%
maj 43-49%	14	18.7%
maj 50-53%	15	20.0%
maj >60%	11	14.7%
Non concernés	12	16.0%
Total des répondants	75	100.0%

QP16 Appartenance affirmée

Non Réponses	1	
PC	3	4.1%
AREV	2	2.7%
PS	11	14.9%
MDA	2	2.7%
UDF	5	6.8%
RPR	14	18.9%
FN	6	8.1%
VERT	1	1.4%
SE	30	40.5%
Total des répondants	74	100.0%

QP17 Appartenance probable

Non Réponses	9	
EXG	3	4.5%
PS ou proche	21	31.8%
Rouge et/ou Vert	4	6.1%
Plutôt Gauche	4	6.1%
Plutôt Droite	3	4.5%
Droite sans précision	2	3.0%
Droite UDF	7	10.6%
Droite RPR	16	24.2%
Extrême droite	6	9.1%
Total des répondants	66	100.0%

QP18 poids politique municipal pondéré (en fonction de la taille de la commune)

Non Réponses	0	
Maire + de 20KH	3	4.0%
Maire - de 20KH	12	16.0%
Adjoint + de 20KH	8	10.7%
Adjoint - de 20KH	10	13.3%
Conseiller municipal + de 20KH	3	4.0%
Conseiller municipal - de 20KH	2	2.7%
Conseiller municipal d'opposition + de 20KH	9	12.0%
Conseiller municipal d'opposition - de 20KH	13	17.3%
Non concernés	15	20.0%
Total des répondants	75	100.0%

QP18A Appartenance politique probable et taille de la commune

Non Réponses	0	0.00%
PMGAucune	9	12.00%
MVExD	2	2.70%
GVExD	4	5.30%
PVG	8	10.70%
PVD	11	14.70%
MVG	8	10.70%
MVD	10	13.30%
GVG	16	21.30%
GVD	7	9.30%
Total des répondants	75	100.00%

QP19 Position politique dans la mairie

Non Réponses	0	
Maire	15	20.0%
adjoint	18	24.0%
CM majoritaire	4	5.3%
CM opposition	21	28.0%
CM neutre	1	1.3%
fonctionnaire	8	10.7%
élu exclu	1	1.3%
ancien élu	6	8.0%
autre non élu	1	1.3%
Total des répondants	75	100.0%

QP20 Poids dans la définition de la structure réalisée

Non Réponses	0	
Concepteur principal	21	28.0%
Concepteur accessoire	6	8.0%
Non concepteur	27	36.0%
Concepteur sans concrétisation	8	10.7%
Pas de conseil	13	17.3%
Total des répondants	75	100.0%

DONNEES CONCERNANT LES REPRESENTATIONS

QR1 Rapport à Schiltigheim

Non Réponses	12	
très reconnu	19	30.2%
reconnu	24	38.1%
connu	12	19.0%
peu connu	5	7.9%
inconnu	3	4.8%
Total des répondants	63	100.0%

QR2 Schiltigheim = modèle ?

Non Réponses	26	
modèle	5	10.2%
modèle mais	18	36.7%
pas modèle	23	46.9%
peu connu	0	0.0%
inconnu	3	6.1%
Total des répondants	49	100.0%

QR3 Rapport général aux CMJ

Non Réponses	0	
promoteur engagé	32	42.7%
promoteur non engagé	8	10.7%
promoteur partiellement détracteur	16	21.3%
détracteur non engagé	9	12.0%
détracteur engagé	2	2.7%
ne se sent pas concerné	1	1.3%
ancien promoteur engagé	4	5.3%
détracteur partiellement promoteur	2	2.7%
sujet non abordé	1	1.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR4 Rapport à Schiltigheim

Non Réponses	0	
reconnaissance admirative	14	18.7%
reconnaissance simple	14	18.7%
reconnaissance mais réticences	8	10.7%
connaissance	1	1.3%
vague connaissance	9	12.0%
rapport plutôt critique	6	8.0%
vive critique	1	1.3%
non connaissance	8	10.7%
sujet non abordé	14	18.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR5 Connaissance d'autres expériences ?

Non Réponses	0	
plusieurs avec déplacements/contacts	8	10.7%
une avec déplacement/contacts et d'autres sans	8	10.7%
une avec déplacement/contact	2	2.7%
plusieurs sans déplacement ni contacts directs	24	32.0%
une sans déplacement ni contact direct	2	2.7%
vague connaissance	17	22.7%
non connaissance	4	5.3%
Sujet non abordé	10	13.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR6 Rapport aux autres expériences connues

Non Réponses	0	
rapport très critique	8	10.7%
rapport plutôt critique	20	26.7%
rapport neutre	13	17.3%
rapport laudatif	8	10.7%
nécessaire prise de distance	11	14.7%
aucun rapport	3	4.0%
sujet non abordé	12	16.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR7 Reconnaissance de la capacité de l'enfant ou du jeune dans le domaine municipal

Non Réponses	0	
forte reconnaissance	13	17.3%
reconnaissance	22	29.3%
peu de reconnaissance	21	28.0%
pas de reconnaissance	10	13.3%
reconnaissance après formation par le CMEJ	1	1.3%
reconnaissance pour jeunes mais pas enfants	6	8.0%
sujet non abordé	2	2.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR8 Apprendre le fonctionnement d'une collectivité

Non Réponses	0	
pour mieux agir aujourd'hui	5	6.7%
pour mieux agir plus tard	10	13.3%
pour mieux connaître	14	18.7%
pour mieux reconnaître	4	5.3%
pour mieux comprendre et juger	1	1.3%
non concerné (contre les CMEJ)	1	1.3%
pour mieux agir aujourd'hui et plus tard	7	9.3%
ne fait pas partie des objectifs évoqués	29	38.7%
sujet non abordé	4	5.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR9 Donner la possibilité aux jeunes de réaliser des projets

pour maintenir la motivation	7	9.3%
pour leur apprendre	14	18.7%
pour leur donner du pouvoir aujourd'hui	15	20.0%
pour crédibiliser le conseil	6	8.0%
pour crédibiliser les jeunes et le conseil	4	5.3%
ne fait pas partie des buts cités pour un CMEJ	7	9.3%
devrait se faire plus	2	2.7%
plus ou moins opposé à cette pratique	12	16.0%
sujet non abordé	8	10.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR10 A qui doit servir le CMEJ en premier ?

le CMEJ est au service des habitants, de la ville	4	5.3%
le CMEJ rapproche les jeunes des élus	2	2.7%
le CMEJ est au service des jeunes habitants	7	9.3%
le CMEJ sert la stratégie des élus (négatif)	7	9.3%
le CMEJ sert les jeunes élus	28	37.3%
le CMEJ informe les élus des besoins des jeunes	18	24.0%
à être un contre-pouvoir du CM	1	1.3%
le CMEJ sert les jeunes élus et les élus adultes	6	8.0%
sujet non abordé	2	2.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR11 Objectif d'un CMJ

la participation (débat d'idées)	7	9.3%
la participation (concret)	29	38.7%
l'initiation (valeurs)	25	33.3%
l'initiation (rites)	4	5.3%
l'initiation (mécanismes)	43	57.3%
la consultation (tous sujets)	24	32.0%
la consultation (sujets jeunes)	22	29.3%
sujet non abordé	6	8.0%
s'intéresser à la commune, aimer la commune	1	1.3%
prendre conscience de la dimension communale	2	2.7%
est contre les CMEJ	4	5.3%
Total des répondants	75	222.7%

QR12 Objectif d'un CMJ (autre classification)

la participation	2	2.7%
la participation / l'initiation	9	12.0%
l'initiation	15	20.0%
l'initiation / la consultation	21	28.0%
la consultation	5	6.7%
la consultation / la participation	11	14.7%
la consultation / l'initiation / la participation	6	8.0%
sujet non abordé	2	2.7%
s'intéresser à la commune, aimer la commune	1	1.3%
prendre conscience de la dimension communale	0	0.0%
est contre les CMEJ	3	4.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR13 Objectif d'un CMJ : aujourd'hui ou demain

Non Réponses	0	
s'exercer pour plus tard	23	30.7%
exercer aujourd'hui	23	30.7%
les deux	12	16.0%
apprendre pour plus tard	3	4.0%
est plutôt contre les CMEJ	2	2.7%
est contre les CMEJ	6	8.0%
sujet non abordé	6	8.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR14 L'avis des jeunes

Non Réponses	0	
l'avis d'une partie des jeunes	21	28.0%
l'avis de tous les jeunes	33	44.0%
l'avis de leur entourage	2	2.7%
n'est pas un souci premier	13	17.3%
sujet non abordé	6	8.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR15 Le CMEJ doit imposer des valeurs ?

Non Réponses	0	
la patrie, la nation	2	2.7%
un idéal démocratique et/ou républicain	6	8.0%
le service de la collectivité	12	16.0%
l'amour de la commune	2	2.7%
le civisme (dans le sens du respect des autres)	6	8.0%
la connaissance des institutions	2	2.7%
savoir revendiquer, critiquer	5	6.7%
ne fait pas partie des objectifs	4	5.3%
sujet non abordé	10	13.3%
la vie publique	8	10.7%
est contre les CMEJ	5	6.7%
s'identifier à une communauté	1	1.3%
la démocratie locale, directe, ou de proximité	5	6.7%
la défense des droits de l'enfant	1	1.3%
la vie collective	2	2.7%
la démocratie dans ses formes	2	2.7%
savoir être porte-parole	2	2.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR16 Former des jeunes

Non Réponses	0	
citoyens actifs	16	21.3%
futurs citoyens actifs	13	17.3%
futurs élus	9	12.0%
des citoyens mais aussi des futurs élus	4	5.3%
futurs citoyens respectueux	8	10.7%
de futurs citoyens et élus	4	5.3%
est contre les CMEJ	4	5.3%
ne fait pas partie des objectifs cités	11	14.7%
sujet non abordé	6	8.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR17 L'encadrement		
Non Réponses	0	
indispensable	25	33.3%
nécessaire	14	18.7%
à éviter	1	1.3%
aider tout en préservant l'autonomie des jeunes	4	5.3%
Sujet non abordé	25	33.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR18 Raisons de la critique du conseil de sa commune

Non Réponses	0	
simulacre, cinéma, mode	6	8.0%
autre récupération politique électoraliste	3	4.0%
rôle de l'école	1	1.3%
incompétence des jeunes	0	0.0%
leurre sur réel pouvoir des jeunes	5	6.7%
école de recrutement de futurs militants	1	1.3%
trop grande précocité	2	2.7%
manipulation idéologique des enfants	0	0.0%
sujet non abordé	2	2.7%
rôle de la famille	1	1.3%
pas de critique	32	42.7%
pas assez encadrés	1	1.3%
trop médiatisé	2	2.7%
manque de représentativité des élus	1	1.3%
n'a jamais eu de conseil dans sa commune	11	14.7%
les jeunes élus ont trop de pouvoir	1	1.3%
pas assez de reconnaissance interne	4	5.3%
jeunes pas assez dynamiques	2	2.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR19 Raisons de la critique d'autres conseils

Non Réponses	18	
simulacre, cinéma, mode	11	19.3%
autre récupération politique électoraliste	8	14.0%
rôle de l'école	0	0.0%
incompétence des jeunes	1	1.8%
leurre sur réel pouvoir des jeunes	3	5.3%
école de recrutement de futurs militants	1	1.8%
trop grande précocité	0	0.0%
manipulation idéologique des enfants	1	1.8%
sujet non abordé	8	14.0%
rôle de la famille	0	0.0%
pas de critique	13	22.8%
pas assez encadrés	0	0.0%
trop médiatisé	2	3.5%
manque de représentativité des élus	3	5.3%
conseils d'enfants : trop facile	1	1.8%
trop d'enfants d'immigrés	1	1.8%
paternalisme (apprentissage seulement)	1	1.8%
signe d'irresponsabilité des adultes	2	3.5%
critique vague	1	1.8%
Total des répondants	57	100.0%

QR20 Importance des élections

Non Réponses	0	
moyen d'instruction civique	11	14.7%
outil de représentativité	13	17.3%
expérimentation de la fonction d' élu	16	21.3%
crédibiliser, officialiser la structure	2	2.7%
attirer les petits chefs (critique)	1	1.3%
moyen de dialogue élus / électeurs	1	1.3%
est plutôt pour le volontariat (les motivés)	6	8.0%
ne choisir que des jeunes capables	3	4.0%
sujet non abordé	16	21.3%
élection = moyen de sélectionner les motivés	1	1.3%
est plutôt pour la désignation	1	1.3%
créer des frustrations chez les non élus	1	1.3%
promouvoir le droit de vote	1	1.3%
promouvoir un principe démocratique	1	1.3%
ne croit pas dans les élections	1	1.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR21 Place à accorder dans une politique municipale

Non Réponses	0	
très importante	5	6.7%
importante	19	25.3%
une parmi d'autres	29	38.7%
négligeable	2	2.7%
nulle	0	0.0%
est plutôt contre ce type d'initiatives	6	8.0%
est contre ce type d'initiatives	8	10.7%
sujet non abordé	6	8.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR22 Rapport à la médiatisation existante du conseil

Non Réponses	0	
pour motiver, valoriser les jeunes	5	6.7%
pour crédibiliser la structure	18	24.0%
à des fins électoralistes	6	8.0%
pour donner l'exemple	5	6.7%
confié aux jeunes élus	2	2.7%
pour en parler sans précisions	4	5.3%
non concerné	6	8.0%
aucun rapport	15	20.0%
sujet non abordé	13	17.3%
estime qu'il est trop médiatisé	1	1.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR23 Participation à des colloques sur le sujet

Non Réponses	0	
plusieurs	12	16.0%
deux	6	8.0%
un	10	13.3%
aucun	45	60.0%
Sujet non abordé	2	2.7%
Total des répondants	75	100.0%

QR24 Conception de l'engagement politique

au service des autres	10	13.3%
au service de la collectivité / l'intérêt général	23	30.7%
la gestion	10	13.3%
la gestion et la prospective	4	5.3%
défendre et appliquer un programme	3	4.0%
défendre ses électeurs, leurs intérêts	6	8.0%
défendre une idéologie, des idées, des valeurs	18	24.0%
faire bouger les choses dans l'intérêt général	5	6.7%
sujet non abordé	5	6.7%
se tenir au courant	2	2.7%
l'analyse des phénomènes / résoudre des problèmes	4	5.3%
participer à des actions	3	4.0%
défendre un idéal de justice sociale	2	2.7%
gérer une équipe - manager	3	4.0%
mettre ses idées en pratique	8	10.7%
faire participer tous les citoyens à la chose municipale	2	2.7%
la raison, la sagesse	1	1.3%
se former pour mieux choisir et s'engager plus tard	0	0.0%
faire pression	2	2.7%
la conscientisation politique	1	1.3%
être au service du parti	2	2.7%
l'apprentissage de la vie publique	1	1.3%
savoir faire des choix	1	1.3%
connaître le plus de monde possible	1	1.3%
Total des répondants	75	156.0%

QR25 Conception de l'engagement des jeunes au sein du CMJ

Non Réponses	1	
au service des autres	6	8.1%
au service de la collectivité / l'intérêt général	16	21.6%
la gestion	9	12.2%
la gestion et la prospective	0	0.0%
défendre et appliquer un programme	0	0.0%
défendre ses électeurs, ses intérêts	1	1.4%
défendre une idéologie, des idées, des valeurs	2	2.7%
faire bouger les choses dans l'intérêt général	2	2.7%
sujet non abordé	15	20.3%
se tenir au courant	0	0.0%
l'analyse des phénomènes / résoudre des problèmes	0	0.0%
participer à des actions	2	2.7%
défendre un idéal de justice sociale	0	0.0%
gérer une équipe - manager	0	0.0%
mettre ses idées en pratique	4	5.4%
faire participer tous les citoyens à la chose municipale	3	4.1%
la raison, la sagesse	0	0.0%
se former pour mieux choisir et s'engager plus tard	2	2.7%
faire pression	2	2.7%
apporter un plus à la commune	2	2.7%
rien à voir avec la politique	3	4.1%
conscientiser puis participer	1	1.4%
l'apprentissage de la vie publique	1	1.4%
savoir faire des choix	1	1.4%
caricature du conseil municipal	1	1.4%
la vie de la cité	1	1.4%
Total des répondants	74	100.0%

QR26 Conception identique ?

Non Réponses	0	
Identique	23	30.7%
presque identique	10	13.3%
plutôt différente	3	4.0%
totalemment différente	9	12.0%
presque identique mais pour plus tard	3	4.0%
presque identique mais plus limité	7	9.3%
presque identique mais épurée	2	2.7%
Sujet non abordé	18	24.0%
Total des répondants	75	100.0%

QR27 Rapport aux affaires

Non Réponses	0	
scandalisé	9	12.0%
géné pour l'image donnée	9	12.0%
minimisation	7	9.3%
dénégation	0	0.0%
nécessité de s'entourer de gens compétents	1	1.3%
Sujet non abordé	49	65.3%
Total des répondants	75	100.0%

QR28 Rapport aux partis

Non Réponses	0	
refus total	6	8.0%
méfiance, refus de s'engager	9	12.0%
méfiance mais reconnaissance	4	5.3%
nécessaires	6	8.0%
indispensables	14	18.7%
dénonciation des autres partis uniquement	5	6.7%
indispensables mais veut garder sa liberté de penser	5	6.7%
méfiance, a quitté son parti	1	1.3%
sujet non abordé	7	9.3%
n'interviennent pas dans la politique locale	5	6.7%
refus mais reconnaissance	1	1.3%
critique mais reconnaissance	3	4.0%
nécessaires mais ne jouent pas leur rôle	6	8.0%
indispensables mais a été déçu par son parti	3	4.0%
Total des répondants	75	100.0%

QUESTIONS CONCERNANT LES DONNEES SOCIALES

QS1 Sexe

Non Réponses	0	
homme	61	81.3%
femme	14	18.7%
Total des répondants	75	100.0%

QS2 Age (classification)

Non Réponses	0	
20 à 29 ans	1	1.3%
30 à 39 ans	11	14.7%
40 à 49 ans	32	42.7%
50 à 59 ans	23	30.7%
60 ans et plus	8	10.7%
Total des répondants	75	100.0%

QS3 Nombre d'enfants

un	11	14.7%
deux	30	40.0%
trois	19	25.3%
quatre	6	8.0%
cinq	1	1.3%
aucun	7	9.3%
Non réponse	1	1.3%
Total des répondants	75	100.0%

QS4 Nombre d'enfants plus âgés que ceux du conseil

Non Réponses	0	
un	8	10.7%
deux	21	28.0%
trois	7	9.3%
quatre	1	1.3%
cinq	0	0.0%
aucun	17	22.7%
Non concerné (pas de conseil)	21	28.0%
Total des répondants	75	100.0%

QS5 Enfants concernés par le conseil ou le projet de conseil

un	18	24.0%
deux	8	10.7%
trois	3	4.0%
quatre	1	1.3%
Non réponse	1	1.3%
un enfant et un petit-enfant	1	1.3%
un ou plusieurs petits-enfants	3	4.0%
aucun	31	41.3%
Non concerné (pas de conseil)	9	12.0%
Total des répondants	75	100.0%

QS6 originaire de la commune

oui	19	25.3%
non	35	46.7%
Non Réponses	21	28.0%
Total des répondants	75	100.0%

QS7 Ancienneté de résidence dans la commune

Non Réponses	0	
originaire	19	25.3%
30 ans et plus	8	10.7%
20 à 29 ans	10	13.3%
10 à 19 ans	13	17.3%
moins de 10 ans	2	2.7%
n'habite pas la commune	2	2.7%
Sujet non abordé	21	28.0%
Total des répondants	75	100.0%

QS8 Niveau d'insruccion atteint

Non Réponses	16	
aucun/BEPC	3	5.1%
CAP/BEP	7	11.9%
BAC	8	13.6%
BAC+2/BTS	13	22.0%
Lic/Maî	25	42.4%
DEA/Doctorat	3	5.1%
Total des répondants	59	100.0%

QS9 Catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Non Réponses	0	
agriculteur	1	1.3%
art/comm/chef d'entr.	7	9.3%
Cadres et prof. intell. sup.	33	44.0%
Prof. intermédiaires	25	33.3%
Employés	2	2.7%
Ouvriers	0	0.0%
Retraités	4	5.3%
Autres sans act. prof.	3	4.0%
Total des répondants	75	100.0%

QS10 CSP (ou dernière CSP) culturel / technique / économique

Non Réponses	0	
sup culturel	11	14.7%
sup technique	18	24.0%
sup économique	5	6.7%
moyen culturel	10	13.3%
moyen technique	20	26.7%
moyen économique	8	10.7%
inf technique	2	2.7%
inf économique	0	0.0%
aucune profession encore exercée	1	1.3%
Total des répondants	75	100.0%

QS11 Participation à des mouv. liés aux jeunes durant la jeunesse ?

Non Réponses	0	
scoutisme : membre	12	16.0%
chef scout	14	18.7%
Mouvement de jeunesse : membre	10	13.3%
Mouvement de jeunesse : encadrement	22	29.3%
Mouvement sportif : pratiquant	10	13.3%
Mouvement sportif : encadrement	17	22.7%
délégué de classe	6	8.0%
mouvement lycéen ou étudiant	14	18.7%
aucun	10	13.3%
Total des répondants	75	153.3%

QS12 Participation principale à des mouv. liés aux jeunes en tant qu'adulte ?

Non Réponses	2	
Mouvement de jeunesse : encadrement	5	6.8%
Mouvement de jeunesse : dirigeant	7	9.6%
Mouvement sportif : encadrement	4	5.5%
Mouvement sportif : dirigeant	12	16.4%
Mouvement scolaire ou périscolaire : encadrement	0	0.0%
Mouvement scolaire ou périscolaire : dirigeant	10	13.7%
Autres mouvements : encadrement	0	0.0%
Autres mouvements : dirigeant	3	4.1%
aucun	32	43.8%
Total des répondants	73	100.0%

QS13 activités collectives de jeunesse (avant 25 ans)

Non Réponses	0	
participé	22	29.3%
encadré	42	56.0%
dirigé	0	0.0%
Sujet non abordé	11	14.7%
Total des répondants	75	100.0%

QS14 Rapport à l'enfance et la jeunesse dans le parcours professionnel passé

Non Réponses	0	
instituteur	6	8.0%
professeur	10	13.3%
animateur	4	5.3%
éducateur	2	2.7%
conseiller d'éducation	1	1.3%
pédiatre	1	1.3%
quelques rapports	11	14.7%
non concerné	1	1.3%
aucun rapport	39	52.0%
Total des répondants	75	100.0%

QS15 Participation à la vie collective professionnelle passée

Non Réponses	0	
syndicat peu	14	18.7%
syndicat actif	10	13.3%
syndicat dirig.	18	24.0%
autres types (chambre)	0	0.0%
syndicat de parents d'élèves (délégué)	3	4.0%
syndicat pas ou peu	10	13.3%
N'a pas encore eu de vie professionnelle	1	1.3%
Sujet non abordé	19	25.3%
Total des répondants	75	100.0%

QS16 Militantisme politique passé

Non Réponses	0	
fort	41	54.7%
moyen	5	6.7%
faible	4	5.3%
fort sans parti	1	1.3%
moyen sans parti	2	2.7%
Sujet non abordé	22	29.3%
Total des répondants	75	100.0%

QS17 Militantisme associatif passé

Non Réponses	3	
fort multiple	8	11.1%
fort double	11	15.3%
fort unique	9	12.5%
moyen multiple	14	19.4%
moyen unique	8	11.1%
faible	8	11.1%
sans doute multiple	6	8.3%
Sujet non abordé	8	11.1%
Total des répondants	72	100.0%

QS18 Religion

Non Réponses	7	
Catholiques pratiquants actifs	6	8.8%
Catholiques pratiquants	14	20.6%
Catholiques non pratiquants	36	52.9%
Protestants pratiquants actifs	2	2.9%
Protestants pratiquants	2	2.9%
Protestants non pratiquants	3	4.4%
Israélites	3	4.4%
Musulmans	1	1.5%
Aucune	0	0.0%
Chrétien sans précision	0	0.0%
Sujet non abordé	1	1.5%
Total des répondants	68	100.0%

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°1

Fichier : ensemble des 75 agents de l'échantillon

	F1	F2	F3	F4
Pourcentage d'information	27.3%	16.9%	9.7%	6.7%

Contribution absolue

QR6R1-1	CJtrèsCritique	1.51	2.3	1.61	2.46
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.67	0.01	0.98	0.01
QR6R1-3	CJnécDistance	0.84	0.24	4.09	0.27
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.11	0.01	0.85	0.01
QR6R1-5	CJlaudatif	0.72	0.07	0.49	0.22
QR7R1-1	forteReconn	3.09	2.68	3.25	0.48
QR7R1-2	Reconn	1.57	0.22	8.2	0.56
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.49	0.34	0.41	1.06
QR7R1-4	PeuReconn	2.4	4.07	0.57	1.17
QR7R1-5	PasReconn	11.22	6.51	0.01	0.71
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	4.7	3.3	2.37	0.8
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	1	0.02	3.64	0.81
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.08	0.49	0.68	11.72
QR9R1-4	RéaApprendre	0.41	4.84	0.67	1.37
QR9R1-5	RéaNobj	0.12	1.27	0.85	0.35
QR9R1-6	Réa+-Opposé	7.61	6.27	1.55	1.02
QR12R1-1	Participation	1.06	1.37	3.95	0.06
QR12R1-2	Participation/Initiation	0.27	0.32	1.89	1.03
QR12R1-3	Initiation	5.29	1.65	3.47	0.17
QR12R1-4	Initiation/Consultation	0.07	1.86	8.47	0.59
QR12R1-5	Consultation	0.39	2.18	0.41	16.99
QR12R1-6	Consult/Init/Particip	2.22	1.34	0.86	5.2
QR11R2-1	ObjParticip/déblées	0.27	0.58	0.57	1.48
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	1.92	0.5	1.27	0.82
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.03	1.52	0.18	3.47
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	3.83	2.33	4.32	0
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	0.7	0.08	2.68	0.92
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.12	1.17	4.2	9.9
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	2.89	6.48	0.68	0.25
QR13R1-2	exercer auj	3.48	3.03	0.78	5.76
QR13R1-3	prAujEt+tard	1.59	0.16	1.06	8.34
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	8.92	10.45	1.67	0.28
QR15R1-1	IdéalDém	0.76	0.16	0.13	5.98
QR15R1-2	ServirCollectivité	0.15	2.55	4.46	0.07
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	0.46	2.95	0.34	3.24
QR15R1-4	ConnInstitutions	2.16	0.81	4.17	0
QR15R1-5	DémLocaleDirecteProx	3.53	2.22	3.06	0.11
QR15R1-6	PatrieNationDrapeau	1.37	0.92	0.38	1.33
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	1.65	1.4	0.04	0.06
QR21R1-2	Pla=Impo	2.74	0.51	0.88	4.03
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	0	2.94	1.92	4.16
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	3.51	0.09	2.06	0
QR21R1-5	Pla=0(contre)	10.84	11.29	1.2	0.65
QR24R2-1	Pol2=SouciAutres	0	0.15	5.86	0.21
QR24R2-2	Pol2=GestionPrograActio	1.25	0.33	3.54	0.94
QR24R2-3	Pol2=IdéologieValeurs	0.46	4	0.67	0.07
QR25R2-1	PolJ2=SouciAutres	0.44	1.44	1.98	0.06
QR25R2-2	PolJ2=GestionAction	0.04	0.09	2.61	0.06
QR25R2-3	PolJ2=IdéesValeurs	1.05	0.46	0.04	0.75

Contribution relative

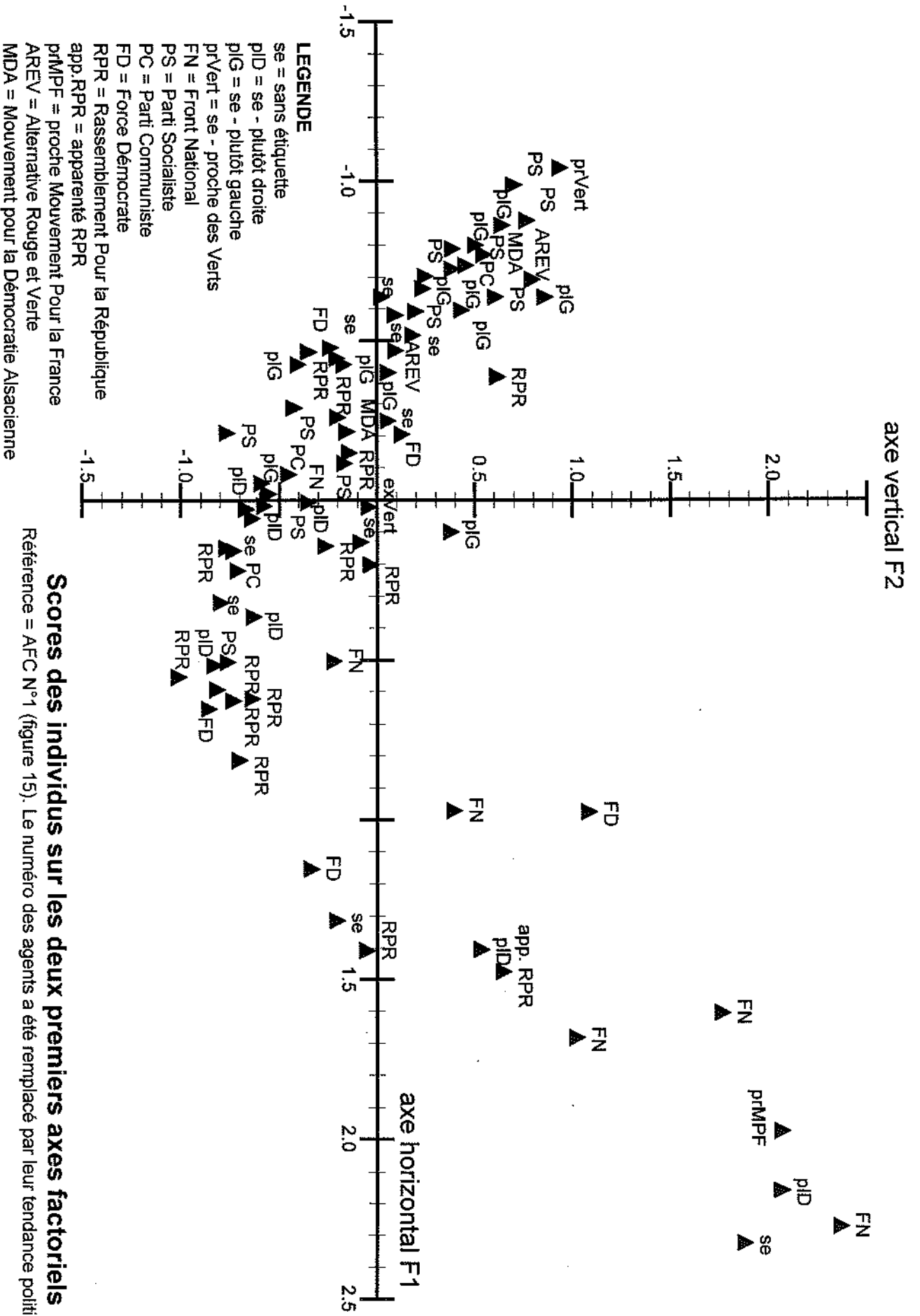
QR6R1-1	CJtrèsCritique	0.18	0.17	0.07	0.07
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.15	0	0.08	0
QR6R1-3	CJnécDistance	0.15	0.03	0.26	0.01
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.02	0	0.06	0
QR6R1-5	CJlaudatif	0.14	0.01	0.03	0.01
QR7R1-1	forteReconn	0.39	0.21	0.15	0.01
QR7R1-2	Reconn	0.24	0.02	0.45	0.02
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.08	0.03	0.02	0.04
QR7R1-4	PeuReconn	0.33	0.35	0.03	0.04
QR7R1-5	PasReconn	0.66	0.24	0	0.01
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.51	0.22	0.09	0.02
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.17	0	0.22	0.03
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.01	0.05	0.04	0.47
QR9R1-4	RéaApprendre	0.06	0.45	0.04	0.05
QR9R1-5	RéaNobj	0.02	0.15	0.06	0.02
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0.57	0.29	0.04	0.02
QR12R1-1	Participation	0.14	0.11	0.18	0
QR12R1-2	Participation/Initiation	0.04	0.03	0.11	0.04
QR12R1-3	Initiation	0.59	0.11	0.14	0
QR12R1-4	Initiation/Consultation	0.01	0.18	0.48	0.02
QR12R1-5	Consultation	0.05	0.18	0.02	0.56
QR12R1-6	Consult/Init/Particip	0.29	0.11	0.04	0.17
QR11R2-1	ObjParticip/déblIdées	0.04	0.05	0.03	0.05
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	0.27	0.04	0.06	0.03
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.01	0.16	0.01	0.14
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	0.46	0.17	0.19	0
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	0.11	0.01	0.16	0.04
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.02	0.1	0.2	0.33
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.36	0.49	0.03	0.01
QR13R1-2	exercer auj	0.45	0.24	0.04	0.18
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.26	0.02	0.06	0.33
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	0.52	0.37	0.03	0
QR15R1-1	IdéalDémô	0.12	0.02	0.01	0.24
QR15R1-2	ServirCollectivité	0.03	0.3	0.3	0
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	0.06	0.25	0.02	0.11
QR15R1-4	ConnInstitutions	0.3	0.07	0.21	0
QR15R1-5	DémôLocaleDirecteProx	0.42	0.16	0.13	0
QR15R1-6	PatrieNationDrapeau	0.17	0.07	0.02	0.04
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	0.25	0.13	0	0
QR21R1-2	Pla=Impo	0.44	0.05	0.05	0.16
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	0	0.38	0.14	0.21
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	0.39	0.01	0.08	0
QR21R1-5	Pla=0(contre)	0.55	0.35	0.02	0.01
QR24R2-1	Pol2=SouciAutres	0	0.02	0.43	0.01
QR24R2-2	Pol2=GestionPrograActio	0.21	0.03	0.21	0.04
QR24R2-3	Pol2=IdéologieValeurs	0.07	0.4	0.04	0
QR25R2-1	PolJ2=SouciAutres	0.09	0.18	0.15	0
QR25R2-2	PolJ2=GestionAction	0.01	0.01	0.22	0
QR25R2-3	PolJ2=IdéesValeurs	0.18	0.05	0	0.03

Coordonnées des variables actives

QR6R1-1 Active	CJtrèsCritique	0.6	0.58	0.37	-0.38
QR6R1-2 Active	CJplutôCritique	0.24	0.02	-0.18	-0.02
QR6R1-3 Active	CJnécDistance	-0.36	-0.15	0.47	0.1
QR6R1-4 Active	CJrappNeutre	0.12	-0.03	-0.2	-0.01
QR6R1-5 Active	CJlaudatif	-0.39	-0.09	-0.19	0.11
QR7R1-1 Active	forteReconn	-0.63	0.46	-0.38	0.12
QR7R1-2 Active	Reconn	-0.35	-0.1	0.48	-0.1
QR7R1-3 Active	ReconnJeuPasEnf	-0.37	0.24	-0.2	0.27
QR7R1-4 Active	PeuReconn	0.45	-0.46	-0.13	-0.16
QR7R1-5 Active	PasReconn	1.58	0.95	-0.03	0.2
QR9R1-1 Active	RéaPouvoirAuj	-0.7	0.46	-0.3	-0.14
QR9R1-2 Active	RéaCrédibJ+CJ	-0.42	-0.05	0.47	0.19
QR9R1-3 Active	RéaMotivJ	0.14	-0.26	-0.23	-0.79
QR9R1-4 Active	RéaApprendre	0.22	-0.61	-0.17	0.2
QR9R1-5 Active	RéaNobj	0.17	-0.43	0.27	0.14
QR9R1-6 Active	Réa+-Opposé	1.13	0.81	0.3	0.2
QR12R1-1 Active	Participation	-0.97	0.87	-1.12	-0.11
QR12R1-2 Active	Participation/Initiation	-0.23	-0.2	-0.37	0.22
QR12R1-3 Active	Initiation	0.77	-0.34	-0.37	0.07
QR12R1-4 Active	Initiation/Consultation	-0.07	-0.31	0.5	0.11
QR12R1-5 Active	Consultation	-0.21	0.39	0.13	-0.68
QR12R1-6 Active	Consult/Init/Particip	-0.78	0.48	-0.29	0.59
QR11R2-1 Active	ObjParticip/débidées	-0.69	0.8	-0.6	-0.8
QR11R2-2 Active	ObjParticip/projConcr	-0.58	0.24	-0.28	-0.19
QR11R2-3 Active	ObjIni/valeurs	-0.06	-0.35	-0.09	0.33
QR11R2-4 Active	ObjIni/mécanism	0.63	-0.39	-0.4	0.01
QR11R2-5 Active	ObjConsult/tsSuj	-0.26	0.07	0.3	0.15
QR11R2-6 Active	ObjConsult/SujJ	-0.15	0.36	0.52	-0.67
QR13R1-1 Active	s'exercer pr+tard	0.44	-0.52	-0.13	0.06
QR13R1-2 Active	exercer auj	-0.51	0.38	-0.14	-0.33
QR13R1-3 Active	prAujEt+tard	-0.47	-0.12	0.23	0.53
QR13R1-4 Active	s'exercer?EstCtreCJ	1.59	1.36	0.41	0.14
QR15R1-1 Active	IdéalDém	-0.43	0.16	-0.11	0.6
QR15R1-2 Active	ServirCollectivité	-0.1	-0.33	0.33	0.03
QR15R1-3 Active	SavoirVivreEnColl	0.33	-0.65	-0.17	-0.43
QR15R1-4 Active	ConnInstitutions	0.96	-0.46	-0.8	0.02
QR15R1-5 Active	DémLocalDirecteProx	-0.76	0.48	-0.42	0.07
QR15R1-6 Active	PatrieNationDrapeau	1.17	0.75	0.37	0.57
QR21R1-1 Active	Pla=TrèsImpo	-0.74	0.54	0.06	0.07
QR21R1-2 Active	Pla=Impo	-0.49	0.17	-0.17	0.29
QR21R1-3 Active	Pla=1 parmiAut	-0.01	-0.33	0.2	-0.25
QR21R1-4 Active	Pla=0(plu contre)	0.91	-0.12	-0.42	-0.02
QR21R1-5 Active	Pla=0(contre)	1.79	1.44	0.35	0.22
QR24R2-1 Active	Poi=SouciAutres	0.02	-0.07	0.36	0.06
QR24R2-2 Active	Poi=GestionPrograActio	0.31	-0.13	-0.31	-0.13
QR24R2-3 Active	Poi=IdéologieValeurs	-0.21	0.48	-0.15	0.04
QR25R2-1 Active	PolJ=SouciAutres	-0.17	-0.24	0.22	0.03
QR25R2-2 Active	PolJ=GestionAction	-0.05	0.06	-0.25	-0.03
QR25R2-3 Active	PolJ=IdéesValeurs	-0.65	0.34	-0.08	0.27

Coordonnées des variables illustratives

QP16R1-1	Passive	<i>GAUCHE</i>	-0.32	0.03	-0.12	0.1
QP16R1-2	Passive	<i>DROITE</i>	0.31	-0.21	-0.1	-0.1
QP16R1-3	Passive	<i>FRONT NATIONAL</i>	0.87	0.59	0.44	0.03
QP16R1-4	Passive	<i>NON ENCARTE</i>	-0.04	0.1	0.09	-0.03
QP17-1	Passive	PC	-0.14	-0.23	0.35	0.01
QP17-2	Passive	PS ou proche	-0.39	0.12	-0.09	0.09
QP17-3	Passive	AREV et Verts	-0.47	0.37	-0.4	-0.02
QP17-4	Passive	Plutôt Gauche	-0.2	-0.04	0.03	-0.01
QP17-5	Passive	Plutôt Droite	-0.21	-0.14	0.47	-0.11
QP17-6	Passive	Droite sans précision	0.77	-0.15	-0.18	0.11
QP17-7	Passive	Droite UDF	0.43	0.06	0	0.18
QP17-8	Passive	Droite RPR	0.34	-0.19	-0.03	-0.15
QP17-9	Passive	Extrême droite	0.87	0.59	0.44	0.03



ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°2

Fichier : uniquement les concepteurs principaux et secondaires

		F1	F2	F3	F4
	Pourcentage d'information	27.344	16.055	12.094	8.682
Contribution absolue					
QR6R1-1	CJtrèsCritique	0.11	1.65	11.7	0.48
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.12	2.67	2.14	0.24
QR6R1-3	CJnécDistance	0	4.16	0.84	0
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.16	0.22	0.39	2.38
QR6R1-5	CJlaudatif	0.22	1.42	0	3.27
QR7R1-1	forteReconn	4.65	0.37	0.01	4.37
QR7R1-2	Reconn	0	6.26	2.2	3.45
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	2.69	1.81	3.97	1
QR7R1-4	PeuReconn	9.63	2.57	0.17	0.14
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	8	2.81	0.37	0.41
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0	5.54	0.29	0.16
QR9R1-3	RéaMotivJ	1.84	5.22	4.22	0.55
QR9R1-4	RéaApprendre	4.09	0	3.97	0.01
QR9R1-5	RéaNobj	0.25	2.24	0	0.82
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0	0.37	3.87	5.08
QR12R1-1	Participation	0.62	0.92	0	1.33
QR12R1-2	Participation/Initiation	0.09	0.51	9.12	1.51
QR12R1-3	Initiation	3.79	0.64	0.64	1.79
QR12R1-4	Initiation/Consultation	1.17	6.8	1.91	0.53
QR12R1-5	Consultation	1.7	4.02	5.47	7.23
QR12R1-6	Consult/Init/Particip	4.22	0.07	1	3.22
QR11R2-1	ObjParticip/déblées	1.79	2.92	0.27	1.69
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	1.03	0.25	0.15	2.21
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.86	0.79	1.65	3.31
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	6.87	3.34	1.91	0.22
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	2.18	2.33	0	0.08
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.06	0.19	14.79	0.23
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	8.68	0.18	1.09	0.92
QR13R1-2	exercer auj	6.2	4.8	1.93	0.02
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.05	7	0.86	0.2
QR15R1-1	IdéalDém	0.74	1.07	0.58	11.56
QR15R1-2	ServirCollectivité	1.01	2.79	0.16	3.98
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	2.18	0.61	2.43	0.81
QR15R1-4	ConnInstitutions	2.95	2.97	0.65	1.44
QR15R1-5	DémLocaleDirecteProx	5.21	1.34	3.61	0.18
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	2.72	0.01	1.77	0.07
QR21R1-2	Pla=Impo	1.13	1.26	4.25	4.41
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	1.39	0.75	3.4	2.9
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	1.75	0.47	3.09	1.14
QR24R2-1	Pol2=SouciAutres	0.1	4.24	0.21	8.25
QR24R2-2	Pol2=GestionPrograActio	3.43	3.19	1.37	4.58
QR24R2-3	Pol2=IdéologieValeurs	6.16	0.86	0.11	2.12
QR25R2-1	PolJ2=SouciAutres	0.03	2.06	1.47	5.83
QR25R2-2	PolJ2=GestionAction	0.12	2.13	0.28	4.4
QR25R2-3	PolJ2=IdéesValeurs	0.01	4.14	1.7	1.5

Contribution relative

QR6R1-1	CJtrèsCritique	0.01	0.1	0.55	0.02
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.02	0.3	0.18	0.01
QR6R1-3	CJnécDistance	0	0.41	0.06	0
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.03	0.02	0.03	0.12
QR6R1-5	CJlaudatif	0.03	0.13	0	0.16
QR7R1-1	forteReconn	0.51	0.02	0	0.15
QR7R1-2	Reconn	0	0.51	0.14	0.15
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.25	0.1	0.16	0.03
QR7R1-4	PeuReconn	0.8	0.12	0.01	0
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.74	0.15	0.02	0.01
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0	0.49	0.02	0.01
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.2	0.33	0.2	0.02
QR9R1-4	RéaApprendre	0.51	0	0.22	0
QR9R1-5	RéaNobj	0.04	0.23	0	0.04
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0	0.03	0.23	0.21
QR12R1-1	Participation	0.07	0.06	0	0.05
QR12R1-2	Participation/Initiation	0.01	0.04	0.49	0.06
QR12R1-3	Initiation	0.49	0.05	0.04	0.07
QR12R1-4	Initiation/Consultation	0.15	0.52	0.11	0.02
QR12R1-5	Consultation	0.17	0.24	0.25	0.23
QR12R1-6	Consult/Init/Particip	0.46	0	0.05	0.11
QR11R2-1	ObjParticip/déblées	0.19	0.18	0.01	0.06
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	0.14	0.02	0.01	0.09
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.13	0.07	0.11	0.16
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	0.59	0.17	0.07	0.01
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	0.3	0.19	0	0
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.01	0.01	0.74	0.01
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.79	0.01	0.04	0.03
QR13R1-2	exercer auj	0.6	0.27	0.08	0
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.01	0.6	0.06	0.01
QR15R1-1	IdéalDémo	0.09	0.08	0.03	0.47
QR15R1-2	ServirCollectivité	0.19	0.31	0.01	0.24
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	0.28	0.05	0.14	0.03
QR15R1-4	ConnInstitutions	0.34	0.2	0.03	0.05
QR15R1-5	DémoLocaleDirecteProx	0.49	0.07	0.15	0.01
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	0.35	0	0.1	0
QR21R1-2	Pla=Impo	0.17	0.11	0.29	0.22
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	0.24	0.08	0.26	0.16
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	0.17	0.03	0.13	0.04
QR24R2-1	Pol2=SouciAutres	0.02	0.4	0.01	0.42
QR24R2-2	Pol2=GestionPrograActio	0.4	0.22	0.07	0.17
QR24R2-3	Pol2=IdéologieValeurs	0.63	0.05	0	0.07
QR25R2-1	PolJ2=SouciAutres	0.01	0.22	0.12	0.34
QR25R2-2	PolJ2=GestionAction	0.03	0.26	0.03	0.29
QR25R2-3	PolJ2=IdéesValeurs	0	0.3	0.09	0.06

Coordonnées

QR6R1-1	Active	CJtrèsCritique	0.21	-0.63	-1.45	0.25
QR6R1-2	Active	CJplutôCritique	-0.1	-0.35	0.27	-0.08
QR6R1-3	Active	CJnécDistance	0.01	0.44	-0.17	0
QR6R1-4	Active	CJrappNeutre	0.14	-0.13	0.14	-0.3
QR6R1-5	Active	CJlaudatif	-0.24	0.47	0.01	0.53
QR7R1-1	Active	forteReconn	-0.61	-0.13	0.02	0.33
QR7R1-2	Active	Reconn	0.01	0.5	-0.26	-0.27
QR7R1-3	Active	ReconnJeuPasEnf	-0.85	-0.53	0.69	-0.29
QR7R1-4	Active	PeuReconn	0.89	-0.35	0.08	0.06
QR9R1-1	Active	RéaPouvoirAuj	-0.81	-0.37	0.11	-0.1
QR9R1-2	Active	RéaCrédibJ+CJ	0.01	0.66	-0.13	0.08
QR9R1-3	Active	RéaMotivJ	0.56	-0.72	-0.56	-0.17
QR9R1-4	Active	RéaApprendre	0.61	0	0.4	-0.02
QR9R1-5	Active	RéaNobj	0.31	0.71	0.02	-0.32
QR9R1-6	Active	Réa+-Opposé	-0.01	0.29	-0.81	0.79
QR12R1-1	Active	Participation	-0.78	-0.72	0.04	0.64
QR12R1-2	Active	Participation/Initiation	0.11	-0.2	0.75	-0.26
QR12R1-3	Active	Initiation	0.78	-0.25	0.21	0.3
QR12R1-4	Active	Initiation/Consultation	0.29	0.54	-0.25	0.11
QR12R1-5	Active	Consultation	-0.42	-0.5	-0.5	-0.49
QR12R1-6	Active	Consult/Init/Particip	-0.92	0.09	0.3	0.45
QR11R2-1	Active	ObjParticip/déblIdées	-1.24	-1.21	0.32	-0.68
QR11R2-2	Active	ObjParticip/projConcr	-0.38	-0.14	0.1	-0.31
QR11R2-3	Active	ObjIni/valeurs	0.26	0.19	0.24	0.29
QR11R2-4	Active	ObjIni/mécanism	1.06	-0.57	0.37	-0.11
QR11R2-5	Active	ObjConsult/tsSuj	-0.46	0.37	0	0.05
QR11R2-6	Active	ObjConsult/SujJ	-0.1	-0.14	-1.04	-0.11
QR13R1-1	Active	s'exercer pr+tard	0.8	-0.09	0.19	0.15
QR13R1-2	Active	exercer auj	-0.63	-0.42	-0.23	-0.02
QR13R1-3	Active	prAujEt+tard	-0.06	0.57	0.17	-0.07
QR15R1-1	Active	IdéalDém	-0.38	0.35	0.23	0.85
QR15R1-2	Active	ServirCollectivité	0.23	0.29	-0.06	-0.25
QR15R1-3	Active	SavoirVivreEnColl	0.68	-0.27	-0.47	0.23
QR15R1-4	Active	ConnInstitutions	1.13	-0.87	0.35	0.44
QR15R1-5	Active	DémLocaleDirecteProx	-0.91	-0.35	0.5	-0.1
QR21R1-1	Active	Pla=TrèsImpo	-0.74	-0.03	-0.39	-0.07
QR21R1-2	Active	Pla=Impo	-0.26	0.21	0.34	0.29
QR21R1-3	Active	Pla=1parmiAut	0.27	-0.15	-0.29	-0.22
QR21R1-4	Active	Pla=0(plu contre)	1.3	-0.52	1.15	-0.59
QR24R2-1	Active	Pol2=SouciAutres	-0.07	0.38	0.07	-0.39
QR24R2-2	Active	Pol2=GestionPrograActio	0.49	-0.36	-0.2	0.32
QR24R2-3	Active	Pol2=IdéologieValeurs	-0.84	-0.24	0.07	0.28
QR25R2-1	Active	PolJ2=SouciAutres	0.04	0.26	0.19	-0.33
QR25R2-2	Active	PolJ2=GestionAction	-0.08	-0.26	-0.08	0.27
QR25R2-3	Active	PolJ2=IdéesValeurs	-0.07	0.97	-0.54	0.43
QP16R1-1	Passive	GAUCHE	-0.43	-0.08	0.16	0.04
QP16R1-2	Passive	DROITE	0.48	-0.13	-0.07	0.08
QP16R1-4	Passive	NON ENCARTE	-0.07	0.08	-0.07	-0.07
QP17-2	Passive	PS/proche	-0.34	0.05	-0.02	0.09
QP17-3	Passive	AREV et Vert	-0.72	-0.5	0.57	-0.43
QP17-4	Passive	Plutôt Gauche	-0.23	0.29	0.22	0.09
QP17-5	Passive	Plutôt Droite	-0.08	0.92	-0.66	-0.16
QP17-6	Passive	Droite sans précision	0.9	-0.3	0.27	-0.12
QP17-7	Passive	Droite UDF	0.31	0.23	0.15	0.31
QP17-8	Passive	Droite RPR	0.54	-0.2	-0.11	-0.05

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°3

Fichier : ensemble des 75 agents de l'échantillon

Pourcentage d'information F1 F2 F3 F4
 38.5% 22.9% 10.8% 9.3%

Contribution absolue

QR7R1-1	forteReconn	5.84	0.84	5.4	3.57
QR7R1-2	Reconn	1.46	0.06	19.34	0.23
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.83	0.23	0.06	7.3
QR7R1-4	PeuReconn	3.98	3.42	4.13	10.01
QR7R1-5	PasReconn	10.23	20.31	0.01	1.84
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	11.32	2.07	2.61	2.32
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.38	0.7	16.72	0.09
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.2	0.02	3.01	22.97
QR9R1-4	RéaApprendre	2.14	8.56	4.17	3.18
QR9R1-5	RéaNobj	0.71	1.06	3.16	2.17
QR9R1-6	Réa+-Opposé	9.02	18.15	0.27	0.95
QR12R2-1	ObjP	10.57	0.4	2.6	2.87
QR12R2-2	ObjNP	5.79	1.03	1.65	2.29
QR12R3-1	ObjI	1.73	3.61	0.24	2.62
QR12R3-2	ObjNI	6.73	6.05	0.76	8.73
QR12R4-1	ObjC	1.71	0.33	8.13	4.32
QR12R4-2	ObjNC	1.88	1.85	13.47	6.14
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	6.82	5.15	2.46	1.05
QR13R1-2	exercer auj	10.28	2.23	1.17	1.89
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.4	2.12	10.65	15.26
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	7.97	21.77	0.01	0.2

Contribution relative

QR7R1-1	forteReconn	0.48	0.04	0.12	0.07
QR7R1-2	Reconn	0.15	0	0.58	0.01
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.09	0.01	0	0.19
QR7R1-4	PeuReconn	0.36	0.19	0.11	0.22
QR7R1-5	PasReconn	0.41	0.49	0	0.02
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.74	0.08	0.05	0.04
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.04	0.04	0.5	0
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.02	0	0.08	0.55
QR9R1-4	RéaApprendre	0.18	0.44	0.1	0.07
QR9R1-5	RéaNobj	0.07	0.06	0.09	0.05
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0.42	0.5	0	0.01
QR12R2-1	ObjP	0.81	0.02	0.06	0.05
QR12R2-2	ObjNP	0.73	0.08	0.06	0.07
QR12R3-1	ObjI	0.35	0.43	0.01	0.13
QR12R3-2	ObjNI	0.48	0.26	0.02	0.15
QR12R4-1	ObjC	0.29	0.03	0.39	0.18
QR12R4-2	ObjNC	0.2	0.12	0.4	0.16
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.56	0.25	0.06	0.02
QR13R1-2	exercer auj	0.77	0.1	0.02	0.03
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.04	0.12	0.28	0.35
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	0.34	0.55	0	0

Coordonnées

QR7R1-1	Active	forteReconn	0.74	-0.22	-0.38	0.29
QR7R1-2	Active	Reconn	0.29	0.05	0.56	-0.06
QR7R1-3	Active	ReconnJeuPasEnf	0.41	0.17	-0.06	0.6
QR7R1-4	Active	PeuReconn	-0.48	0.34	-0.26	-0.38
QR7R1-5	Active	PasReconn	-1.29	-1.4	-0.02	0.27
QR9R1-1	Active	RéaPouvoirAuj	0.93	-0.31	-0.24	0.21
QR9R1-2	Active	RéaCrédibJ+CJ	0.22	0.23	0.75	0.05
QR9R1-3	Active	RéaMotivJ	0.18	0.05	-0.36	-0.93
QR9R1-4	Active	RéaApprendre	-0.43	0.67	-0.32	0.26
QR9R1-5	Active	RéaNobj	-0.35	0.33	0.39	-0.3
QR9R1-6	Active	Réa+-Opposé	-1.06	-1.16	0.1	0.17
QR12R2-1	Active	ObjP	0.69	-0.1	-0.18	0.18
QR12R2-2	Active	ObjNP	-0.42	0.14	0.12	-0.13
QR12R3-1	Active	ObjI	-0.2	0.23	0.04	0.12
QR12R3-2	Active	ObjNI	0.68	-0.5	-0.12	-0.38
QR12R4-1	Active	ObjC	0.22	-0.08	0.26	-0.17
QR12R4-2	Active	ObjNC	-0.3	0.23	-0.42	0.26
QR13R1-1	Active	s'exercer pr+tard	-0.57	0.38	-0.18	-0.11
QR13R1-2	Active	exercer auj	0.74	-0.26	-0.13	-0.16
QR13R1-3	Active	prAujEt+tard	0.2	0.36	0.55	0.62
QR13R1-4	Active	s'exercer?EstCtreCJ	-1.25	-1.6	0.03	0.1
QS10R3-1	Passive	SupCult	0.15	-0.05	-0.09	0.06
QS10R3-2	Passive	SupTech	-0.07	0	-0.03	0.03
QS10R3-3	Passive	SupEco	-0.28	0.06	-0.04	-0.13
QS10R3-4	Passive	MoyCult	0.15	-0.01	-0.05	0.15
QS10R3-5	Passive	MoyTech	0.03	-0.01	0.14	-0.09
QS10R3-6	Passive	MoyEco	-0.41	-0.11	-0.05	0.09
QS1-1	Passive	HOMME	-0.09	-0.02	-0.02	0.02
QS1-2	Passive	FEMME	0.31	-0.06	0.09	-0.05
QP16-1	Passive	PC	-0.07	0.15	0.22	-0.2
QP16-2	Passive	AREV	0.45	-0.05	-0.12	0.38
QP16-3	Passive	PS	0.18	0.08	-0.02	0.14
QP16-4	Passive	MDA	0.26	0.02	0.06	0.15
QP16-5	Passive	UDF	-0.31	-0.02	0.02	0.07
QP16-6	Passive	RPR	-0.17	0.09	-0.05	-0.15
QP16-7	Passive	FN	-0.43	-0.37	0.02	0.05
QP16-8	Passive	VERT	0.07	0.11	0.19	-0.01
QP16-9	Passive	SE	0.07	-0.09	0	0.01
QS8R2-1	Passive	Dipl?	-0.14	0.02	-0.03	-0.04
QS8R2-2	Passive	Aucun/CAP/BEP	-0.02	-0.23	0	-0.01
QS8R2-3	Passive	BAC	0.03	-0.13	0.03	-0.19
QS8R2-4	Passive	BAC+2	-0.03	0.05	0.07	0.08
QS8R2-5	Passive	LicMaIDoc	0.04	0.02	-0.02	0.06
QS18R1-1	Passive	CathoPratActif	-0.24	-0.1	-0.04	0.09
QS18R1-2	Passive	CathoPrat	0.08	0.08	0.02	-0.03
QS18R1-3	Passive	CathoNPrat	-0.06	-0.07	0.03	-0.02
QS18R1-4	Passive	ProtestPratActif	0.17	0.12	0.42	0.26
QS18R1-5	Passive	ProtestPrat	-0.21	0.33	0.01	0.19
QS18R1-6	Passive	ProtestNPrat	0.21	-0.31	-0.28	0.26
QS18R1-7	Passive	Israélite	-0.05	0.11	0.09	0.04
QS18R1-8	Passive	Musulman	0.59	-0.26	-0.32	-0.44
QS18R1-9	Passive	SecteChrét	-0.4	0.43	-0.32	0.01

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°4

Fichier : Concepteurs principaux et secondaires seulement

Pourcentage d'information F1 F2 F3 F4
 46.8% 16.7% 13.2% 7.0%

Contribution absolue

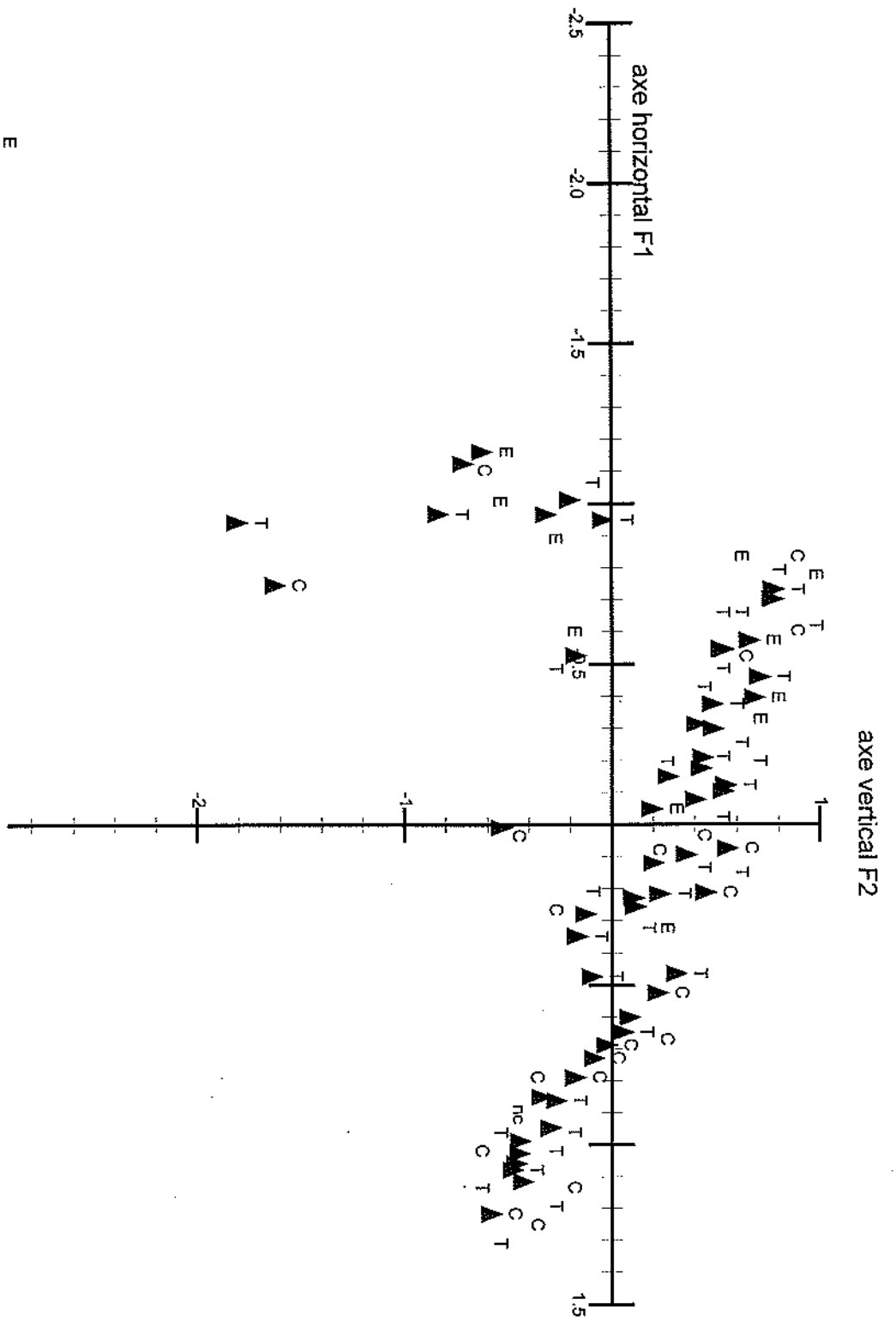
QR7R1-1	forteReconn	4.9	0	3.57	19.69
QR7R1-2	Reconn	0.17	16.96	0.14	8.76
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	3.73	3.61	4.92	6.43
QR7R1-4	PeuReconn	7.78	11.1	7.47	0.02
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	15.53	1.3	0.52	0.01
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	1.54	11.88	1.03	1.72
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.03	1.27	22.78	10.11
QR9R1-4	RéaApprendre	5.4	6.15	4.95	0.31
QR9R1-5	RéaNobj	1.6	2.65	0.49	0.24
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0.12	3.12	1.09	36.29
QR12R2-1	ObjP	9.07	2.84	1.74	0.24
QR12R2-2	ObjNP	8.47	2.86	1.75	0.18
QR12R3-1	ObjI	3.68	0	3.79	1.06
QR12R3-2	ObjNI	10.91	0.01	11.45	3.37
QR12R4-1	ObjC	0.58	8.26	3.14	0.92
QR12R4-2	ObjNC	1.06	15.08	5.69	1.9
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	10.22	6.27	3.64	1.41
QR13R1-2	exercer auj	14.26	0.01	2.22	2.04
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.95	6.64	19.61	5.33

Contribution relative

QR7R1-1	forteReconn	0.45	0	0.09	0.27
QR7R1-2	Reconn	0.02	0.68	0	0.15
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.31	0.11	0.12	0.08
QR7R1-4	PeuReconn	0.54	0.27	0.15	0
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.92	0.03	0.01	0
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.15	0.41	0.03	0.03
QR9R1-3	RéaMotivJ	0	0.04	0.59	0.14
QR9R1-4	RéaApprendre	0.47	0.19	0.12	0
QR9R1-5	RéaNobj	0.15	0.09	0.01	0
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0.01	0.11	0.03	0.53
QR12R2-1	ObjP	0.82	0.09	0.04	0
QR12R2-2	ObjNP	0.81	0.1	0.05	0
QR12R3-1	ObjI	0.71	0	0.21	0.03
QR12R3-2	ObjNI	0.71	0	0.21	0.03
QR12R4-1	ObjC	0.11	0.58	0.17	0.03
QR12R4-2	ObjNC	0.11	0.57	0.17	0.03
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.71	0.15	0.07	0.01
QR13R1-2	exercer auj	0.93	0	0.04	0.02
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.09	0.22	0.52	0.08

Coordonnées

QR7R1-1 Active	forteReconn	0.55	0	-0.25	-0.43
QR7R1-2 Active	Reconn	-0.09	-0.56	0.05	0.26
QR7R1-3 Active	ReconnJeuPasEnf	0.88	0.52	-0.54	0.45
QR7R1-4 Active	PeuReconn	-0.69	0.49	0.36	-0.01
QR9R1-1 Active	RéaPouvoirAuj	0.98	0.17	-0.1	0.01
QR9R1-2 Active	RéaCrédibJ+CJ	-0.4	-0.66	-0.17	0.16
QR9R1-3 Active	RéaMotivJ	-0.06	0.24	0.91	0.44
QR9R1-4 Active	RéaApprendre	-0.61	0.39	-0.31	-0.06
QR9R1-5 Active	RéaNobj	-0.7	-0.54	0.21	0.1
QR9R1-6 Active	Réa+-Opposé	-0.2	-0.59	0.31	-1.3
QR12R2-1 Active	ObjP	0.58	0.19	-0.13	0.04
QR12R2-2 Active	ObjNP	-0.54	-0.19	0.13	-0.03
QR12R3-1 Active	ObjI	-0.3	0	-0.16	-0.06
QR12R3-2 Active	ObjNI	0.87	-0.02	0.48	0.19
QR12R4-1 Active	ObjC	0.13	-0.28	0.16	-0.06
QR12R4-2 Active	ObjNC	-0.23	0.53	-0.29	0.12
QR13R1-1 Active	s'exercer pr+tard	-0.76	0.35	0.24	-0.11
QR13R1-2 Active	exercer auj	0.82	0.02	0.17	-0.12
QR13R1-3 Active	prAujEt+tard	-0.24	-0.39	-0.59	0.22
QS10R3-1 Passive	SupCult	0.17	0	-0.1	-0.16
QS10R3-2 Passive	SupTech	0.1	0.03	0.1	0.11
QS10R3-3 Passive	SupEco	-0.39	0.09	0.24	-0.18
QS10R3-4 Passive	MoyCult	0.09	0.06	-0.14	-0.02
QS10R3-5 Passive	MoyTech	-0.11	-0.21	0.1	0.13
QS10R3-6 Passive	MoyEco	-0.38	0.21	-0.08	0.06
QS1-1 Passive	homme	-0.07	0.04	-0.01	0
QS1-2 Passive	femme	0.23	-0.15	0.03	0.01
QP16-2 Passive	AREV	0.49	0.22	-0.28	0.27
QP16-3 Passive	PS	0.15	-0.07	-0.13	-0.05
QP16-4 Passive	MDA	0.23	-0.2	-0.12	-0.2
QP16-5 Passive	UDF	-0.32	0.04	-0.08	-0.13
QP16-6 Passive	RPR	-0.23	0.14	0.26	0.13
QP16-9 Passive	SE	0.06	-0.06	-0.02	-0.03
QS8R2-1 Passive	Dipl?	-0.04	0	0.05	-0.01
QS8R2-2 Passive	Aucun/CAP/BEP	0.21	-0.05	0.1	0.11
QS8R2-3 Passive	BAC	-0.03	0.15	0.46	0.25
QS8R2-4 Passive	BAC+2	-0.16	0.01	-0.14	-0.07
QS8R2-5 Passive	LicMaiDoc	0.04	-0.01	-0.04	-0.02
QS18R1-1 Passive	CathoPratActif	-0.15	0.04	-0.45	0.23
QS18R1-2 Passive	CathoPrat	-0.04	-0.04	0.04	-0.08
QS18R1-3 Passive	CathoNPrat	0.06	0.02	0.01	0.07
QS18R1-4 Passive	ProtestPratActif	-0.06	-0.37	-0.26	0.05
QS18R1-5 Passive	ProtestPrat	-0.39	-0.15	-0.06	0.15
QS18R1-6 Passive	ProtestNPrat	0.45	0.39	-0.33	0.18
QS18R1-7 Passive	Israélite	-0.27	0.08	0.26	-0.19



Scores des individus sur les deux premiers axes factoriels

Référence = AFC N°3 (figure 18). Le numéro des agents a été remplacé par la prédominance de leur capital : E = économique, T = technique, C = culturel, nc = non concerné)

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°5

Fichier : ensemble des 75 agents de l'échantillon

Pourcentage d'information F1 F2 F3 F4
 38.5% 22.9% 10.8% 9.3%

Contribution absolue

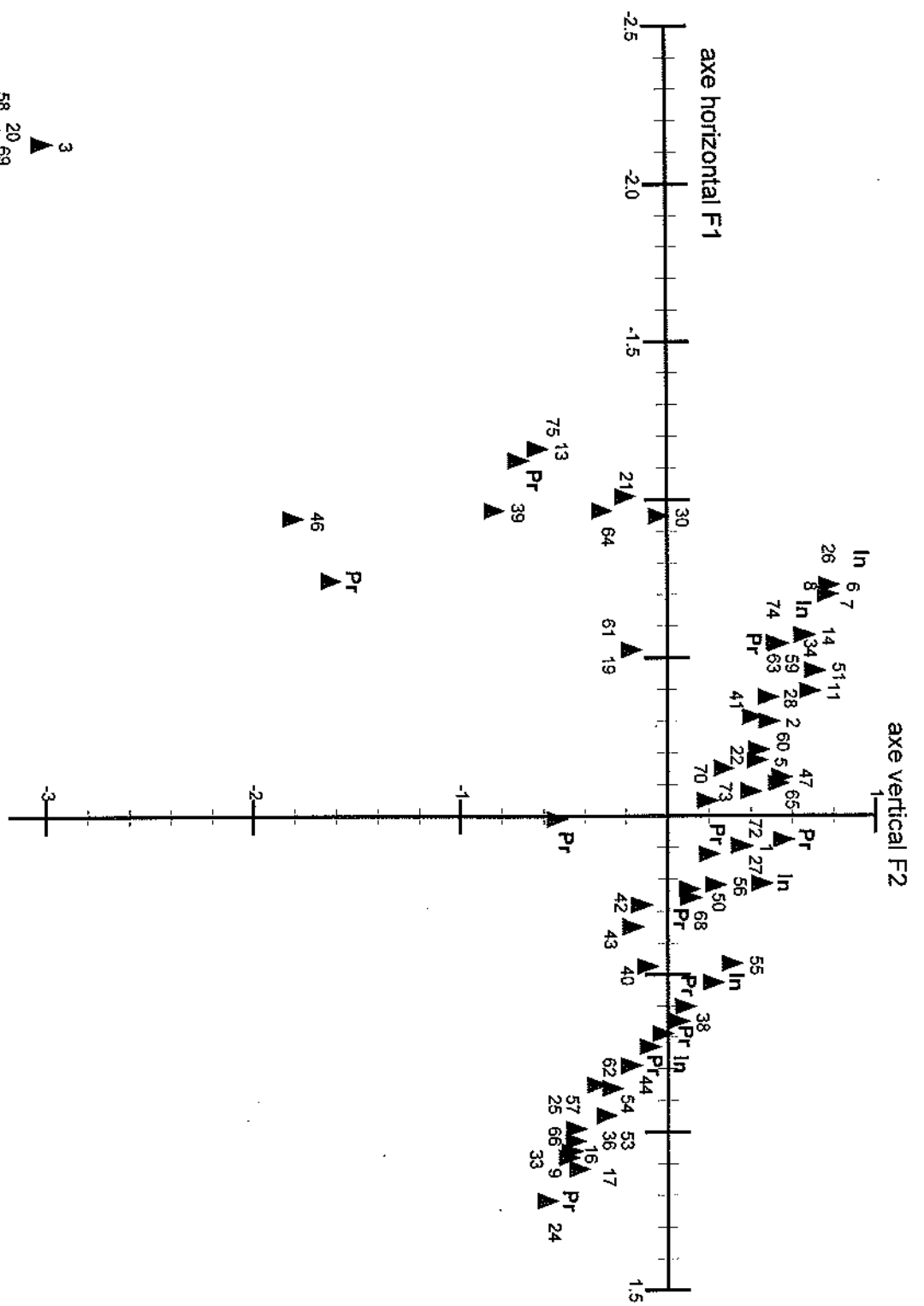
QR7R1-1	forteReconn	5.84	0.84	5.4	3.57
QR7R1-2	Reconn	1.46	0.06	19.34	0.23
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.83	0.23	0.06	7.3
QR7R1-4	PeuReconn	3.98	3.42	4.13	10.01
QR7R1-5	PasReconn	10.23	20.31	0.01	1.84
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	11.32	2.07	2.61	2.32
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.38	0.7	16.72	0.09
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.2	0.02	3.01	22.97
QR9R1-4	RéaApprendre	2.14	8.56	4.17	3.18
QR9R1-5	RéaNobj	0.71	1.06	3.16	2.17
QR9R1-6	Réa+-Opposé	9.02	18.15	0.27	0.95
QR12R2-1	ObjP	10.57	0.4	2.6	2.87
QR12R2-2	ObjNP	5.79	1.03	1.65	2.29
QR12R3-1	ObjJ	1.73	3.61	0.24	2.62
QR12R3-2	ObjNI	6.73	6.05	0.76	8.73
QR12R4-1	ObjC	1.71	0.33	8.13	4.32
QR12R4-2	ObjNC	1.88	1.85	13.47	6.14
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	6.82	5.15	2.46	1.05
QR13R1-2	exercer auj	10.28	2.23	1.17	1.89
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.4	2.12	10.65	15.26
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	7.97	21.77	0.01	0.2

Contribution relative

QR7R1-1	forteReconn	0.48	0.04	0.12	0.07
QR7R1-2	Reconn	0.15	0	0.58	0.01
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.09	0.01	0	0.19
QR7R1-4	PeuReconn	0.36	0.19	0.11	0.22
QR7R1-5	PasReconn	0.41	0.49	0	0.02
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.74	0.08	0.05	0.04
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.04	0.04	0.5	0
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.02	0	0.08	0.55
QR9R1-4	RéaApprendre	0.18	0.44	0.1	0.07
QR9R1-5	RéaNobj	0.07	0.06	0.09	0.05
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0.42	0.5	0	0.01
QR12R2-1	ObjP	0.81	0.02	0.06	0.05
QR12R2-2	ObjNP	0.73	0.08	0.06	0.07
QR12R3-1	ObjJ	0.35	0.43	0.01	0.13
QR12R3-2	ObjNI	0.48	0.26	0.02	0.15
QR12R4-1	ObjC	0.29	0.03	0.39	0.18
QR12R4-2	ObjNC	0.2	0.12	0.4	0.16
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.56	0.25	0.06	0.02
QR13R1-2	exercer auj	0.77	0.1	0.02	0.03
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.04	0.12	0.28	0.35
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	0.34	0.55	0	0

Coordonnées

QR7R1-1 Active	forteReconn	0.74	-0.22	-0.38	0.29
QR7R1-2 Active	Reconn	0.29	0.05	0.56	-0.06
QR7R1-3 Active	ReconnJeuPasEnf	0.41	0.17	-0.06	0.6
QR7R1-4 Active	PeuReconn	-0.48	0.34	-0.26	-0.38
QR7R1-5 Active	PasReconn	-1.29	-1.4	-0.02	0.27
QR9R1-1 Active	RéaPouvoirAuj	0.93	-0.31	-0.24	0.21
QR9R1-2 Active	RéaCrédibJ+CJ	0.22	0.23	0.75	0.05
QR9R1-3 Active	RéaMotivJ	0.18	0.05	-0.36	-0.93
QR9R1-4 Active	RéaApprendre	-0.43	0.67	-0.32	0.26
QR9R1-5 Active	RéaNobj	-0.35	0.33	0.39	-0.3
QR9R1-6 Active	Réa+-Opposé	-1.06	-1.16	0.1	0.17
QR12R2-1 Active	ObjP	0.69	-0.1	-0.18	0.18
QR12R2-2 Active	ObjNP	-0.42	0.14	0.12	-0.13
QR12R3-1 Active	ObjI	-0.2	0.23	0.04	0.12
QR12R3-2 Active	ObjNI	0.68	-0.5	-0.12	-0.38
QR12R4-1 Active	ObjC	0.22	-0.08	0.26	-0.17
QR12R4-2 Active	ObjNC	-0.3	0.23	-0.42	0.26
QR13R1-1 Active	s'exercer pr+tard	-0.57	0.38	-0.18	-0.11
QR13R1-2 Active	exercer auj	0.74	-0.26	-0.13	-0.16
QR13R1-3 Active	prAujEt+tard	0.2	0.36	0.55	0.62
QR13R1-4 Active	s'exercer?EstCtreCJ	-1.25	-1.6	0.03	0.1
QS12R2-1 Passive	MJA=Encadrant	0.32	-0.18	-0.11	-0.04
QS12R2-2 Passive	MJA=Dirigeant	-0.02	0.04	0.01	0
QS12R2-3 Passive	MJA=Aucun	-0.13	-0.05	0.03	0.03
QS11R1-1 Passive	MJ=Scoutisme	-0.18	-0.03	0.04	0.07
QS11R1-2 Passive	MJ=MouvJeunesse	0.24	0	-0.03	0.07
QS11R1-3 Passive	MJ=MouvSportif	0.04	-0.07	-0.04	-0.15
QS11R1-4 Passive	MJ=DomScolaire	0.02	-0.25	0.12	-0.15
QS11R1-5 Passive	MJ=Aucun	-0.28	0.06	0.02	-0.03
QS14R2-1 Passive	PP=Instit	0.02	0.22	-0.13	0.25
QS14R2-2 Passive	PP=Prof	0.07	-0.11	-0.06	0.04
QS14R2-3 Passive	PP=Anim/éduc	0.27	-0.13	0	0.12
QS14R2-4 Passive	PP=QqRappoJ	-0.06	0.04	-0.06	0
QS14R2-5 Passive	PP=AucRappoJ	-0.09	0	0.06	-0.05
QS5R1-1 Passive	0enfCJ	-0.05	0.03	0	0
QS5R1-2 Passive	1enfCJ	0.01	-0.12	-0.07	0.01
QS5R1-3 Passive	2enf+CJ	0.2	0.03	0.07	0.04
QS2R1-1 Passive	- de 40a	0.19	0.03	-0.07	-0.1
QS2R1-2 Passive	40-49a	0.05	0.04	0.03	0.05
QS2R1-3 Passive	50-59a	-0.11	-0.08	0.01	0.06
QS2R1-4 Passive	60a et +	-0.33	-0.2	-0.05	-0.19



Scores des individus sur les deux premiers axes factoriels

Référence = AFC N°5 (figure 20). Le graphique fait apparaître tous les enseignants.
 Pr = professeur, In = instituteur

Coordonnées

QR7R1-1	Active	forteReconn	0.55	0	-0.25	-0.43
QR7R1-2	Active	Reconn	-0.09	-0.56	0.05	0.26
QR7R1-3	Active	ReconnJeuPasEnf	0.88	0.52	-0.54	0.45
QR7R1-4	Active	PeuReconn	-0.69	0.49	0.36	-0.01
QR9R1-1	Active	RéaPouvoirAuj	0.98	0.17	-0.1	0.01
QR9R1-2	Active	RéaCrédibJ+CJ	-0.4	-0.66	-0.17	0.16
QR9R1-3	Active	RéaMotivJ	-0.06	0.24	0.91	0.44
QR9R1-4	Active	RéaApprendre	-0.61	0.39	-0.31	-0.06
QR9R1-5	Active	RéaNobj	-0.7	-0.54	0.21	0.1
QR9R1-6	Active	Réa+-Opposé	-0.2	-0.59	0.31	-1.3
QR12R2-1	Active	ObjP	0.58	0.19	-0.13	0.04
QR12R2-2	Active	ObjNP	-0.54	-0.19	0.13	-0.03
QR12R3-1	Active	ObjI	-0.3	0	-0.16	-0.06
QR12R3-2	Active	ObjNI	0.87	-0.02	0.48	0.19
QR12R4-1	Active	ObjC	0.13	-0.28	0.16	-0.06
QR12R4-2	Active	ObjNC	-0.23	0.53	-0.29	0.12
QR13R1-1	Active	s'exercer pr+tard	-0.76	0.35	0.24	-0.11
QR13R1-2	Active	exercer auj	0.82	0.02	0.17	-0.12
QR13R1-3	Active	prAujEt+tard	-0.24	-0.39	-0.59	0.22
QS12R2-1	Passive	MJA2=Encadrant	0.35	0.01	0	-0.13
QS12R2-2	Passive	MJA2=Dirigeant	-0.11	-0.05	0.02	0.03
QS12R2-3	Passive	MJA2=Aucun	-0.07	0.02	-0.06	0.04
QS11R1-1	Passive	MJ=Scoutisme	-0.21	-0.02	-0.03	0.05
QS11R1-2	Passive	MJ=MouvJeunesse	0.18	0.02	-0.16	-0.11
QS11R1-3	Passive	MJ=MouvSportif	0.09	-0.03	0.24	0.1
QS11R1-4	Passive	MJ=DomScolaire	0.06	-0.11	0.18	0.04
QS11R1-5	Passive	MJ=Aucun	-0.52	0.44	-0.01	-0.06
QS14R2-1	Passive	PP=Instit	-0.1	0.19	-0.22	-0.03
QS14R2-2	Passive	PP=Prof	0.11	0	-0.1	-0.14
QS14R2-3	Passive	PP=Anim/éduc	0.35	-0.08	-0.02	-0.06
QS14R2-4	Passive	PP=QqRappoJ	-0.03	-0.05	0.17	0.11
QS14R2-5	Passive	PP=AucRappoJ	-0.12	-0.03	0.08	0.06
QS5R1-1	Passive	0enfCJ	-0.09	-0.01	-0.01	0.04
QS5R1-2	Passive	1enfCJ	0.1	0.06	0.02	-0.08
QS5R1-3	Passive	2enf+CJ	0.11	-0.13	0.01	0.02
QS2R1-1	Passive	- de 40a	-0.02	0.04	0.01	0.05
QS2R1-2	Passive	40-49a	0.06	0.01	-0.09	0
QS2R1-3	Passive	50-59a	0.02	-0.08	-0.01	-0.05
QS2R1-4	Passive	60a et +	-0.28	0.15	0.47	0.09

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°7

Fichier : Concepteurs principaux et secondaires seulement

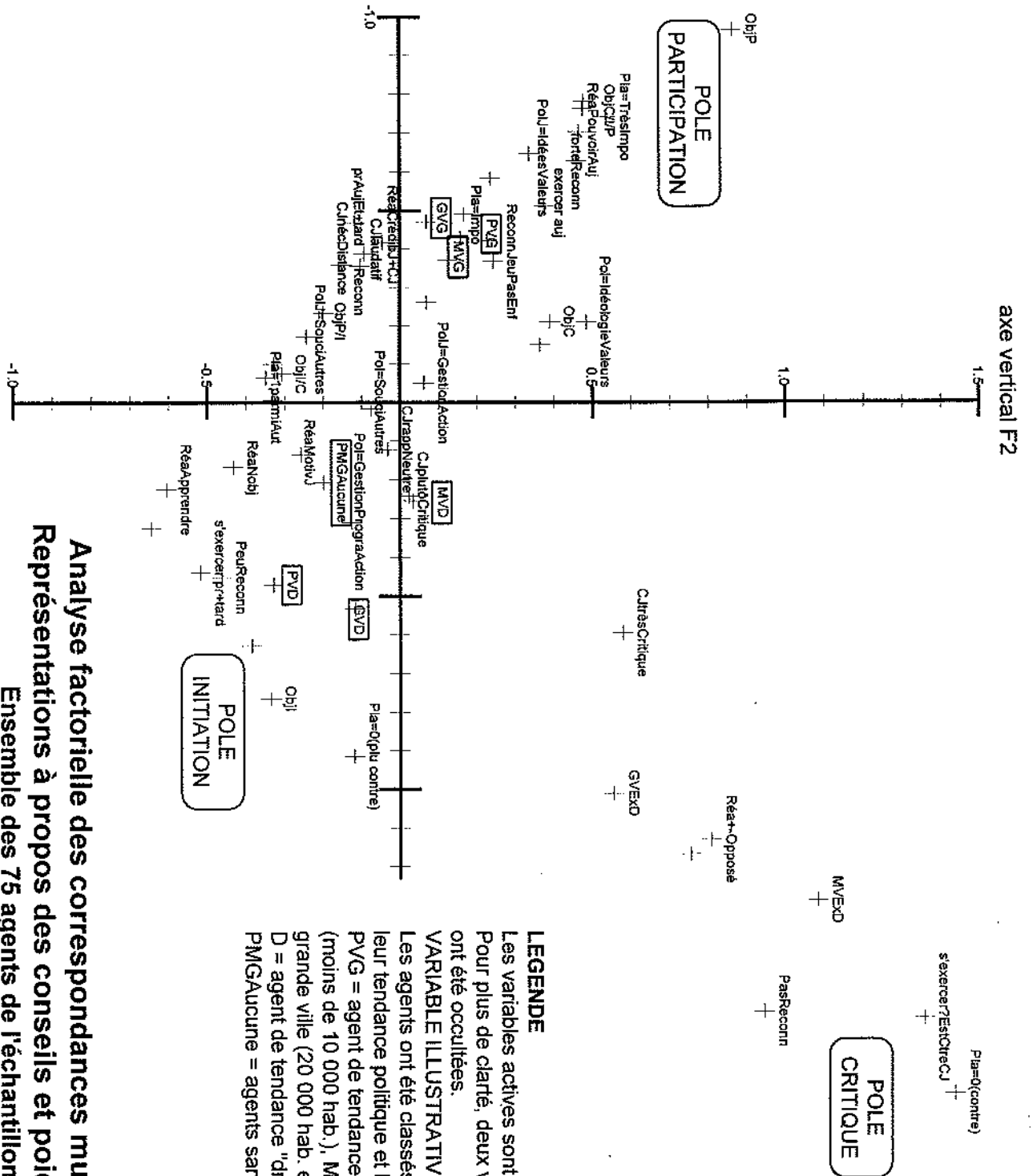
		F1	F2	F3	F4
	Pourcentage d'information	27.3%	16.1%	12.1%	8.7%
Contribution absolue					
QR6R1-1	CJtrèsCritique	0.11	1.65	11.7	0.48
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.12	2.67	2.14	0.24
QR6R1-3	CJnécDistance	0	4.16	0.84	0
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.16	0.22	0.39	2.38
QR6R1-5	CJlaudatif	0.22	1.42	0	3.27
QR7R1-1	forteReconn	4.65	0.37	0.01	4.37
QR7R1-2	Reconn	0	6.26	2.2	3.45
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	2.69	1.81	3.97	1
QR7R1-4	PeuReconn	9.63	2.57	0.17	0.14
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	8	2.81	0.37	0.41
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0	5.54	0.29	0.16
QR9R1-3	RéaMotivJ	1.84	5.22	4.22	0.55
QR9R1-4	RéaApprendre	4.09	0	3.97	0.01
QR9R1-5	RéaNobj	0.25	2.24	0	0.82
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0	0.37	3.87	5.08
QR12R1-1	ObjP	0.62	0.92	0	1.33
QR12R1-2	ObjP/I	0.09	0.51	9.12	1.51
QR12R1-3	ObjI	3.79	0.64	0.64	1.79
QR12R1-4	ObjI/C	1.17	6.8	1.91	0.53
QR12R1-5	ObjC	1.7	4.02	5.47	7.23
QR12R1-6	ObjC/I/P	4.22	0.07	1	3.22
QR11R2-1	ObjParticip/déblées	1.79	2.92	0.27	1.69
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	1.03	0.25	0.15	2.21
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.86	0.79	1.65	3.31
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	6.87	3.34	1.91	0.22
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	2.18	2.33	0	0.08
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.06	0.19	14.79	0.23
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	8.68	0.18	1.09	0.92
QR13R1-2	exercer auj	6.2	4.8	1.93	0.02
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.05	7	0.86	0.2
QR15R1-1	IdéalDém	0.74	1.07	0.58	11.56
QR15R1-2	ServirCollectivité	1.01	2.79	0.16	3.98
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	2.18	0.61	2.43	0.81
QR15R1-4	ConnInstitutions	2.95	2.97	0.65	1.44
QR15R1-5	DémLocaleDirecteProx	5.21	1.34	3.61	0.18
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	2.72	0.01	1.77	0.07
QR21R1-2	Pla=Impo	1.13	1.26	4.25	4.41
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	1.39	0.75	3.4	2.9
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	1.75	0.47	3.09	1.14
QR24R2-1	Pol=SouciAutres	0.1	4.24	0.21	8.25
QR24R2-2	Pol=GestionPrograAction	3.43	3.19	1.37	4.58
QR24R2-3	Pol=IdéologieValeurs	6.16	0.86	0.11	2.12
QR25R2-1	PolJ=SouciAutres	0.03	2.06	1.47	5.83
QR25R2-2	PolJ=GestionAction	0.12	2.13	0.28	4.4
QR25R2-3	PolJ=IdéesValeurs	0.01	4.14	1.7	1.5

Contribution relative

QR6R1-1	CJtrèsCritique	0.01	0.1	0.55	0.02
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.02	0.3	0.18	0.01
QR6R1-3	CJnécDistance	0	0.41	0.06	0
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.03	0.02	0.03	0.12
QR6R1-5	CJlaudatif	0.03	0.13	0	0.16
QR7R1-1	forteReconn	0.51	0.02	0	0.15
QR7R1-2	Reconn	0	0.51	0.14	0.15
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.25	0.1	0.16	0.03
QR7R1-4	PeuReconn	0.8	0.12	0.01	0
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.74	0.15	0.02	0.01
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0	0.49	0.02	0.01
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.2	0.33	0.2	0.02
QR9R1-4	RéaApprendre	0.51	0	0.22	0
QR9R1-5	RéaNobj	0.04	0.23	0	0.04
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0	0.03	0.23	0.21
QR12R1-1	ObjP	0.07	0.06	0	0.05
QR12R1-2	ObjP/I	0.01	0.04	0.49	0.06
QR12R1-3	ObjI	0.49	0.05	0.04	0.07
QR12R1-4	ObjI/C	0.15	0.52	0.11	0.02
QR12R1-5	ObjC	0.17	0.24	0.25	0.23
QR12R1-6	ObjC/I/P	0.46	0	0.05	0.11
QR11R2-1	ObjParticip/déblées	0.19	0.18	0.01	0.06
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	0.14	0.02	0.01	0.09
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.13	0.07	0.11	0.16
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	0.59	0.17	0.07	0.01
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	0.3	0.19	0	0
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.01	0.01	0.74	0.01
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.79	0.01	0.04	0.03
QR13R1-2	exercer auj	0.6	0.27	0.08	0
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.01	0.6	0.06	0.01
QR15R1-1	IdéalDém	0.09	0.08	0.03	0.47
QR15R1-2	ServirCollectivité	0.19	0.31	0.01	0.24
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	0.28	0.05	0.14	0.03
QR15R1-4	ConnInstitutions	0.34	0.2	0.03	0.05
QR15R1-5	DémLocaleDirecteProx	0.49	0.07	0.15	0.01
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	0.35	0	0.1	0
QR21R1-2	Pla=Impo	0.17	0.11	0.29	0.22
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	0.24	0.08	0.26	0.16
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	0.17	0.03	0.13	0.04
QR24R2-1	Pol=SouciAutres	0.02	0.4	0.01	0.42
QR24R2-2	Pol=GestionPrograAction	0.4	0.22	0.07	0.17
QR24R2-3	Pol=IdéologieValeurs	0.63	0.05	0	0.07
QR25R2-1	PolJ=SouciAutres	0.01	0.22	0.12	0.34
QR25R2-2	PolJ=GestionAction	0.03	0.26	0.03	0.29
QR25R2-3	PolJ=IdéesValeurs	0	0.3	0.09	0.06

Coordonnées

QR6R1-1	Active	CJtrèsCritique	0.21	-0.63	-1.45	0.25
QR6R1-2	Active	CJplutôCritique	-0.1	-0.35	0.27	-0.08
QR6R1-3	Active	CJnécDistance	0.01	0.44	-0.17	0
QR6R1-4	Active	CJrappNeutre	0.14	-0.13	0.14	-0.3
QR6R1-5	Active	CJlaudatif	-0.24	0.47	0.01	0.53
QR7R1-1	Active	forteReconn	-0.61	-0.13	0.02	0.33
QR7R1-2	Active	Reconn	0.01	0.5	-0.26	-0.27
QR7R1-3	Active	ReconnJeuPasEnf	-0.85	-0.53	0.69	-0.29
QR7R1-4	Active	PeuReconn	0.89	-0.35	0.08	0.06
QR9R1-1	Active	RéaPouvoirAuj	-0.81	-0.37	0.11	-0.1
QR9R1-2	Active	RéaCrédibJ+CJ	0.01	0.66	-0.13	0.08
QR9R1-3	Active	RéaMotivJ	0.56	-0.72	-0.56	-0.17
QR9R1-4	Active	RéaApprendre	0.61	0	0.4	-0.02
QR9R1-5	Active	RéaNobj	0.31	0.71	0.02	-0.32
QR9R1-6	Active	Réa+-Opposé	-0.01	0.29	-0.81	0.79
QR12R1-1	Active	ObjP	-0.78	-0.72	0.04	0.64
QR12R1-2	Active	ObjP/I	0.11	-0.2	0.75	-0.26
QR12R1-3	Active	ObjI	0.78	-0.25	0.21	0.3
QR12R1-4	Active	ObjI/C	0.29	0.54	-0.25	0.11
QR12R1-5	Active	ObjC	-0.42	-0.5	-0.5	-0.49
QR12R1-6	Active	ObjC/I/P	-0.92	0.09	0.3	0.45
QR11R2-1	Active	ObjParticip/déblIdées	-1.24	-1.21	0.32	-0.68
QR11R2-2	Active	ObjParticip/projConcr	-0.38	-0.14	0.1	-0.31
QR11R2-3	Active	ObjIni/valeurs	0.26	0.19	0.24	0.29
QR11R2-4	Active	ObjIni/mécanism	1.06	-0.57	0.37	-0.11
QR11R2-5	Active	ObjConsult/tsSuj	-0.46	0.37	0	0.05
QR11R2-6	Active	ObjConsult/SujJ	-0.1	-0.14	-1.04	-0.11
QR13R1-1	Active	s'exercer pr+tard	0.8	-0.09	0.19	0.15
QR13R1-2	Active	exercer auj	-0.63	-0.42	-0.23	-0.02
QR13R1-3	Active	prAujEt+tard	-0.06	0.57	0.17	-0.07
QR15R1-1	Active	IdéalDém	-0.38	0.35	0.23	0.85
QR15R1-2	Active	ServirCollectivité	0.23	0.29	-0.06	-0.25
QR15R1-3	Active	SavoirVivreEnColl	0.68	-0.27	-0.47	0.23
QR15R1-4	Active	ConnInstitutions	1.13	-0.87	0.35	0.44
QR15R1-5	Active	DémLocalDirecteProx	-0.91	-0.35	0.5	-0.1
QR21R1-1	Active	Pla=TrèsImpo	-0.74	-0.03	-0.39	-0.07
QR21R1-2	Active	Pla=Impo	-0.26	0.21	0.34	0.29
QR21R1-3	Active	Pla=1 parmiAut	0.27	-0.15	-0.29	-0.22
QR21R1-4	Active	Pla=0(plu contre)	1.3	-0.52	1.15	-0.59
QR24R2-1	Active	Pol=SouciAutres	-0.07	0.38	0.07	-0.39
QR24R2-2	Active	Pol=GestionPrograAction	0.49	-0.36	-0.2	0.32
QR24R2-3	Active	Pol=IdéologieValeurs	-0.84	-0.24	0.07	0.28
QR25R2-1	Active	PolJ=SouciAutres	0.04	0.26	0.19	-0.33
QR25R2-2	Active	PolJ=GestionAction	-0.08	-0.26	-0.08	0.27
QR25R2-3	Active	PolJ=IdéesValeurs	-0.07	0.97	-0.54	0.43
QP18-1	Passive	PMGAucune	0.26	-0.12	-0.14	-0.28
QP18-4	Passive	PVG	-0.25	-0.1	0.14	-0.19
QP18-5	Passive	PVD	0.74	-0.03	0.13	0
QP18-6	Passive	MVG	-0.66	-0.32	-0.32	-0.27
QP18-7	Passive	MVD	0.13	0.11	-0.45	-0.26
QP18-8	Passive	GVG	-0.41	0.17	0.17	0.24
QP18-9	Passive	GVD	0.6	-0.12	0.05	0.3



LEGENDE

Les variables actives sont identiques à l'AFCN°1.
 Pour plus de clarté, deux variables (QR15R1 et QR11R2) ont été occultées.

VARIABLE ILLUSTRATIVE

Les agents ont été classés selon une combinaison entre leur tendance politique et la taille de leur commune
 PVG = agent de tendance "gauche" d'une petite ville (moins de 10 000 hab.), MV = moyenne ville, GV = grande ville (20 000 hab. et +)
 D = agent de tendance "droite" (classement identique)
 PMGAucune = agents sans tendance politique décelable

Analyse factorielle des correspondances multiples N°8
Représentations à propos des conseils et poids politique
Ensemble des 75 agents de l'échantillon

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°8

Fichier : ensemble des 75 agents de l'échantillon

		F1	F2	F3	F4
	Pourcentage d'information	27.3%	16.9%	9.7%	6.7%
Contribution absolue					
QR6R1-1	CJtrèsCritique	1.51	2.3	1.61	2.46
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.67	0.01	0.98	0.01
QR6R1-3	CJnécDistance	0.84	0.24	4.09	0.27
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.11	0.01	0.85	0.01
QR6R1-5	CJlaudatif	0.72	0.07	0.49	0.22
QR7R1-1	forteReconn	3.09	2.68	3.25	0.48
QR7R1-2	Reconn	1.57	0.22	8.2	0.56
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.49	0.34	0.41	1.06
QR7R1-4	PeuReconn	2.4	4.07	0.57	1.17
QR7R1-5	PasReconn	11.22	6.51	0.01	0.71
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	4.7	3.3	2.37	0.8
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	1	0.02	3.64	0.81
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.08	0.49	0.68	11.72
QR9R1-4	RéaApprendre	0.41	4.84	0.67	1.37
QR9R1-5	RéaNobj	0.12	1.27	0.85	0.35
QR9R1-6	Réa+-Opposé	7.61	6.27	1.55	1.02
QR12R1-1	ObjP	1.06	1.37	3.95	0.06
QR12R1-2	ObjP/I	0.27	0.32	1.89	1.03
QR12R1-3	ObjI	5.29	1.65	3.47	0.17
QR12R1-4	ObjI/C	0.07	1.86	8.47	0.59
QR12R1-5	ObjC	0.39	2.18	0.41	16.99
QR12R1-6	ObjC//P	2.22	1.34	0.86	5.2
QR11R2-1	ObjParticip/déblIdées	0.27	0.58	0.57	1.48
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	1.92	0.5	1.27	0.82
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.03	1.52	0.18	3.47
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	3.83	2.33	4.32	0
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	0.7	0.08	2.68	0.92
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.12	1.17	4.2	9.9
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	2.89	6.48	0.68	0.25
QR13R1-2	exercer auj	3.48	3.03	0.78	5.76
QR13R1-3	prAujEt+tard	1.59	0.16	1.06	8.34
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	8.92	10.45	1.67	0.28
QR15R1-1	IdéalDém	0.76	0.16	0.13	5.98
QR15R1-2	ServirCollectivité	0.15	2.55	4.46	0.07
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	0.46	2.95	0.34	3.24
QR15R1-4	ConnInstitutions	2.16	0.81	4.17	0
QR15R1-5	DémolocaleDirecteProx	3.53	2.22	3.06	0.11
QR15R1-6	PatrieNationDrapeau	1.37	0.92	0.38	1.33
QR21R1-1	Pla=TrèsImpo	1.65	1.4	0.04	0.06
QR21R1-2	Pla=Impo	2.74	0.51	0.88	4.03
QR21R1-3	Pla=1 parmiAut	0	2.94	1.92	4.16
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	3.51	0.09	2.06	0
QR21R1-5	Pla=0(contre)	10.84	11.29	1.2	0.65
QR24R2-1	Pol=SouciAutres	0	0.15	5.86	0.21
QR24R2-2	Pol=GestionPrograAction	1.25	0.33	3.54	0.94
QR24R2-3	Pol=IdéologieValeurs	0.46	4	0.67	0.07
QR25R2-1	PolJ=SouciAutres	0.44	1.44	1.98	0.06
QR25R2-2	PolJ=GestionAction	0.04	0.09	2.61	0.06
QR25R2-3	PolJ=IdéesValeurs	1.05	0.46	0.04	0.75

Contribution relative

QR6R1-1	CJtrèsCritique	0.18	0.17	0.07	0.07
QR6R1-2	CJplutôCritique	0.15	0	0.08	0
QR6R1-3	CJnécDistance	0.15	0.03	0.26	0.01
QR6R1-4	CJrappNeutre	0.02	0	0.06	0
QR6R1-5	CJlaudatif	0.14	0.01	0.03	0.01
QR7R1-1	forteReconn	0.39	0.21	0.15	0.01
QR7R1-2	Reconn	0.24	0.02	0.45	0.02
QR7R1-3	ReconnJeuPasEnf	0.08	0.03	0.02	0.04
QR7R1-4	PeuReconn	0.33	0.35	0.03	0.04
QR7R1-5	PasReconn	0.66	0.24	0	0.01
QR9R1-1	RéaPouvoirAuj	0.51	0.22	0.09	0.02
QR9R1-2	RéaCrédibJ+CJ	0.17	0	0.22	0.03
QR9R1-3	RéaMotivJ	0.01	0.05	0.04	0.47
QR9R1-4	RéaApprendre	0.06	0.45	0.04	0.05
QR9R1-5	RéaNobj	0.02	0.15	0.06	0.02
QR9R1-6	Réa+-Opposé	0.57	0.29	0.04	0.02
QR12R1-1	ObjP	0.14	0.11	0.18	0
QR12R1-2	ObjP/I	0.04	0.03	0.11	0.04
QR12R1-3	ObjI	0.59	0.11	0.14	0
QR12R1-4	ObjI/C	0.01	0.18	0.48	0.02
QR12R1-5	ObjC	0.05	0.18	0.02	0.56
QR12R1-6	ObjC/I/P	0.29	0.11	0.04	0.17
QR11R2-1	ObjParticip/débldeés	0.04	0.05	0.03	0.05
QR11R2-2	ObjParticip/projConcr	0.27	0.04	0.06	0.03
QR11R2-3	ObjIni/valeurs	0.01	0.16	0.01	0.14
QR11R2-4	ObjIni/mécanism	0.46	0.17	0.19	0
QR11R2-5	ObjConsult/tsSuj	0.11	0.01	0.16	0.04
QR11R2-6	ObjConsult/SujJ	0.02	0.1	0.2	0.33
QR13R1-1	s'exercer pr+tard	0.36	0.49	0.03	0.01
QR13R1-2	exercer auj	0.45	0.24	0.04	0.18
QR13R1-3	prAujEt+tard	0.26	0.02	0.06	0.33
QR13R1-4	s'exercer?EstCtreCJ	0.52	0.37	0.03	0
QR15R1-1	IdéalDémó	0.12	0.02	0.01	0.24
QR15R1-2	ServirCollectivité	0.03	0.3	0.3	0
QR15R1-3	SavoirVivreEnColl	0.06	0.25	0.02	0.11
QR15R1-4	ConnInstitutions	0.3	0.07	0.21	0
QR15R1-5	DémóLocaleDirecteProx	0.42	0.16	0.13	0
QR15R1-6	PatrieNationDrapeau	0.17	0.07	0.02	0.04
QR21R1-1	Pla=TrésImpo	0.25	0.13	0	0
QR21R1-2	Pla=Impo	0.44	0.05	0.05	0.16
QR21R1-3	Pla=1parmiAut	0	0.38	0.14	0.21
QR21R1-4	Pla=0(plu contre)	0.39	0.01	0.08	0
QR21R1-5	Pla=0(contre)	0.55	0.35	0.02	0.01
QR24R2-1	Pol=SouciAutres	0	0.02	0.43	0.01
QR24R2-2	Pol=GestionPrograAction	0.21	0.03	0.21	0.04
QR24R2-3	Pol=IdéologieValeurs	0.07	0.4	0.04	0
QR25R2-1	PolJ=SouciAutres	0.09	0.18	0.15	0
QR25R2-2	PolJ=GestionAction	0.01	0.01	0.22	0
QR25R2-3	PolJ=IdéesValeurs	0.18	0.05	0	0.03

Coordonnées des variables actives

QR6R1-1 Active	CJtrèsCritique	0.6	0.58	0.37	-0.38
QR6R1-2 Active	CJplutôCritique	0.24	0.02	-0.18	-0.02
QR6R1-3 Active	CJnécDistance	-0.36	-0.15	0.47	0.1
QR6R1-4 Active	CJrappNeutre	0.12	-0.03	-0.2	-0.01
QR6R1-5 Active	CJlaudatif	-0.39	-0.09	-0.19	0.11
QR7R1-1 Active	forteReconn	-0.63	0.46	-0.38	0.12
QR7R1-2 Active	Reconn	-0.35	-0.1	0.48	-0.1
QR7R1-3 Active	ReconnJeuPasEnf	-0.37	0.24	-0.2	0.27
QR7R1-4 Active	PeuReconn	0.45	-0.46	-0.13	-0.16
QR7R1-5 Active	PasReconn	1.58	0.95	-0.03	0.2
QR9R1-1 Active	RéaPouvoirAuj	-0.7	0.46	-0.3	-0.14
QR9R1-2 Active	RéaCrédibJ+CJ	-0.42	-0.05	0.47	0.19
QR9R1-3 Active	RéaMotivJ	0.14	-0.26	-0.23	-0.79
QR9R1-4 Active	RéaApprendre	0.22	-0.61	-0.17	0.2
QR9R1-5 Active	RéaNobj	0.17	-0.43	0.27	0.14
QR9R1-6 Active	Réa+-Opposé	1.13	0.81	0.3	0.2
QR12R1-1 Active	ObjP	-0.97	0.87	-1.12	-0.11
QR12R1-2 Active	ObjP/I	-0.23	-0.2	-0.37	0.22
QR12R1-3 Active	ObjI	0.77	-0.34	-0.37	0.07
QR12R1-4 Active	ObjI/C	-0.07	-0.31	0.5	0.11
QR12R1-5 Active	ObjC	-0.21	0.39	0.13	-0.68
QR12R1-6 Active	ObjC/I/P	-0.78	0.48	-0.29	0.59
QR11R2-1 Active	ObjParticip/débldeés	-0.69	0.8	-0.6	-0.8
QR11R2-2 Active	ObjParticip/projConcr	-0.58	0.24	-0.28	-0.19
QR11R2-3 Active	Objini/valeurs	-0.06	-0.35	-0.09	0.33
QR11R2-4 Active	Objini/mécanism	0.63	-0.39	-0.4	0.01
QR11R2-5 Active	ObjConsult/tsSuj	-0.26	0.07	0.3	0.15
QR11R2-6 Active	ObjConsult/SujJ	-0.15	0.36	0.52	-0.67
QR13R1-1 Active	s'exercer pr+tard	0.44	-0.52	-0.13	0.06
QR13R1-2 Active	exercer auj	-0.51	0.38	-0.14	-0.33
QR13R1-3 Active	prAujEt+tard	-0.47	-0.12	0.23	0.53
QR13R1-4 Active	s'exercer?EstCtreCJ	1.59	1.36	0.41	0.14
QR15R1-1 Active	IdéalDémô	-0.43	0.16	-0.11	0.6
QR15R1-2 Active	ServirCollectivité	-0.1	-0.33	0.33	0.03
QR15R1-3 Active	SavoirVivreEnColl	0.33	-0.65	-0.17	-0.43
QR15R1-4 Active	ConnInstitutions	0.96	-0.46	-0.8	0.02
QR15R1-5 Active	DémôLocaleDirecteProx	-0.76	0.48	-0.42	0.07
QR15R1-6 Active	PatrieNationDrapeau	1.17	0.75	0.37	0.57
QR21R1-1 Active	Pla=TrèsImpo	-0.74	0.54	0.06	0.07
QR21R1-2 Active	Pla=Impo	-0.49	0.17	-0.17	0.29
QR21R1-3 Active	Pla=1parmiAut	-0.01	-0.33	0.2	-0.25
QR21R1-4 Active	Pla=0(plu contre)	0.91	-0.12	-0.42	-0.02
QR21R1-5 Active	Pla=0(contre)	1.79	1.44	0.35	0.22
QR24R2-1 Active	Pol=SouciAutres	0.02	-0.07	0.36	0.06
QR24R2-2 Active	Pol=GestionPrograAction	0.31	-0.13	-0.31	-0.13
QR24R2-3 Active	Pol=IdéologieValeurs	-0.21	0.48	-0.15	0.04
QR25R2-1 Active	PolJ=SouciAutres	-0.17	-0.24	0.22	0.03
QR25R2-2 Active	PolJ=GestionAction	-0.05	0.06	-0.25	-0.03
QR25R2-3 Active	PolJ=IdéesValeurs	-0.65	0.34	-0.08	0.27

Coordonnées des variables illustratives

QP18-1	Passive	PMGAucune	0.18	-0.17	0.08	-0.17
QP18-2	Passive	MVExD	1.15	0.96	0.52	-0.14
QP18-3	Passive	GVExD	0.88	0.48	0.48	0.12
QP18-4	Passive	PVG	-0.38	0.2	-0.14	-0.11
QP18-5	Passive	PVD	0.42	-0.29	0.07	0.09
QP18-6	Passive	MVG	-0.34	0.11	0.07	-0.12
QP18-7	Passive	MVD	0.23	0.03	0.09	-0.28
QP18-8	Passive	GVG	-0.43	0.06	-0.13	0.25
QP18-9	Passive	GVD	0.48	-0.11	-0.16	0.04

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES N°9

Fichier : 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants

	F1	F2	F3	F4
Pourcentage d'information	24.5%	11.2%	10.2%	8.4%

Contribution absolue

Q19B-1	M95=ens	18.37	0.29	0.32	9.81
Q19B-2	M95=ancien ens	5.42	3.3	0.68	21.63
Q19B-3	M95=non ens	11.66	1	0.4	0
Q22A-1	Culturel sup	19.85	0	0	1.12
Q22A-2	Technique sup	3.87	3.52	10.46	0.25
Q22A-3	Economique sup	1.59	0.02	10.43	11.23
Q22A-4	Culturel moy	3.89	9.17	4.04	2.09
Q22A-5	Technique moy	3.88	1.81	0.64	0.27
Q22A-6	Economique moy	1.53	2.49	13.94	7.73
Q22A-7	Technique inf	2.05	0.13	5.1	1.19
Q24B-1	Ens=0	11.57	1.17	10.38	0.28
Q24B-2	Ens=1	0	8.21	11.65	0.13
Q24B-3	Ens=2	1.98	2.53	1.43	1.34
Q24B-4	Ens>2	7.76	25.23	0.03	2.2
Q1D-1	pvD	0.2	10.23	1.04	1.07
Q1D-2	pvSE	0.01	0.68	2.8	0.92
Q1D-3	pvG	0.54	2.35	0.15	0.17
Q1D-4	mvD	3.08	0.38	4.87	2.07
Q1D-5	mvSE	0.12	1.3	8.4	29.26
Q1D-6	mvG	0.5	3.63	5.96	6.33
Q1D-7	gvD	0.08	0.89	4.65	0.12
Q1D-8	gvG	2.04	21.68	2.62	0.8

Contribution relative

Q19B-1	M95=ens	0.74	0.01	0.01	0.14
Q19B-2	M95=ancien ens	0.25	0.07	0.01	0.34
Q19B-3	M95=non ens	0.93	0.04	0.01	0
Q22A-1	Culturel sup	0.8	0	0	0.02
Q22A-2	Technique sup	0.27	0.11	0.3	0.01
Q22A-3	Economique sup	0.08	0	0.22	0.19
Q22A-4	Culturel moy	0.18	0.19	0.08	0.03
Q22A-5	Technique moy	0.22	0.05	0.02	0.01
Q22A-6	Economique moy	0.08	0.06	0.29	0.13
Q22A-7	Technique inf	0.11	0	0.11	0.02
Q24B-1	Ens=0	0.57	0.03	0.21	0
Q24B-2	Ens=1	0	0.29	0.37	0
Q24B-3	Ens=2	0.12	0.07	0.04	0.03
Q24B-4	Ens>2	0.35	0.52	0	0.03
Q1D-1	pvD	0.02	0.42	0.04	0.03
Q1D-2	pvSE	0	0.02	0.07	0.02
Q1D-3	pvG	0.03	0.06	0	0
Q1D-4	mvD	0.18	0.01	0.12	0.04
Q1D-5	mvSE	0.01	0.03	0.17	0.5
Q1D-6	mvG	0.03	0.09	0.13	0.11
Q1D-7	gvD	0.01	0.02	0.12	0
Q1D-8	gvG	0.1	0.5	0.05	0.01

Coordonnées

Q19B-1	Active	M95=ens	-1.07	0.09	0.09	0.46
Q19B-2	Active	M95=ancien ens	-0.88	0.46	0.2	-1.03
Q19B-3	Active	M95=non ens	0.5	-0.1	-0.06	0
Q22A-1	Active	Culturel sup	-1.04	0	0	0.14
Q22A-2	Active	Technique sup	0.37	-0.24	-0.39	-0.05
Q22A-3	Active	Economique sup	0.67	0.05	1.11	-1.05
Q22A-4	Active	Culturel moy	-0.89	0.92	0.59	-0.38
Q22A-5	Active	Technique moy	0.61	0.28	-0.16	0.09
Q22A-6	Active	Economique moy	0.85	-0.74	1.66	1.12
Q22A-7	Active	Technique inf	0.99	0.17	1.01	0.44
Q24B-1	Active	Ens=0	0.8	-0.17	0.49	0.07
Q24B-2	Active	Ens=1	0.01	0.38	-0.43	-0.04
Q24B-3	Active	Ens=2	-0.36	0.28	0.2	0.17
Q24B-4	Active	Ens>2	-0.86	-1.05	-0.04	-0.27
Q1D-1	Active	pvD	0.08	0.38	0.11	0.1
Q1D-2	Active	pvSE	-0.03	-0.24	0.46	0.24
Q1D-3	Active	pvG	-0.51	0.72	-0.17	-0.17
Q1D-4	Active	mvD	0.58	0.14	-0.47	-0.28
Q1D-5	Active	mvSE	-0.29	-0.65	1.58	-2.68
Q1D-6	Active	mvG	-0.38	-0.69	0.84	0.79
Q1D-7	Active	gvD	-0.1	-0.23	-0.5	0.07
Q1D-8	Active	gvG	-0.52	-1.13	-0.38	-0.19
Q7B-1	Passive	Pas de CJ	0.12	0.23	-0.02	0.04
Q7B-2	Passive	CJ créé avant 95	-0.23	-0.32	-0.09	0.03
Q7B-3	Passive	CJ créé après 95	0.21	0.08	0.02	-0.14
Q7B-4	Passive	création CJ en cours	-0.24	-0.19	0	-0.13



COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 17 JUIN 1995

L'*anacej* a pour objectif de soutenir et de développer la création de conseils "municipaux" d'enfants et de jeunes, de participer à leur évolution et de rechercher des modalités qui leur soient complémentaires.

Association régie par la loi 1901, elle est composée de villes ayant créé un conseil "municipal" d'enfants ou de jeunes, de fédérations d'éducation populaire et de personnes qualifiées. Son Conseil d'Administration comprend 3 collèges (voir liste au verso) et son bureau est composé de :

BUREAU

Président	Alfred Muller	Député-Maire de Schiltigheim
1er Vice-Président	Claude Casagrande	Maire d'Étrechy
Vice-Présidente	Évelyne Lebault	Adjointe au Maire de Savigny Le Temple
Vice-Présidente	G. Le Chapelain	Adjointe au Maire d'Athis-Mons
Vice-Président	Richard Amalvy	Scouts de France
Secrétaire Général	Patrick Létang	Secrétaire National des Francas
1er Secrétaire Adjoint	Andrée Biron	Chargée de Mission à St Sébastien/Loire
2ème Secrétaire Adjoint	Didier Serrurier	Adjoint au Maire de Seclin
Trésorière	Mireille Barriet	Adjointe au Maire de Poitiers
Trésorier Adjoint	J.P. Quelvennec	Vice Président de la F.C.P.E
Membres	Patricia Berthouloux	Fonctionnaire - Ville de Lorient
	Alain Sauvreneau	Secrétaire GI de la Fédération Léo Lagrange

T.S.V.P 

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE DES VILLES :

ATHIS-MONS (91)	Mme Le Chapelain	Adjointe au Maire
CASTRES (81)	Mme Jeanrot	Adjointe au Maire
ÉPINAL (88)	M. Viry	Conseiller Municipal
ÉTRÉCHY (91)	M. Casagrande	Maire
FÉCAMP (76)	M. Vidal	Adjoint au Maire
GUYANCOURT (78)	M. Deligné	Adjoint au Maire
ISSY LES MOULINEAUX (92)	Mme Decaux	Adjointe au Maire
LAVAL (53)	M. Blin	Adjoint au Maire
LORIENT (56)	Mme Berthouloux	Fonctionnaire
POITIERS (86)	Mme Barriet	Adjointe au Maire
ST SÉBASTIEN/LOIRE (44)	Mme Biron	Chargée de Mission
SAVIGNY LE TEMPLE (77)	Mme Lebault	Adjointe au Maire
SCHILTIGHEIM (67)	M. Muller	Député-Maire
SECLIN (59)	M. Serrurier	Adjoint au Maire
SEYSSINS (38)	M. Baffert	Conseiller Municipal
SOISSONS (02)	Mme Tiquet-Mercier	Adjointe au Maire
STRASBOURG (67)	Mme Gillig	Adjointe au Maire

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE :

LES FRANCAS	M. Patrick Létang
C.E.M.E.A	M. Falcucci
E.E.D.F	M. Lhopital
LÉO LAGRANGE	M. Alain Sauvreneau
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	M. Denis Michel
F.C.P.E	M. Jean-Pierre Quelvenec
LES SCOUTS DE FRANCE	M. Richard Amalvy

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES :

Mme Dorier	Adjointe au Maire d'Évry
M. Gevrey	Secrétaire Général de la J.P.A
M. Granozio	Délégué Général des Clubs Unesco
Mme Landry	Secrétaire Générale de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
M. Sancho	Responsable de l'Association Thémis (défense des droits de l'enfant)
M. Vincent	Enseignant

RESUME

Après une apparition furtive dans les années 60, les conseils municipaux d'enfants et de jeunes se sont principalement développés depuis les années 80 en France. Le phénomène a été étudié ici sous l'angle sociologique, en référence à la théorie systématique de l'habitus et du champ de Pierre BOURDIEU. A la lumière de l'analyse des caractéristiques et des représentations de 75 agents issus de l'espace politique local, l'auteur montre que les conseils de jeunes sont des stratégies politiques et subissent de ce fait les déterminismes propres à l'espace de référence. Les représentations des agents à propos des conseils de jeunes se rapprochent de modèles qui s'opposent dans un rapport d'homologie avec leurs appartenances politiques, et sont en partie déterminées par leur âge et leur proximité familiale, professionnelle ou associative, présente ou passée, avec des enfants ou des jeunes. La signification sociale du recours politique à la jeunesse est à mettre en rapport avec la crise du politique, perceptible à travers la montée de l'abstentionnisme, la méfiance à l'égard du monde politique et la progression du Front National. Le conseil de jeunes apparaît alors comme la recherche, par les élus locaux, d'un accroissement de leur base de légitimation et d'un renforcement de l'ordre politique établi et des valeurs démocratiques qui sont au principe de leur légitimité. Les enfants et les jeunes, du fait de leur innocence politique, permettent d'éviter toute critique aux élus qui les mettent en scène et peuvent incarner l'engagement politique dans son sens le plus noble, la stratégie étant d'autant plus efficace qu'elle dénie son enjeu politique. Sous couvert d'apprentissage de la citoyenneté, les conseils de jeunes assurent une sensibilisation aux règles élémentaires du jeu politique et à leur acceptation. Croyant parfois promouvoir de nouvelles formes de participation démocratique, les promoteurs de conseils ne font que reproduire les formes actuelles de la démocratie.

MOTS-CLES : POLITIQUE - LOCAL - CONSEILS DE JEUNES - JEUNESSE - DEMOCRATIE - CITOYENNETE - ALSACE

ABSTRACT

TITLE : RESORTING TO YOUTH WITHIN THE LOCAL POLITICAL FIELD
THE YOUTH COUNCILS IN ALSACE

Following their furtive emergence in the 1960ies, children and youth town councils have developed in France mostly since the 1980ies. This phenomenon has been studied from the sociological point of view, referring to Pierre BOURDIEU's systematic theory of the habitus and the field. Through the analysis of the representations and the characteristics of 75 agents issuing from the local political field, to put in place youth councils is demonstrated as being political strategies and are, therefore, submitted to some determinisms depending on their reference space. The representations of the agents about youth councils relate to antagonistic models homologically connected to their political adherences. They are also determined by their age and their relationship with children and youth in their family, professional and association life. The social meaning of the political recourse to youth is to be related to the crisis of politics which is perceptible through the increasing abstentionism, the distrust of people towards politicians, and the rise of the Front National. Thus the establishment of youth councils appears as a search, by the local representatives, for an increase in their representativity and for a reinforcement of the established political order and of the democratic values from which their legitimacy derives. Children and youth, owing to their political innocence, may avoid criticism to the representatives who set them up and may incarnate political commitment in its noblest form. This strategy is all the more efficient as it denies its political stake. Under the cover of teaching citizenship, youth councils realise a sensibilisation to the elementary rules of political game and to their acceptance. The promoters of youth councils only duplicate existing forms of democracy although they sometimes think they invent new forms.

KEY WORDS :
POLITICS - LOCAL - YOUTH COUNCILS - YOUTH - DEMOCRACY - CITIZENSHIP - ALSACE